

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université A.MIRA-BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, commerciales, des Sciences de Gestions  
Département des Sciences Economiques  
Laboratoire Economie et Développement.

**THÈSE**  
**EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE**  
**DOCTORAT**  
Domaine : SEGC    Filière : SCIENCES DE GESTION  
Spécialité : GESTION

Présentée par  
Mademoiselle **BELHOCINE HALIMA**

*Thème*

**SYSTEME FISCAL ALGERIEN : ETAT DES LIEUX,  
PERSPECTIVES, IMPACT SUR LA CROISSANCE  
ECONOMIQUE ET LA PERENNITE BUDGETAIRE**

Soutenue le : ...../...../ 2018

Devant le Jury composé de :

**Nom et Prénom**

**Grade**

**Mr CHITTI MOHAND**

**MCA**

Univ. de Bejaia.

Président

**Melle TOUATI KARIMA**

**MCA**

Univ. De Bejaia

Examinatrice

**Mr GUENDOZI BRAHIM**

**Professeur**

Univ de Tizi Ouzou

Examinateur

**Mr KHERBACHI HAMID**

**Professeur**

Univ. de Bejaia

Rapporteur

**Année Universitaire : 2017/2018**

## Remerciement

Je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma profonde gratitude à mon directeur de thèse, le Professeur HAMID KHERBACHI, pour toute la confiance qu'il m'a accordée au long de ce travail, pour les innombrables conseils avisés qu'il m'a prodigués, pour sa très grande disponibilité à mon égard malgré ses nombreuses charges. Je mesure la grande chance que j'ai eue de bénéficier de sa connaissance du travail de recherche qui m'a permis de construire ma réflexion intellectuelle. Sa compétence, sa rigueur, scientifique, et sa clairvoyance m'ont beaucoup appris. Ils ont été et resteront des moteurs de mon travail de recherche. Je le remercie infiniment. Son aide m'a été d'une valeur inestimable. Cette thèse n'aurait pu aboutir sans lui.

J'exprime tous mes remerciements à tous les membres du jury qui ont bien voulu me faire l'honneur de consacrer une partie de leur temps pour évaluer le présent travail.

Ma gratitude s'adresse particulièrement à madame TOUATI Karima, qui m'a beaucoup aidé.

Les mots sont insuffisants pour exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance à ma famille. Je remercie tout particulièrement mon père et ma mère, qui avec infiniment de tendresse, de patience et de compréhension m'ont beaucoup encouragé et aidé à surmonter toutes les difficultés rencontrées dans mon parcours.

Je remercie également mes adorables frères et sœurs, qui m'ont supporté avec beaucoup de patience, et m'ont permis de me lever motivée.

Je remercie mon fiancé pour son aide précieuse, ses encouragements et ses conseils.

Je voudrai remercier également mes beaux-frères, mes adorables nièces et mon neveu, ainsi que ma belle-famille.

Mes remerciements s'adressent également à mes ami (e)s et collègues pour leur soutien chaleureux

# SOMMAIRE

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des graphes

Introduction générale ----- 01

Chapitre 1 : Changements structurels de l'économie algérienne : 1990 -2000 ----- 09

1.Principales phases d'évolution de l'économie algérienne. ----- 09

1.1. Phase d'évolution de 1962-1989 ----- 09

1.2. Phase d'évolution de 2000-2015 ----- 23

2. Impact des programmes et réformes sur l'économie algérienne : 1990-2000 ----- 27

2.1 . L'évolution de l'activité économique entre 1990-2000 ----- 27

2.1.1. Mesure de la valeur de l'activité économique pendant la période 1990-1995- 28

2.1.1.1. Evolution de la part de la valeur ajoutée sectorielle en pourcentage de  
la valeur ajoutée globale ----- 28

2.1.1.2. Evolution de la part de la valeur ajouté des secteurs dans la valeur  
ajoutée globale hors hydrocarbures ----- 33

2.1.1.3. Répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs ----- 33

2.1.1.4. Evolution de la part de la valeur ajoutée sectorielle dans la  
production brute des secteurs industriels hors hydrocarbures ----- 36

2.1.1.5. Evolution de la production brute par secteur juridique ----- 36

2.1.2. La mesure de l'activité économique pendant la période 1995-2000 ----- 38

2.1.2.1. Evolution de la part de la valeur ajoutée sectorielle en pourcentage de

la valeur ajoutée globale -----	38
<b>2.1.2.2.</b> Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures -----	43
<b>2.1.2.3.</b> Répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs-----	44
<b>2.1.2.4.</b> Evolution de la part de la valeur ajoutée sectorielle dans la production brute des secteurs industriels hors hydrocarbure-----	47
<b>2.1.2.5.</b> Evolution de la production brute par secteur juridique-----	48
<b>Chapitre 2 : Changements structurels de l'économie algérienne 2000-2015-----</b>	<b>52</b>
<b>1 .Impact des programmes d'investissement sur l'activité économique pendant la période 2000-2015 -----</b>	<b>52</b>
<b>1.1.</b> La mesure de l'activité économique pendant la période 2000-2005 -----	<b>52</b>
<b>1.1.1.</b> Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale -----	53
<b>1.1.2.</b> Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures -----	<b>58</b>
<b>1.1.3.</b> Répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs -----	59
<b>1.1.4.</b> Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la production brute des secteurs industriels hors hydrocarbures -----	60
<b>1.1.5.</b> Evolution de la part de la production brute par secteur juridique -----	62
<b>1.2.</b> La mesure de l'activité économique pendant la période 2005-2010 -----	63
<b>1.2.1.</b> Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale -----	64
<b>1.2.2.</b> La contribution des secteurs à la création de la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures -----	69
<b>1.2.3.</b> La répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs -----	<b>70</b>
<b>1.2.4.</b> Evolution de la part de la valeur ajoutée du secteur industriel dans la production brute des secteurs-----	72

1.2.5. Evolution de la production brute par secteur juridique -----	73
1.3. La mesure de l'activité économique pendant la période 2010-2015 -----	75
1.3.1. Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale -----	75
1.3.2. Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée totale hors hydrocarbures -----	79
1.3.3. Répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs -----	80
1.3.4. Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la production brute du secteur industriel hors hydrocarbures -----	83
1.3.5. Evolution de la production brute par secteur juridique -----	83
<b>2. analyse des changements structurels et technologiques dans l'économie algérienne de 1990 à 2014 -----</b>	<b>88</b>
2.1. Cadre conceptuel et revue de littérature -----	88
2.2. Estimation empirique et secteurs clés -----	93
<b>Chapitre 3 : Etat des lieux et perspectives du system fiscal algérien -----</b>	<b>104</b>
<b>1. Notions fondamentales -----</b>	<b>104</b>
1.1 Définition de la fiscalité et d'un système fiscal -----	105
1.2. Théorie de l'impôt -----	106
1.2.1. Définitions de l'impôt -----	106
1.2.2. Les règles d'Adam Smith -----	109
1.2.3. Les fonctions de l'impôt -----	112
1.2.4. La classification des impôts -----	114
1.3. Les sources du droit fiscal -----	119
1.3.1. L'application de la loi fiscale -----	120
1.3.2. Les principes régissant le système fiscal -----	121

1.4. Les mécanismes généraux d'imposition -----	123
1.5. La pression fiscale -----	128
1.5.1. Les limites de la pression fiscale -----	129
1.5.2. Les problèmes soulevés par l'augmentation de la pression fiscale -----	131
1.6. Approche comparative des systèmes fiscaux, Algérien, tunisien et Marocain -----	133
1.7. Comparaison du système fiscal Algérien par rapport aux pays du monde (y compris le Maroc et la Tunisie -----	135
<b>2. Etat des lieux du système fiscal Algérien et ses perspectives -----</b>	<b>137</b>
<b>2.1. Présentation du système fiscal algérien -----</b>	<b>137</b>
2.1.1. Le code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA) -----	137
2.1.2. Le code des taxes sur le chiffre d'affaires -----	138
2.1.3. Le code de l'enregistrement et le code du timbre -----	144
2.1.4. Le code des impôts indirects -----	147
<b>2.2. Evaluation des performances du système fiscal algérien -----</b>	<b>149</b>
2.2.1. Analyse du rendement de la fiscalité ordinaire -----	150
2.2.2. Analyse du rendement de la fiscalité pétrolière -----	156
<b>2.3. Les perspectives du système fiscal algérien -----</b>	<b>158</b>
<b>Chapitre 4. Cadre budgétaire à moyen terme en Algérie -----</b>	<b>162</b>
<b>1. Evolution de la politique budgétaire de l'Algérie depuis 1990 à nos jours -----</b>	<b>162</b>
1.1. La conduite de la politique budgétaire en Algérie pendant la décennie 90 -----	163
1.2. Evolution des recettes et les dépenses budgétaires en Algérie depuis 1990 -----	166
1.2.1. Evolution des dépenses budgétaires -----	166
1.2.2. Evolution des recettes budgétaires -----	170
1.2.3. La contribution des recettes fiscales ordinaires à la couverture des dépenses budgétaires -----	175
1.2.4. Le solde budgétaire -----	177
<b>2. La politique monétaire de l'Algérie depuis 1990 à nos jours -----</b>	<b>182</b>
2.1. La conduite de la politique monétaire en Algérie depuis 1990 -----	182
2.1.1. Les instruments de la politique monétaire -----	182

2.1.2. Evolution de la politique monétaire en Algérie depuis 1990 à nos jours ---	185
2.1.2.1. Evolution de la liquidité de l'économie et de la masse monétaire -----	186

## **Chapitre 5. Analyse de l'impact des politiques de réforme des subventions en Algérie --- 196**

1. La réforme des subventions en Algérie -----	197
1.1.Revue de littérature sur l'impact de la réforme des subventions -----	197
1.2.Quelques expériences de la mise en œuvre de la réforme des subventions dans la région MENA -----	208
1.3.Les principales subventions de l'Algérie et leur coût -----	209
1.4.Les conséquences économiques des subventions en Algérie -----	211
1.5.Les raisons incitant le recours à la réforme des subventions en Algérie -----	213
1.6.Les éléments clés d'une réforme des subventions réussie -----	214
1.7.Les principales recommandations des conditions clés pour une réforme des subventions réussie en Algérie-----	217
1.8.Les premiers pas vers la mise en œuvre de la réforme des subventions en Algérie -----	219
2. <b>Présentation, construction de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) et déduction des multiplicateurs -----</b>	<b>220</b>
2.1.Présentation et construction de la MCS pour l'économie algérienne -----	220
2.1.1. Méthodologie de construction de la matrice de comptabilité sociale-----	222
2.1.2. La structure de la matrice de comptabilité sociale pour l'économie Algérienne..	223
2.1.3. La désagrégation de la MCS de 2015 -----	226
2.1.3.1.La lecture chiffrée de la MCS désagrégée de 2015 -----	226
2.1.4. Le modèle des multiplicateurs de la MCS -----	232
2.1.4.1.Déduction des multiplicateurs -----	233
2.1.4.2.Analyse de l'impact de l'accroissement des transferts d'Etat aux profits des ménages -----	234
2.1.4.2.1. Impact sur la production -----	235
2.1.4.2.2. Impact sur les produits -----	235
2.1.4.2.3. Impact sur le revenu des facteurs et les institutions -----	236
2.1.4.3. Analyse d'impact d'une baisse unitaire des subventions d'exploitation des entreprises -----	237

2.1.4.3.1. Impact sur la production -----	238
2.1.4.3.2. Impact sur les produits -----	239
2.1.4.3.3. Impact sur le revenu des facteurs et les secteurs institutionnels-----	240
<b>Conclusion générale -----</b>	<b>243</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexe</b>	



# Liste des abréviations

**PB : production brute.**

**VA : valeur ajoutée.**

**MENA : middle Eastern ande North African**

**LMC : Loi sur la Monnaie et le Crédit**

**TUGP : taxe unique globale à la production**

**TUGPS : taxe unique globale sur les prestations de services**

**IRG : Impôt sur le Revenu Général**

**IBS : Impôt sur le Revenu des Sociétés**

**CPI : Centre de proximité d'impôt**

**DGE : Direction des Grande Entreprises**

**FRR : Fonds de Régulation des Recettes**

**ONS : Office National des Statistiques**

**RS : Rémunération des Salaires**

**EBE : Excédent Brut d'Exploitation**

**EU : Etats Unis**

**PNDA : Plan national de développement de l'Agriculture**

**IFU : Impôt Forfaitaire Unique**

**CIDTA : Code des Impôts directes et taxes Assimilées**

**TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle**

**TF : Taxe Foncière**

**TA : Taxe d'Assainissement**

**DA : Dinar Algérien**

**BAD : Banque Africaine de Développement**

**FMI : Fonds monétaire International**

**BM : Banque Mondiale**

**UE : Union Européenne**

**PSRE : Programme de Soutien aux Réformes Economiques**

**PACEF : Programme d'Ajustement du Commerce Extérieur et de la fiscalité**

**PAS : Programme d'Ajustement Structurel**

**US : United State**

**BEI: Banque Européenne d'Investissement**

**FFC : facilité de financement compensatoire**

**DTS : Droit de Tirage Spécial**

**SPA : Société Par Action**

**EURL : Entreprise Unie Responsabilité limitée**

**SARL : Société A Responsabilité Limitée**

**EAC : Exploitation Agricole Collective**

**EAI : Exploitation Agricole individuelle**

**BADR : banque pour l'Agriculture et le Développement Rural**

**IP : Impôt sur le Patrimoine**

**TIC : taxe intérieure de consommation**

**TPP : Taxe sur les Produits pétroliers**

**DGI ; Direction Générale des Impôts**

**CNL : Caisse nationale de Logements**

**MCS : Matrice de Comptabilité Sociale**

**MEI : Ménage et Entreprises individuelles**

**IF : institution Financière**

**AP : Administration Publiques**

**RDM : Reste Du Monde**

**SQS : Sociétés et quasi-Sociétés**

**TES : Tableau Entrées- Sorties**

**TEE : Tableau Economique d'Ensemble**

**BA : Banque d'Algérie**

**ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi**

**PIB : Produit Intérieur brut**

## LISTE DES TABLEAUX

<b>tableau n°1</b>	<b>Tableau 1 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale</b>	<b>30</b>
<b>tableau n°2</b>	<b>Tableau n°2 : l'évolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures (HH)</b>	<b>33</b>
<b>tableau n°3</b>	<b>Tableau n°3 : Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée (VA)</b>	<b>34</b>
<b>tableau n°4</b>	<b>Tableau n°4 : la part de l'EBE dans la valeur ajoutée sectorielle</b>	<b>35</b>
<b>tableau n°5</b>	<b>Tableau n° 5 : la part de la Valeur Ajoutée sectorielle dans la PB des secteurs industriels.</b>	<b>36</b>
<b>tableau n°6</b>	<b>Tableau n° 6 : évolution de la production brute suivant les secteurs juridiques (public)</b>	<b>37</b>
<b>tableau n°7</b>	<b>Tableau n° 7 : évolution de la production brute suivant les secteurs juridiques (privé)</b>	<b>37</b>
<b>tableau n°8</b>	<b>Tableau 8 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale</b>	<b>39</b>
<b>tableau n°9</b>	<b>Tableau n° 9 : Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures</b>	<b>44</b>
<b>tableau n°10</b>	<b>Tableau n°10 : la part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée sectorielle.</b>	<b>44</b>
<b>tableau n°11</b>	<b>Tableau n° 11 : la part de l'EBE dans la valeur ajoutée sectorielle.</b>	<b>47</b>
<b>tableau n°12</b>	<b>Tableau n°12 : Part de la valeur ajoutée dans la production brute des secteurs industriels hors</b>	<b>48</b>
<b>tableau n°13</b>	<b>Tableau n° 13 : Part de la production brute par secteur juridique (public).</b>	<b>48</b>
<b>tableau n°14</b>	<b>Tableau n° 14: Part de la production brute par secteur juridique (privé).</b>	<b>49</b>
<b>tableau n°15</b>	<b>Tableau 15 : évolution de la part de la VA des secteurs dans la valeur ajoutée globale.</b>	<b>54</b>
<b>tableau n°16</b>	<b>Tableau n° 16 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures</b>	<b>58</b>
<b>tableau n°17</b>	<b>Tableau n° 17 : la part de la rémunération des salaires dans la valeur ajoutée sectorielle</b>	<b>59</b>

<b>tableau n°18</b>	<b>Tableau n° 18 : part de l'EBE dans la valeur ajoutée des secteurs.</b>	<b>60</b>
<b>tableau n°19</b>	<b>Tableau 19 : part de la valeur ajoutée dans a production brute des secteurs industriels hors hydrocarbures</b>	<b>61</b>
<b>tableau n°20</b>	<b>Tableau n° 20 : part de la production brute selon les secteurs juridique (public)</b>	
<b>tableau n°21</b>	<b>Tableau n°21 : la part de la production brute selon les secteurs juridique (privé)</b>	<b>62</b>
<b>tableau n°22</b>	<b>Tableau n° 22 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale.</b>	<b>65</b>
<b>tableau n°23</b>	<b>Tableau n° 23 : la part de la valeur ajoutée sectorielle dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures.</b>	<b>70</b>
<b>tableau n°24</b>	<b>Tableau n° 24 : la part de la rémunération des salaires dans la valeur ajoutée des secteurs.</b>	<b>71</b>
<b>tableau n°25</b>	<b>Tableau n° 25 : la part de l'excédent brut d'exploitation dans de la valeur ajoutée des secteurs</b>	<b>72</b>
<b>tableau n°26</b>	<b>Tableau n° 26 : part relative de la valeur ajoutée des secteurs dans la production brute sectorielle.</b>	<b>73</b>
<b>tableau n°27</b>	<b>Tableau n° 27 : l'évolution de la production brute par secteur juridique (secteur public).</b>	<b>73</b>
<b>tableau n°28</b>	<b>Tableau n° 28 : l'évolution de la part de la production brute par secteur juridique (secteur privé).</b>	<b>74</b>
<b>tableau n°29</b>	<b>Tableau n° 29 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale :</b>	<b>76</b>
<b>tableau n°30</b>	<b>Tableau n° 30 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures.</b>	<b>80</b>
<b>tableau n°31</b>	<b>Tableau n° 31 : la part de la rémunération des salaires dans la valeur ajoutée sectorielle.</b>	<b>81</b>
<b>tableau n°32</b>	<b>Tableau n° 32 : la part relative de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée sectorielle.</b>	<b>82</b>
<b>tableau n°33</b>	<b>Tableau n° 33 : part de la valeur ajoutée dans la production brute du secteur industriel hors hydrocarbures.</b>	<b>83</b>
<b>tableau n°34</b>	<b>Tableau n° 34 : part de la production brute du secteur public.</b>	<b>85</b>
<b>tableau n°35</b>	<b>Tableau n° 35 : part de la production brute du secteur privé.</b>	<b>85</b>
<b>tableau n°36</b>	<b>Tableau n°36 : changements structurels entre 1990-2000.</b>	<b>94</b>

<b>tableau n°37</b>	<b>Tableau N° 37 : Evolution de la production industrielle (1990-2000)</b>	<b>95</b>
<b>tableau n°38</b>	<b>Tableau n°38 : changements structurels entre 2000-2014.</b>	<b>96</b>
<b>tableau n°39</b>	<b>Tableau 39 : valeur des indices de Rasmussen</b>	<b>100</b>
<b>tableau n°40</b>	<b>Tableau 40 : les indices de Hazari.</b>	<b>100</b>
<b>tableau n°41</b>	<b>Tableau n°41 : le barème progressif de l'impôt sur le revenu global :</b>	<b>139</b>
<b>tableau n°42</b>	<b>Tableau n° 42 : Recettes fiscales ordinaires de 1990 à 1995.</b>	<b>151</b>
<b>tableau n°43</b>	<b>Tableau n° 43 : Recettes fiscales ordinaires de 1996 à 2000.</b>	<b>152</b>
<b>tableau n°44</b>	<b>Tableau n°44 : Recettes fiscales ordinaires de 2001 à 2005.</b>	<b>153</b>
<b>tableau n°45</b>	<b>Tableau n° 45 : Recettes fiscales ordinaires de 2006 à 2010.</b>	<b>154</b>
<b>tableau n°46</b>	<b>Tableau n°46 : Recettes fiscales ordinaires de 2011 à 2015.</b>	<b>155</b>
<b>tableau n°47</b>	<b>Tableau n° 47 : principaux indicateurs économiques durant la période 1990-1999.</b>	<b>165</b>
<b>tableau n°48</b>	<b>Tableau n° 48 : évolution des dépenses budgétaires (en milliards de dinars)</b>	<b>167</b>
<b>tableau n°49</b>	<b>Tableau n° 49 : taux de croissance des dépenses de fonctionnement et d'équipement.</b>	<b>170</b>
<b>tableau n°50</b>	<b>Tableau n° 50 : évolution des recettes budgétaires</b>	<b>172</b>
<b>tableau n°51</b>	<b>Tableau n° 51 : taux de croissance des recettes budgétaires (en %)</b>	<b>173</b>
<b>tableau n°52</b>	<b>Tableau n° 52 : taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes fiscales.</b>	<b>176</b>
<b>tableau n°53</b>	<b>Tableau n° 53 : ventilation des recettes budgétaires</b>	<b>177</b>
<b>tableau n°54</b>	<b>Tableau n° 54 : Présentation du solde budgétaire, du solde budgétaire hors hydrocarbures et de l'épargne publique.</b>	<b>180</b>
<b>tableau n°55</b>	<b>Tableau n° 55 : Évolution de la masse monétaire, la liquidité de l'économie :</b>	<b>186</b>
<b>tableau n°56</b>	<b>Tableau n°56 : évolution du taux d'inflation et du chômage : 1990-2000.</b>	<b>187</b>
<b>tableau n°57</b>	<b>Tableau n° 57 : la structure des crédits intérieurs (en %) : 1990-2000.</b>	<b>188</b>
<b>tableau n°58</b>	<b>Tableau n° 58 : Évolution de la masse monétaire, la liquidité de</b>	<b>189</b>

	<b>l'économie 2001-2015</b>	
<b>tableau n°59</b>	<b>Tableau n° 59 : évolution des avoirs extérieurs :</b>	<b>190</b>
<b>tableau n°60</b>	<b>Tableau n°60 : évolution de l'encours des réserves obligatoires : 2010-2014.</b>	<b>192</b>
<b>tableau n°61</b>	<b>Tableau n°61 : évolution du taux d'inflation et du chômage (en %).</b>	<b>193</b>
<b>tableau n°62</b>	<b>Tableau n°62 : Subventions, 2015</b>	<b>211</b>
<b>tableau n°63</b>	<b>Tableau n° 63 : Dépenses mensuelles des ménages algériens pour les biens subventionnés, 2011</b>	<b>212</b>
<b>tableau n°64</b>	<b>Tableau n° 64 : Evolution des dépenses en « logement et charges » par quintile entre 2000 et 2011 (en millions de DA.)</b>	<b>212</b>
<b>tableau n°79</b>	<b>Tableau n° 79 : effet de l'accroissement d'une unité monétaire des transferts de l'Etat aux ménages sur la production sectorielle.</b>	<b>235</b>
<b>tableau n°80</b>	<b>Tableau n° 80 : effet de l'accroissement d'une unité monétaire des transferts de l'Etat aux ménages sur les produits.</b>	<b>236</b>
<b>tableau n°81</b>	<b>Tableau n° 81 : impact sur le revenu des facteurs de production et les secteurs institutionnels.</b>	<b>237</b>
<b>tableau n°86</b>	<b>Tableau n°86 : impact d'une baisse des subventions sur la production des secteurs d'activité</b>	<b>238</b>
<b>tableau n°87</b>	<b>Tableau n° 87 : impact de la baisse des subventions à l'exploitation sur les produits.</b>	<b>239</b>
<b>tableau n°88</b>	<b>Tableau n° 88 : impact sur le revenu national</b>	<b>240</b>

## **LISTE DES GRAPHERS**

<b>Graphe n° 1</b>	<b>Impact de l'augmentation des transferts de l'Etat sur la production</b>	<b>235</b>
<b>Graphe n° 2</b>	<b>Impact de l'augmentation des transferts de l'Etat sur les produits</b>	<b>236</b>
<b>Graphe n° 3</b>	<b>Impact d'une baisse des subventions d'exploitation sur la production</b>	<b>239</b>
<b>Graphe n° 4</b>	<b>Impact d'une baisse des subventions à l'exploitation sur les produits</b>	<b>240</b>

# Introduction générale



## **INTRODUCTION GENERALE**

L'Algérie a adopté en 2016 un nouveau modèle de croissance économique qui passe par de profondes transformations structurelles, en vue d'assurer une croissance économique accélérée et une équité sociale affranchie de la dépendance des hydrocarbures. L'un des principaux axes de ce modèle de croissance a pour objectif l'amélioration des recettes de la fiscalité ordinaire de sorte qu'elles puissent couvrir l'essentiel des dépenses de fonctionnement, une réduction sensible du déficit du Trésor et une mobilisation des ressources additionnelles nécessaires sur le marché financier interne. Notre étude qui s'inscrit dans ce sens a pour objectif, de montrer à travers la politique fiscale en Algérie, les grands axes et les moyens mis en place pour sa matérialisation, en vue d'évaluer son impact aussi bien sur la croissance économique que sur la pérennité budgétaire.

La fiscalité est un des déterminants de la croissance. Dans ce cadre, la prise en compte de l'aspect fiscal explique le rôle que peut jouer la fiscalité sur la structure politique, économique et sociale d'un pays. La conception soignée d'un système fiscal permet de le rendre fonctionnel et équitable, ce qui est essentiel pour la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance du pays. Il permet ainsi de générer des recettes plus élevées et plus stables, impliquant des finances publiques assurées pour des investissements durables, la stimulation de la croissance, l'emploi, ce qui rend l'économie plus compétitive.

La politique fiscale concerne l'ensemble des décisions et des orientations qui déterminent les caractéristiques d'un système fiscal, définissent et font évoluer les prélèvements obligatoires. C'est le processus par lequel les pouvoirs publics s'assurent des fonds pour le financement des dépenses publiques tout en soutenant l'activité économique. Nous entendons par prélèvements obligatoires, l'ensemble des impôts, taxes et cotisations sociales prélevés au bénéfice des administrations publiques. Les prélèvements obligatoires sont constitués de très nombreux impôts et taxes, de l'impôt sur le revenu (IRG), l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), la TVA, la TAP... etc.... en passant par de nombreuses cotisations sociales. Le choix d'une forme d'imposition plutôt qu'une autre dépend de la volonté et des orientations gouvernementales propres à chaque pays.

Ainsi, aucun système n'est véritablement neutre, mais fait partie intégrante d'un système économique et social donné. Il est façonné de telle sorte qu'il assure les fonctions qu'on lui assigne, fonctions financières où l'impôt sert à couvrir le financement des charges collectives,

mais aussi économiques et sociales où le prélèvement est doté de vertus redistributives, stabilisatrices ou de développement. La structure fiscale d'un pays dépend certes des choix du pouvoir politique mais demeure soumise à l'influence de facteurs sociaux, économiques, psychologiques avec lesquels les gouvernements doivent composer.

Par ailleurs, tout système fiscal comprend deux axes : une structure normative qui comprend les principes de base (taux d'imposition, base imposable, unité d'imposition etc.....), et le second axe qui englobe les dérogations qui représenteront l'intervention de l'Etat visant à réguler le développement économique et social. Un tel système fiscal contribue à renforcer le contrat social et fiscal entre les citoyens et leur gouvernement et permet de développer le civisme fiscal afin d'accroître les recettes et de réduire considérablement la fraude et l'évasion fiscale. Les systèmes fiscaux diffèrent suivant les pays et ces variations contribuent à des divergences des performances économiques. En effet, la fiscalité influe sur les décisions des individus concernant l'épargne, le travail et l'amélioration du niveau d'instruction, les décisions des entreprises en matière de production, de création d'emplois, d'investissement et d'innovation ainsi que le choix des instruments d'épargne et des actifs par les investisseurs. Ces décisions sont affectées non seulement par le niveau des impôts mais aussi par la manière dont les différents instruments fiscaux sont conçus et combinés pour générer les recettes publiques. Face à cette situation, nombre de pays de l'OCDE ont engagé au cours des dernières décennies des réformes visant à alléger le poids des structures fiscales qui grevaient la croissance économique. Ces réformes ont généralement cherché à créer un environnement fiscal encourageant l'épargne, l'investissement, l'entrepreneuriat et le travail. En même temps, il est à souligner que les revenus fiscaux sont utilisés en grande partie pour financer des dépenses telles que les infrastructures, l'éducation, la santé, des instances juridiques stables et cohérentes, dépenses qui augmentent la productivité et promeuvent l'investissement en capital physique et en capital humain. Ainsi, la question n'est pas tant de réduire la charge fiscale globale mais plutôt de redéfinir la structure fiscale qui minimiserait l'impact négatif des impôts sur la croissance tout en préservant les recettes budgétaires. Nous pouvons toutefois lire dans les réformes fiscales entreprises par d'autres pays des développements et des tendances et en tirer des incitations pour améliorer son propre système. Compte tenu des difficultés d'application et des problèmes d'acceptabilité politique, la plupart des pays ont procédé à de multiples mesures individuelles et réformes partielles, qui se sont traduites ici et là par une réorganisation fondamentale de l'imposition. L'Algérie, depuis 1990, a d'ailleurs réalisé plusieurs réformes fiscales. Les objectifs assignés à ces réformes étaient différents

selon les circonstances, mais convergeaient tous vers un même but, la rentabilité du système fiscal mis en place. La nécessité de réformer la fiscalité en Algérie s'impose depuis que le gouvernement s'est engagé en faveur du développement de l'investissement et de la modernisation de l'économie algérienne dans le cadre de la transition d'une économie dirigée vers une économie de marché, notamment après que la crise de 1986 ait révélé le dysfonctionnement et les carences du système de gestion économique centralisée hérité depuis son indépendance.

L'Algérie est un pays qui vit une phase de transition, veille à l'intégration économique mondiale. Elle s'est engagée depuis 1990, dans de vastes programmes de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles, avec le soutien de ses partenaires au développement. En effet, les réformes étaient, pour le cas de l'Algérie, d'autant plus urgentes que rien sur le plan macroéconomique n'avait été fait pour amortir les effets de la crise des marchés pétroliers sur l'économie. Les programmes de stabilisation macroéconomique couvraient la période (1990-1998) et visaient le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et budgétaire, la promotion d'une forte croissance impulsée par le développement du secteur privé en vue de réduire le chômage et l'amélioration du niveau de vie de la population. En outre, l'embellie financière engendrée par la forte augmentation des prix du pétrole au début des années 2000 a permis au pays de s'engager dans des plans de relance économique. Les autorités lançaient grâce à une manne pétrolière prolongée trois programmes d'investissement consécutifs couvrant la période 2001-2014 : (le programme de soutien à la relance économique (2001-2004), le programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009) et le programme d'investissement public (programme de développement quinquennal (2010-2014)). Ces programmes qui s'inscrivaient dans la dynamique de reconstruction nationale avaient pour objectif la relance économique globale, notamment la croissance économique et l'emploi.

A l'issue de cette première réflexion, il est logique de s'interroger sur l'impact de ces réformes et programmes sur l'économie algérienne, principalement, sur le système productif national. Pour répondre à cette question, nous avons consacré les deux premiers chapitres (chapitre 1 et 2) à l'évaluation des changements structurels induits par la mise en œuvre de ces réformes depuis 1990 jusqu'à 2015.

Les réformes engagées depuis 1990 ont certes marqué une nette amélioration (diminution du taux de chômage de 30% en 2000 à 10% tout au long de la première moitié de la décennie

2010), toutefois la part de la production brute du secteur des hydrocarbures demeure prépondérante. La dépendance accrue de l'économie Algérienne envers ses rentes énergétiques constitue une menace incontestable à l'heure où le déficit budgétaire s'accroît et les recettes pétrolières ne cessent de diminuer<sup>1</sup>.

A l'instar des pays exportateurs du pétrole, l'Algérie a été ébranlée par les effets de la crise économique et financière survenue à la mi-2014. Le premier aspect fiscal de la crise, c'est à l'évidence, le retour du choc pétrolier sous toutes ses formes. En effet, la chute brutale des prix des hydrocarbures en 2014 a révélé la grande vulnérabilité des finances publiques. Malgré la dépréciation du dinar, la fiscalité pétrolière a chuté de 7.9% en 2014 et de 32.9% en 2015<sup>2</sup>. Cette baisse des revenus budgétaires a entraîné l'un des plus importants déficits budgétaires que le pays ait connu depuis une quinzaine d'années. Les véritables sources de cette vulnérabilité budgétaire sont donc étroitement liées à la nature du modèle de fonctionnement de l'économie largement dépendant des hydrocarbures, 32% de la production brute et la quasi-totalité des exportations, plus de 60% du budget de l'État via la fiscalité pétrolière. C'est ainsi que la domination des recettes issues des hydrocarbures empêche l'apparition de tout autre instrument fiscal. La question qui se pose, par contre, est de savoir si la politique fiscale mise en œuvre a-t-elle une responsabilité dans l'apparition de la crise. Il devient instructif ensuite d'examiner quelles ont été les réponses de la fiscalité dans l'avènement puis aux développements de la crise. Cette question nous a amené à présenter dans le troisième chapitre, le système fiscal Algérien et apprécier son rendement financier et son efficacité. Certes, les recettes issues de la production pétrolière peuvent constituer une forme de fiscalité particulièrement efficace et politiquement acceptable. Toutefois, un bon régime fiscal indépendant du pétrole est également essentiel pour assurer une base de recette résiliente à la fois aux fluctuations des cours du pétrole et dans certains cas, aux baisses prévues de la production ainsi que pour promouvoir la responsabilisation dans les relations entre l'État et ses citoyens et apporter les outils qui permettront d'atteindre des objectifs plus vastes en termes d'efficacité, d'équité et de macroéconomie. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons jugé légitime d'évaluer, dans un quatrième chapitre, le cadre budgétaire de l'Algérie, qui nous permettra d'examiner le rôle de la fiscalité ordinaire dans l'économie en matière de consolidation et de perspective budgétaire.

---

<sup>1</sup> 41% en 2013, 40% en 2014, 38% en 2015 et 34% en 2016.

<sup>2</sup> Note du ministère des finances portant le nouveau modèle de croissance

Constituant l'un des éléments de l'économie par les conséquences positives et négatives qu'elle emporte sur son évolution, la fiscalité représente l'une des prérogatives majeures de la souveraineté de l'Etat. Elle est à la fois la ressource fondamentale des budgets et un instrument essentiel d'une action économique et sociale. Elle est et demeurera très largement une compétence nationale. C'est pour cela qu'on y ajoute d'autres fonctions à la fiscalité, et qui ont trait au rôle de l'Etat dans l'économie, soit en matière de régulation économiques, d'allocation ou de redistribution des ressources (Musgrave, 1959). Ainsi, le poids des masses budgétaires publiques dans l'économie est tel que l'Etat peut influencer l'activité économique en faisant varier le niveau des prélèvements. La politique fiscale devient un instrument de régulation lorsqu'elle cherche à stimuler ou à ralentir l'activité économique par la réduction ou l'augmentation des impôts, des taxes et des cotisations diverses, lesquels ont un impact sur le revenu disponible des individus et utilement sur leur consommation. De même, par le jeu des incitations fiscales, elle peut influencer sur l'allocation des ressources. En effet, les règles fiscales peuvent encourager ou décourager certaines décisions des individus ou des entreprises et, ce faisant, favoriser certains comportements et flux financiers. Les sommes prélevées par l'Etat peuvent être redirigées vers certaines catégories de citoyens, sous forme de transferts budgétaires ou de subventions afin de compenser ou d'atténuer les inégalités inhérentes au fonctionnement de l'économie de marché. De la même manière, la prise en compte par la fiscalité de la situation économique du contribuable tend à moduler le fardeau des contributions.

En s'interrogeant sur le rôle de la fiscalité ordinaire dans l'économie en matière de consolidation et de perspective budgétaire, la problématique de notre travail de recherche vise à **évaluer la contribution de la fiscalité ordinaire à accélérer la croissance économique et assurer la pérennité budgétaire.**

Les subventions en Algérie sont utilisées comme outil de protection sociale et de partage des ressources naturelles. Cependant, le système des subventions généralisées adopté par le pays reste inefficace en raison, qu'il avantage de manière disproportionnée les riches au détriment de la population pauvre. Dans ce contexte et en se basant sur l'idée que la réforme des subventions, si elle est soigneusement planifiée et correctement faite, peut contribuer à rationaliser les dépenses publiques et générer des revenus en plus (Andrew J, 2016), nous avons formulé nos hypothèses que nous tenterons de vérifier pour répondre à notre problématique de recherche, ainsi :

H1 : les expériences des programmes de transferts monétaires ciblés réussies dans de nombreux pays nous ont amené à supposer que l'accroissement des transferts de l'Etat aux ménages semble très bénéfique pour la croissance économique. C'est d'ailleurs l'une des préoccupations majeurs du gouvernement, de remplacer le système de subventions généralisé par un programme de transferts monétaires ciblés.

Toutefois, ce programme nécessitera davantage de ressources. Dans ce cas, l'une des priorités de l'Etat devrait être d'identifier les mesures disponibles permettant la création de nouvelles ressources et moins de distorsions. Parmi les options possibles figurent l'élargissement de l'assiette fiscale moyennant la diminution des subventions à l'exploitation des entreprises (en matière d'exonérations et de taux préférentiels par exemple). Dans ce contexte, nous avons formulé notre deuxième hypothèse qui stipule :

H2 : Compte tenu du poids important des exemptions fiscales dans le PIB (5,5% en 2014), leur diminution procurera au budget de l'Etat de nouvelles ressources et permettra ainsi de financer intégralement ou partiellement le programme des transferts monétaires proposé.

### **Méthodologie de recherche :**

Pour répondre à notre problématique, nous avons élaboré au préalable une revue de littérature sur le thème et constitué une base de données relative à l'économie algérienne. Nous avons opéré une recherche bibliographique liée au système fiscal en général et au système fiscal algérien en particulier. Cette recherche nous a permis de faire une étude comparative par rapport aux autres systèmes pour identifier les avantages et les faiblesses, d'indiquer les réformes fiscales réalisées et en cours de réalisation. Nous avons ainsi consulté différentes bibliothèques nationales et internationales. Cela nous a permis de collecter des informations et des statistiques tant quantitatives que qualitatives en rapport avec notre thème de recherche et constituer ainsi une banque de données sur l'économie algérienne que nous avons exploitée pour mesurer les changements structurels de l'économie depuis 1990 à 2015. Pour le cas empirique, nous avons élaboré une matrice de comptabilité sociale (MCS) qui a servi de base pour la construction d'un modèle des multiplicateurs de la MCS pour une analyse d'impact des politiques économiques.

Nous avons structuré notre travail de recherche en cinq chapitres. Le premier intitulé : « Les changements structurels de l'économie algérienne : 1990-2000 », a pour objectif de décrire,

les principales phases d'évolution de l'économie algérienne puis d'évaluer empiriquement les changements structurels intervenus tous les cinq ans depuis 1990 jusqu'à 2000, dans les différents secteurs d'activité de l'économie. Le deuxième porte sur « Les changements structurels de l'économie algérienne : 2000-2015 », et consiste à décrire les changements structurels introduits depuis 2000 jusqu'à 2015 par la mise en œuvre des programmes d'investissements. Il mesure dans la première section, l'activité économique durant la période considérée, tout en observant l'évolution de la situation économique de l'Algérie à travers l'examen des paramètres fondamentaux dont les valeurs sont décrites dans les tableaux d'entrée-sortie publiés par l'ONS. Quant à la deuxième section, elle analyse les changements structurels et technologiques dans l'économie algérienne depuis 1990 à 2014, en utilisant la méthode input-output. L'utilisation de l'analyse basée sur les entrées et sorties permet d'identifier les secteurs clés dans lesquels le pays a la possibilité d'améliorer son système fiscal. Le troisième chapitre qui a pour intitulé : « Etat des lieux et perspectives du système fiscal algérien », donne une présentation du système fiscal algérien tout en appréciant son rendement financier et son efficacité dans les perspectives d'apporter une modeste contribution pour son perfectionnement dans l'intérêt de tous ses acteurs. Le quatrième chapitre s'intitule « Cadre budgétaire à moyen terme en Algérie » a pour objectif d'évaluer la pérennité budgétaire à moyen terme en Algérie. Il est de ce fait structuré en deux sections, la première décrit et analyse le cadre budgétaire de l'Algérie depuis 1990. Quant à la deuxième, elle est consacrée à la description de la situation monétaire du pays. L'étude empirique fera l'objet du cinquième et dernier chapitre intitulé « Analyse d'impact des politiques de réforme des subventions en Algérie ». L'objectif de ce chapitre consiste à simuler l'impact des politiques économiques conduites ces dernières années sur la production des différents secteurs productifs, les revenus des facteurs de production et ceux des secteurs institutionnels en utilisant le modèle des multiplicateurs de la MCS de 2015. Nous terminerons notre travail par une conclusion générale qui rappellera les principaux résultats obtenus et proposera quelques pistes de recherches à investir dans des travaux futurs.

Chapitre 1 : Changements structurels de l'économie  
algérienne : 1990-2000



# Chapitre 1 : Changements structurels de l'économie algérienne : 1990-2000

---

## **Introduction**

Une analyse fine des changements structurels induits par la transition d'une économie administrée à une économie de marché à travers les plans d'ajustement et les réformes structurelles ayant marqué la décennie 90 ainsi que les différents programmes de relance et d'investissements depuis 2000 est indispensable pour appréhender le dynamisme du système productif national et suivre l'évolution des différents secteurs d'activité.

L'objectif de ce chapitre consiste à décrire, dans une première section, les principales phases d'évolution de l'économie algérienne de l'indépendance à ce jour, puis à évaluer empiriquement, dans une seconde section, les changements structurels intervenus tous les cinq ans depuis 1990 jusqu'à 2000, dans les différents secteurs d'activité de l'économie.

### **1. Principales phases d'évolution de l'économie algérienne :**

Cette section tente à décrire d'une manière succincte, l'évolution de l'économie algérienne depuis son indépendance à ce jour, et mettre en lumière les principales réformes structurelles et programmes d'ajustement et d'investissement mis en place pendant cette période.

#### **1.1. Phase d'évolution de 1962-1989 :**

Les premières années d'indépendance de l'Algérie ont été caractérisées par une tentative de construction d'un système productif national autonome. Ce dernier comportait essentiellement des transformations structurelles, le développement contrôlé du secteur privé mais particulièrement une industrialisation accélérée dans le but de propulser rapidement le pays dans la modernité<sup>3</sup>. Pendant cette période, l'importance en matière d'investissement est davantage donnée à l'industrialisation qui s'est faite sur la base d'une projection établie dans

---

<sup>3</sup> Talahite. F: « réformes et transformations économiques en Algérie », Économie et finances. Université de Paris-Nord. Paris XIII, 2010.

le cadre de trois plans à moyen terme entre 1963 et 1977<sup>4</sup>. Ainsi, des sommes colossales provenant des hydrocarbures assuraient le financement d'un vaste programme d'investissements planifiées dans des industries étatiques et orientées vers le marché intérieur<sup>5</sup>. La croissance économique industrielle a été réalisée en grande partie par les industries de base (hydrocarbures, mines, électricité et sidérurgie). Quant aux transformations structurelles opérées durant cette période, la nationalisation des hydrocarbures, le 24 février 1971, a marqué un évènement économique et politique déterminant, qui a permis par la suite d'élargir le processus de développement en général et d'industrialisation en particulier<sup>6</sup>. En outre, la participation des travailleurs à la gestion des entreprises ainsi que la révolution agraire de 1971 constituaient également des transformations structurelles importantes caractérisant la période. Les objectifs<sup>7</sup> recherchés par cette dernière (révolution agraire), concernaient la limitation de la grosse propriété foncière, la distribution des terres nationalisées aux paysans pauvres et la constitution des coopératives de production et d'exploitation, la nationalisation du commerce de gros de fruits et légumes, et enfin, la construction des villages agricoles destinés aux paysans. Ces derniers ont bénéficié dans le cadre de la révolution agraire de nombreux avantages notamment en matière de salaires.

Le développement du secteur privé s'est réalisé dans le cadre du code des investissements de 1963, relatif à l'investissement direct des capitaux étrangers, puis de celui de 1966 qui délimitait le cadre dans lequel est organisée l'intervention du capital privé dans les diverses branches d'activité économique. En effet, le secteur privé pendant cette période conservait un rôle marginal, privé de la concurrence<sup>8</sup> et dépourvu de toute initiative<sup>9</sup>.

Jusqu'au début des années 80, la construction d'un système productif national autonome s'est appuyée sur la prééminence du rôle de l'État dans la conduite du processus de développement envisagé. Ce rôle a eu pour conséquence, un système de planification et d'allocation des ressources centralisé, une gestion administrée des principaux leviers de régulation économique et plus particulièrement le système des prix, de la distribution des crédits, du commerce extérieur et des changes. Cependant, pour le commerce extérieur en Algérie, alors que les autres secteurs sont largement dépendants des importations pour leurs équipements et leurs intrants, seul le secteur des hydrocarbures est orienté vers l'exportation, ce qui explique

---

<sup>4</sup> Bouderbala. MA : « la réforme fiscale en Algérie », le magazine promotionnel de l'Algérie « El-Djazair.com », consulté le 28 juillet 2017.

<sup>5</sup> Talahite. F, Op citée. p 11

<sup>6</sup> Bouderbala. MA, Op cité

<sup>7</sup> Détaillés par Bouderbala. M.A dans son document sur la réforme fiscale en Algérie.

<sup>8</sup> Talahite. F, Op citée

<sup>9</sup> Bouderbala. MA, op cit.

pourquoi l'ouverture de l'économie a pour effet le renforcement de la part des hydrocarbures dans le PIB<sup>10</sup> au détriment des autres secteurs, et les difficultés rencontrées dans le processus de diversification des exportations hors hydrocarbures.

Les années 1967-1984, sont d'un point de vue « glorieuses »<sup>11</sup>, du fait de l'importance de la croissance économique enregistrée pendant cette période<sup>12</sup>, financée en grande partie par les revenus tirés des hydrocarbures et dans une moindre mesure par les prélèvements fiscaux issus d'un système fiscal répondant aux besoins du financement des investissements et l'orientation du secteur agricole.

Après avoir connu un taux de croissance annuel moyen du PIB en termes réel de 5% au cours des années 1970 jusqu'à la première moitié des années 80<sup>13</sup>, l'Algérie a subi les effets de la crise pétrolière de 1986. Cette dernière a dévoilé les limites de la stratégie de développement poursuivie par le gouvernement dans la mesure où la réalisation d'un projet de modernisation accélérée basée essentiellement sur une économie déterminée par l'importance des hydrocarbures se révèle impossible dès lors que les prix internationaux du pétrole ont commencé à chuter en 1985 et s'accélérent davantage en 1986<sup>14</sup>. L'État est devenu incapable d'assurer l'approvisionnement de l'économie en biens de consommation et de production, ni de financer la croissance non plus. Les effets d'un déséquilibre macroéconomique commencent à se produire : détérioration du niveau du revenu de la population crée par un taux négatif de croissance du PIB (-0.7% en 1987, -1.1 % en 1988), augmentation du chômage, distorsion des prix et l'inflation. Les répercussions sont considérables tant sur les recettes de l'État que sur la balance des paiements. Une diminution de plus de 16 milliards de dinars des recettes budgétaires enregistrée entre 1985-1986. La balance courante accusait un déficit important de plus de 2 milliards de dollars en 1988 contre 2.2 milliards en 1986. La période 1986-1988 a été caractérisée par une croissance négative et un service de la dette de plus en plus accru (environ 6.5 milliards de dollars en 1988 contre un peu plus de 5 milliards en 1986).

---

<sup>10</sup> Talahite. F, Op citée.

<sup>11</sup> Bouderbala. M.A op. cit.

<sup>12</sup> Le taux de croissance du PIB oscille entre un taux maximum de 9.2% en 1978 et un taux minimum de 3% en 1981. Il n'y a que l'année 1980 qui enregistre un taux historiquement bas (0.8%).

<sup>13</sup> Rapport de la banque africaine de développement (BAD) : « Algérie, revue de l'expérience de la banque en appui à l'ajustement structurel », département de l'évaluation des opérations, septembre 2003.

<sup>14</sup> En effet, de nombreux problèmes et contradictions ont survenu avant la chute des prix du pétrole et sont conséquence de l'échec de la construction du système productif national autonome, par exemple, l'exode rural qui a engendré une augmentation de la demande de logements dont le nombre était déjà insuffisant ; l'augmentation de la masse salariale et l'élévation du pouvoir d'achat conséquence d'une augmentation de la demande.

Pour faire face à cette situation, les autorités algériennes décidaient de s'engager progressivement dans un processus de transition vers l'économie de marché, pour entreprendre à partir de 1989, un vaste programme de stabilisation macroéconomique et des réformes structurelles avec l'appui de la communauté des bailleurs de fonds, particulièrement, le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD) et aussi l'Union Européenne.

Les trois principaux programmes sont le programme de soutien aux réformes économiques (PSRE), le programme d'ajustement du commerce extérieur et de la fiscalité (PACEF), et enfin, le programme d'ajustement structurel (PAS). Les objectifs globaux des programmes étaient de promouvoir le passage ordonné et rapide d'une économie planifiée à une économie de marché. Ils visaient par conséquent, le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et budgétaire, la promotion d'une forte croissance impulsée par le développement du secteur privé en vue de réduire le chômage et l'amélioration du niveau de vie de la population, et la protection des groupes vulnérables durant cette période de transition en mettant en place des filets de protection sociale et des programmes de promotion d'emplois<sup>15</sup>.

Les objectifs spécifiques au programme de soutien aux réformes économiques (PSRE) visaient à assurer les bases d'une croissance saine et durable ; instaurer un nouvel environnement et un système économique plus performants et incitatifs ; permettre l'autonomie des entreprises publiques. Le programme d'ajustement du commerce extérieur et de la fiscalité (PACEF) avait pour principaux objectifs : la simplification du système fiscal et la réduction de la pression fiscale, en préservant les recettes de l'État, assurer un meilleur fonctionnement des marchés des biens et services en réduisant les distorsions dues aux subventions, la simplification et l'harmonisation des tarifs douaniers, le développement et la libéralisation du commerce extérieur, la mise en place d'un marché plus fluide pour une allocation efficiente des ressources humaines. Enfin, le programme visait à apporter un soutien sélectif aux groupes sociaux vulnérables. Le programme d'ajustement structurel (PAS) visait à corriger les déséquilibres budgétaires grâce à des mesures monétaires et fiscales prudentes, à la reprogrammation de la dette extérieure et l'instauration des réformes structurelles<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup>Rapport de la Banque africaine de développement, op cit.

<sup>16</sup> Rapport de la banque mondiale, 2007 : « une revue des dépenses publiques », rapport n°36270, volume I.

Dans le cadre de la réalisation de ces programmes, l'Algérie avait commencé à entreprendre, en 1988, les premiers contacts avec la banque mondiale (BIRD), en négociant un financement destiné à l'ajustement structurel devant toucher l'ensemble des secteurs économiques. En effet, les projets d'investissement, les opérations de prêt à l'ajustement et les travaux économiques et sectoriels ont été appuyés par la banque mondiale. Les prêts à l'investissement se sont concentrés sur l'infrastructure publique, l'agriculture et le secteur social. Entre 1987-1993, 26 projets d'investissement avec des engagements d'environ 1,9 milliards de dollars US ont été approuvés<sup>17</sup>. Ces projets ont bénéficié d'un cofinancement de 200 millions de dollars US de l'EXIM banque du Japon, et de 60 millions de dollars US de la banque européenne d'investissement (BEI). Le premier prêt d'ajustement de la banque a été le prêt d'appui à la réforme économique de 300 millions de dollars US approuvé en août 1989<sup>18</sup> et clôturé en septembre 1992. Ce dernier a en effet appuyé une large gamme de mesures de réformes entreprises au cours des premières phases du programme<sup>19</sup>. Ce prêt a été suivi d'un prêt d'assainissement et de restructuration des entreprises et du secteur financier de 350 millions de dollars US approuvé en juin 1991 et cofinancé à raison de 300 millions de dollars US par l'EXIM banque du Japon.

Quant à l'appui du Fonds Monétaire International (FMI), l'Algérie avait signé en mai 1989, le premier accord de « stand-by » avec le FMI. Cet accord a été accompagné d'une facilité de financement compensatoire (FFC) pour un montant de 471 millions de DTS (Droit de Tirage Spécial)<sup>20</sup>. Un deuxième accord « stand-by » similaire a été signé le 03 juin 1991, pour un financement de 300 millions de DTS<sup>21</sup>, sauf que la quatrième tranche (75 millions de DTS)<sup>22</sup> de ce crédit n'a pas été libérée par les créanciers en raison du non-respect, des autorités algériennes, de certaines clauses<sup>23</sup> ayant relation avec les critères de performance. Le troisième accord « stand-by », concernait un accord de confirmation et un mécanisme de financement compensatoire de 12 mois à l'appui du programme de stabilisation, estimé à

---

<sup>17</sup> Rapport de FMI, 1994 : « Mémoire économique : la transition vers une économie de marché », volume I, rapport principal.

<sup>18</sup> Djamila kasmi, 2008, « diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne », thèse de doctorat en sciences économiques.

<sup>19</sup> Rapport du FMI, op. cit.

<sup>20</sup> Monnaies largement utilisables qui réunit le dollar américain, le yen, la livre sterling, le deutsche mark et l'euro).

<sup>21</sup> Djamila kasmi, thèse doctorale en science économiques, « Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne », 2008.

<sup>22</sup> RAPPORT FMI, 1994, « la transition vers une économie de marché », volume I, rapport principal.

<sup>23</sup> La hausse importante intervenue dans les salaires et les transferts aux ménages à la fin de 1991 et au début de 1992 (Rapport du FMI), ainsi, le refus de l'APN d'entériner les suppressions de subventions aux produits de première nécessité.

environ 1 milliard de dollars US et couvrant la période d'avril 1994 à mars 1995<sup>24</sup>. Cet accord a servi au rééchelonnement de la dette extérieure publique et privée auprès des clubs de Paris et de Londres, et fut suivi d'un autre accord triennal au titre d'un mécanisme élargi de crédit<sup>25</sup> estimé à 1,8 milliards de dollars et qui a pris effet à partir de mai 1995<sup>26</sup>. Les deux accords ont permis de remédier aux déséquilibres de la balance des paiements fortement affectée par la chute des cours des hydrocarbures et du poids de la dette extérieure. Dans le but de réaliser une croissance du PIB de 3% en 1994, et de plus de 6% en 1995, le programme de stabilisation pour la période 1994-1995 a mis l'accent sur les secteurs de croissance des hydrocarbures, de l'agriculture et de la construction. La banque africaine de développement a accordé de sa part, un prêt de 450 millions d'UC réparti sur trois tranches, chacune (150 millions d'UC) destinée au financement des trois programmes (PRE, PACEF, PAS). Il est à souligner que la banque africaine de développement a été l'unique source de financement du PACEF<sup>27</sup>.

Le programme d'ajustement structurel dont l'application par les autorités algériennes était strictement contrôlée par le FMI, la banque mondiale et l'union européenne<sup>28</sup>, était conjugué avec la mise en œuvre des réformes structurelles qui constituait une étape incontournable à la transition de l'Algérie vers l'économie de marché. La réforme de l'économie nationale constitue une série de mesures à caractère global qui visent à transformer l'économie algérienne en une économie dynamique et productive. Elle porte, d'une part, sur l'autonomie de l'entreprise en introduisant davantage de clarté et de transparence dans la prise de décision pour la libérer des ingérences multiples en distinguant clairement les prérogatives de l'État liées à la puissance publique et à la propriété du capital, du rôle économique dévolu aux entreprises publiques dans la conduite de leurs activités. D'autre part, la réforme porte sur l'ensemble des instruments d'encadrement de l'économie à savoir, la planification, la régulation financière, les prix, la fiscalité, les salaires ainsi que l'ensemble du dispositif légal et réglementaire permettant sa mise en œuvre<sup>29</sup>.

Les principales réformes institutionnelles destinées à assainir les comptes et rompre avec l'économie administrée ont engagé une évolution rapide vers l'économie de marché. La

---

<sup>24</sup> Rapport FMI, op.cit.

<sup>25</sup> Moussa ZOUAOUI, thèse doctorale en sciences économiques, « l'impact de l'action de l'Etat sur le développement économique en Algérie (1962-2000) ».

<sup>26</sup> Cet accord est plus contraignant, du moment qu'il est assorti des conditions que le FMI impose habituellement aux pays demandeurs du rééchelonnement.

<sup>27</sup>Rapport de la Banque africaine de développement, op.cit.

<sup>28</sup> Rapport du FMI, op cit.

<sup>29</sup> Brahimi Abdehamid : « l'économie algérienne, défis et enjeux », 2eme édition, Dahlab.

restructuration des entreprises publiques, de 1982 à 1986, effectuée sur quelques 50 entreprises a donné naissance à plus de 300 entreprises<sup>30</sup> nouvelles ayant une dimension gérable accessible aux gestionnaires. En dépit de cette initiative, la restructuration n'a pas donné les résultats escomptés sur l'amélioration de la productivité et la situation financière des entreprises nouvellement créées, qui continuèrent de drainer les ressources budgétaires contraintes par la chute des recettes pétrolières. C'est ainsi que la loi 88-01 du 12 janvier 1988 portant orientation des entreprises publiques économiques est venue redonner aux entreprises nationales, considérées comme moteur réel du développement, leur liberté d'initiative et la maîtrise autonome de leurs instruments de gestion<sup>31</sup>. L'autonomie accordée aux entreprises vise à mettre une distance entre l'État et la vie interne de ces dernières, et ne signifie nullement le désintéressement de l'État au devenir des entreprises<sup>32</sup>. Cette réforme constitue une solution trouvée pour assainir la situation des entreprises publiques et permettre à l'État de se dégager du poids de leurs financements, tout en continuant à en être propriétaire par le biais des fonds de participation (loi n°88-03 du 12 janvier 1988 relative aux fonds de participation), transformés en holding à la mi-1992 au nombre de huit<sup>33</sup> qui, eux même, constituaient des entreprises publiques économiques<sup>34</sup>. L'objectif principal de cette réforme était la génération d'une réponse de l'offre qui constituait le problème primordial du secteur des entreprises publiques et éventuellement le problème le plus critique pour l'ensemble du processus de transition<sup>35</sup>. Cela peut se faire grâce à une augmentation de la productivité et la rentabilité, à une réorganisation de la gestion, à une réorientation de la production et une plus grande productivité de la main d'œuvre. La privatisation (y compris l'ouverture du capital des entreprises publiques aux investisseurs privés, nationaux et étrangers, ainsi que le partenariat) constitue un instrument clé pour réaliser ces objectifs<sup>36</sup>. La privatisation trouve son fondement dans les engagements des organismes financiers internationaux (FMI, banque mondiale) qui constituait une des conditionnalités inhérentes à leurs accords<sup>37</sup>. En effet, les premiers textes juridiques devant encadrer le processus de privatisation en Algérie remontent à 1990, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit qui a ouvert la voie à l'installation de

---

<sup>30</sup> En effet, la SONATRACH, société pétrolière nationale et fleuron du secteur public fut divisée en 9 entreprises (Benachenhou, Réformes économiques, dette et démocratie).

<sup>31</sup> Bouderbala. MA. op.cit

<sup>32</sup> Abdelhamid Brahimi, op cit.

<sup>33</sup> Ces fonds de participation ont été réduits à 6 en 1990.

<sup>34</sup> Bouderbala. MA op cit

<sup>35</sup> Rapport du FMI, op. cit

<sup>36</sup> idem

<sup>37</sup> Kasmi Djamila « diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et l'ajustement structurel de l'économie algérienne », thèse de doctorat en science économiques, université Lumière LYON 2, nov 2008.

concessionnaire et des banques privées en Algérie comme elle a aboli les obstacles aux transferts de capitaux. Suivant cette loi, d'autres décrets ont également vu le jour en 1993. Le décret 93-08 relatif à la modification du code de commerce de 1975 a institué plusieurs formes juridiques de création de sociétés (SPA, EURL, SARL...), comme il a introduit de nouvelles règles de commercialité et de nouveaux instruments financiers mieux adaptés à l'économie de marché. Ainsi, les articles 24 et 25 de la loi de finances complémentaire pour 1994 autorisaient les cessions, la saisie et l'aliénabilité des biens relevant du patrimoine propre<sup>38</sup> des entreprises publiques et l'ouverture des capitaux des entreprises publiques à des opérateurs privés. Cette loi a, de ce fait, inauguré la première étape du processus de privatisation en abrogeant les dispositions de la loi 88-01- relative à l'autonomie des entreprises publiques qui limitait la cession d'actif uniquement entre ces dernières. Bien que le processus de privatisation soit adopté par l'Algérie depuis son engagement dans le processus de transition à l'économie de marché, ce n'est qu'à partir de 1995, qu'une étape décisive soit franchie dans le processus de désengagement de l'État avec l'adoption des textes autorisant le transfert de propriété des entreprises publiques au secteur privé<sup>39</sup>. Il s'agit de l'ordonnance 95-22 relative à la privatisation des entreprises publiques et l'ordonnance 95-25 relatives aux capitaux marchands de l'État. La première avait pour objectif, de mettre en place le cadre législatif et institutionnel devant régir la privatisation comme elle précise le champ d'application de la privatisation en le limitant aux secteurs concurrentiels tels que le bâtiment et travaux publics et hydrauliques, l'hôtellerie et tourisme...etc.<sup>40</sup>. Quant à la seconde ordonnance (95-22), elle vise à donner à l'entreprise l'autonomie de disposer de son patrimoine et mettre en place un schéma organisationnel des entreprises publiques plus efficaces par la constitution de holdings. D'autres ordonnances ont succédé dans le but d'assouplir le contenu des précédentes, notamment celle portant organisation, gestion et privatisation des entreprises publiques économiques<sup>41</sup> qui a levé les obstacles et a mis fin aux conflits qui caractérisaient les ordonnances précédentes. Elle a surtout élargi la privatisation à toutes les entreprises publiques ayant le statut de sociétés par action et ce quel que soit le secteur d'activité<sup>42</sup>

L'Algérie a commencé, en 1987, à mettre en œuvre des réformes structurelles visant la division des domaines d'activité socialistes en exploitation agricoles collectives (EAC) et en

---

<sup>38</sup> À l'exclusion des biens d'affectation et des portions du domaine public exploitées

<sup>39</sup> ZOUAOUI. M., thèse doctorale en sciences économiques, op cit.

<sup>40</sup> La thèse de D. Kasmi énumère ces secteurs en page 149.

<sup>41</sup> Ordonnance n°01-4 du 20/09/2001.

<sup>42</sup> En application de l'article 15 de ladite ordonnance.



exploitations agricoles individuelles (EAI) en application de la loi 87-19 de septembre 1987<sup>43</sup>. Ces dernières (EAC et EAI) détenaient des droits d'usufruit à long terme ainsi qu'une autonomie totale de gestion, y compris le droit de garder tous les profits nets<sup>44</sup>. En plus des autres prérogatives accordées aux détenteurs de ces exploitations, l'accès aux crédits était par voie d'une banque spécialisée pour le secteur agricole (banque pour l'agriculture et le développement rural (BADR)) à des taux favorables. Des réformes complémentaires ont été entreprises notamment, la privatisation de certaines activités de commercialisation de la production agricole exercées par des coopératives à l'exception des coopératives de céréales et légumineuses, la libéralisation des prix d'une large gamme de produits agricoles. Ainsi, certaines grandes entreprises publiques engagées dans la fourniture d'intrants et de services y compris la commercialisation sont devenues autonomes<sup>45</sup>. De plus, les terres ayant été expropriées dans le cadre de la réforme agraire ont été rendues à leur propriétaire.

C'est dans le cadre de la loi n°89-12 du 5 juillet 1989 relative aux prix, que le nouveau système de prix a été organisé allant dans le sens de liberté de fixation des prix. En effet, les prix des produits agricoles, à l'exception des céréales et des légumes secs, ont été libérés dès la mise en place des nouvelles structures agricoles. La loi 89-12 prévoyait trois catégories de prix : les prix « déclarés » librement<sup>46</sup> et fixés par les vendeurs avec la seule stipulation d'une notification exigeante par les producteurs et une surveillance ex-post contre les abus ; les prix à « marge contrôlée » par rapport aux coûts qui peuvent être modifiés par les vendeurs sur une autorisation des autorités veillant à ce qu'ils soient fixés sur une base non monopolistique ; les prix « contrôlés » fixés par les autorités compétentes et qui se rapportent aux produits de première nécessité et de large consommation<sup>47</sup>. La mise en œuvre de la nouvelle politique des prix allait dans le sens de la décentralisation de l'économie, permettant ainsi d'assurer une certaine transparence dans la formation des prix, et d'estimer l'évolution de la productivité de l'économie à l'égard de l'extérieur afin d'adapter les mesures de promotion des exportations aux conditions réelles de fonctionnement de l'économie algérienne<sup>48</sup>.

Suite à l'introduction du nouveau code du travail en 1990, à l'exception de la fixation du salaire minimum d'activité, le gouvernement n'a pas de rôle officiel dans la détermination du

---

<sup>43</sup> D. kasmî, op cit

<sup>44</sup> Rapport FMI, op cit.

<sup>45</sup> Rapport du FMI, op cit

<sup>46</sup> Notons qu'au début de 1994, les produits dont les prix avaient été libérés comptaient pour 78% du poids de l'ensemble des produits inclus dans le calcul de l'indice des prix à la consommation, comparé à 10% seulement avant l'entrée en vigueur du nouveau système des prix.

<sup>47</sup> Benachenhou. M., op cit

<sup>48</sup> Brahimî. A., op cit. p 311.

barème ou du niveau des salaires dans l'entreprise<sup>49</sup>. En effet, la loi n°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail, adoptée par le parlement algérien, a établi le principe de fixation des salaires par la libre négociation entre les syndicats des salariés et les employeurs pour être consacrée par la suite par une convention collective comme cadre de ces négociations et un règlement intérieur<sup>50</sup>. Ainsi, depuis la mise en application de cette loi, la fixation des salaires s'effectuaient sur la base des données économiques touchant l'ensemble du pays comme le secteur ou l'entreprise concernée. En outre, les postes de travail et les salaires qui y sont attachés ainsi que leurs modalités d'évolution tenaient compte des données objectives liées plus spécifiquement à la contribution de l'entreprise à la production sectorielle et nationale<sup>51</sup>.

La libéralisation du commerce extérieur<sup>52</sup> a été progressivement réalisée parallèlement avec celle du régime de change et ce depuis 1987 jusqu'à la mi-1992. Contrairement au début du programme de réformes économiques où les importations ne pouvaient se faire que par l'intermédiaire des monopoles paraétatiques, à la fin de l'année 1990, le régime a évolué, en application de la loi n° 88-29 du 19/07/1988<sup>53</sup>, au point que les distributeurs des produits importés, qu'ils soient nationaux ou étrangers, avaient le droit de demander une licence permanente pour travailler en Algérie. Ainsi, alors que les importateurs personnes physique ou morale n'avaient pas le droit de revendre les produits importés mais les utiliser pour leur usage propre, à partir de la mi-1991, tous les opérateurs officiels ont été autorisés à importer légalement pour leur propre utilisation ou pour la revente. Toutefois, une exception faite pour certains produits stratégiques qui concernent principalement, les denrées alimentaires, les matériaux de construction et les produits pharmaceutiques dont, un cahier de charge est obligatoirement demandé aux importateurs, délivré par la direction du commerce<sup>54</sup> permettant ainsi aux autorités de surveiller et de réglementer le marché. En outre, la réforme fiscale de 1992<sup>55</sup> a introduit une composante importante de réforme tarifaire. Le nombre de taux tarifaires a été réduit de 18 à 7 et le taux maximum a été ramené à 60% au lieu de 120% en se référant aux normes internationales. De plus, le champ d'action de la taxe compensatoire utilisée pour financer le système de subvention à la consommation a été réduit et les taux sur les importations et la production intérieure ont été alignés. Dans ce contexte, les services du

---

<sup>49</sup> Rapport FMI, op cit

<sup>50</sup>Bouderbala. M.A op cit

<sup>51</sup>M. Benachenhou, op cit.

<sup>52</sup> Rapport du FMI sur la transition de l'Algérie vers l'économie de marché, op cit

<sup>53</sup> La loi n° 88-29 du 19/07/1988 relative à l'abolition du monopole sur le commerce extérieur.

<sup>54</sup> Le système de cahier de charge a conservé certains aspects d'un système de licence à l'importation.

<sup>55</sup> Fera l'objet d'une présentation plus détaillée dans le chapitre 2.

FMI ont mené une étude sur l'impact de la réforme tarifaire, selon laquelle, ils ont montré que la réforme tarifaire de 1992 est venue corriger la structure tarifaire qui formulait avant sa mise en application un tarif moyen relativement élevé<sup>56</sup>, une large dispersion de taux et une forte augmentation du taux de la taxe compensatoire qui a induit une importante hausse de la protection tarifaire. Les résultats montraient sur la base d'une comparaison de la structure du tarif douanier légal par catégorie de produits inhérents aux années 1990,1991et 1992, c'est-à-dire, avant et après la réforme, que pour l'économie dans son ensemble, une dispersion plus basse indique que la structure tarifaire<sup>57</sup> est devenue plus neutre.

Le principe de la liberté de l'investissement étranger a été consacré dès avril 1990 en application de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC). En effet, cette dernière a attribué de nombreuses prérogatives aux investisseurs étrangers. À partir de la mise en œuvre du règlement 90-03 de la banque d'Algérie du 08 septembre 1990, les investisseurs étrangers ouvraient le droit de créer des sociétés mixtes avec des entreprises publiques ou privées. Ils pouvaient effectuer des investissements dans tous les secteurs de l'économie, à l'exception de ceux réservés expressément à l'État<sup>58</sup>. La restriction imposée par la loi qui stipule le ratio 51/49 % en partenariat exclusif avec le secteur public a été abrogée. De ce fait, l'investisseur étranger peut détenir jusqu'à 100% du capital des sociétés qu'il créera en Algérie<sup>59</sup>. Cette loi leur a garanti en outre, le rapatriement du capital initial en cas de liquidation, ainsi que les dividendes et les intérêts qui leurs sont rattachés. De plus, en vue d'un assouplissement et d'une simplification, les modalités de l'investissement étranger ont été redéfinies dans le décret législatif n° 93-12 du 05 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement<sup>60</sup>. Ce décret législatif portant code des investissements a été modifié et complété par l'ordonnance n°01-03 du 20 aout 2001, relative au développement de l'investissement. Cette dernière fixe le régime fiscal applicable aux investissements nationaux et étrangers, dans des activités économiques de production de biens et services ainsi que dans le cadre de l'attribution de concessions et/ou de licence. Cette ordonnance prévoit deux régimes d'octroi des avantages fiscaux : un régime général et un autre dérogatoire. Le régime général prévoit des incitations fiscales, parafiscales et douanières. Le régime dérogatoire quant à lui, prévoit aussi des avantages fiscaux octroyés en fonction de la zone d'installation de l'activité et suivant l'intérêt particulier que peut apporter l'investisseur à l'économie nationale.

---

<sup>56</sup> Selon les données publiées, environ 32% en termes non pondérés et de 20% en termes pondérés

<sup>57</sup> Les résultats de cette étude se trouvent dans un tableau en page 105 du présent rapport.

<sup>58</sup> Benachenhou. M., op cit.

<sup>59</sup> Bouderbala. M.A. op.cit.

<sup>60</sup>idem.

La réforme du secteur financier a été réalisée dans le cadre de la loi relative à la monnaie et au crédit (LMC) qui a introduit des éléments clés au dit secteur<sup>61</sup>. C'est une pierre angulaire des réformes dans la mesure où elle a marqué la rupture radicale avec l'ancien système de financement de l'économie nationale et a dessaisi le trésor de son rôle pivot de collecteur et distributeur obligatoire de toutes les ressources à l'exception de celles des ménages<sup>62</sup>. Elle a de ce fait remplacé le financement par le trésor, par un financement par le système bancaire, tout en établissant, selon Ilmane (1990), une séparation entre la sphère réelle et la sphère monétaire<sup>63</sup>. De plus, en consacrant l'autonomie de la banque centrale, la loi sur la monnaie et le crédit met fin au lien ombilical existant entre le gouvernement (représenté par le trésor) et la banque centrale désormais baptisée « banque d'Algérie »<sup>64</sup>. Dans le cadre de la même loi, la banque d'Algérie a pour mission :

- de créer, à travers les politiques monétaire et de change, les conditions les plus favorables au développement rapide de l'économie nationale tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie ;
- proposer au gouvernement toute mesure susceptible d'exercer une action favorable sur la balance des paiements, le mouvement des prix et la situation des finances publiques ;
- définir les modalités régissant les opérations de crédits avec l'extérieur ainsi que le contrôle et le suivi des engagements envers l'étranger.

Toutefois, cette loi a été amendée en 2001, puis remplacée en 2003, par la loi n°3-11 du 26 août 2003, après une réforme profonde du cadre et des instruments de la politique monétaire au cours de la période 1994-1998. L'ordonnance relative à la monnaie et au crédit d'août 2003 a repris une bonne partie des dispositions relatives aux instruments de la politique monétaire contenues dans la loi 90-10, tout en renforçant les règles de bonne conduite en matière de formulation et de conduite de politique monétaire. Aussi, ce cadre légal modifié et complété a laissé une plus grande flexibilité à l'autorité monétaire, le conseil de la monnaie et du crédit, en matière de développement de l'instrumentation monétaire pertinente<sup>65</sup>. Une importante réforme<sup>66</sup> du cadre de la politique monétaire venant modifier et

---

<sup>61</sup> Rapport FMI, transition vers le marché, op.cit

<sup>62</sup> Fatima-Zohra-Oufriha, chapitre 7 « la difficile transformation du système bancaire en Algérie », in thèse de Touati Karima « changements structurels du secteur financier, impact sur les politiques économiques. Approche empirique » thèse de doctorat en sciences économiques université de Bejaia, p 115.

<sup>63</sup> ILMANE.M.C. : transition de l'économie algérienne vers une économie de marché », étude de la banque d'Algérie, n°1, nov 1990, in Kasmi djamila.

<sup>64</sup> Kasmi Djamila, op. cit. p 104

<sup>65</sup> Rapport de la banque d'Algérie pour 2011.

<sup>66</sup> Cette réforme dans le cadre de la politique monétaire est venue, par ailleurs, conforter la consolidation du cadre opérationnel de la politique monétaire intervenue en 2009.

compléter l'ordonnance n°3-10 a été mise en œuvre en 2010. Il s'agit des nouvelles dispositions législatives d'aout 2010 (ordonnance n°10-04), relative à la monnaie et au crédit, qui donnent un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire<sup>67</sup>.

Le système fiscal prévalant avant la promulgation de la loi de finance pour 1991 se caractérisait par une complexité et une ambiguïté rendant le recouvrement de l'impôt difficile, lent et aléatoire<sup>68</sup>. De plus, le système mis en place ne répondait pas aux exigences d'une économie en transition vers le marché. Dans le but d'améliorer aussi bien le système que les recettes fiscales, le pouvoir public a introduit par le biais de la loi de finances pour 1991, des modifications touchant autant à l'assiette fiscale qu'aux taux d'imposition.

La réforme fiscale dont les dispositions ont été introduites dans la loi de finance pour 1991 et entrées en vigueur à partir de janvier 1992, a concerné essentiellement les dispositions législatives régissant les impôts directs et taxes assimilées et celles régissant les taxes sur le chiffre d'affaires. À cet effet, les principaux aménagements apportés au système fiscal à travers cette réforme consistaient en <sup>69</sup> l'introduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), l'introduction de l'Impôt sur le Revenu Global (IRG), l'introduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), l'institution de la taxe foncière, loi 91-21 relative aux hydrocarbures, la modernisation de l'administration fiscale, et la mise en place d'un régime simplifié.

L'entrée en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constituait une grande innovation que la réforme fiscale venait instaurer<sup>70</sup>, dont l'objectif était de simplifier la structure de l'impôt indirect<sup>71</sup>. En remplaçant les deux taxes sur le chiffre d'affaires, à savoir la taxe unique globale à la production (TUGP) et la taxe unique globale sur les prestations de services (TUGPS), la TVA est instituée par l'article 65 de la loi de finance pour 1991, qui détaille le champ d'application de cette taxe ainsi que toutes les opérations y afférentes<sup>72</sup>.

En matière d'impôt sur le revenu, il y a eu abandon du système cédulaire et l'adoption du système de la taxation unitaire qui s'est matérialisée par la création de l'impôt sur le revenu

---

<sup>67</sup> Rapport de la banque d'Algérie, 2010.

<sup>68</sup> Kasmi Djamila, op.cit

<sup>69</sup> Bulletin d'information de la direction générale des impôts, La lettre de la DGI n° 61/2012.

<sup>70</sup> idem

<sup>71</sup> Rapport du FMI, transition vers le marché, op cit.

<sup>72</sup> Ce point sera détaillé dans le deuxième chapitre.

global (IRG)<sup>73</sup> institué par l'article 38 de la loi de finance pour 1991 et l'article 4 à 57 de la loi de finance pour 1992<sup>74</sup>. L'IRG a été instauré dans le but de synthétiser tous les revenus réalisés par un même contribuable (personne physique), de manière à ce qu'une seule imposition soit appliquée sur l'ensemble de ces revenus. Le revenu global se composait de sept catégories<sup>75</sup> de revenus dont chacun d'entre eux était soumis à des règles de détermination de l'assiette imposable qui lui est propre. Une mesure d'une importance particulière instaurée par le législateur algérien dont le fait était notable est, la mise en place de la retenue à la source sur les salaires et autres revenus assimilés<sup>76</sup>. L'objectif de l'introduction de cette dernière est l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la simplification de la collecte pour un recouvrement plus efficace.

En plus des deux impôts susmentionnés, l'impôt sur les bénéfices des sociétés constitue une autre nouveauté résultant de la réforme fiscale. Institué par l'article 38 de la loi de finance pour 1991<sup>77</sup> et mis en application à partir de janvier 1992, l'IBS est calculé sur la base d'un taux proportionnel assis sur les bénéfices réalisés par les personnes morales. En vue d'encourager les entreprises qui consentent un effort en matière d'investissement, le législateur a instauré un taux réduit appliqué à la fraction des bénéfices réinvestis<sup>78</sup>. L'application du système de la retenue à la source constitue une exception pour certaines catégories des revenus réalisés par les personnes morales, il s'agit des revenus des capitaux mobiliers. Les dites retenues constituaient des crédits d'impôts imputables sur l'imposition définitive au titre de l'IBS<sup>79</sup>.

Consécutivement à la réforme ayant touché les impôts sur le revenu ou le bénéfice et les taxes sur le chiffre d'affaires, l'année 1994 a connu une refonte de la fiscalité immobilière. La loi de finance pour 1994 a institué les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et l'impôt sur le patrimoine. La nouveauté introduite par les taxes foncières est qu'elles sont assises sur une valeur locative fiscale alors qu'elles étaient calculées sur la base d'une valeur locative cadastrale. Quant à l'impôt sur le patrimoine, son champ d'application s'est

---

<sup>73</sup> Bulletin d'information de la DGI, op citée

<sup>74</sup> Circulaire n° 246/ME/DGI/DELF/LF/92

<sup>75</sup> Le détail de ces sept revenus sera consacré au deuxième chapitre.

<sup>76</sup> Bouderbala.MA. op cit.

<sup>77</sup> Les deux impôts (IRG, IBS) sont institués par l'article 38 de la LF 1991 et les articles 4 à 57 de la LF pour 1992.

<sup>78</sup> Lettre de la DGI n° 61/2012.

<sup>79</sup> Idem.

davantage étendu pour toucher en plus des biens immobiliers, les biens mobiliers tels que les bijoux, les chevaux, les yachts<sup>80</sup>, etc.

Concernant la fiscalité pétrolière, la loi 91-21<sup>81</sup> relative aux hydrocarbures a introduit des modifications du régime fiscal applicable aux sociétés étrangères. Il s'agit de l'introduction de l'impôt sur la rémunération de l'intéressement, ainsi, des rabattements fiscaux sont accordés pour encourager les investisseurs à explorer les zones oubliées ou éloignées et qui représentent des difficultés particulières.

### **1.2. Phase d'évolution de 2000-2015 :**

Bien que les objectifs visés par les réformes fiscales entreprises soient d'ordre économique, d'autres mesures d'ordre structurel et organisationnel ont figuré au menu des grands chantiers lancés par les pouvoirs publics. Dans le cadre de la réforme structurelle de l'État, la modernisation de l'administration fiscale figurait au menu des grands chantiers lancés par les pouvoirs publics. Cette dernière a connu d'importantes réalisations depuis 1992 dans l'objectif de, faciliter les actes de la vie quotidienne, simplifier les démarches et les procédures, aussi, améliorer la qualité réglementaire. C'est dans ce contexte qu'un réaménagement du système fiscal accompagné d'une restructuration organisationnelle se sont avérés nécessaires. En effet, la création des centres de proximité des impôts (CPI) comme interlocuteur fiscal unique pour les petits contribuables se fonde davantage sur le critère de la capacité contributive. Ainsi, le lancement en 2006 de la Direction des grandes entreprises (DGE), devenue l'unique interlocuteur fiscal de près de 2000 entreprises dont le chiffre d'affaires est important notamment, les sociétés étrangères, les groupes de sociétés et les sociétés pétrolières. En outre, le système d'imposition forfaitaire a été repensé par le législateur qui a introduit dans le cadre de la loi de finance pour 2007, un impôt forfaitaire unique (IFU), remplaçant l'ancien régime forfaitaire composé de l'IRG, la TVA et la TAP. La mise en œuvre de cet impôt a permis aux services de la DGI de constater l'impact positif de l'institution du nouveau mode d'imposition forfaitaire qui semblait être bien adopté par une large partie des contribuables concernés.

Dans le cadre du processus de modernisation de l'administration fiscale, la DGI a mis en place un régime au profit des contribuables qui ne relèvent ni du régime du forfait, ni de celui du réel non plus. C'est le régime simplifié, un régime d'imposition intermédiaire allégé,

---

<sup>80</sup> LDG n°61/2012.

<sup>81</sup> Loi n°91-21 du 4 décembre 1991 modifiant et complétant la loi n°86-14 du 19 août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation, des hydrocarbures.

institué dans le cadre de la loi de finance pour 2008<sup>82</sup>, et caractérisé par la production de documents et des comptes simplifiés. Toutefois, cette catégorie de régime n'existe plus. L'article institué pour sa mise en œuvre a été abrogé par la loi de finances 2015 (article 6). L'objectif visé par ces changements est de tendre vers l'élimination des distorsions et les insuffisances ayant caractérisé l'ancien système.

Les bonnes performances des finances publiques enregistrées au cours des années 2000 et 2001 dues à l'augmentation des prix du pétrole n'ont pas été enregistrées au cours de l'année 2002. En effet, la dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis des recettes pétrolières intensifie la fragilité des finances publiques en général, et accentue davantage la vulnérabilité du budget de l'État en particulier aux aléas de la conjoncture pétrolière. Afin d'atténuer les effets des chocs extérieurs de la conduite de la politique budgétaire, il a été institué un fonds de régulation des recettes (FRR) dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour 2000<sup>83</sup>. Ce fonds est alimenté par les encaissements au titre du surcroît de la fiscalité pétrolière résultant de la différence entre le prix de référence du pétrole et le prix moyen effectif de l'année<sup>84</sup> ainsi que les avances de la banque d'Algérie destinées à la gestion active de la dette extérieure et toutes autres recettes liées au fonctionnement du fonds<sup>85</sup>. Le FRR retrace en dépenses, la compensation des moins-values résultant d'un niveau de recettes de fiscalité pétrolière inférieur aux prévisions de la loi de finances et la réduction de la dette publique<sup>86</sup>. Ainsi, à partir de la loi de finances complémentaire pour 2006, l'article 25 de cette loi met en évidence le financement du déficit du Trésor par le fonds, sans que le solde de ce dernier ne puisse être inférieur à 740 milliards de dinars.

Au cours des années 2000 et 2001, les prévisions des lois de finances pour les prix de référence du baril du pétrole sont fixés à 19 dollars/baril et 22 dollars/baril respectivement. Cependant, les prix moyens effectifs des deux années étaient supérieurs aux prix de référence (28,50dollars/baril et 24.85 dollars/baril respectivement)<sup>87</sup>. Cette bonne conjoncture pétrolière a permis d'alimenter le fonds de régulation pour un montant important de 453 milliards de dinars en 2000 et un montant de 115.8 milliards de dinars en 2001. Sur la base de ces

---

<sup>82</sup> Article 3 de la LF pour 2008.

<sup>83</sup> Article 10 de la LFC pour 2000.

<sup>84</sup> Les plus-values résultant d'un niveau de recettes de fiscalité pétrolière supérieur aux prévisions de la loi de finances.

<sup>85</sup> Article 66 de la loi de finances pour 2004

<sup>86</sup> Idem

<sup>87</sup> ONS, chapitre XIII-monnaie et crédit.



performances, un programme de relance économique à moyen terme (2001-2004) a été élaboré et mis en œuvre à partir du second semestre de l'année 2001<sup>88</sup>.

Dans le contexte d'une embellie financière due à la forte augmentation du prix du pétrole sans précédent caractérisant le début de la décennie 2000, les autorités décidaient d'utiliser le levier budgétaire pour relancer la croissance. C'est dans ce cadre qu'un programme d'investissement baptisé « programme de soutien à la relance économique (PSRE) » a été lancé pour la période 2001-2004 dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour 2001 dont les trois principaux objectifs visaient par ce programme étaient, (1) la réduction de la pauvreté, (2) la création d'emplois<sup>89</sup>, et (3) la préservation des équilibres régionaux et la redynamisation des espaces ruraux<sup>90</sup>. Pour atteindre ces objectifs, le programme s'articulait autour d'un ensemble d'actions, à savoir<sup>91</sup>, la dynamisation des activités productives (en particulier, dans l'agriculture et la pêche), le développement des services collectifs (hydraulique, transports, télécommunication et autres infrastructures), le développement local, le développement des ressources humaines (formation professionnelle et universitaire), et l'amélioration du cadre de vie des citoyens. L'enveloppe financière consacrée à ce programme estimée à 525 milliards de dinars (environ 7 milliards de dollars)<sup>92</sup> se répartissait comme suit : relance des activités productives telles que l'agriculture et pêche (65.3 milliards de dinars), développement local (114 milliards de dinars), grands travaux, infrastructures (210.5 milliards de dinars), développement des ressources humaines (90.2 milliards de dinars), soutien aux réformes institutionnelles (45 milliards de dinars)<sup>93</sup>. Ainsi, un ensemble de mesures d'ordre institutionnel telles que la modernisation de l'administration fiscale ont été mises en œuvre pour soutenir les activités du programme. Les attentes des autorités publiques de ce programme consistaient en la relance de la croissance économique permettant la création de maximum d'emplois.

Grâce à une manne pétrolière prolongée qui a caractérisé le début de la décennie 2000, les autorités lançaient un autre programme consécutif au PSRE, baptisé, programme

---

<sup>88</sup> Rapport de la banque d'Algérie, 2002.

<sup>89</sup> L'objectif visait par le programme en matière d'emplois était la création de 850.000 emplois.

<sup>90</sup> Banque mondiale, 2004a : « Algérie : évaluation du programme de soutien à la croissance économique », janvier 2004.

<sup>91</sup> Rapport de présentation du projet de loi de finances 2002, ministère des finances, sep, 2001.

<sup>92</sup> Banque mondiale, 2007 : « à la recherche d'un investissement public de qualité, une revue des dépenses publiques », volume I.

<sup>93</sup> Touati. K, thèse doctorale en science économiques, « changements structurels du secteur financier, impact sur les politiques économiques. Approche empirique » 2015. P 183, thèse non publiée.

complémentaire de soutien à la croissance (PCSC)<sup>94</sup>. Ce dernier couvrait la période (2005-2009) et portait sur un programme d'investissement public. Des budgets supplémentaires, et l'adjonction de nouveaux programmes pour les régions du Sud et les Hauts plateaux, ont fait que l'enveloppe initiale affectée au PCSC qui s'élevait à 4203 milliards de dinars (soit environ 55 milliards de dollars) a plus que doublé, passant à pas moins de 8705 milliards de dinars (environ 114 milliards de dollars). Le programme quinquennal d'équipement public pour 2005-2009 continue la mise à niveau du réseau infrastructurel du pays dans le contexte de la mise en œuvre des grandes réformes et s'inscrit dans la logique de consolidation de la croissance économique. Les objectifs de ce programme consistaient principalement en un rééquilibrage territorial à travers le développement du réseau routier et ferroviaire, une amélioration des conditions de vie du citoyen en matière notamment d'habitat, d'accès aux soins et aux prestations de base, une prise en charge des besoins croissants en matière d'éducation nationale, d'enseignement supérieur et de formation, un desserrement de la contrainte en matière de ressources en eau, et un développement et une modernisation du service public.

Le programme d'investissement public (2010-2014) s'inscrit dans la dynamique de reconstruction nationale entamée depuis 2001. Il est doté d'une enveloppe financière globale de 21.214 milliards de dinars (l'équivalent de 286 milliards de dollars) et concerne deux volets à savoir<sup>95</sup> le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs de rail, des routes et de l'eau impliquant un montant de 9700 milliards de dinars (130 milliards de dollars), et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 11.534 milliards de dinars (soit l'équivalent de près de 156 milliards de dollars). D'autre part, le programme accorde une place prépondérante au développement humain, considéré par des experts, comme le pilier central à la poursuite du processus de la reconstruction nationale. La part consacrée à ce volet dépasse les 44% du montant global, soit 9386.6 milliards de dinars. Outre le volume d'activité qu'il génère pour l'outil national de réalisation, le programme quinquennal réserve aussi plus de 1500 milliards de dinars à l'appui au développement de l'économie nationale. Avec notamment, plus de 1000 milliards de dinars affectés au soutien du développement agricole et près de 150 milliards de dinars à la promotion de la petite et moyenne entreprise, à travers la réalisation de zone industrielle, le soutien public à la mise à niveau ainsi que la bonification de crédits bancaires (300 milliards de dinars) pour cette même

---

<sup>94</sup> Rapport de présentation du projet de loi de finances pour 2005.

<sup>95</sup> Rapport de la banque mondiale, 2007 : « une revue des dépenses publiques », volume I : texte principal.

fin. Le développement industriel mobilise plus de 2000 milliards de dinars de crédits bancaires bonifiés par l'Etat pour la réalisation de nouvelles centrales électriques, le développement de l'industrie pétrochimique et la modernisation des entreprises publiques. Le programme réserve également un montant de 250 milliards de dinars au développement de l'économie de la connaissance.

### **Conclusion de la section 1**

La mise en œuvre des programmes de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel dans le cadre du passage de l'Algérie d'une économie centralement planifiée à une économie de marché était dans l'objectif de renforcer la stabilité macroéconomique et budgétaire, la promotion d'une forte croissance impulsée par le développement du secteur privé en vue de réduire le chômage et d'améliorer le niveau de vie de la population et enfin de protéger les groupes vulnérables. Il s'agissait de jeter les bases d'une croissance saine et durable et de rétablir les équilibres intérieurs et extérieurs du pays. Les résultats attendus des programmes étaient notamment de passer d'un taux de croissance négatifs à un taux positif de l'ordre de 5% par an. Nous verrons de ce fait, dans la section qui suit, quelle était la réponse de l'économie algérienne aux programmes et réformes mis en œuvre entre 1990 et 2000.

## **2. Impact des programmes et réformes sur l'économie algérienne : 1990-2000**

Notre but est d'évaluer l'impact des réformes économiques et structurelles mises en place sur les secteurs d'activités de l'économie algérienne depuis 1990 à 2000. Il s'agit principalement d'examiner l'évolution de la situation économique de l'Algérie à travers l'examen des paramètres fondamentaux dont les valeurs sont décrites dans les tableaux d'entrées-sorties (TES) publiés par l'ONS.

### **2.1. L'évolution de l'activité économique entre 1990-2000 :**

Sur la base d'une analyse de TES et d'autres documents publiés par l'office national des statistiques (ONS), relatifs aux années 1990, 1995 et 2000, nous présentons l'évolution de l'économie algérienne pour la période 1990-2000. Il s'avère nécessaire d'estimer la contribution de chaque secteur à l'activité économique, et ce en termes de, valeur ajoutée (VA), production brute (PB), rémunération des salariés (RS), excédent brut d'exploitation (EBE), ainsi que l'évolution de la part de la valeur ajoutée dans la production brute de chaque secteur. Compte tenu du poids des hydrocarbures dans la valeur ajoutée globale, il importe de mesurer la contribution de chaque secteur à la création de la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures. La mesure de la part de la production brute par secteur juridique fait

également l'objet de ce travail. L'analyse porte sur une période de 10 ans et s'appuie sur l'évolution des agrégats à prix courants. Nous déterminerons ainsi la variation de chacun des indicateurs entre deux périodes à intervalle de 5 ans pour suivre leurs évolutions.

### **2.1.1. Mesure de la valeur de l'activité économique pendant la période 1990-1995 :**

En analysant la contribution des différents secteurs à la création de la valeur ajoutée globale, nous pouvons examiner l'importance relative de ces derniers pour l'économie Algérienne. En effet, après avoir enregistré un taux de croissance relativement important (4.4%)<sup>96</sup> du PIB en 1989, la période 90-94 a connu des taux de croissance négatifs notamment en 1993. Ces résultats sont imputables essentiellement aux effets conjugués du début de la mise en œuvre des programmes d'ajustement et des réformes, de la forte baisse des cours du pétrole (en 1993) et de la sécheresse qui a occasionné une baisse importante de la production agricole (1993-1994). L'activité économique n'a commencé à reprendre, qu'à partir de 1995. Le taux de croissance estimé à 3,8%, marque une augmentation de plus de 3 points de pourcentage par rapport à l'année 1994<sup>97</sup>. Le recul de l'activité économique pendant cette période est à attribuer aux différents secteurs. Nous tentons de déterminer, quels sont les secteurs qui tirent le plus à la baisse l'évolution du PIB ?

#### **2-1-1-1- Evolution de la part de la valeur ajoutée sectorielle en pourcentage de la valeur ajoutée globale :**

La valeur ajoutée en tant qu'indicateur exprimant la création de la richesse brute d'un secteur permet de traduire son activité. La contribution d'un secteur à la création de la valeur ajoutée globale permet ainsi de déterminer l'importance de ce secteur dans l'économie. C'est dans ce contexte que nous avons jugé important de mesurer la contribution des secteurs d'activité à la création de la valeur ajoutée de la sphère réelle. Le tableau 1 définit la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale en 1990 et en 1995, et met en œuvre la variation de cette dernière entre les deux périodes. L'analyse du tableau 1 permet de constater que la création de la valeur ajoutée globale est le résultat de la contribution des secteurs dans des proportions distinguées qui évoluent différemment dans le temps.

Le secteur agricole dégage en 1990 une valeur ajoutée de 62725 millions de dinars (MDA) qui représente 14.61% de la valeur ajoutée globale. Le secteur enregistre une tendance décroissante de sa part qui ne représente que 12.53% en 1995, marquant une diminution de 2

---

<sup>96</sup> Rétrospective des comptes économiques de 1963 à 2014/ Office National des Statistiques-Alger : ONS, 2009, p193.

<sup>97</sup> L'année 1994 a connu un taux de croissance théoriquement bas (0.2%).

points de pourcentage. Sur la base de l'indice de la production agricole<sup>98</sup>, des variations irrégulières ont caractérisé cette période, ainsi, des campagnes assez mauvaises ont été enregistrées. Les campagnes agricoles 92-93 et 93-94 ont enregistré une diminution de la production agricole de 12,7 % et 9.8% respectivement, due en grande partie à la diminution de la production des céréales<sup>99</sup>. Cette diminution est liée essentiellement, aux conditions climatiques défavorables surgies notamment en 1993<sup>100</sup> et le climat politique particulièrement difficile caractérisant la période concernée. Bien que la modernisation du secteur agricole constitue un objectif stratégique à moyen terme, qui vise à la fois, à assurer l'indépendance alimentaire, stimuler les exportations agricoles, et améliorer le niveau de vie de la population, le modèle algérien n'accorde pas un rôle moteur à l'agriculture dans la dynamique du développement<sup>101</sup>. En outre, la disponibilité des revenus pétroliers (notamment entre 1991-1992) dispensait d'avoir à mobiliser un surplus agricole pour financer le développement. Cela mettait les autorités dans l'obligation d'avoir recours aux importations pour faire face à une demande de produits agricole en hausse due à la croissance démographique. Les importations des produits alimentaires ont été estimées à 1.90 milliards de dollars EU et 1.75 milliards de dollars EU, et représentaient 19.5% et 22.5% du total des importations en 1990 et 1991 respectivement<sup>102</sup>.

La prépondérance du secteur des hydrocarbures dans la valeur ajoutée globale est remarquable en 1990. Le secteur voit sa part augmentée de plus de 3 points de pourcentage en 1995. Cette tendance croissante est due essentiellement à l'augmentation des prix du pétrole après avoir enregistré une baisse brutale dans la deuxième moitié des années 80. C'est ainsi que l'importance de la contribution du secteur des hydrocarbures à la création de la valeur ajoutée globale réduit considérablement la part contributive de certains secteurs d'activité.

Les bâtiments et travaux publics représentent 13.32% de la valeur ajoutée globale en 1990, proportion en légère baisse en 1995 de 1.14 point de pourcentage. Le secteur a connu un accroissement rapide de la demande de logements engendré par une pression démographique et une forte migration urbaine. Cependant, l'offre de nouveaux logements a diminué suite aux pénuries sévères en matière de matériaux de construction conjuguée à l'inefficacité généralisée du secteur de la construction dominé par les entreprises publiques.

---

<sup>98</sup> L'indice de la production agricole mesure l'évolution annuelle en volume de la production, le champ de l'indice couvre la production végétale, animale et la production de pêche.

<sup>99</sup> Document publié par l'ONS dont l'adresse est : [www.ons.dz/IMG/pdf/donnees-2.pdf](http://www.ons.dz/IMG/pdf/donnees-2.pdf)

<sup>100</sup> Année décevante à cause de la sécheresse.

<sup>101</sup> Talahite F., op cit, p 76.

<sup>102</sup> Revue des politiques agricoles et services à l'agriculture 1993-1997, rapport de la banque mondiale.

En effet, l'estimation des livraisons annuelles de logements est passée d'un niveau record de 90 milles unités en 1986 à 30 milles unités en 1991, avant de reprendre quelque peu en 1992 (banque mondiale, 1994)<sup>103</sup>, et ce malgré la relance des activités indispensables du secteur qui constituait l'objectif principal des autorités, ainsi que l'augmentation des crédits accordés au secteur des bâtiments entre 1992 et 1993 de plus de 300%<sup>104</sup>. Quant à la contribution du secteur à la création de la valeur ajoutée de la sphère réelle, il demeure en 3<sup>ème</sup> rang grâce aux investissements accordé par l'État étant donné que le secteur absorbe plus de 60% de la formation brute du capital fixe dans les deux périodes.

**Tableau 1 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale**

Secteurs	Part du secteur dans la VA globale 1990	Part du secteur dans la VA globale 1995	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	14,61	12,53	-2,08
Eau et Énergie	1,05	1,23	0,18
Hydrocarbures	29,16	32,23	3,06
Services et Tvx. Pub. Pétroliers	1,08	1,4	0,32
Mines et carrières	0,28	0,27	-0,01
ISMMEE	4,26	2,93	-1,33
Matériaux de Construction	1,46	1,45	0
BTPH	13,32	12,19	-1,14
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	1,16	1,05	-0,11
Industries Agro-alimentaires	4,05	2,88	-1,17
Textiles, confection, bonneterie	1,56	0,51	-1,05
Cuir et Chaussures	0,41	0,14	-0,27
Bois, Papiers et lièges	0,91	0,56	-0,35
Industries diverses	0,45	1,35	0,9
Transport et communications	6,34	6,36	0,02
Commerce	14,87	18,07	3,2
Hôtels -cafés-restaurants	1,79	1,71	-0,08
Services fournis aux entreprises	1,21	1,04	-0,17
Services fournis aux ménages	2,03	2,11	0,08

Source : établi par nous-même à partir du TES de l'année 1990 et 1995.

Le programme d'ajustement structurel n'a pas été en mesure d'impulser la production nationale hors hydrocarbures. En effet, pendant que le secteur des hydrocarbures tire à la hausse l'évolution de la valeur ajoutée globale, l'industrie hors hydrocarbures constitue le secteur le moins important en matière de contribution à la création de la valeur ajoutée globale, bien qu'elle représente une cellule de base de création de la richesse. La structure de la VA du secteur a connu une tendance à la baisse entre 1990-1995. Alors qu'il représente presque 15 % en 1990, le secteur industriel ne contribue plus de 11% en 1995. Cela peut être expliqué par la mise en œuvre des réformes pendant cette période qui ont été dans un point de vue déstabilisatrices pour les entreprises publiques (H. Bénissad, 1991). En effet, avec

<sup>103</sup> Rapport du FMI, transition vers le marché.

<sup>104</sup> M. Benoune, « Esquisse d'une anthropologie de l'Algérie politique », p 146.

l'ouverture du commerce extérieur et le désarmement douanier (loi relative à la monnaie et au crédit), la production nationale se trouve de plus en plus menacée par la concurrence étrangère, ce qui a même engendré la disparition de certaines branches industrielles telles que l'industrie du textile et confection et les industries des cuirs et chaussures. Ainsi, sous l'effet conjugué de la rupture ou de la rareté des approvisionnements en matières premières et semi-produits, par suite de la chute drastique des importations, de la dévaluation du dinar, de la hausse du taux d'intérêt, des pannes d'équipements, des conflits sociaux, de l'accroissement des prix de production des produits des entreprises dans le cadre de la recherche de la rentabilité, l'appareil productif national a été sévèrement pénalisé (R. BOUDJEMA, 2006)<sup>105</sup>. C'est d'ailleurs ce que nous allons montrer en analysant l'évolution de la contribution des différents secteurs industriels hors hydrocarbures à la création de la valeur ajoutée globale.

L'industrie eau et énergie contribue très faiblement à la création de la valeur ajoutée globale. Sa part ne dépasse pas la barre de 2% sur la période 1990-1995. Toutefois, le secteur se trouve en perpétuelle évolution tout au long de la période considérée. Le dynamisme du secteur se justifie par la croissance de sa valeur ajoutée de plus de 320% entre 1990 et 1995 ainsi que l'augmentation significative de l'indice de production du secteur qui gagne en 1995 plus que 32 points par rapport à 1989<sup>106</sup>. En plus de la diminution de la part de sa valeur ajoutée dans la valeur ajoutée globale, la contribution du secteur de l'industrie des mines et carrières à la création de la valeur ajoutée de la sphère réelle est presque nulle. Estimée à hauteur de 0.28% en 1990, la contribution du secteur ne représente plus de 0.27% en 1995. L'indice de la production du secteur qui perd presque 20 points<sup>107</sup> en 1995 par rapport à 1989 fait preuve de sa récession. Le secteur de l'industrie des matériaux de construction ne contribue que très faiblement à la création de la valeur ajoutée de la sphère réelle. Sa part ne dépasse pas 1.45% en 1990, en diminution en 1995. En effet, le secteur a été compté parmi ceux les plus affectés par la rupture des approvisionnements en matières premières et semi-produits, par suite de la chute drastique des importations. L'embellie du secteur manufacturier qui s'est manifestée dans la première moitié des années 80, due à une stabilité politique relative, le niveau élevé des cours du pétrole et la croissance rapide des dépenses, s'est inversée à partir de 1986 jusqu'au début des années 90, par suite principalement de la baisse des prix des hydrocarbures, de la lenteur et de l'inconstance des réformes et la violence politique (Banque mondiale, 1994), c'est d'ailleurs ce que nous observons sur le tableau n° 1.

---

<sup>105</sup> Revue d'économie et statistiques appliquées, n°06 mai 2006, éditée par l'INPS.

<sup>106</sup> ONS.

<sup>107</sup> Idem.

Les industries manufacturières révèlent une très faible contribution à la création de la valeur ajoutée globale. Cette tendance loin d'être un phénomène qui touche quelques industries seulement concerne l'ensemble des industries. Si nous considérons chacune des industries, leur participation est presque nulle. L'industrie de chimie plastique et caoutchouc contribue à hauteur de 1.16% en 1990, en légère diminution de 0.11% en 1995. Quant aux industries agroalimentaires, elles semblent avoir mieux résisté même si la diminution de leurs parts dans la valeur ajoutée globale (presque 3 points de pourcentage) est relativement importante entre les deux dates. En plus de la part négligeable de la valeur ajoutée des industries manufacturières dans la valeur ajoutée de la sphère réelle, la diminution de la contribution des industries, des textiles et confection, des cuirs et chaussures et celles des bois, papiers et lièges est davantage remarquable en 1995 car leur part oscille entre 0.14 et 0.56%. La mise en œuvre des programmes d'ajustement et la réforme du secteur industriel qui s'est soldée par la dissolution de 822 entreprises (DJENANE, 1997)<sup>108</sup> a produit des effets récessifs qui ont touché le secteur industriel dont les industries manufacturières ont été le plus particulièrement affectées étant donné que l'indice de production de ces industries a chuté de presque 22 points entre 90 et 95. De plus, les contraintes structurelles de l'économie nationale ont contribué davantage à l'aggravation de la situation des entreprises nationales. Ces dernières voient leurs découverts bancaires s'accroître considérablement en raison du désengagement de l'État de la sphère réelle conjugué à la dévaluation du dinar, notamment à partir de 1993, passant de 10 milliards de dinars à la fin de décembre 1994, à 92 milliards de dinars à la fin de décembre 1995.

Outre qu'ils constituent l'un des secteurs les plus importants, les services comptent pour 26.24% de la valeur ajoutée globale en 1990, leur part atteint presque 30% de la valeur ajoutée globale en 1995, enregistrant de ce fait une augmentation de plus de 3 points de pourcentage et avoisinant celle des hydrocarbures, bien que le secteur soit touché par le phénomène de la restructuration. La croissance de cette activité est due essentiellement au dynamisme des deux secteurs, à savoir : le commerce et le secteur des transports et télécommunications (18.07% et 6.36% respectivement en 1995 contre 14.87 et 6.34% respectivement en 1990). Les deux secteurs contribuent pour plus de 80% à la création de la valeur ajoutée du secteur tertiaire.

---

<sup>108</sup>Djenane Abdelmadjid, thèse doctorale en sciences économiques, 1997 : « réforme économique et agriculture en Algérie. p 118.



### 2.1.1.2. Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures

L'estimation de la part des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures révèle que l'importance des hydrocarbures n'a pas influé de la même manière sur l'ensemble des secteurs. Le Tableau suivant résume les calculs que nous avons faits.

**Tableau n°2 : l'évolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures (HH) :**

Secteurs	Part de la VA dans la VA totale HH en 1990	part de la VA dans la VA totale HH en 1995	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	20,62	18,48	-2,14
Eau et Énergie	1,48	1,81	0,33
Mines et carrières	0,39	0,39	0
ISMMEE	6,01	4,32	-1,69
Matériaux de Construction	2,05	2,14	0,09
BTPH	18,8	17,97	-0,83
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	1,63	1,54	-0,09
Industries Agro-alimentaires	5,72	4,25	-1,47
Textiles, confection, bonneterie	2,2	0,74	-1,46
Cuirs et Chaussures	0,57	0,2	-0,37
Bois, Papiers et lièges	1,28	0,82	-0,46
Industries diverses	0,63	1,98	1,35
Transport et communications	8,95	9,38	0,43
Commerce	21	26,66	5,66
Hôtels -cafés-restaurants	2,52	2,52	0
Services fournis aux entreprises	1,7	1,53	-0,17
Services fournis aux ménages	2,87	3,11	0,24

Source : établi par l'auteur à partir des TES de 1990 et 1995.

En effet, la contribution des industries manufacturières, (à l'exception des industries lourdes (ISMMEE)), à la création de la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures demeure négligeable. Quant aux autres secteurs, tels que l'agriculture et les services, en plus de l'importance de leurs parts dans la valeur ajoutée globale, la contribution de ces secteurs à la valeur ajoutée totale hors hydrocarbures est davantage importante. Alors que la part du secteur agricole dans la valeur ajoutée globale est de 14.61% en 1990, elle atteint 20.62% hors hydrocarbures. Le secteur des bâtiments et travaux publics révèle à son tour une part appréciable (18.80% (hors hydrocarbures) contre 13.32% en pourcentage de la valeur ajoutée globale en 1990). Le secteur des services, quant à lui, voit sa part augmenter à hauteur de 37.04% contre 26.24% en tenant compte des hydrocarbures.

### 2.1.1.3 Répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs :

La valeur ajoutée dégagée par chacun des secteurs est répartie inégalement entre la rémunération des salariés et l'excédent brut d'exploitation (EBE). Ainsi, les deux

composantes de la valeur ajoutée évoluent inversement. En effet, le tableau n° 3 montre la distribution de la valeur ajoutée de chacun des secteurs sur le facteur travail.

**Tableau n°3 : Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée (VA) :**

Secteurs	Part de la RS dans la VA sectorielle 1990	Part de la RS dans la VA sectorielle 1995	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	6,382	13,27	6,88
Eau et Énergie	53,88	37,08	-17
Hydrocarbures	3,221	2,664	-0,6
Services et Travx. Pub. Pétroliers	41,11	39,76	-1,4
Mines et carrières	59,98	45,07	-15
ISMMEE	49,59	49,28	-0,3
Matériaux de Construction	49,15	39,75	-9,4
BTPH	65,2	57,63	-7,6
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	53,82	36,91	-17
Industries Agro-alimentaires	30,67	32,08	1,41
Textiles, confection, bonneterie	49,43	75,32	25,89
Cuir et Chaussures	52,56	75,75	23,2
Bois, Papiers et lièges	64,26	61,56	-2,7
Industries diverses	46,21	10,74	-35,5
Transport et communications	36,56	25,83	-10,7
Commerce	17,18	12,33	-4,85
Hôtels -cafés-restaurants	26,66	21,99	-4,68
Services fournis aux entreprises	53,12	36,02	-17,1
Services fournis aux ménages	25,31	18,72	-6,59

Source : établi par les auteurs à partir des TES des années 1990 et 1995.

Le tableau ci-dessus révèle des taux très faibles de la part de la rémunération des salariés en 1990 du secteur agricole et celui des hydrocarbures en dépit de l'importance de la valeur ajoutée créée par les deux secteurs. Quant aux autres secteurs, la valeur ajoutée distribuée sous forme de rémunération de salaires affiche des taux substantiels, ce que nous remarquons au niveau des industries manufacturières, où les taux enregistrés en 1990 indiquent une valeur minimale de 32% et atteint plus que 60% dans certaines industries. Le secteur des services révèle par contre, des taux plus au moins importants, à l'exception du secteur des services fournis aux entreprises, qui accorde plus de la moitié de sa valeur ajoutée à la rémunération des salariés. En revanche, les secteurs enregistrent en 1995 une tendance à la baisse de leurs parts de la rémunération des salariés, à l'exception du secteur agricole qui marque une augmentation de plus de 6 points de pourcentage, et certaines industries manufacturières telles que l'industrie des textiles et confection et celle des cuirs et chaussures qui enregistrent tel que le tableau indique, une augmentation de plus de 23%. Il est à noter que la restructuration des entreprises publiques avait aggravé la situation de leur trésorerie dont certaines se sont retrouvées avec une masse salariale dépassant leur chiffre d'affaires et d'autres n'arrivaient à payer leur travailleurs que sur découvert bancaire.

Quant à l'excédent brut d'exploitation (EBE) dégagé par les secteurs, la part de la valeur ajoutée qui lui a été réservée est esquissée dans le tableau n°4. Ce tableau montre que la valeur ajoutée du secteur agricole est quasiment versée à l'excédent brut d'exploitation (plus de 93%) en 1990. Cette part, bien qu'elle soit toujours considérable (86.5%), reste moins importante en 1995. La baisse de la part des salaires du secteur des hydrocarbures a été en faveur de la part de l'excédent brut d'exploitation du secteur qui a dépassé la moitié de sa valeur ajoutée (69.71% en 1990). Cette dernière a augmenté davantage en 1995 (presque de 5 points) dans le but de soutenir la capacité du fonctionnement du secteur. Plus de la moitié de la valeur ajoutée créée par les services est réservée à l'EBE de ce secteur, cette part oscille entre 58% et 77%. Contrairement aux autres secteurs, l'EBE généré par les industries manufacturières ne dépasse pas les 17% dans certaines industries, compte tenu de la part importante de la rémunération des salaires. Ce taux se voit augmenté dans d'autres industries (industries agroalimentaires, celles de la chimie plastique et caoutchouc).

Cependant, il est à noter que la richesse créée par les secteurs d'activité ne se répartie pas uniquement entre les salaires et le fonctionnement des secteurs, une partie est également réservée aux impôts et taxes à destination de l'État.

**Tableau n°4 : la part de l'EBE dans la valeur ajoutée sectorielle.**

Secteurs	part de l'EBE dans la VA sectorielle 1990	part de l'EBE dans la VA sectorielle 1995	variation
Agriculture, sylviculture, pêche	93,2	86,56	-6,64
Eau et Énergie	41,58	58,95	17,37
Hydrocarbures	69,71	74,51	4,8
Services et Tra. Pub. Pétroliers	53,91	55,88	1,97
Mines et carrières	32,34	51,38	19,04
ISMMEE	41,63	44,56	2,93
Matér. de Construction	44,1	55,4	11,3
BTPH	24,07	35,97	11,9
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	36,88	58,06	21,18
Industries Agro-alimentaires	61,27	58,52	-2,75
Textiles, Confection, bonneterie	36,47	17,07	-19,4
Cuir et Chaussures	35,97	15,54	-20,43
Bois, Papiers et lièges	25,76	30,73	4,97
Industries diverses	19,55	25,77	6,23
Transport et communications	55,4	69,33	13,93
Commerce	78,07	75,19	-2,88
Hôtels -cafés-restaurants	60,81	67,41	6,59
Services fournis aux entreprises	32,54	58,47	25,93
Services fournis aux ménages	69,21	77,77	8,56

Source : établi par les auteurs à partir de TES des années 1990 et 1995.

#### 2.1.1.4 Evolution de la part de la valeur ajoutée sectorielle dans la production brute des secteurs industriels hors hydrocarbures

Le calcul du ratio de la valeur ajoutée en rapport avec la production brute nous renseigne sur l'intensité en valeur ajoutée de la production. Un rapport en croissance indique que la production investit des segments à haute valeur ajoutée qui ne sont pas de simples transformations situées à l'extrémité de la chaîne de la production (Talahite. F, 2010). Le tableau n°5 indique l'évolution de ce rapport entre 1995 et 2000 des différents secteurs industriels.

**Tableau n° 5 : la part de la Valeur Ajoutée sectorielle dans la PB des secteurs industriels.**

Secteurs	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 1990	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 1995	Variation
Mines et carrières	67,63	67,42	-0,22
ISMMEE	52,06	46,26	-5,80
Matériaux de Construction	68,51	65,67	-2,84
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	41,52	48,15	6,62
Industries Agro-alimentaires	30,10	21,76	-8,34
Textiles, confection, bonneterie	50,39	39,75	-10,64
Cuirs et Chaussures	44,08	37,42	-6,66
Bois, Papiers et lièges	43,56	36,01	-7,55

Source : établi par les auteurs à partir des TES de 1990 et 1995.

La mesure de la part de la valeur ajoutée dans la production brute sectorielle permet de voir si le secteur crée réellement de la valeur ajoutée, des produits nouveaux où tout simplement ne fait qu'un assemblage et un conditionnement de produits (Talahite. F, 2010). L'analyse des résultats indiqués dans le tableau n° 5 révèle que, la structure de la production industrielle non pétrolière en termes d'intensité de la valeur ajoutée reste limitée à une simple transformation de matières premières, ou en grande partie, consiste en un assemblage et un conditionnement de produits. Cela se justifie par la part élevée de la consommation intermédiaire dans la production brute au détriment de celle de la valeur ajoutée. Ce phénomène touche particulièrement les industries manufacturières. La contribution des secteurs à la création de la production brute peut faire l'objet d'une décomposition selon les secteurs juridiques, en secteurs privés et publics.

#### 2.1.1.5. Evolution de la production brute par secteur juridique :

La production brute présente une évolution contrastée suivant les secteurs juridiques. Ainsi, la production du secteur des énergies est entièrement représentée en 1990 par le secteur public. Ce dernier voit sa part diminuer dans les hydrocarbures de 0.41% en 1995 au profit du secteur privé. La production agricole est par contre entièrement représentée par le secteur

privé. Quant à la production industrielle, le secteur public est dominant dans les industries des mines et carrières, les industries lourdes (ISMME) et le secteur des matériaux de construction. Quant au secteur industriel manufacturier, à l'exception des industries de chimie, plastique et caoutchouc, où la production privée a presque doublé entre 1990 et 1995, le secteur public voit sa part augmenter entre les deux années. Le secteur privé est prépondérant dans les activités tertiaires.

**Tableau n° 6 : évolution de la production brute suivant les secteurs juridiques (public) :**

Secteurs	Part de la PB secteur public 1990	Part de la PB secteur public 1995	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	0,57	2,07	1,5
Eau et Énergie	100	100	0
Hydrocarbures	100	99,59	-0,41
Services et Trav. Pub. Pétroliers	100	100	0
Mines et carrières	88,32	93,37	5,05
ISMME	92,83	93,22	0,39
Matériaux de Construction	86,17	89,31	3,14
BTPH	48,85	37,07	-11,78
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	74,84	14,98	-59,86
Industries Agroalimentaires	55,39	63,92	8,53
Textiles, confection, bonneterie	64,13	65,86	1,73
Cuirs et Chaussures	67,22	73,58	6,36
Bois, Papiers et lièges	77,2	77,65	0,45
Industries diverses	70,05	92,98	22,93
Transport et communications	52,6	48,59	-4,01
Commerce	27,06	17,03	-10,03
Hôtels -cafés-restaurants	12,34	9,78	-2,56
Services fournis aux entreprises	60,79	42,29	-18,5
Services fournis aux ménages	5,24	5,22	-0,02

Source : établi par les auteurs à partir des données de l'ONS.

**Tableau n° 7 : évolution de la production brute suivant les secteurs juridiques (privé) :**

Secteur	Part de la PB secteur privé 1990	Part de la PB secteur privé 1995	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	99,43	97,93	-1,5
Eau et Énergie	0	0	0
Hydrocarbures	0	0,41	0,41
Services et Travx. Pub. Pétroliers	0	0	0
Mines et carrières	11,68	6,63	-5,05
ISMME	7,17	6,78	-0,39
Matériaux de Construction	13,83	10,69	-3,14
BTPH	51,15	62,93	11,78
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	25,16	85,02	59,86
Industries Agro-alimentaires	44,61	36,08	-8,53
Textiles, confection, bonneterie	35,87	34,14	-1,73
Cuirs et Chaussures	32,78	26,42	-6,36
Bois, Papiers et lièges	22,8	22,35	-0,45
Industries diverses	29,95	7,02	-22,93
Transport et communications	47,4	51,41	4,01
Commerce	72,94	82,97	10,03
Hôtels -cafés-restaurants	87,66	90,22	2,56
Services fournis aux entreprises	39,21	57,71	18,5
Services fournis aux ménages	94,76	94,78	0,02

Source : établi par l'auteur à partir des données publiées par l'ONS.

### **2.1.2. La mesure de l'activité économique pendant la période 1995-2000 :**

A partir de 1995, la situation macroéconomique s'est notablement assainie et la croissance a repris (3.8%). Cette dernière s'est maintenue en 1996 (3.7%) sans atteindre le niveau du taux objectif (4.5%). En 1997 par contre, le taux de croissance s'est nettement ralenti à 1,1% et ce, à cause de la sécheresse, de la baisse drastique des prix des hydrocarbures et aussi, des effets négatifs transitoires de la restructuration industrielle. En effet, pendant toute la période (1995-2000), seule l'année 1998 a permis d'atteindre un taux de croissance nominal de 6,1% (le plus haut niveau de la décennie 1990) supérieur au taux objectif, en dépit de la diminution rigoureuse des cours du pétrole (de 19,49 dollars en 1997 à 12.94 dollars/baril en 1998). Ce taux a été le résultat des réformes introduites notamment dans le secteur agricole, concernant les circuits de commercialisation et de distribution des intrants dont les prix ont été libéralisés, ainsi que l'amélioration des circuits de financement (BAD, 2003)<sup>109</sup>, mais aussi aux bons résultats réalisés dans le secteur industriel. C'est ainsi que nous avons jugé important de mesurer la part contributive de chaque secteur dans le produit intérieur brut en termes de valeur ajoutée et distinguer de ce fait, les secteurs qui stimulent la production et ceux qui tirent à la baisse l'évolution de la valeur ajoutée globale.

#### **2.1.2.1 Evolution de la part de la valeur ajoutée sectorielle en pourcentage de la valeur ajoutée globale :**

En effet, l'analyse du tableau 8 ci-dessous révèle que les tendances observées pendant la période 1990-1995 se sont poursuivies au cours de la période 1995-2000.

Bien que sa part dans la valeur ajoutée globale ait diminué de plus de 2 points de pourcentage<sup>110</sup>, la production agricole a connu des variations irrégulières importantes sur la période (1995-2000). C'est ainsi que des campagnes assez mauvaises ont été enregistrées (1996-1997, 1999-2000) et d'autres relativement bonnes (1995-1996, 1997-1998, 1998-1999)<sup>111</sup>. En effet, malgré un rôle non négligeable dans l'économie algérienne, l'agriculture a connu un déficit important à la fois de sa production par rapport au niveau de consommation de la population et de sa valeur ajoutée.

---

<sup>109</sup>Rapport de la BAD, 2003 : « Algérie : revue de l'expérience de la banque en appui à l'ajustement structurel ».

<sup>110</sup>Due essentiellement à l'importance de la part des hydrocarbures dans la valeur ajoutée globale.

<sup>111</sup> Sur la base d'un document publié par l'ONS.

**Tableau 8 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale**

Secteur	Part de la VA dans la VA totale 1995	Part de la VA dans la VA totale 2000	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	12,53	10,09	-2,44
Eau et Énergie	1,23	1,38	0,15
Hydrocarbures	32,23	47,11	14,88
Services et Trav. Pub. Pétro.	1,40	1,25	-0,15
Mines et carrières	0,27	0,15	-0,12
ISMMEE	2,93	0,97	-1,96
Matériaux de Construction	1,45	0,78	-0,67
BTPH	12,19	8,51	-3,68
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	1,05	0,67	-0,38
Industries Agro-alimentaires	2,88	3,05	0,17
Textiles, confection, bonneterie	0,51	0,30	-0,21
Cuir et Chaussures	0,14	0,07	-0,07
Bois, Papiers et lièges	0,56	0,30	-0,26
Industries diverses	1,35	0,82	-0,53
Transport et communications	6,36	8,04	1,68
Commerce	18,07	12,72	-5,35
Hôtels -cafés-restaurants	1,71	1,32	-0,39
Services fournis aux entreprises	1,04	0,91	-0,13
Services fournis aux ménages	2,11	1,57	-0,54

Source : établi par l'auteur à partir des TES 1995 et 2000.

Cette situation est due essentiellement aux aléas climatiques dont le secteur est fortement tributaire et de l'insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins croissants du secteur. Ainsi, après une forte augmentation de 35% en 1995 et de 41% en 1996, la croissance de la valeur ajoutée du secteur agricole a été déficitaire en 1997 (soit une diminution de 13.5%), pour ne reprendre qu'en 1998 (35%). Le problème structurel de l'insuffisance des ressources en eau a affecté les résultats des programmes d'ajustement. En outre, les efforts qui ont été déployés pour mobiliser les ressources hydrauliques et hydrogéologiques en vue d'amortir les effets des fluctuations de la pluviométrie ont été insuffisants<sup>112</sup>. D'autre part, le problème essentiel dans le domaine de l'agriculture demeure celui de la propriété foncière. En effet, l'absence de titres de propriété foncière rend difficile l'accès au crédit et réduit donc les possibilités d'investissement dans l'agriculture, la capacité limitée des services techniques du secteur gêne considérablement l'accès aux technologies nouvelles et contribue à la stagnation de la productivité agricole, l'existence de trois sortes de droits qui gèrent la terre et la manière d'accéder à la propriété (droit traditionnel, droit islamique et le droit positif) complique la résolution du problème foncier.

Le secteur des hydrocarbures demeure prépondérant dans l'activité économique et se distingue des autres secteurs avec une part de plus de 47% de la valeur ajoutée globale en 2000 (tableau n°8). Le secteur a enregistré une croissance considérable de sa part dans la

<sup>112</sup> Rapport de la BAD, 2003 « Algérie : revue de l'expérience de la banque en appui à l'ajustement structurel ».

valeur ajoutée de la sphère réelle (plus de 14 points entre 1995 et 2000). L'augmentation des prix du pétrole notamment en 2000 (passant de 17,91 dollars à 28,5 dollars par baril) constituait la cause principale de la croissance de la valeur ajoutée du secteur. En 1999, la valeur ajoutée du secteur a enregistré une croissance en volume de 6.1% contre 4% et 6% respectivement en 1998 et 1997<sup>113</sup>. Cette progression soutenue s'explique par le niveau d'investissement consacré vu l'attractivité du secteur. Cependant, l'importance des hydrocarbures influe négativement sur la contribution des autres secteurs hors hydrocarbures à la création de la valeur ajoutée globale, par conséquent, cette dernière se voit réduite.

La tendance à la baisse observée durant la période (1990-1995) en matière du taux de croissance de la part de la valeur ajoutée du secteur des BTP dans la valeur ajoutée globale se poursuit en s'accroissant davantage sur la période (1995-2000). En effet, après avoir représenté 12,18% en 1995, le secteur ne contribue que de 8.51% à la valeur ajoutée globale en 2000 (tableau n°8). Si nous analysons la croissance de la valeur ajoutée du secteur sur la période sous revue, nous retrouvons que cette dernière a enregistré des variations irrégulières. Elle a été estimée à hauteur de 13.87% entre (1995-1996) et a baissé de presque 2 points entre (1996-1997) pour ne représenter que 2,20% entre (1998-1999) et reprendre en 2000 (7,66%)<sup>114</sup>. Cette baisse significative peut être expliquée par les conséquences du phénomène de la restructuration des entreprises publiques dont 249 soit 30.6% des entreprises ont été dissoute en 1998, ainsi, des difficultés croissantes ont conduit à d'importantes compressions du personnel.

L'influence de la production pétrolière sur l'économie nationale reste déterminante de telle sorte que l'activité économique du pays reste marquée par la faible diversification du système productif. En effet, bien qu'aucun niveau objectif n'ait été fixé dans les programmes en ce qui concerne la production industrielle hors hydrocarbures, les chiffres enregistrés dans les TES (1995-2000) révèlent une baisse de la valeur ajoutée du secteur industriel hors hydrocarbures durant la période des programmes et ne s'est sensiblement reprise qu'à partir de 1998, et ce, grâce au processus de restructuration du secteur public. Le tableau n°8 indique le niveau de contribution des industries à la création de la valeur ajoutée globale.

Estimée à hauteur de 47268,9 million de dinars en 2000, la valeur ajoutée du secteur de l'eau et énergie a enregistré une augmentation de 145% entre 1995 et 2000. C'est ainsi que sa

---

<sup>113</sup> Rapport de la direction générale des études et de la prévision, 2000 : « la situation économique et financière en 1999 ».

<sup>114</sup> Les taux de croissance ont été calculés sur la base des TES des années considérées.



part dans la valeur ajoutée globale marque un rebond, et inscrit de ce fait une croissance de 0,14 point. Toutefois, ce dynamisme, qui a été d'ailleurs remarqué depuis 1990, n'a pas été en mesure de permettre au secteur de représenter une part importante dans la valeur ajoutée globale (1,38% en 2000). Ainsi, il demeure le dernier en matière de contribution à la création de la valeur ajoutée globale.

Le secteur de l'industrie des mines et carrières voit sa valeur ajoutée augmenter de presque 19% entre 1995-2000, taux remarquable, toutefois, sa part dans la valeur ajoutée globale a connu une baisse (tableau n°8). En effet, la contribution du secteur à la création de la valeur ajoutée totale ne dépasse pas la barre de 0.5% sur toute la période 1995-2000. Ainsi, l'indice de la production industrielle du secteur n'a cessé de diminuer depuis 1990. En effet, le secteur a été sensiblement affecté par la restructuration des entreprises publiques. D'autres part, tel que les hydrocarbures est le secteur ciblé par les investissements directs étrangers, l'industrie des mines et carrières constitue également un attrait (KASMI. D, 2008 ).

L'industrie des matériaux de construction enregistre une diminution de sa part contributive à la valeur ajoutée globale (tableau n°8) passant de 1.45% en 1995 à 0.78% en 2000. En effet, sur la période 1995-2000, la valeur ajoutée du secteur a enregistré des variations irrégulières. Entre 1995-1996, le secteur voit sa valeur ajoutée augmenter de presque 15%. Cette tendance n'a pas été poursuivie, la valeur ajoutée a accusé une baisse de 3.33% en 1997 par rapport à 1996, et une baisse de plus de 12% en 1999 par rapport à 1998 pour ne reprendre qu'en 2000.

Sur la base des résultats du tableau n°8, nous constatons qu'à l'exception des industries agroalimentaires, les industries manufacturières, ont toutes enregistré une baisse de leur part dans la valeur ajoutée globale. En effet, les industries lourdes (ISMME), voient leur valeur ajoutée sectorielle diminuer de plus de 14% entre 1995-1996, cette tendance continue et s'accélère davantage en 1997 pour marquer une diminution de presque 30% de la valeur ajoutée du secteur par rapport 1996 et ne s'est sensiblement accru qu'à partir de 1998 avec une hausse de 9%, taux remarquable, toutefois, inférieur à celui enregistré en 1996. Cette tendance à la hausse s'est maintenue jusqu'à 2000. Quant à l'industrie de chimie plastique et caoutchouc, une faible contribution du secteur et une variation négative de sa part dans la valeur ajoutée globale sont constatées. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur varie irrégulièrement sur la période 1995-2000. C'est ainsi qu'elle enregistre une baisse de 6.63% de sa la valeur ajoutée entre 1995-1996, et une reprise en 1997 estimée à hauteur de 20.18%.

Cette tendance à la hausse de la valeur ajoutée du secteur de chimie, plastique et caoutchouc continue jusqu'à 2000 (à un niveau moindre par rapport à 1997). L'industrie agroalimentaire, contrairement aux autres industries manufacturières révèle une augmentation de sa part dans la valeur ajoutée totale bien qu'elle soit très faible (une hausse de 0.16 point en 2000 par rapport à 1995). En effet, le secteur agroalimentaire a connu une croissance continue de sa valeur ajoutée sur la période sous revue. Cette dernière est estimée à plus de 33% entre 1995-1996. Les industries du textiles et de confection, celle des bois, papiers et liège, les industries des cuirs et chaussures ainsi que les industries diverses ont connu par contre une baisse de leur part contributive à la valeur ajoutée globale. Les TES révèlent une diminution drastique de la valeur ajoutée des industries des cuirs et chaussures et celles du textiles et confection respectivement de 45.61% et 11.72% en 1997, et n'ont repris qu'en 1998. L'industrie des bois, papiers et liège a accusé par contre une diminution de sa valeur ajoutée en 1996 (-11.25%) pour reprendre en 1997. Ce sont donc les industries manufacturières qui ont été les plus touchées par la récession durant la période des programmes (1995-1998). Leur valeur ajoutée qui avait continué de baisser de manière persistante jusqu'en 1997, n'a commencé à reprendre qu'en 1998. Ce recul des industries manufacturières peut a été expliqué notamment par les défaillances continues des entreprises publiques, de leur dépendance vis-à-vis des inputs importés et des ajustements successifs du taux de change (BAD, 2003)<sup>115</sup>.

L'activité du secteur des services marchands, où prédominent le commerce et le transport, a connu une légère diminution (de 2 points de pourcentage) de sa part dans la valeur ajoutée globale en 1996, après avoir contribué considérablement à l'activité économique en 1995 (presque 30% de la valeur ajoutée globale) et conquérir le secteur des hydrocarbures. La valeur ajoutée du secteur des services a repris une tendance à la hausse en 1997 et contribue à hauteur de 28.65%. La part du secteur dans la valeur ajoutée globale a augmenté davantage en 1998 (31.47%) et dépasse même celle des hydrocarbures. Cette dernière enregistre une tendance à la baisse en 1999 (29.63%) qui s'accélère davantage en 2000 (24.56%). Malgré cette décélération, les services marchands constituent le secteur qui contribue le plus à la création de la valeur ajoutée globale, après les hydrocarbures, ainsi, tel qu'il a été constaté entre 1990-1995, les services continuent de jouer jusqu'à 2000 un rôle moteur dans l'économie nationale.

---

<sup>115</sup> Rapport de la BAD, 2003, op déjà cité.

### **2.1.2.2 Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures :**

La contribution des secteurs à la création de la valeur ajoutée totale se voit sous-estimée devant l'importance du poids des hydrocarbures. C'est ainsi que nous avons jugé important de dévoiler le poids des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures. Le tableau N°9 indique de ce fait, la part de la valeur ajoutée de chacun des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures. La structure de la valeur ajoutée hors hydrocarbures est caractérisée par l'importance de la contribution de trois secteurs, à savoir : les services, l'agriculture et le BTP, et ce, à hauteur respectivement de 43,23%, 18,48% et 17,97% en 1995. Ces parts, à l'exception du BTP, ont été davantage importantes en 2000 (46,42% et 19,07% respectivement pour les services et l'agriculture). Cette tendance n'a pas été observée dans les industries qui contribuent très faiblement, à raison de 18,2% en 1995, soit en baisse de presque 4 points par rapport à 1990 (21.96%). Quant aux industries manufacturières, leur part dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures révèle une décélération par rapport à la période précédente. Alors qu'elles contribuent à hauteur de 18.04% en 1990, les industries manufacturières révèlent un recul dans la contribution à la création de la valeur ajoutée globale en 1995 (13.87%), soit à raison de plus de 4 points. Cela renvoie à dire que ce n'est guère l'importance des hydrocarbures qui réduit la part contributive de ces industries, mais c'est plutôt l'utilisation des capacités de production de ces dernières qui décroît régulièrement. Il est à souligner qu'en plus des problèmes de sous-utilisation des capacités de production des industries, la dévaluation du dinar algérien a répercuté négativement sur leur production, du fait de l'accroissement du crédit bancaire et des pertes de change qui alourdissaient leurs découverts bancaires<sup>116</sup>.

---

<sup>116</sup> Selon des responsables privés algériens, les pertes de change pour l'ensemble du secteur industriel ont été estimées à plus de 60 milliards de DA à la fin de 1995. A ces pertes, il faut ajouter environ 25 milliards de DA de frais financiers générés par le découvert bancaire rapport de la BAD, op déjà cité.

**Tableau n° 9 : Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures :**

Secteur	Part de la VA dans la VAGHH 1995	Part de la VA dans la VAGHH 2000	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	18,48	19,07	0,59
Eau et Energie	1,8	2,6	0,8
Mines et carrières	0,39	0,27	-0,12
ISMME	4,32	1,83	-2,49
Matériaux de Construction	2,14	1,47	-0,67
BTPH	17,97	16,09	-1,88
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	1,54	1,25	-0,29
Industries Agro-alimentaires	4,25	5,76	1,51
Textiles, confection, bonneterie	0,74	0,56	-0,18
Cuir et Chaussures	0,2	0,13	-0,07
Bois, Papiers et lièges	0,82	0,56	-0,26
Industries diverses	2	1,55	-0,45
Transport et communications	9,38	15,2	5,82
Commerce	26,66	24,04	-2,62
Hôtels -cafés-restaurants	2,52	2,5	-0,02
Services fournis aux entreprises	1,53	1,71	0,18
Services fournis aux ménages	3,11	2,97	-0,14

Source : établi par l'auteur à partir du TES de 1995 et 2000.

### 2.1.2.3 La répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs :

La répartition de la valeur ajoutée entre les différents facteurs de production diffère d'un secteur à un autre. Le tableau n°10 donne la part de la valeur ajoutée des secteurs consacrée à la rémunération des salariés.

**Tableau n°10 : la part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée sectorielle.**

Secteur	Part de la RS dans la VA de chaque secteur 1995	Part de la RS dans la VA de chaque secteur 2000	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	13,27	14,78	1,51
Eau et Énergie	37,08	27,85	-9,23
Hydrocarbures	2,66	2,08	-0,59
Services et Trav. Pub. Pétroliers	39,76	37,35	-2,41
Mines et carrières	45,07	59,82	14,75
ISMME	49,28	75,83	26,55
Matériaux de Construction	39,75	44,24	4,49
BTPH	57,63	50,06	-7,57
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	36,91	39,38	2,46
Industries Agro-alimentaires	32,08	20,22	-11,86
Textiles, confection, bonneterie	75,32	61,13	-14,19
Cuir et Chaussures	75,75	52,77	-22,98
Bois, Papiers et lièges	61,56	50,84	-10,72
Industries diverses	10,74	8,97	-1,76
Transport et communications	25,83	19,95	-5,88
Commerce	12,33	10	-2,33
Hôtels -cafés-restaurants	21,99	22,7	0,72
Services fournis aux entreprises	36,02	44,89	8,87
Services fournis aux ménages	18,72	20,88	2,16

Source : établi par l'auteur à partir des TES 1995 et 2000.

Sur la base de ces résultats, nous constatons qu'en 1995, en dépit de la faible valeur ajoutée créée par le secteur manufacturier, les industries du textiles et confection ainsi que celles des cuirs et chaussures consacrent la plus grande partie de leur valeur ajoutée à la rémunération des salariés (plus de 75%), et dans une moindre mesure, l'industrie des bois, papiers et liège (61%) et les industries lourdes (ISMMEE) (presque 50%). Cette part pour le reste des industries ne dépasse pas la moitié du montant réalisé. En effet, pendant la période de restructuration des entreprises publiques, ces dernières se trouvaient parfois avec une masse salariale qui dépassait leur chiffre d'affaires. En 2000 par contre, une tendance inverse s'est révélée. Les industries qui ont consacré une part importante de leur valeur ajoutée à la rémunération des salariés voient cette part diminuer considérablement, tel est le cas pour les industries du textile et confection (14 points), les industries des cuirs et chaussures (22 points) et les industries des bois papiers et lièges (10,72 points). Les industries lourdes, par contre, marquent une augmentation significative de la rémunération des salariés (plus de 26 points) en 2000 et dépasse les 75% du total de la valeur ajoutée du secteur. La tendance à la baisse de la rémunération des salariés est également observée dans le secteur des BTP, elle est estimée à hauteur de plus de 7 points de pourcentage. Le secteur agricole révèle par contre une augmentation de la part de la valeur ajoutée distribuée sous forme de salaires, des données publiées par l'ONS montrent qu'en 1997, l'agriculture est le secteur qui emploie le plus (884 milles employés) après le secteur des services. Ce dernier, bien que la part de la rémunération des salariés ne soit pas importante, constitue le secteur qui embauche le nombre le plus important des employés (1496 milles en 1997, soit 26.2% du total de l'effectif)<sup>117</sup>. En revanche, alors que les hydrocarbures constituent le secteur qui contribue le plus à la valeur ajoutée globale, sa part réservée à la rémunération des salariés en 1995 est très faible (2.66%), ainsi, cette dernière se voit diminuer en 2000. Une part considérable de la valeur ajoutée des hydrocarbures est plutôt réservée à l'Excédent Brut d'exploitation (EBE) du secteur. Le tableau N°11 indique la part relative de l'excédent brut d'exploitation des secteurs d'activité dans la valeur ajoutée sectorielle. Les résultats affichent que les secteurs d'activité répartissent la valeur ajoutée entre les facteurs de production de manière distinguée. En effet, les résultats indiquent qu'en 1995, l'agriculture réserve une part très importante à l'excédent brut d'exploitation (plus de 86%), en légère baisse en 2000 (85%). Le secteur des hydrocarbures quant à lui consacre plus de 74% de sa valeur ajoutée à la rémunération du capital, en augmentation de presque 1 point en 2000. Nous pouvons expliquer ces performances

---

<sup>117</sup> Office National des Statistiques (ONS)

financières par l'importance des investissements que les secteurs en ont besoin pour leur développement. Le BTP, bien qu'il marque une croissance de sa part de l'EBE entre 1995 et 2000 de plus de 6 points de pourcentage, elle reste en deçà de la moitié du total de sa valeur ajoutée. Les services par contre, consacrent une part considérable à l'EBE en 1995, elle augmente davantage en 2000 pour le commerce et le transport (plus de 4 points et 6.47 points de pourcentage respectivement), et se voit diminuer dans les autres services. Tandis que les autres secteurs rémunèrent considérablement leur capital, les industries manufacturières, à l'exception des industries agroalimentaires et celles de chimie, plastique et caoutchouc, rémunèrent plus les salariés que le capital. Nous pouvons observer sur le tableau n° 11, qu'en 1995, la part de l'EBE des industries du bois, papiers et lièges n'est qu'à hauteur de 30.72%, celle du textile et confection ne dépasse pas la barre de 18%, la part de l'industrie des cuirs et chaussures est encore moindre (inférieur à 16%). Ces parts enregistrent une augmentation en 2000, sans qu'elles dépassent la moitié du total de la valeur ajoutée sectorielle.

En effet, les résultats indiquent qu'en 1995, l'agriculture réserve une part très importante à l'excédent brut d'exploitation (plus de 86%), en légère baisse en 2000 (85%). Le secteur des hydrocarbures quant à lui consacre plus de 74% de sa valeur ajoutée à la rémunération du capital, en augmentation de presque 1 point en 2000. Nous pouvons expliquer ces performances financières par l'importance des investissements que les secteurs en ont besoin pour leur développement. Le BTP, bien qu'il marque une croissance de sa part de l'EBE entre 1995 et 2000 de plus de 6 points de pourcentage, elle reste en deçà de la moitié du total de sa valeur ajoutée. Les services par contre, consacrent une part considérable à l'EBE en 1995, elle augmente davantage en 2000 pour le commerce et le transport (plus de 4 point et 6.47 points de pourcentage respectivement), et se voit diminuer dans les autres services. Tandis que les autres secteurs rémunèrent considérablement leur capital, les industries manufacturières, à l'exception des industries agroalimentaires et celles de chimie, plastique et caoutchouc, rémunèrent plus les salariés que le capital. Nous pouvons observer sur le tableau n° 11, qu'en 1995, la part de l'EBE des industries du bois, papiers et lièges n'est qu'à hauteur de 30.72%, celle du textile et confection ne dépasse pas la barre de 18%, la part de l'industrie des cuirs et chaussures est encore moindre (inférieur à 16%). Ces parts enregistrent une augmentation en 2000, sans qu'elles dépassent la moitié du total de la valeur ajoutée sectorielle.

**Tableau n° 11 : la part de l'EBE dans la valeur ajoutée sectorielle.**

Secteur	part de l'EBE dans la VA de chaque secteur 1995	Part de l'EBE dans la VA de chaque secteur 2000	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	86,56	85,11	-1,45
Eau et Énergie	58,95	68,06	9,1
Hydrocarbures	74,51	75,33	0,82
Services et Travx. Pub. Pétroliers	55,88	58,69	2,8
Mines et carrières	51,38	34,15	-17,23
ISMMEE	44,56	15,39	-29,17
Matériaux de Construction	55,4	49,31	-6,09
BTPH	35,97	42,77	6,79
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	58,06	55,68	-2,37
Industries Agro-alimentaires	58,52	73,45	14,93
Textiles, confection, bonneterie	17,07	27,51	10,44
Cuir et Chaussures	15,54	40,77	25,23
Bois, Papiers et lièges	30,73	40,01	9,28
Industries diverses	25,77	89,04	63,27
Transport et communications	69,33	75,8	6,47
Commerce	75,19	79,96	4,77
Hôtels -cafés-restaurants	67,41	66,93	-0,48
Services fournis aux entreprises	58,47	49,65	-8,82
Services fournis aux ménages	77,77	75,38	-2,4

Source : établi par l'auteur à partir de TES de 1995 et 2000.

#### **2.1.2.4 Evolution de la part de la valeur ajoutée sectorielle dans la production brute des secteurs industriels hors hydrocarbures**

La mesure de la part de la valeur ajoutée dans la production brute des secteurs nous permettra de déterminer les secteurs créateurs réellement de la valeur ajoutée. Toutefois, sur la période 1995-2000, nous constatons qu'il s'agit de la même tendance observée pendant la période précédente. En effet, la structure de la production industrielle en termes d'intensité de la valeur ajoutée des industries révèle une tendance à la baisse plus accentuée entre 1995-2000. La part de la valeur ajoutée des secteurs dans la production brute sectorielle a diminué notablement dans l'industrie du textile et confection, l'industrie des mines et carrières, les industries lourdes (ISMMEE), l'industrie des matériaux de construction et à un degré moindre pour les industries de chimie, plastiques et caoutchouc. En effet, cette période qui correspond à celle des programmes a été caractérisée par une récession qui a touché davantage le secteur industriel public. En outre, ce dernier qui représente une charge pour l'État, connaît des difficultés structurelles caractérisées par l'obsolescence de l'outil de production, une faible productivité, une faible compétitivité de la production face aux produits importés et une sous-utilisation des capacités de production.

**Tableau n°12 : Part de la valeur ajoutée dans la production brute des secteurs industriels hors :**

Secteur	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 1995	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 2000	Variation
Mines et carrières	67,42	59,49	-7,93
ISMMEE	46,26	37,91	-8,35
Matériaux de Construction	65,67	60,78	-4,89
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	48,15	46,94	-1,21
Industries Agro-alimentaires	21,76	24,09	2,33
Textiles, confection, bonneterie	39,75	26,12	-13,63
Cuir et Chaussures	37,42	39,72	2,3
Bois, Papiers et lièges	36,01	43,77	7,76
Industries diverses	77,87	81,75	3,88

Source : établi par l'auteur à partir de TES de 1995 et 2000.

Il est donc important de voir quelle est la part de la production brute du secteur privé étant donné que le secteur public montre une défaillance dans sa production sur la période 1995-2000, ainsi, voir également le produit de la mise en œuvre de la privatisation des entreprises publiques

#### **2.1.2.5. Evolution de la production brute par secteur juridique :**

Le tableau ci-après révèle une évolution contrastée de la production brute suivant les secteurs juridiques (public et privé). En effet, à l'exception de l'industrie des mines et carrières, les industries lourdes (ISMMEE) et le secteur des services hôtel, cafés et restaurants, tous les secteurs du système productif national ont révélé, sur la période 1995-2000, une augmentation de la production brute du secteur privé au détriment du secteur public.

**Tableau n° 13 : Part de la production brute par secteur juridique (public).**

Secteur	part de la PB secteur public 1995	part PB secteur public 2000	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	2,07	1,07	-1
Eau et Énergie	100	100	0
Hydrocarbures	99,59	95,53	-4,06
Services et Travx. Pub. Pétroliers	100	100	0
Mines et carrières	93,37	93,46	0,09
ISMMEE	93,22	94,17	0,94
Matériaux de Construction	89,31	71,17	-18,13
BTPH	37,07	25,59	-11,49
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	82,37	79,95	-2,42
Industries Agro-alimentaires	63,92	43,22	-20,7
Textiles, confection, bonneterie	65,86	20,56	-45,3
Industries diverses	92,98	93,87	0,89
Transport et communications	48,59	27,13	-21,46
Commerce	17,03	8,64	-8,38
Hôtels -cafés-restaurants	9,78	12,77	2,98
Services fournis aux entreprises	42,29	35,75	-6,54
Services fournis aux ménages	5,22	3,34	-1,88

Source : établi par l'auteur à partir de TES 1995 et 2000.



Cette croissance de la production privée a été davantage importante dans l'industrie du textile et confection (45,31 points), les services des transports et communications (21,46 points), l'industrie agroalimentaire (20,69 points), le secteur des matériaux de construction (plus de 18 points), le secteur des BTP (11,49 points), et enfin le commerce dont la production brute privée a augmenté de plus de 8 points de pourcentage. Quant au secteur agricole, la quasi-totalité de la production est réalisée par le secteur privé. Par ailleurs, la part du secteur public national dans la production brute est dominante dans certains secteurs tels que l'énergie, les services et travaux publics pétroliers, les industries lourdes (ISMME), les mines et carrières et les industries diverses.

**Tableau n° 14 : Part de la production brute par secteur juridique (privé).**

Secteur	Part de la PB privé 1995	Part de la PB privés 2000	variation
Agriculture, sylviculture, pêche	97,93	98,93	1
Eau et Énergie	0	0	0
Hydrocarbures	0,41	4,47	4,06
Services et Travx. Pub. Pétroliers	0	0	0
Mines et carrières	6,63	6,54	-0,09
ISMME	6,78	5,83	-0,94
Matériaux de Construction	10,69	28,83	18,13
BTPH	62,93	74,41	11,49
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	17,62	20,05	2,43
Industries Agro-alimentaires	36,08	56,78	20,7
Textiles, confection, bonneterie	34,14	79,44	45,3
Industries diverses	7,02	6,13	-0,89
Transport et communications	51,41	72,87	21,46
Commerce	82,97	91,36	8,38
Hôtels -cafés-restaurants	90,22	87,23	-2,98
Services fournis aux entreprises	57,71	64,25	6,54
Services fournis aux ménages	94,78	96,66	1,88

Source : établi par l'auteur à partir des TES 1995 et 2000.

## Conclusion de la section 2

L'évolution de l'activité économique selon les secteurs fait apparaître que la croissance du produit intérieur brut est tirée essentiellement par le secteur des hydrocarbures. En effet ce dernier demeure prépondérant sur toute la période 1990-2000, à l'exception de 1998, où le secteur tertiaire prend la première position. Le secteur des services constitue un contributeur important à la création de la valeur ajoutée globale, de ce fait, il se positionne en second rang après les hydrocarbures. L'importance du secteur des bâtiments et travaux publics dans l'économie algérienne est traduite par sa position en troisième place. Une alternance pour la quatrième position entre l'agriculture et l'industrie selon les aléas de la pluviométrie, toutefois, la production industrielle reste notoirement insuffisante.

### **Conclusion du chapitre :**

Sur l'ensemble de la période 1990-2000, la croissance économique a été caractérisée par son instabilité et son faible niveau. Le taux de croissance observé a été largement en deçà de l'objectif fixé de 4.5% à 5%. La période allant de 1990 à 1994 a été caractérisée par un taux de croissance annuel moyen très faible (0.27%). En terme réel, ce taux est négatif (-0.9%). L'évolution du produit intérieur brut est sensiblement liée aux chocs exogènes comme les aléas climatiques pour l'agriculture et les fluctuations des cours du baril du pétrole, et dans une moindre mesure, au fonctionnement et au développement du secteur industriel dépendant des capacités d'importation (économie extravertie dans ses approvisionnements). Les résultats observés sont essentiellement imputables aux effets conjugués de la forte baisse des cours du pétrole (en 1993), de la sécheresse qui a occasionné une baisse importante de la production agricole, entre 1993-1994 notamment, et à la rareté des approvisionnements qui a pénalisé le secteur industriel en engendrant une baisse de la production industrielle. Une reprise hésitante a été constatée à partir de 1995 traduisant les effets de la stabilisation macroéconomique sans toutefois atteindre le niveau du taux de croissance objectif. Un net fléchissement du taux de croissance (1.1%) enregistré en 1997, à cause de la sécheresse, et aussi des effets négatifs transitoires de la restructuration industrielle. Seule l'année 1998 qui a connu un taux de croissance considérable (6.2%), en dépit de la diminution des cours du pétrole. Ce taux a été le résultat des réformes introduites notamment dans le secteur agricole, mais aussi aux bons résultats réalisés dans le secteur industriel hors hydrocarbures grâce au processus de restructuration du secteur public. Tout en demeurant positif, le taux de croissance a évolué à la baisse en 1999 et 2000.

A partir de cette dernière année, l'économie algérienne a réalisé de bonnes performances des finances publiques grâce à l'augmentation substantielle des prix des hydrocarbures. Les bonnes performances permises par l'augmentation des cours du pétrole et la consolidation de la position financière extérieure de l'Algérie sur le long de la décennie 2000 lui a permis de mettre en œuvre trois programmes de relance économique entre 2001 et 2014. L'impact de ces programmes d'investissements conjugué à celui des réformes structurelles mises en œuvre depuis 1990 sur l'activité économie en Algérie fera l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 2 : Changements structurels de l'économie  
algérienne : 2000-2015

## Chapitre 2 : Changements structurels de l'économie algérienne : 2000-2015

---

### **Introduction :**

Après avoir décrit dans un premier chapitre, l'évolution de l'économie algérienne depuis son indépendance, et analysé les changements structurels intervenus durant la décennie 90 par la mise en œuvre des programmes d'ajustements structurels depuis 1990, nous tenterons dans ce chapitre de décrire les changements structurels introduits depuis 2000 à ce jour, par la mise en œuvre des programmes d'investissements. Nous avons, pour cela, structuré notre chapitre en deux sections. La première consiste à mesurer l'activité économique durant la période considérée, tout en observant l'évolution de la situation économique de l'Algérie à travers l'examen des paramètres fondamentaux dont les valeurs sont décrites dans les tableaux d'entrées-sorties publiés par l'ONS. La deuxième section analyse les changements structurels et technologiques dans l'économie algérienne depuis 1990 à 2014. .

### **1. Impact des programmes d'investissement sur l'activité économique pendant la période 2000-2015 :**

La redynamisation de l'activité économique est l'un des principaux objectifs des programmes d'investissements publics lancés par les autorités algériennes depuis 2000. L'impact de ces programmes sur l'économie algérienne a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse par le passé, de même que récemment. L'objectif de cette section consiste à mesurer cet impact, non pas sur l'économie, mais plutôt sur l'évolution de l'activité économique du pays à travers l'examen des paramètres fondamentaux dont les valeurs sont décrites dans les tableaux d'entrées-sorties (TES) et d'autres documents publiés par l'ONS.

#### **1.1. La mesure de l'activité économique pendant la période 2000-2005 :**

Cette période a connu une reprise de croissance qui s'est manifestée dès 2001, grâce notamment à la bonne tenue des exportations des hydrocarbures, à la pluviométrie favorable qui a rendu possible une forte progression de la production agricole, et à l'élargissement significatif de la demande finale stimulée par l'expansion des investissements publics et par l'essor de la consommation des ménages (banque d'Algérie, 2002).

### **1.1.1. Evolution de la part de la valeur ajoutée (VA) des secteurs dans la valeur ajoutée globale :**

Les résultats du tableau ci-après, bien qu'ils révèlent une diminution de la part contributive des secteurs à la création de la valeur ajoutée du système productif, cela ne traduit pas le recul de l'activité économique des secteurs, il est dû par contre, à l'importance des hydrocarbures dans la valeur ajoutée globale qui ont marqué une augmentation notable. Toutefois, la période 2000-2005 a connu un retournement de tendance vers des rythmes de croissance plus élevés du produit intérieur brut notamment en 2002 et 2003 (5,6% et 7,2% respectivement contre 3% en 2001). Cette croissance est tirée non pas uniquement par la bonne conjoncture des hydrocarbures, mais également par le dynamisme des autres secteurs à des niveaux différents.

L'évolution de la croissance de la valeur ajoutée agricole sur la période sous revue révèle une tendance inverse par rapport à sa part dans la valeur ajoutée globale. En effet, cette dernière enregistre une diminution de plus de 1 point entre 2000 et 2005, alors que le secteur a connu une croissance vigoureuse de 19% (13,2% en volume) en 2001, grâce aux conditions climatiques favorables conjuguées à une pluviométrie suffisante dont le secteur agricole est fortement dépendant. Ces résultats exceptionnels enregistrés pendant cette période, ont été également le fruit des premiers résultats encourageants du Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA) mis en œuvre en 2000<sup>118</sup>. L'année 2002 a enregistré par contre un recul de 1,3% en volume (dû essentiellement à la baisse de la production des céréales)<sup>119</sup> et une croissance modeste en valeur (1,23%), grâce aux progrès de l'irrigation et la production végétale hors céréales (banque d'Algérie, 2002). L'année 2003, a marqué la plus forte croissance du secteur (23% en valeur et 17% en volume), dépassant ainsi les excellentes performances de l'année 2001 et le recul enregistré en 2002. Cette tendance s'est inversée en 2004 et en 2005, la valeur ajoutée agricole a reculé significativement notamment en 2005 et dont le taux de croissance ne dépassait pas la barre de 1%. Avec une part relative de près de 9,03% de la valeur ajoutée totale en 2005, l'agriculture demeure en troisième rang en matière de contribution à la création de la valeur ajoutée totale, voire de la richesse nationale et continue à devancer l'industrie hors hydrocarbures.

---

<sup>118</sup> Ce programme visait à favoriser la mise en valeur des terres sous le régime de la concession, fournir une assistance technique aux producteurs et soutenir financièrement les agriculteurs par le biais du Fonds National de Développement et de régulation agricole (FNDRA).

<sup>119</sup> Rapport de la banque d'Algérie, 2002.

Les hydrocarbures qui se sont distingués par une croissance de 47,11% en 2000, voient leur valeur ajoutée subir une diminution de plus de 5 points et de 6,6 points de pourcentage respectivement en 2001 et 2002. Cette baisse est due essentiellement à la réduction des prix du baril du pétrole qui est passé de 28,5 dollars/baril en 2000 à 24,85 dollars/baril, pour enregistré une légère augmentation en 2002 (25,24 dollars/baril), toutefois, le prix reste en deçà de celui enregistré en 2000. Le secteur demeure prépondérant dans l'activité économique avec près de 44% de la valeur ajoutée totale en 2003. Cette part enregistre un regain en 2004 (45,48%, et 52,09% en 2005) due principalement à la bonne tenue des prix du baril du pétrole sur le marché international.

**Tableau 15 : évolution de la part de la VA des secteurs dans la valeur ajoutée globale.**

Secteur	part de la VA dans la VA totale 2000	part de la VA dans la VA totale 2005	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	10,09	9,04	-1,05
Eau et Énergie	1,38	1,16	-0,22
Hydrocarbures	47,11	52,09	4,98
Services et Travx. Pub. Pétroliers	1,25	0,92	-0,33
Mines et carrières	0,15	0,1	-0,05
ISMME	0,97	0,68	-0,29
Matériaux de Construction	0,78	0,76	-0,02
BTPH	8,51	7,85	-0,66
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	0,67	0,42	-0,25
Industries Agro-alimentaires	3,05	2,14	-0,91
Textiles, confection, bonneterie	0,3	0,22	-0,08
Cuir et Chaussures	0,07	0,04	-0,03
Bois, Papiers et lièges	0,3	0,24	-0,06
Industries diverses	0,82	0,77	-0,05
Transport et communications	8,04	10,02	1,98
Commerce	12,72	10,38	-2,34
Hôtels -cafés-restaurants	1,32	1,08	-0,24
Services fournis aux entreprises	0,91	0,9	-0,01
Services fournis aux ménages	1,57	1,21	-0,36

Source : établi par l'auteur à partir de TES de 2000 et 2005.

Le dynamisme du secteur des bâtiments et travaux publics s'est nettement révélé au cours des premières années de la décennie 2000. L'amélioration régulière du rythme de croissance de la valeur ajoutée du secteur (7.66%, 9,75% et 15.42% respectivement en 2000, 2001 et 2002) a influencé significativement sur la valeur ajoutée totale. La croissance de cette dernière est en grande partie attribuée au dynamisme du secteur des BTP. En 2003, bien que de nouveaux projets et des programmes de reconstruction des infrastructures détruites par le séisme, ainsi que la poursuite de la réalisation de nombreux programmes en cours, d'infrastructures et de logements et l'extension des travaux pétroliers liée à l'accroissement des capacités d'extraction soient lancés, le secteur enregistre un recul du taux

de croissance de sa valeur ajoutée par rapport à celui de 2002 (8.40% contre 15.42% en 2002). Le ralentissement du rythme de croissance peut être expliqué par l'inadéquation des capacités de réalisation face aux programmes d'investissements (banque d'Algérie, 2002). Les indicateurs conjoncturels du secteur des BTP (vente de matériaux de construction, ciment et rond à béton), confirment à la fois la poursuite de son expansion et le ralentissement de son rythme de croissance par rapport à l'année 2002. En effet, la disponibilité en ciment a marqué une légère baisse (-2.2%), et contraint fortement les capacités de production existantes, tandis que celle de rond à béton, elle a enregistré une forte croissance (16.2%) en 2003. Il a été de même pour la livraison de logements neufs qui enregistrerait une progression dans la même année (114000 logements dont 74 000 logements sociaux)<sup>120</sup>. En 2004, le secteur des BTP a enregistré une reprise de sa valeur ajoutée qui a connu une croissance de (14,37%) en valeur et de 8% en volume. L'achèvement de la reconstruction des infrastructures détruites par le séisme de 2003, et la poursuite de la réalisation de nombreux programmes d'infrastructures et de logements expliquent la forte croissance de ce secteur. Ainsi, la livraison de logements qui est en hausse, passant de 74000 logements à près de 81000 logements en 2004, reflètent bien la bonne santé de ce secteur. En dépit de la baisse du rythme de croissance de la valeur ajoutée enregistré en 2005 (10.19% contre plus de 14% en 2004), le secteur confirme son dynamisme. Le niveau élevé des dépenses de l'État lié à la réalisation des programmes d'infrastructures et de logements explique cette expansion toujours vigoureuse. L'année 2005 a connu une augmentation davantage importante des livraisons de logements, 104900 logements locatifs contre 74 0000 logements en 2003. Une telle expansion, la plus vigoureuse de tous les secteurs a été impulsée et soutenue par les considérables dépenses consacrées, notamment aux programmes d'habitat, de voies routières et d'hydraulique (banque d'Algérie, 2005).

L'industrie demeure le secteur qui contribue le moins à la richesse nationale avec moins de 10% de la part relative de la valeur ajoutée totale tout au long de la période 2000-2005. Ce ralentissement de la croissance de la part de la valeur ajoutée concerne aussi bien les secteurs industriels manufacturiers que les autres industries hors hydrocarbures. Le secteur de l'eau et énergie contribue très faiblement à la création de la valeur ajoutée totale (1,16% en 2005 contre 1,38% en 2000). Ainsi, le rythme de croissance de sa valeur ajoutée n'est pas régulier sur la période 2000-2005. Ce dernier est à hauteur de 10.63% en 2001, tandis qu'il observe une diminution de plus de 4 points en 2002. Cette baisse est compensée en 2003, la croissance

---

<sup>120</sup> Rapport de la banque d'Algérie (2003).

de la valeur ajoutée du secteur gagne plus de 5 points (11.38%). La baisse du taux de croissance de la valeur ajoutée est nettement révélée en 2004, le secteur observe une croissance de 9.73%, taux remarquable, toutefois, inférieur à celui enregistré en 2003. Une reprise à la hausse du taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur est observée en 2005 (10.35%).

L'industrie des mines et carrières, contribue très faiblement à la création de la valeur ajoutée totale (tableau n° 15). La croissance du secteur en termes de valeur ajoutée a connu des variations irrégulières. Cette dernière a observé une augmentation de 22% en 2001, pour baisser de plus de 10% en 2002. Une légère reprise est enregistrée en 2003 (+2.51%) et dans un degré moindre en 2004 (+0.25%). La tendance à la hausse maintenue en 2005 est davantage plus importante, le secteur enregistre une croissance de 12,14% de sa valeur ajoutée, qui est due essentiellement à l'expansion de la demande générée par les importants programmes de construction d'infrastructures et de logements qui ont caractérisé la période (2001-2005).

La part relative du secteur des matériaux de construction dans la valeur ajoutée globale est très faible (tableau n°15), elle avoisine 1%, dans les deux années, en légère diminution en 2005. L'évolution de la valeur ajoutée du secteur des matériaux de construction a connu des fluctuations de très forte amplitude et une tendance déclinante. En effet, après avoir enregistré une croissance notable en 2001 (21.46%), le secteur observe une diminution considérable du rythme de croissance de sa valeur ajoutée en 2002 (11.11%). Cette tendance s'aggrave davantage en 2003 où le secteur enregistre un taux de croissance négatif (-7.63%), et c'est ainsi qu'il n'a pas pu répondre entièrement à la forte demande impulsée par les programmes de construction d'infrastructures et de logements. Une reprise considérable est observée en 2004, la croissance de la valeur ajoutée a atteint 25.14%. Cette tendance n'a pas été poursuivie en 2005, la valeur ajoutée du secteur ne croit plus que de 10.21%, et perd plus de 14 points par rapport à 2004.

Contrairement aux autres secteurs d'activité qui contribuent notablement à la création de la valeur ajoutée totale, l'industrie manufacturière continue à manifester moins de dynamisme. Sa valeur ajoutée ne progresse que modérément et ne participe plus guère à la valeur ajoutée totale que pour moins de 7% sur toute la période 2000-2005. En effet, la valeur ajoutée des industries de chimie, plastique et caoutchouc et celle des cuirs et chaussures ont régressé très fortement (18,44% et 5,25% respectivement en 2001). Le recul de l'activité du



secteur public des cuirs et chaussures est de nature structurelle. Le secteur est très ouvert à la concurrence, sa production ne cesse de diminuer depuis 1991. Il est de même pour l'utilisation des capacités de production installées qui décroît régulièrement jusqu'à atteindre 11% en 2005.

Hormis ces deux secteurs, les cinq autres industries manufacturières ont réalisé de bonnes performances et donc une croissance notable. Les industries du textiles et confection, les industries de bois, papier et lièges et les industries diverses ont marqué le taux de croissance le plus important en 2001 (18,44%, 9,74% et 32,05% respectivement) et dans un degré moindre pour les industries lourdes (ISMME) et les industries agroalimentaires (2,15% et 4,09% respectivement), bien que ces dernières contribuent le plus à la valeur ajoutée totale. En 2003, à l'exception des industries diverses, des industries lourdes et des industries du textiles, les quatre autres industries manufacturières ont observé une baisse considérable du rythme de croissance de leur valeur ajoutée. D'autre part, la chute de la production agricole a répercuté de façon directe sur l'activité de transformation du fait que l'industrie agroalimentaire ne peut pas compenser intégralement le déficit par le recours à l'importation pour certains inputs (banque d'Algérie, 2003), ainsi, le nombre des unités publiques dans ce secteur a significativement diminué et le secteur voit sa valeur ajoutée baisser de 0,22%. La tendance à la baisse s'est inversée en 2004 pour certaines industries, telle que celle des cuirs et chaussures qui, après avoir enregistré un taux de croissance négatif en 2003, observe une augmentation remarquable de sa valeur ajoutée (8.51%), il est de même pour les industries des bois et chaussures (11.68%), l'industrie agroalimentaire (10.84%) et les industries de chimie, plastique et caoutchouc (10.82%). Contrairement à ces industries, celle du textile et confection, les industries lourdes et les industries diverses voient leur rythme de croissance de leur valeur ajoutée subir une régression notable. Cette tendance est maintenue en 2005 pour la plupart des industries.

L'activité du secteur des services a notablement progressé pendant la période 2000-2005. Les services occupent le second rang en matière de contribution à la création de la valeur ajoutée globale à hauteur de 26.70% en 2001, en croissance par rapport à 2000. La croissance de la valeur ajoutée du secteur a gagné presque 1 point en 2002 (27.54%). De surcroît, près du tiers de l'accroissement du produit intérieur brut est dû au dynamisme de ce secteur dont le rythme de croissance s'améliore régulièrement depuis 3 ans. Cette accélération est, pour l'essentiel, liée au développement des activités du commerce et de transport et communication (plus de 85% du total de la valeur ajoutée des services). Le développement de ces activités est

induit par une forte croissance des importations. En 2003, par contre, la croissance de la valeur ajoutée des services bien qu'elle soit appréciable (25.88%), a baissé de presque 2 points par rapport à 2002, et ce, en raison de la forte expansion de l'agriculture et du secteur des hydrocarbures. Cette tendance est poursuivie en 2004 et en 2005 (25,55% et 23,60% respectivement).

### **1.1.2. Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures :**

La contribution des secteurs à la création de la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures semble plus importante que celle en présence des hydrocarbures. En effet, ces derniers, vu leur poids dans la valeur ajoutée globale, dissimulent l'importance de la contribution des autres secteurs hors hydrocarbures à la création de la valeur ajoutée globale. Le tableau ci-après affiche la part contributive des secteurs à la création de la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures :

**Tableau n° 16 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures :**

Secteur	part de la VA dans la VAGHH 2000	part de la VA dans la VAGHH 2005	variation
Agriculture, sylviculture, pêche	19,07	18,86	-0,21
Eau et Énergie	2,6	2,42	-0,18
Mines et carrières	0,27	0,2	-0,07
ISMMEE	1,83	1,41	-0,42
Matériaux de Construction	1,47	1,49	0,02
BTPH	16,09	16,39	0,3
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	1,25	0,88	-0,37
Industries Agro-alimentaires	5,76	4,48	-1,28
Textiles, confection, bonneterie	0,56	0,45	-0,11
Cuir et Chaussures	0,13	0,08	-0,05
Bois, Papiers et lièges	0,56	0,5	-0,06
Industries diverses	1,55	1,6	0,05
Transport et communications	15,2	20,92	5,72
Commerce	24,04	21,66	-2,38
Hôtels -cafés-restaurants	2,5	2,25	-0,25
Services fournis aux entreprises	1,71	1,88	0,17
Services fournis aux ménages	2,97	2,53	-0,44

Source : établi par l'auteur à partir de TES de 2000 et 2005.

Les résultats affichent que le secteur des services contribue pour presque la moitié à la création de la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures en 2005, et constitue le premier secteur créateur de cette dernière, alors que sa part dans la valeur ajoutée totale ne représente que 23%. Le secteur agricole vient en deuxième position, avec presque 19%, suivi du secteur des bâtiments et travaux publics avec plus de 16%. Contrairement à ces activités, la

contribution du secteur industriel hors hydrocarbures reste très faible (13.51%), ce qui la range à la dernière position des secteurs. En effet, l'industrie manufacturière a connu une dépression persistante et son indice de production ne cesse de diminuer.

### 1.1.3. La répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs :

La répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs de production est discernable au niveau des secteurs d'activité. Le tableau ci-après indique la part de la rémunération des salariés. Les résultats indiquent une diminution de la part de la valeur ajoutée accordée aux salariés entre 2000 et 2005 dans la plupart des secteurs d'activité (à l'exception des industries de chimie, plastique et caoutchouc, les industries des bois, papiers et lièges, et le secteur du commerce). Cette tendance à la baisse est davantage observée dans les industries lourdes (ISMME), l'industrie du textile et confection, les industries des cuirs et chaussures et les services fournis aux entreprises. D'autre part, le secteur des hydrocarbures, malgré l'importance de sa valeur ajoutée, il ne réserve plus guère que 1.67% du montant réalisé en 2005. Les secteurs, primaire et tertiaire, à l'exception des services fournis aux entreprises, la part des autres secteurs ne dépasse pas la barre de 20%. L'importance est accordée plutôt pour ces secteurs à l'excédent brut d'exploitation.

**Tableau n° 17 : la part de la rémunération des salaires dans la valeur ajoutée sectorielle :**

Secteur	Part de la RS dans la VA de chaque secteur 2000	Part de la RS dans la VA de chaque secteur 2005	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	14,77	13,4254	-1,35
Eau et Énergie	27,85	27,6197	-0,23
Hydrocarbures	2,07	1,6173	-0,45
Services et Travx. Pub. Pétroliers	37,35	36,3202	-1,02
Mines et carrières	59,81	58,79	-1,02
ISMME	75,82	54,17	-21,65
Matériaux de Construction	44,24	35,99	-8,25
BTPH	50,06	47,51	-2,54
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	39,37	43,29	3,92
Industries Agro-alimentaires	20,22	18,31	-1,91
Textiles, confection, bonneterie	61,13	49,97	-11,15
Cuirs et Chaussures	52,77	42,19	-10,58
Bois, Papiers et lièges	50,83	53,96	3,12
Industries diverses	8,97	7,54	-1,43
Transport et communications	19,95	14,14	-5,8
Commerce	10	11,37	1,37
Hôtels -cafés-restaurants	22,7	18,33	-4,37
Services fournis aux entreprises	44,88	31,24	-13,64
Services fournis aux ménages	20,88	18,93	-1,95

Source : établi par l'auteur sur la base de TES de 2000 et 2005.

Le tableau ci-après révèle la structure de la valeur ajoutée en termes d'intensité de l'excédent brut d'exploitation. Les résultats affichent une augmentation de la rémunération du capital dans la plupart des secteurs.

**Tableau n° 18 : la part de l'EBE dans la valeur ajoutée des secteurs.**

Secteur	part de l'EBE dans la VA de chaque secteur 2000	part de l'EBE dans la VA de chaque secteur 2005	variation
Agriculture, sylviculture, pêche	85,11	85,64	0,54
Eau et Énergie	68,06	67,24	-0,82
Hydrocarbures	75,33	79,11	3,79
Services et Travx. Pub. Pétroliers	58,69	61,07	2,39
Mines et carrières	34,15	34,92	0,77
ISMEE	15,39	37,99	22,6
Matériaux de Construction	49,31	52,39	3,09
BTPH	42,77	45,88	3,11
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	55,68	49,81	-5,87
Industries Agro-alimentaires	73,45	78,3	4,85
Textiles, confection, bonneterie	27,51	39,89	12,38
Cuirs et Chaussures	40,77	51,05	10,28
Bois, Papiers et lièges	40,01	36,57	-3,44
Industries diverses	89,04	91,19	2,15
Transport et communications	75,8	83	7,2
Commerce	79,96	79,52	-0,45
Hôtels -cafés-restaurants	66,93	73,16	6,23
Services fournis aux entreprises	49,65	64,09	14,44
Services fournis aux ménages	75,38	77,58	2,2

Source : établi par l'auteur à partir des TES de 2000 et 2005.

En effet, les secteurs de l'agriculture, des transports et communications, les industries diverses, le secteur des hydrocarbures, l'industrie agroalimentaire, et le secteur des services fournis aux ménages accumulent des gains considérables avec des excédents bruts d'exploitation à hauteur de plus des trois quart de la valeur ajoutée sectorielle. Les gains sont davantage importants pour les trois premiers secteurs (plus de 83%), tandis que les autres secteurs ne dépassent pas les 80%. Le secteur des matériaux de construction, le secteur des services fournis aux entreprises, les industries des cuirs et chaussures et celle d'eau et d'énergie, bien qu'ils réalisent des gains qui dépassent la moitié de leur valeur ajoutée, ces derniers restent-en deçà de ceux réalisés par la première catégorie de secteurs.

#### **1.1.4. Evolution de la part de la valeur ajoutée dans la production brute des secteurs industriels hors hydrocarbures :**

L'évolution de la part relative de la valeur ajoutée dans la production brute est discernable au niveau de chacun des secteurs industriels.

**Tableau 19 : part de la valeur ajoutée dans a production brute des secteurs industriels hors hydrocarbures :**

Secteur	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 2000	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 2005	Variation
Eau et Énergie	64,4	63,61	-0,79
Mines et carrières	59,49	51,55	-7,94
ISMMEE	37,91	34,47	-3,44
Matériaux de Construction	60,78	60,08	-0,7
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	46,94	41,01	-5,93
Industries Agro-alimentaires	24,09	27,43	3,34
Textiles, confection, bonneterie	26,12	31,12	5,01
Cuir et Chaussures	39,72	39,79	0,07
Bois, Papiers et lièges	43,77	46,21	2,44
Industries diverses	81,76	85,62	3,86

Source : établi par l'auteur à partir des TES de 2000 et 2005.

Alors que l'industrie du textile et confection voit la part relative de sa valeur ajoutée dans la production brute subir une baisse notable en 2000 par rapport à 1995<sup>121</sup>, cette tendance s'est inversée en 2005, où le secteur enregistre une augmentation de plus de 5 points de pourcentage. Cette progression est due à l'augmentation de la production des biens de consommation textile. La tendance à la baisse observée dans la période précédente a été par contre maintenue pour le secteur des mines et carrières (la baisse a été identique dans les deux périodes). La diminution de la part relative de la valeur ajoutée des industries lourdes (ISMMEE) est d'un degré moindre par rapport à la période précédente, néanmoins, considérable (plus de 3 points de pourcentage contre 8 points entre 1995 et 2000). Cela est dû essentiellement au recul de la production des deux branches à forte valeur ajoutée à savoir : la fabrication de véhicules industriels et la fabrication des biens d'équipements mécaniques, soumises à une forte concurrence (banque d'Algérie, 2005). Le secteur eau et énergie, bien que sa production connaisse une croissance régulière, la part relative de sa valeur ajoutée dans la production brute du secteur subit une baisse de 0.79 point par rapport à 2000. Les industries de chimie, plastique et caoutchouc, en dépit de la forte expansion de la production de certains produits, la part relative de la valeur ajoutée dans la production brute du secteur reste inférieure à celle réalisée en 2000 de plus de 5 points de pourcentage. La tendance à la hausse de la part relative de la valeur ajoutée est notablement marquée dans la production des industries agroalimentaires, des industries diverses, des industries des bois, papiers et lièges, et dans une moindre mesure, dans les industries des cuirs et chaussures.

<sup>121</sup> L'industrie affronte la plus forte concurrence des produits importés.

### 1.1.5. Evolution de la part de la Production brute (PB) par secteur juridique :

La répartition de la production brute totale entre le secteur public national et le secteur privé est indiquée dans les tableaux 20-21 ci-après :

**Tableau n° 20 : part de la production brute selon les secteurs juridique (public)**

Secteur	part de la PB du secteur public 2000	part de la PB du secteur public 2005	variation
Agriculture, sylviculture, pêche	1,07	0,61	-0,46
Eau et Énergie	100	100	0
Hydrocarbures	95,53	91,37	-4,16
Services et Travx. Pub. Pétroliers	100	100	0
Mines et carrières	93,46	94,23	0,77
ISMME	94,17	92,73	-1,44
Matériaux de Construction	71,17	63,98	-7,19
BTPH	25,59	21,88	-3,71
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	79,95	48,49	-31,46
Industries Agro-alimentaires	43,22	20,16	-23,06
Textiles, confection, bonneterie	20,56	15,11	-5,45
Cuir et Chaussures	44,18	22,21	-21,97
Bois, Papiers et lièges	60,2	57,16	-3,04
Industries diverses	93,87	94,49	0,62
Transport et communications	27,13	26,44	-0,69
Commerce	8,64	7,17	-1,47
Hôtels -cafés-restaurants	12,77	12,96	0,19
Services fournis aux entreprises	35,75	21,86	-13,89
Services fournis aux ménages	3,34	3,45	0,11

Source : établi par l'auteur à partir des données publiées par l'ONS<sup>122</sup>

**Tableau n°21 : la part de la production brute selon les secteurs juridique (privé)**

Secteur	Part de la PB du secteur privé 2000	Part de la PB du secteur privé 2005	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	98,93	99,39	0,46
Eau et Énergie	0	0	0
Hydrocarbures	4,47	8,63	4,16
Services et Travx. Pub. Pétroliers	0	0	0
Mines et carrières	6,54	5,77	-0,77
ISMME	5,83	7,27	1,44
Matériaux de Construction	28,83	36,02	7,19
BTPH	74,41	78,12	3,71
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	20,05	51,51	31,46
Industries Agro-alimentaires	56,78	79,84	23,06
Textiles, confection, bonneterie	79,44	84,89	5,45
Cuir et Chaussures	55,82	77,79	21,97
Bois, Papiers et lièges	39,8	42,84	3,04
Industries diverses	6,13	5,51	-0,62
Transport et communications	72,87	73,56	0,69
Commerce	91,36	92,83	1,47
Hôtels -cafés-restaurants	87,23	87,04	-0,19
Services fournis aux entreprises	64,25	78,14	13,89
Services fournis aux ménages	96,66	96,55	-0,11

Source : établi par l'auteur à partir des données publiées par l'ONS<sup>123</sup>

<sup>122</sup> Rétrospectives des comptes économiques 1963-2014, document publié par l'ONS.

La croissance du secteur industriel est tirée principalement par celle du secteur privé dont le dynamisme se confirme avec plus de 67% de croissance de la production brute entre 2000 et 2005. Les hausses notables qui ont marqué la période ont caractérisé les industries de chimies, plastiques et caoutchouc, l'industrie agroalimentaire, les industries des cuirs et chaussures et dans une moindre mesure, les industries des matériaux de construction. La production brute du secteur public des industries sus mentionnées a marqué une régression notable, qui est due essentiellement au phénomène de privatisation qui a touché les entreprises publiques de plusieurs secteurs.

Les industries lourdes (ISMME), représentées en grand partie par le secteur public, voient leur part de production diminuer de 1.44% entre 2000 et 2005 en faveur de la production du secteur privé. Seuls les deux secteurs (les industries des mines et carrières et les industries diverses) ont marqué une croissance positive, mais modeste, de la part de la production brute du secteur public en 2005 par rapport à 2000, tandis que la production brute industrielle reste tendanciellement déclinante, elle a connu une baisse de 3.29% entre les deux années. Le secteur des bâtiments et travaux public qui contribue significativement à la création de la valeur ajoutée globale, tire l'essentiel de sa production du secteur privé, et la part de cette dernière dans la production totale du secteur observe une croissance de presque 4% entre 2000 et 2005.

## **1.2. La mesure de l'activité économique pendant la période 2005-2010 :**

L'économie algérienne enregistre des variations irrégulières de la croissance du produit intérieur brut pendant la période 2005-2010. Une baisse considérable (de 4.2 points de pourcentage) a été constatée en 2006. Le PIB ne représente plus de 1,7%. Cette diminution est due essentiellement à la réduction de la production des hydrocarbures engendrée par d'importants travaux d'entretien qui ont caractérisés la période. Hors hydrocarbures, le PIB est davantage important, estimé à hauteur de 5,3% et tiré essentiellement par le secteur des BTP, en relation avec la poursuite de l'exécution du PCSC. Le secteur agricole a de sa part contribué significativement à la création de la richesse nationale hors hydrocarbures. Après cette année de recul, le PIB s'améliore davantage en 2007 et enregistre un taux de croissance de 3.4% soit le double de celui enregistré en 2006. Cette tendance n'est pas toutefois poursuivie en 2008 et 2009. Le taux de croissance a baissé de 1,4 point en 2008 et s'accroît en 2009 pour enregistrer un taux de 1,7% identique à celui de 2006. En 2010 par contre, la

---

<sup>123</sup> Rétrospectives des comptes économiques 1963-2014, document publié par l'ONS.

tendance s'est inversée, le taux augmente jusqu'à atteindre 3,6%. La valeur ajoutée totale du système productif national est le fruit de la contribution de tous les secteurs, néanmoins, à des niveaux différents. C'est ainsi que le point ci-après évalue la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale.

### **1.2.1. Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale :**

Le tableau suivant montre la part contributive des secteurs dans la valeur ajoutée globale en 2005 et 2010, et met en évidence la variation de cette part entre les deux années. Les résultats révèlent une croissance inégale entre les différents secteurs.

Les résultats indiquent une augmentation de la part contributive du secteur agricole à la valeur ajoutée globale de 1.47 points de pourcentage (tableau n° 22). En effet, l'agriculture a marqué une croissance de sa valeur ajoutée de 10.91% en 2006, due à la progression de la plupart des spéculations du secteur, particulièrement la production céréalière (banque d'Algérie, 2006). En 2007, en raison des bonnes conditions climatiques et la relative intensification de la production céréalière qui s'est traduite par la hausse des rendements, la valeur ajoutée agricole a progressé au même rythme que l'année 2006 (10.41%), tout en gagnant (0.16 point). Cette croissance est tirée par l'expansion de la production tant animale que végétale. En 2008, par contre, le secteur agricole a connu ses pires performances depuis huit ans, comparable à la récession de l'année 2000. La croissance de sa valeur ajoutée a chuté significativement à 2.73% et perd par conséquent, presque 8 points par rapport à 2007. Cette récession a été compensée par une exceptionnelle performance en 2009, où le secteur marque une croissance de plus de 28% en valeur et de 20% en volume de sa valeur ajoutée. L'expansion du secteur est rendue possible grâce aux conditions climatiques favorables auxquelles le secteur est fortement dépendant et aux prix à la production des céréales garantis et incitatifs qui ont aboutis à une récolte extraordinaire des céréales (5.3 millions de tonnes contre 1.7 millions de tonnes en 2008), et dans une moindre mesure, à la croissance de la production des autres spéculations (banque d'Algérie, 2009). Cependant, cette tendance n'est pas poursuivie en 2010, la croissance de la valeur ajoutée du secteur a baissé à un taux plus modeste (9%). L'agriculture a connu une croissance de sa valeur ajoutée à un taux annuel moyen de 11,78% qui lui a permis d'occuper la quatrième position sur le long de la période 2005-2010.



**Tableau n° 22 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale.**

Secteur	part de la VA dans la VA totale 2005	part de la VA dans la VA totale 2010	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	9,04	10,51	1,48
Eau et Énergie	1,16	1,02	-0,14
Hydrocarbures	52,09	43,29	-8,81
Services et Travx. Pub. Pétroliers	0,92	0,66	-0,26
Mines et carrières	0,1	0,19	0,09
ISMMEE	0,68	0,87	0,19
Matériaux de Construction	0,76	0,73	-0,03
BTPH	7,85	12,37	4,51
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	0,42	0,5	0,08
Industries Agro-alimentaires	2,14	2,22	0,08
Textiles, confection, bonneterie	0,22	0,14	-0,08
Cuirs et Chaussures	0,04	0,03	-0,02
Bois, Papiers et lièges	0,24	0,18	-0,06
Industries diverses	0,77	0,52	-0,25
Transport et communications	10,02	9,67	-0,35
Commerce	10,38	13,29	2,91
Hôtels -cafés-restaurants	1,08	1,25	0,17
Services fournis aux entreprises	0,9	1,27	0,37
Services fournis aux ménages	1,21	1,3	0,09

Source : établi par l'auteur à partir des TES de 2005 et 2010.

Le secteur des hydrocarbures, quant à lui, après avoir enregistré une augmentation de plus de 44% en 2005, observe une baisse appréciable de la croissance de sa valeur ajoutée en 2006 (15,78%), en dépit de l'augmentation considérable des prix du baril du pétrole (passant de 54,64 dollars/baril à 65,85 dollars/baril en 2006). Cette tendance s'accroît davantage en 2007, le secteur enregistre une croissance d'uniquement 5,44% et perd de ce fait, plus de 10 points de sa valeur ajoutée par rapport à 2006 en raison des problèmes techniques et de maintenance des installations. Contrairement aux années précédentes, la croissance de la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures observe une reprise appréciable en 2008 de 22,21%, gagnant de ce fait, plus de 16 points par rapport à 2007. Cette augmentation est due, non pas au volume des exportations qui a enregistré une chute de 4,6%, mais au raffermissement des prix du baril du pétrole qui ont marqué une augmentation de 33,38% passant de 74,95 dollars/baril en 2007 à 99,97 dollars/baril en 2008. L'année 2009 a été loin d'enregistrer une augmentation des prix du pétrole, ni du volume des exportations des hydrocarbures. Cette année est caractérisée par un recul aussi bien du cours annuel moyen du baril du pétrole (37,78%) que du volume des exportations (10,2% et 8,8% des hydrocarbures liquides et gazeux respectivement). En 2010, alors que la tendance à la baisse est maintenue en matière du volume des exportations, le secteur des hydrocarbures observe sa valeur ajoutée progresser de 34,45%, portant sa part dans la valeur ajoutée globale à 43,29%, néanmoins, elle reste en deçà de celle enregistrée en 2005 (52,09%).

Le secteur des bâtiments et travaux publics est un contributeur important à la valeur ajoutée globale (12.36% en 2010, tableau n° 22). Il réalise en 2006, une croissance en valeur record à hauteur de (20,70%), la plus élevée de tous les secteurs. Cette activité continue à réaliser d'excellentes performances en 2007, légèrement en retrait, relativement à la croissance record obtenue en 2006. En effet, la valeur ajoutée du BTP a progressé de 20.41% en valeur en 2007, en repli par rapport à la croissance marquée en 2006. La tendance baissière persiste en 2008, et s'accroît en 2009, le secteur enregistre une baisse de la croissance de sa valeur ajoutée de presque 2 points en 2008, et de plus de 5 points en 2009, comparativement à l'année 2006. Ce recul est probablement dû à la saturation de l'absorption des investissements en infrastructures, induite par les contraintes liées aux capacités de production installées<sup>124</sup>. Le dynamisme du secteur, alimenté par les considérables dépenses de l'État se confirme en 2010, l'activité continue d'obtenir de bons résultats, et enregistre une reprise de la croissance de sa valeur ajoutée. Cette dernière estimée à hauteur de 19.40%, gagne 4.45 points par rapport à 2009. La croissance du secteur des bâtiments et travaux publics continue, pour l'essentiel, à être tributaire des dépenses d'équipements de l'État, et en ce sens, elle demeure fragile et dépendante de la situation budgétaire. Le secteur occupe le troisième rang en matière de contribution aussi bien, à la création de la valeur ajoutée qu'à la richesse nationale.

Le secteur industriel hors hydrocarbures, qui ne représente en 2005 plus que 6,52% dans la valeur ajoutée globale, a enregistré une légère baisse en 2010, de l'ordre de 0.13 point. La contribution des secteurs à la création de la valeur ajoutée industrielle est inégale et contrastée.

La contribution du secteur eau et énergie à la création de la valeur ajoutée globale demeure très faible, elle a même observé une diminution en 2010 (1,02% contre 1,16% en 2005). Toutefois, le secteur observe une croissance régulière et continue de sa valeur ajoutée. En 2010, cette dernière enregistre une hausse de 31,83% comparativement à celle enregistrée en 2005. La progression annuelle moyenne de sa valeur ajoutée entre 2005 et 2010 a atteint 5,68%, rythme avoisinant celui de l'ensemble de l'industrie (8,09%).

Le tableau n° 22 affiche une augmentation, quoique légère (0,09%), de la part contributive de la valeur ajoutée du secteur des mines et carrières et ce, entre 2005 et 2010. En effet, le secteur a enregistré une très forte hausse de sa valeur ajoutée en 2006 (31,45%), tirée

---

<sup>124</sup> Rapport d'activité de la banque d'Algérie pour 2009.

par la forte expansion de l'extraction des minerais de phosphates, de fer et de sel (banque d'Algérie, 2006). En 2007, le secteur enregistre de bonnes performances avec un taux de croissance de la valeur ajoutée de 23,80%, taux appréciable, néanmoins, inférieur à celui enregistré en 2006. Pour la troisième année consécutive, l'activité des mines et carrières continue d'obtenir de bons résultats. Avec une hausse de la valeur ajoutée de 60,55% en 2008, sa croissance est la plus forte de toutes les activités industrielles. Après quatre années d'expansion rapide, la production du secteur d'activité des mines et carrières connaît en 2009 sa première récession. Le secteur enregistre une baisse considérable de 23,46% due au recul de la plupart des activités minières, à l'exception des activités d'extraction des pierres et d'argile en réponse à la forte demande des chantiers des travaux publics. Cette baisse est compensée par une reprise de croissance de la valeur ajoutée du secteur en 2010, estimée à hauteur de 39,44% due essentiellement à la très forte croissance de l'extraction du phosphate (43%), malgré le recul des autres activités, notamment celle de l'extraction du minerai du fer (rapport de la banque d'Algérie, 2010).

L'industrie des matériaux de construction contribue très faiblement à la création de la valeur ajoutée globale, ainsi, la croissance de sa valeur ajoutée a marqué une relative stagnation en 2006 (10,65%) par rapport à 2005 (10,21%). Cela est dû au déclin des performances de toutes les branches à l'exception des celles de fabrication du verre qui a progressé significativement et celle de liants hydrauliques qui a réalisé une croissance notable (banque d'Algérie, 2006). Ces deux branches ont pu compenser les pertes subies par le reste des branches du secteur. En 2007 par contre, la tendance s'est inversée, le secteur enregistre un rebond en inscrivant une croissance de presque 15% de sa valeur ajoutée. Ce progrès est dû à la seule branche des liants hydrauliques, tandis que les autres branches ont enregistré un recul. La tendance baissière de la production des branches d'activité du secteur des matériaux de construction s'accroît davantage en 2008, la valeur ajoutée du secteur ne croît plus que de 3,28%, perdant de ce fait plus de 11 points de pourcentage par rapport à 2007, malgré des besoins considérables et une forte demande du secteur des bâtiments et travaux publics. En 2009, la croissance de la valeur ajoutée retrouve son niveau de 2006 (10,69%), et rechute encore en 2010 à un rythme de croissance inférieur à 6%. En dépit de la forte demande du secteur des BTP, l'industrie des matériaux de construction ne profite pas de l'expansion du marché.

Les industries manufacturières contribuent très faiblement à la création de la richesse nationale en raison de leur faible valeur ajoutée. Cette dernière ne représente plus que 4,45%

en 2010, en recul par rapport à 2005. La valeur ajoutée du secteur industriel manufacturier est tirée en grande partie par l'industrie agroalimentaire, qui contribue à hauteur de 47,5% en 2006, proportion en légère hausse en 2007 (48,32%). L'industrie agroalimentaire continue à se redresser pour créer en 2010, presque la moitié de la valeur ajoutée du secteur industriel manufacturier. C'est ainsi que sa part contributive à la création de la valeur ajoutée globale, bien qu'elle soit très faible, observe une augmentation entre 2005 et 2010. Les industries lourdes (ISMMEE) contribuent de leur part, significativement à la création de la valeur ajoutée du secteur industriel manufacturier. Estimée à hauteur de 14,75% en 2006, cette part se voit augmenter de presque deux (2) points de pourcentage en 2007 (16,56%). Les industries lourdes continuent de réaliser de bonnes performances et leur valeur ajoutée avait fortement progressé pour enregistrer des taux de contribution en progression à deux chiffres (18,5% et 20,80% respectivement en 2008 et 2009). Cette tendance n'a pas été poursuivie en 2010, Le secteur enregistre une très faible croissance de sa valeur ajoutée (0,59%), malgré cela, sa part dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier reste appréciable (19,44%). La production de l'industrie de la chimie, plastiques et caoutchouc continue à être contrastée. Elle évolue en dents de scie, une année de croissance succédant à une année de baisse. Après avoir enregistré une forte croissance de 28,67% en 2006, l'industrie subit un recul significatif de sa valeur ajoutée (5,60%) en 2007. En 2008, l'industrie enregistre une reprise de sa croissance de 12,78% pour baisser et stagner à 7% en 2009 et 2010. La contribution du secteur à la création de la valeur ajoutée globale reste négligeable (0,5% en 2010, tableau n° 22), tandis que sa contribution à la création de la valeur ajoutée du secteur manufacturier est appréciable, se stabilisant à 11% sur la période 2005-2010. Quant aux industries du textile et confection ainsi que celles des cuirs et chaussures, les marchés des produits des deux secteurs sont très concurrentiels et les entreprises locales, tant privées que publiques éprouvent de très grandes difficultés à écouler leur produits. C'est d'ailleurs ce que les données publiées par l'ONS indiquent. Les deux industries (textile et cuirs) observent une croissance négative de leur valeur ajoutée depuis 2005, elle est plus accentuée pour l'industrie des cuirs. Cette dernière enregistre une reprise en 2008, avec une croissance positive de sa valeur ajoutée (7,1%), tandis que l'industrie du textile continue à régresser, elle enregistre par contre une croissance positive en 2009 (13,31%). Les deux industries reprennent de nouveau la tendance à la baisse de leur valeur ajoutée en 2010. Une croissance négative est enregistrée au niveau des industries du textile et confection (-5,12%). L'effondrement des deux secteurs est dû essentiellement à la privatisation, liquidation et la fermeture d'un nombre important des entreprises. L'industrie des bois, papiers et lièges, quant à elle, a connu une régression de sa

valeur ajoutée sur la période 2005-2010, mais à un degré moindre que celle enregistrée au niveau des industries du textile et cuirs. En effet, après avoir augmenté de 6,37% en 2006, la valeur ajoutée de l'industrie des bois observe une croissance négative en 2007 (-3%). Cette diminution a été compensée en 2008 (3,89%) mais la tendance baissière persiste jusqu'à 2010 (1,91%).

Le secteur des services marchands demeure le second plus important contributeur à la création de la valeur ajoutée globale et le premier à la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures. Sa croissance à un taux annuel moyen est estimée à hauteur de 11,23% sur la période 2005-2010. Le secteur enregistre une forte progression de sa valeur ajoutée en 2007 et une légère régression en 2010. En dépit de la baisse enregistrée en 2010, le secteur observe une augmentation de sa part contributive à la création de la valeur ajoutée globale de plus de 3 points de pourcentage par rapport à 2005. La croissance du secteur est tirée en grande partie par les services du commerce et le secteur des transports et communications qui représentent plus de 85% de la valeur ajoutée totale du secteur.

### **1.2.2. La contribution des secteurs à la création de la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures :**

Le poids des hydrocarbures influe significativement sur la contribution des autres secteurs à la création de la valeur ajoutée du système productif. Néanmoins, cette influence n'est pas pratiquée de la même manière sur l'ensemble des secteurs. C'est ainsi que le tableau suivant discerne la part des secteurs dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures.

La contribution des secteurs (agriculture, bâtiments et travaux publics, le commerce, le transport et communication) à la création de la valeur ajoutée hors hydrocarbures s'avère davantage importante que celle enregistrée en contribution des hydrocarbures. En effet, le secteur agricole voit sa part augmenter de plus de 8 points de pourcentage, tandis que celle des BTP a crû de presque 10 points. Le secteur du commerce enregistre une différence de 10,15 points et celle des transports et communication est estimée à hauteur de plus de 7 points. Des écarts appréciables, ce qui reflète l'importance du poids des hydrocarbures dans la création de la valeur ajoutée globale. À l'exception de l'industrie agroalimentaire, les écarts de variation de la part contributive des autres secteurs à la valeur ajoutée (totale et hors hydrocarbures) pour l'ensemble des industries ne dépassent pas la barre de 1% et pour certains, elles tendent vers 0. Dans ce cas, le poids des hydrocarbures n'as pas d'incidence sur la participation de ces industries à la création de la valeur ajoutée globale, mais plutôt

l'utilisation des capacités de production qui se dégrade graduellement, notamment pour les industries manufacturières, en particulier, celles des cuirs et chaussures, les industries du textile et confection, et les industries des bois, papiers et lièges.

**Tableau n° 23 : la part de la valeur ajoutée sectorielle dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures.**

Secteur	part de la VA dans la VAGHH 2005	part de la VA dans la VAGHH 2010	variation
Agriculture, sylviculture, pêche	18,86	18,53	-0,33
Eau et Énergie	2,42	1,8	-0,62
Mines et carrières	0,2	0,33	0,13
ISMMEE	1,41	1,52	0,11
Matériaux de Construction	1,49	1,28	-0,21
BTPH	16,39	21,8	5,41
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	0,88	0,88	0
Industries Agro-alimentaires	4,48	3,91	-0,57
Textiles, confection, bonneterie	0,45	0,25	-0,2
Cuirs et Chaussures	0,08	0,04	-0,04
Bois, Papiers et lièges	0,5	0,31	-0,19
Industries diverses	1,6	0,91	-0,69
Transport et communications	20,92	17,04	-3,88
Commerce	21,66	23,43	1,77
Hôtels -cafés-restaurants	2,25	2,2	-0,05
Services fournis aux entreprises	1,88	2,24	0,36
Services fournis aux ménages	2,53	2,29	-0,24

Source : établi par l'auteur à partir de TES 2005 et 2010.

### 1.2.3. La répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs :

La répartition de la valeur ajoutée entre le capital et le travail s'est stabilisée sur la période 2005-2010. En effet, la rémunération des salariés s'est maintenue à un taux de 11% entre 2005 et 2008 et enregistre une hausse de presque 3 points en 2009 et 2010 à 14% et 13.25% de la valeur ajoutée totale respectivement. L'excédent brut d'exploitation, quant à lui, s'est stabilisé à un taux dépassant 76% de la valeur ajoutée totale sur toute la période 2005-2010. La répartition de la valeur ajoutée entre les deux facteurs s'est améliorée au détriment de la part réservée aux impôts, qui se voit diminuer en 2009 et 2010.

Les secteurs d'activité du système productif national répartissent la valeur ajoutée entre les facteurs de production de manière distincte. Le tableau suivant indique la part de la rémunération des salariés au niveau de chaque secteur en 2005 et 2010, et le degré de variation entre les deux années.

**Tableau n° 24 : la part de la rémunération des salaires dans la valeur ajoutée des secteurs.**

Secteur	part de la RS dans la VA de chaque secteur 2005	part de la RS dans la VA de chaque secteur 2010	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	13,43	12,18	-1,24
Eau et Énergie	27,62	35,14	7,52
Hydrocarbures	1,62	2,08	0,46
Services et Travx. Pub. Pétroliers	36,32	59,62	23,3
Mines et carrières	58,79	33,3	-25,5
ISMME	54,18	51,21	-2,97
Matériaux de Construction	35,99	32,17	-3,82
BTPH	47,52	40,5	-7,02
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	43,3	33,84	-9,46
Industries Agro-alimentaires	18,31	15,72	-2,59
Textiles, confection, bonneterie	49,98	48,39	-1,59
Cuir et Chaussures	42,19	37,94	-4,25
Bois, Papiers et lièges	53,97	52,31	-1,66
Industries diverses	7,54	9,57	2,03
Transport et communications	14,14	16,84	2,7
Commerce	11,38	9,22	-2,16
Hôtels -cafés-restaurants	18,33	22,8	4,47
Services fournis aux entreprises	31,24	31,97	0,73
Services fournis aux ménages	18,93	22,08	3,15

Source : établi par l'auteur à partir des TES de 2005 et 2010.

Les résultats indiquent en fait que, la rémunération du travail a régressé en cinq ans dans la plupart des secteurs, à l'exception du secteur de l'énergie, des hydrocarbures, des industries diverses et les services. La régression a été notable dans l'industrie des mines et carrières, les industries de la chimie, plastique et caoutchouc, et le secteur des BTP (25 points, 9 points et 7 points respectivement par rapport à 2005). Les résultats révèlent également que le secteur des services et travaux publics pétroliers consacre plus de la moitié de la valeur ajoutée à la rémunération des salariés contrairement à celui des hydrocarbures qui ne distribue que 2%, en dépit de l'importance de sa valeur ajoutée. La structure de la répartition s'est ainsi modifiée en faveur de l'excédent brut d'exploitation des secteurs, tel qu'il est mentionné dans le tableau n°25. En effet, sur les dix-neuf secteurs d'activité, seuls six d'entre eux enregistrent une diminution de la rémunération du capital en 2010 par rapport à 2005, tandis que les autres secteurs observent une augmentation. Les hausses les plus importantes sont enregistrées au niveau des industries des mines et carrières (29 points), le secteur des matériaux de construction (plus de 9 points), les industries de chimie, plastique et caoutchouc (10,52 points) et dans une moindre mesure, dans le secteur des BTP (presque 7 points), et les industries des cuirs (5 points).

**Tableau n° 25 : la part de l'excédent brut d'exploitation dans de la valeur ajoutée des secteurs :**

Secteur	Part de l'EBE dans la VA de chaque secteur 2005	Part de l'EBE dans la VA de chaque secteur 2010	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	85,64	87,04	1,4
Eau et Énergie	67,24	60,98	-6,26
Hydrocarbures	79,11	79,23	0,12
Services et Travx. Pub. Pétroliers	61,07	31,82	-29,25
Mines et carrières	34,92	64,24	29,32
ISMME	37,99	41,1	3,11
Matériaux de Construction	52,39	61,61	9,22
BTPH	45,88	52,85	6,97
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	49,81	60,33	10,52
Industries Agro-alimentaires	78,3	80,78	2,49
Textiles, confection, bonneterie	39,89	41,35	1,46
Cuir et Chaussures	51,05	56,07	5,02
Bois, Papiers et lièges	36,57	38,27	1,7
Industries diverses	91,19	88,92	-2,27
Transport et communications	83	80,35	-2,66
Commerce	79,52	87,55	8,04
Hôtels -cafés-restaurants	73,16	68,97	-4,19
Services fournis aux entreprises	64,09	64,17	0,08
Services fournis aux ménages	77,58	74,71	-2,87

Source : établi par l'auteur à partir de TES de 2005 et 2010.

#### **1.2.4. Evolution de la part de la valeur ajoutée du secteur industriel dans la production brute des secteurs :**

Le tableau n°26 indique l'intensité de la production brute des secteurs en termes de valeur ajoutée, et ce en 2005 et en 2010. Un rapport en croissance indique que le secteur investit des segments à haute valeur ajoutée, ce qui n'est pas constaté d'après les résultats.

Après cinq ans, la structure de la production en termes d'intensité de valeur ajoutée s'est évoluée à la baisse pour la plupart des secteurs. Ainsi, pour le reste des secteurs qui ont enregistré une variation positive, cette dernière reste très faible. On constate de ce fait, que la production des secteurs consiste en une simple transformation de matière première ou plutôt, à un assemblage ou conditionnement de produits<sup>125</sup>. Toutefois, l'analyse de l'évolution de la production dans le temps cache des disparités entre les secteurs juridiques

<sup>125</sup> Ce constat a été déjà confirmé par l'analyse de F.Talahite en 2010.



**Tableau n° 26 : part relative de la valeur ajoutée des secteurs dans la production brute sectorielle.**

Secteur	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 2005	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 2010	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	81,29	79,95	-1,34
Eau et Énergie	63,61	47,93	-15,67
Hydrocarbures	81,53	83,36	1,83
Services et Travx. Pub. Pétroliers	45,92	23,55	-22,38
Mines et carrières	51,55	55,25	3,71
ISMME	34,47	30,41	-4,06
Matériaux de Construction	60,08	59,1	-0,98
BTPH	56,57	53,1	-3,48
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	41,01	36,06	-4,94
Industries Agro-alimentaires	27,43	28,69	1,26
Textiles, confection, bonneterie	31,12	31,78	0,65
Cuir et Chaussures	39,79	41,05	1,25
Bois, Papiers et lièges	46,21	46,87	0,66
Industries diverses	85,62	85,07	-0,55
Transport et communications	69,54	66,54	-3
Commerce	84,29	83,7	-0,6
Hôtels -cafés-restaurants	75,69	77,94	2,25
Services fournis aux entreprises	83,36	84	0,65
Services fournis aux ménages	86,64	85,35	-1,29

Source : établi par l'auteur à partir du TES de 2005 et 2010.

### 1.2.5. Evolution de la production brute par secteur juridique :

La production brute des secteurs présente une évolution contrastée suivant les secteurs juridiques.

**Tableau n° 27 : l'évolution de la production brute par secteur juridique (secteur public).**

Secteur	Part de la PB du secteur public 2005	Part de la PB du secteur public 2010	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	0,61	1,07	0,46
Eau et Énergie	100	100	0
Hydrocarbures	91,37	92,81	1,45
Services et Travx. Pub. Pétroliers	100	100	0
Mines et carrières	94,23	87,06	-7,17
ISMME	92,73	94,71	1,98
Matériaux de Construction	63,98	49,49	-14,49
BTPH	21,88	17,18	-4,7
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	48,49	24,3	-24,19
Industries Agro-alimentaires	20,16	15,94	-4,23
Textiles, confection, bonneterie	15,11	9,97	-5,14
Cuir et Chaussures	22,21	16,57	-5,64
Bois, Papiers et lièges	57,16	49,24	-7,92
Industries diverses	94,49	93,15	-1,33
Transport et communications	26,44	18,15	-8,29
Commerce	7,17	6,83	-0,34
Hôtels -cafés-restaurants	12,96	14,98	2,02
Services fournis aux entreprises	21,86	23,63	1,77
Services fournis aux ménages	3,45	5,36	1,9

Source : établi par l'auteur à partir du TES de 2005 et 2010.

**Tableau n° 28 : l'évolution de la part de la production brute par secteur juridique (secteur privé).**

Secteur	Par de la PB du secteur privé 2005	Part de la PB du secteur privé 2010	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	99,39	98,93	-0,46
Eau et Energie	0	0	0
Hydrocarbures	8,63	7,19	-1,45
Services et Trav. Pub. Pétroliers	0	0	0
Mines et carrières	5,77	12,94	7,17
ISMMEE	7,27	5,29	-1,98
Matériaux de Construction	36,02	50,51	14,49
BTPH	78,12	82,82	4,7
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	51,51	75,7	24,19
Industries Agro-alimentaires	79,84	84,06	4,23
Textiles, confection, bonneterie	84,89	90,03	5,14
Cuir et Chaussures	77,79	83,43	5,64
Bois, Papiers et lièges	42,84	50,76	7,92
Industries diverses	5,51	6,85	1,33
Transport et communications	73,56	81,85	8,29
Commerce	92,83	93,17	0,34
Hôtels -cafés-restaurants	87,04	85,02	-2,02
Services fournis aux entreprises	78,14	76,37	-1,77
Services fournis aux ménages	96,55	94,64	-1,9

Source : établi par l'auteur à partir des TES de 2005 et 2010.

L'évolution de la production des secteurs d'activité publique est inégale et contrastée. Au cours de la période 2005-2010, les secteurs publics, de l'agriculture, des hydrocarbures, des industries lourdes (ISMMEE) et les services (à l'exception du commerce et du transport et communication) ont enregistré une croissance positive qui ne dépasse pas les 2%, tandis que le reste des secteurs notamment les industries manufacturières observent une baisse notable de leur production publique. Cela est dû principalement à la fermeture, la liquidation et la privatisation d'un nombre important des entreprises publiques. Les régressions les plus importantes ont été enregistrées au niveau de l'industrie de la chimie, plastique et caoutchouc (24 points), le secteur des matériaux de construction (14 points), et à un degré moindre, le secteur des transports et communication (8,29 points), les industries des bois, papiers et lièges (8 points) et les industries des mines et carrières (7,17 points). La structure de la production brute par secteur juridique s'est par contre modifiée en faveur du secteur privé dont la production est d'abord tirée par le secteur industriel manufacturier. L'industrie de la chimie, plastique et caoutchouc voit sa part de la production privée augmenter de plus de 24 points en 2010. Toutefois, en dépit de la croissance de la production du secteur privé des industries manufacturière, sa contribution à la création de la valeur ajoutée globale reste très faible (2,61% en 2010).

### **1.3. La mesure de l'activité économique pendant la période 2010-2015 :**

Cette période a été caractérisée par la mise en œuvre du programme d'investissement public qui s'inscrivait dans la dynamique de reconstruction nationale entamée depuis 2001. Ainsi, l'activité économique qui avait marqué une embellie relative en 2010, a observé sur la période 2011-2014, une évolution en dents de scie du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB). Une décélération de la croissance économique est observée en 2011, dont le taux du PIB a été en recul de presque 1 point (2,9% contre 3,6% en 2010), suivie par une reprise vigoureuse en 2012 (une hausse du taux de croissance du PIB à 3,4%). L'activité économique s'est ralentie encore de nouveau en 2013, en raison du recul de la croissance de la demande globale et de la baisse de la production des hydrocarbures. Le taux de croissance du PIB a perdu 0,6 point (2,8%). Grâce à l'expansion de la demande finale et aux bonnes performances de certains secteurs, l'activité économique a repris de la vigueur en 2014. Le taux de croissance enregistre une hausse de 1 point (3,8%) et s'est stabilisé en 2015 au même rythme de l'année précédente. La progression ou le recul de l'activité économique dérive du niveau de contribution des secteurs à la création de la valeur ajoutée globale. Quels sont donc les secteurs qui aident à impulser l'activité économique et quels sont les autres qui tirent à la baisse l'évolution de la valeur ajoutée globale ?

#### **1.3.1. Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale :**

La prépondérance du secteur des hydrocarbures dans la valeur ajoutée globale n'est plus affirmée en 2015. En effet, le secteur voit sa part diminuer depuis 2014 et s'accroît davantage en 2015. Avec la diminution de la part des hydrocarbures dans la valeur ajoutée globale, les autres secteurs (à l'exception du secteur industriel) voient leur part augmenter significativement. C'est ainsi que le tableau n° 29 indique la part contributive des secteurs à la création de la de la valeur ajoutée globale en 2010 et en 2015, et met en évidence la variation de cette part entre les deux années. Les résultats indiquent que le secteur agricole a contribué significativement à la création de la valeur ajoutée globale en 2015. Sa part enregistre une hausse de plus de 5 points par rapport à 2005. En effet, la croissance positive de la valeur ajoutée du secteur (16,54%) enregistrée en 2011 a été poursuivie en 2012, le secteur agricole voit sa valeur ajoutée croître de plus de 20%, en raison notamment des bonnes conditions climatiques mais aussi aux prix minima garantis pour les productions stratégiques (banque d'Algérie, 2012). En 2013 par contre, la croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, bien qu'elle soit considérable (15,35%), elle reste en deçà de celle enregistrée en 2012, en dépit de

l'importance de sa croissance en volume (8,8% contre 7,2% en 2012). Le recul de la croissance de la valeur ajoutée du secteur se révèle nettement en 2014. Après avoir enregistré des taux appréciables dans les années précédentes, la croissance de la valeur ajoutée du secteur marque une baisse notable (8,01%), due essentiellement à la régression de la production céréalière. Une reprise à la hausse a été enregistrée en 2015. La valeur ajoutée du secteur s'est accrue de 9,30% représentant 15,6% de la valeur ajoutée globale et constituant la plus forte croissance de tous les secteurs, lui permettant de se classer en troisième rang en matière de contribution à la création de la valeur ajoutée globale et devançant ainsi le secteur des bâtiments et travaux publics.

**Tableau n° 29 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale :**

Secteur	part de la VA dans la VA totale 2010	part de la VA dans la VA totale 2015	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	10,51	15,57	5,06
Eau et Énergie	1,02	1,25	0,23
Hydrocarbures	43,29	25,21	-18,08
Services et Travx. Pub. Pétroliers	0,66	0,46	-0,2
Mines et carrières	0,19	0,21	0,02
ISMME	0,87	1	0,13
Matériaux de Construction	0,73	0,74	0,01
BTPH	12,37	14,89	2,52
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	0,5	0,57	0,07
Industries Agro-alimentaires	2,22	2,84	0,62
Textiles, confection, bonneterie	0,14	0,12	-0,02
Cuir et Chaussures	0,03	0,02	-0,01
Bois, Papiers et lièges	0,18	0,16	-0,02
Industries diverses	0,52	0,3	-0,22
Transport et communications	9,67	13,36	3,69
Commerce	13,29	18,17	4,88
Hôtels -cafés-restaurants	1,25	1,71	0,46
Services fournis aux entreprises	1,27	1,72	0,45
Services fournis aux ménages	1,3	1,62	0,32

Source : établi par l'auteur à partir de TES 2010 et 2015.

Le secteur des hydrocarbures qui a souvent tiré à la hausse l'évolution du produit intérieur brut (PIB), voit sa part dans la valeur ajoutée globale diminuer de plus de 18 points en 2015 par rapport à 2010. Le secteur ne représente plus que 25,21% de la valeur ajoutée globale en 2015 alors que sa part en 2010 dépassait les 43%. C'est ainsi que le secteur perd sa première place, et se range par conséquent en deuxième position après les services.

Le tableau n° 29 indique une part significative du secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) dans la valeur ajoutée globale en 2015 (14.89%, en hausse de presque 3 points par rapport à 2010). Toutefois, le secteur enregistre une baisse notable de la croissance de sa valeur ajoutée en 2011. Cette dernière ne croît plus que de 5.73% contre 19.40% en 2010. En

2012, le secteur renoue avec la croissance en enregistrant une augmentation de 11,76% de sa valeur ajoutée et gagnant de ce fait, plus 6 points par rapport à 2011. Sa contribution à la valeur ajoutée s'est stabilisée au même taux que celle de l'année précédente (11%). L'activité du secteur continue de progresser en 2013, à un rythme soutenu (11,20%), mais moins rapide que l'année d'avant, du fait de la baisse des investissements publics (-16,7% de dépenses du budget d'équipement)<sup>126</sup>, et de l'achèvement des grands travaux d'infrastructures. Une tendance à la baisse de la croissance de la valeur ajoutée des bâtiments et travaux publics a surgi en 2014 et s'est accélérée davantage en 2015 (la valeur ajoutée du secteur ne croit plus que de 6,96%). C'est ainsi que le secteur perd sa place en matière de contribution à la création de la valeur ajoutée globale et se range en quatrième position après l'agriculture.

Le secteur industriel hors hydrocarbures a enregistré une augmentation de sa part dans la valeur ajoutée globale de 1 point à 7,21% contre 6,21% en 2010. Cette progression revient au dynamisme des secteurs à des niveaux différents. Quels sont donc les secteurs qui tirent à la hausse l'évolution de la valeur ajoutée du secteur industriel ?

L'expansion du secteur d'eau et d'énergie s'est ralentie en 2013 pour enregistrer un taux de croissance de sa valeur ajoutée qui ne dépasse pas 2,66%, alors qu'en 2011 et en 2012, ce taux dépassait les 10%. Une reprise à la hausse est enregistrée, en 2014 (8,77%), et le secteur voit sa valeur ajoutée augmenter davantage en 2015 et atteint un taux de 13,71%. La contribution du secteur à la création de la valeur ajoutée globale demeure très faible, il ne contribue qu'à concurrence de 1.25%.

Bien que le secteur des mines et carrières contribue très faiblement à la création de la valeur ajoutée globale (0,21% en 2015), la croissance de sa valeur ajoutée enregistre des taux appréciables. En 2011, le secteur voit sa valeur ajoutée croître de (7.36%), ce taux a plus que doublé en 2012 (16.40%). L'industrie des mines et carrières, observe par contre en 2013, une récession dont la croissance est négative (-1,37%). Une reprise de croissance de la valeur ajoutée est enregistrée en 2014 (2,92%), ainsi, grâce aux bonnes performances de certaines de ses branches, l'industrie a connu une embellie de sa production en 2015 qui a permis une progression de la valeur ajoutée de presque 13%.

La contribution du secteur des matériaux de construction à la création de la valeur ajoutée globale est très faible voire négligeable (ne dépasse pas 1% depuis 2000). Le secteur enregistre des taux de croissance inégaux sur la période 2010-2015. En effet, la croissance de

---

<sup>126</sup> Rapports de la banque d'Algérie pour 2013.

la valeur ajoutée sectorielle a été estimée à hauteur de 6,13% en 2011, mais un fléchissement notable de presque 5 points à 1,40% surgit en 2012. Cette tendance n'a pas été poursuivie, le secteur voit sa valeur ajoutée augmenter de presque 6% en 2013 et 9.80% en 2014. Un recul de la croissance de la valeur ajoutée du secteur (5,62%) se révèle de nouveau en 2015.

Si l'on considère l'industrie manufacturière, socle des systèmes productifs, la croissance de sa valeur ajoutée à un taux annuel moyen a été de 7,79%, taux légèrement inférieur à celui de l'industrie (hors hydrocarbures) prise globalement (7,84%) en raison du poids relativement important des autres branches. Cependant, ce taux de croissance appréciable de plus de 7% de l'industrie manufacturière ne doit pas occulter la faiblesse de l'expansion de cette industrie à l'exception de l'industrie agroalimentaire qui crée plus de la moitié de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Cette industrie qui demeure dominante et motrice de l'activité industrielle, observe une croissance de sa valeur ajoutée en dents de scie. Elle enregistre une augmentation de sa valeur ajoutée de presque 15% en 2012 gagnant plus de 6 points par rapport à 2011 (7,27%), mais cette tendance n'est pas poursuivie en 2013, où l'industrie marque un fléchissement de sa croissance de plus que la moitié (7,53 points par rapport à 2012). L'industrie agroalimentaire enregistre une embellie de sa production en 2014, sa valeur ajoutée a cru de 15.83%, générée par la croissance de l'ensemble de ses branches. Après cette embellie, l'industrie perd 8,87 points de pourcentage de la croissance de sa valeur ajoutée en 2015 à 6,96%. Cette récession du secteur agroalimentaire provient de l'effondrement de la fabrication des conserves de fruits et légumes et de la production de l'industrie du tabac (Banque d'Algérie, 2015). Quant à l'industrie de la chimie, plastique et caoutchouc, elle a accusé une relative stagnation de la croissance de sa valeur ajoutée à un taux de 9%, à l'exception de l'année 2014, où le secteur enregistre une forte décroissance de 9 points par rapport à 2013. Les industries de sidérurgie, métallique, mécanique, électronique et électrique (ISMMEE) marquent un rebond en inscrivant une croissance de 7.52% en 2011 par rapport à 2010 qui a accusé une décroissance notable. Le secteur poursuit sa tendance haussière de presque 1 point en 2012. La croissance de la valeur ajoutée du secteur recule de 1.52 point de pourcentage pour se stabiliser à un taux avoisinant les 7% dans les deux années suivantes. Les industries lourdes réalisent par contre de bonnes performances en 2015, plus élevée que la croissance moyenne, dont la valeur ajoutée a crû de plus de 12%. Les industries du bois, papiers et lièges et celles du textile et confection ont évolué de la même manière. Les deux secteurs enregistrent des taux de croissance positifs, quoique modestes sur la période 2010-2015, à l'exception de l'année 2015, où la tendance est inverse pour les deux industries.

L'industrie du textile enregistre sa plus forte croissance depuis 2011 (6,75%) contrairement à celle des bois, qui marque une décroissance à 1,75%. En 2012, toutes les branches de l'industrie manufacturière ont enregistré des taux de croissance positifs, à l'exception de la branche des industries diverses qui enregistrent un taux de croissance de la valeur ajoutée négatifs sur toute la période 2010-2015, et s'accroît davantage en 2015 (-14,93%). C'est ainsi que sa part dans la valeur ajoutée globale ne représente plus que de 0.30% en recul par rapport à 2010.

Le secteur des services, dont l'évolution est tirée en grande partie par l'activité des deux branches (le transport et le commerce), observe une baisse en 2011 (25.82% contre 26,78% en 2010) de sa part dans la valeur ajoutée globale. Malgré cette diminution, il demeure au second rang en matière de contribution à la création de la richesse nationale. L'activité des services s'est nettement redressée après son léger repli de l'année précédente et réalise une très forte croissance en 2013 (croissance de la valeur ajoutée de 16.47%). Avec une valeur ajoutée de 3849,56 milliards de dinars, le secteur contribue pour presque 30% à la création de la valeur ajoutée globale et conquiert de ce fait les hydrocarbures. En effet, la forte progression des importations de biens et celle de la production agricole ont permis de maintenir un haut niveau d'activité des transports et de la distribution. Par ailleurs, l'activité des services est soutenue, mais la croissance de la valeur ajoutée du secteur a baissé à un niveau qui ne dépasse pas 9%. La contribution du secteur à la création de la valeur ajoutée globale s'est nettement améliorée en 2014, gagnant presque 2 points par rapport à 2013, mais le secteur demeure toujours derrière les hydrocarbures. En 2015, la structure de la valeur ajoutée globale se caractérise par la prédominance du secteur des services. A lui seul revient une part de plus de 36% plus importante que celle des hydrocarbures (25.21%).

### **1.3.2. Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures :**

Il est vrai que l'accroissement des prix des hydrocarbures a considérablement augmenté la part de ce secteur dans la valeur ajoutée totale et réduit par conséquent la contribution des autres secteurs à la création de la valeur ajoutée globale. Ainsi, la part de la plupart des secteurs hormis celui des hydrocarbures a augmenté en 2015. Cette prédominance des hydrocarbures fait que, par le seul effet des prix, la contribution des divers secteurs peut être profondément modifiée. C'est ainsi que le tableau n°30 révèle l'importance de la contribution de des secteurs à la création de la valeur ajoutée totale hors hydrocarbures. Les résultats révèlent que la contribution des secteurs, de l'agriculture, des bâtiments et travaux publics, du

commerce et le secteur des transports et communication, à la création de la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures est beaucoup plus importante que celle enregistrée en présence des hydrocarbures. Un écart de plus de 5 points est enregistré pour les trois premiers secteurs, tandis que le dernier secteur enregistre une différence de 4.5 points. Ce qui nous laisse constater que, la prédominance des hydrocarbures réduit réellement le poids de ces secteurs dans la valeur ajoutée globale. Quant au secteur industriel, sa part dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures n'a varié que très faiblement, elle converge vers 0 pour certaines industries (cuirs et chaussures, bois et papiers, textiles et confection, mines et carrières). Ainsi, bien que sa part dans la production hors hydrocarbures s'avère plus importante, celle-ci connaît le même trend décroissant notamment pour les industries manufacturières.

**Tableau n° 30 : la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la valeur ajoutée globale hors hydrocarbures.**

Secteur	part de la VA dans la VAGHH 2010	part de la VA dans la VAGHH 2015	variation
Agriculture, sylviculture, pêche	18,53	20,83	2,3
Eau et Énergie	1,8	1,67	-0,13
Mines et carrières	0,33	0,28	-0,05
ISMME	1,52	1,33	-0,19
Matériaux de Construction	1,28	1	-0,28
BTPH	21,8	19,91	-1,89
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	0,88	0,77	-0,11
Industries Agro-alimentaires	3,91	3,8	-0,11
Textiles, confection, bonneterie	0,25	0,16	-0,09
Cuirs et Chaussures	0,04	0,03	-0,01
Bois, Papiers et lièges	0,31	0,21	-0,1
Industries diverses	0,91	0,4	-0,51
Transport et communications	17,04	17,86	0,82
Commerce	23,43	24,3	0,87
Hôtels -cafés-restaurants	2,2	2,28	0,08
Services fournis aux entreprises	2,24	2,3	0,06
Services fournis aux ménages	2,29	2,17	-0,12

Source : établi par l'auteur à partir des TES de 2010 et 2015.

La tendance à la contraction de l'activité industrielle publique persiste. Ce résultat est observable notamment au niveau des industries du textiles et confection, des cuirs et chaussures, des bois, papiers et liège et les industries diverses.

### **1.3.3. La répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs :**

La répartition de la valeur ajoutée entre les facteurs de production est réalisée de manière inégale. La rémunération des salaires enregistre une légère baisse de 0.7 point en 2011 et 2012 par rapport à 2010. Une reprise à la hausse est observée à partir de 2013 pour marquer une très forte augmentation en 2015 à plus de 16% de la valeur ajoutée globale au détriment de la part réservée aux impôts liés à la production qui ne représentent plus que



8.29% en 2015. Quant à l'excédent brut d'exploitation, sa part relative s'est stabilisée à un peu plus de 76% sur toute la période sous revue.

Le tableau suivant indique l'évolution de la part relative de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée de chaque secteur d'activité entre 2010 et 2015.

**Tableau n° 31 : la part de la rémunération des salaires dans la valeur ajoutée sectorielle.**

Secteur	Part de la RS dans la VA de chaque secteur 2010	Part de la RS dans la VA de chaque secteur 2015	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	12,18	10,6	-1,58
Eau et Énergie	35,14	35,58	0,44
Hydrocarbures	2,08	4,5	2,42
Services et Travx. Pub. Pétroliers	59,62	122,21	62,59
Mines et carrières	33,3	36,85	3,55
ISMME	51,21	51,85	0,65
Matériaux de Construction	32,17	35,47	3,3
BTPH	40,5	35,57	-4,93
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	33,84	38,16	4,32
Industries Agro-alimentaires	15,72	14,67	-1,05
Textiles, confection, bonneterie	48,39	47,64	-0,75
Cuir et Chaussures	37,94	37,68	-0,26
Bois, Papiers et lièges	52,31	52,71	0,4
Industries diverses	9,57	12,93	3,36
Transport et communications	16,84	16,36	-0,48
Commerce	9,22	9,91	0,69
Hôtels -cafés-restaurants	22,8	22,68	-0,12
Services fournis aux entreprises	31,97	31,55	-0,42
Services fournis aux ménages	22,08	25,77	3,69

Source : établi par l'auteur à partir de TES de 2010 et 2015.

Les résultats révèlent que la structure de la valeur ajoutée en termes d'intensité de la rémunération des salariés s'est notablement améliorée en 5 ans pour certains secteurs, et pour les autres, elle révèle par contre une tendance à la baisse. Une augmentation considérable des salaires (à raison de plus de 62 points) est enregistrée au niveau du secteur des services et travaux publics pétroliers. Ce dernier consacre plus que sa valeur ajoutée (122%) à la rémunération du travail au détriment de celle du capital. L'industrie de la chimie, plastique et caoutchouc, celle des mines et carrières, le secteur des matériaux de construction, les industries diverses et les services fournis aux ménage observent une augmentation de plus de 3 points de la part de leur valeur ajoutée distribuée sous forme de salaires, quoiqu'elle représente moins que la moitié de leur valeur ajoutée. Les industries lourdes, l'industrie des bois, l'industrie eau et énergie, et le secteur du commerce enregistrent une hausse bien qu'elle soit positive, reste en deçà de la barre de 1 point. Les deux premiers secteurs consacrent plus que la moitié de leur valeur ajoutée uniquement à la distribution des salaires, quant aux deux derniers, elle est plus faible. Une variation négative est enregistrée par contre au niveau du

reste des secteurs. Ces derniers consacrent plus de leur valeur ajoutée à l'exploitation de leur secteur. C'est ainsi que le tableau ci-après révèle l'intensité de l'excédent brut des secteurs.

**Tableau n° 32 : la part relative de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée sectorielle.**

Secteur	part de l'EBE dans la VA de chaque secteur 2010	Part de l'EBE dans la VA de chaque secteur 2015	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	87,04	88,87	1,83
Eau et Énergie	60,98	60,27	-0,71
Hydrocarbures	79,23	74,03	-5,2
Services et Travx. Pub. Pétroliers	31,82	-30,39	-62,21
Mines et carrières	64,24	59,45	-4,79
ISMME	41,1	39,6	-1,5
Matériaux de Construction	61,61	58,26	-3,35
BTPH	52,85	58,6	5,76
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	60,33	56,41	-3,92
Industries Agro-alimentaires	80,78	79,49	-1,29
Textiles, confection, bonneterie	41,35	41,79	0,44
Cuir et Chaussures	56,07	56,5	0,43
Bois, Papiers et lièges	38,27	37,58	-0,69
Industries diverses	88,92	85,39	-3,53
Transport et communications	80,35	79,91	-0,44
Commerce	87,55	86,23	-1,32
Hôtels -cafés-restaurants	68,97	68,65	-0,32
Services fournis aux entreprises	64,17	64,54	0,37
Services fournis aux ménages	74,71	70,73	-3,98

Source : établi par l'auteur à partir de TES de 2010 et 2015.

Les résultats affichent que le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) ainsi que le secteur tertiaire investissent plus que la moitié de leur valeur ajoutée dans la rémunération du capital. Le premier enregistre une augmentation de presque 6 points, quant aux services, ils révèlent une légère diminution de cette part par rapport à 2005. Le secteur des hydrocarbures voit sa part réservée à cette fin diminuer significativement, à raison de plus de 5 points. Le secteur constitue le contributeur le plus important au budget de l'État en matière d'impôts. L'évolution de la part de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel manufacturier diffère d'une industrie à l'autre. Les régressions les plus significatives sont enregistrées au niveau des industries de la chimie, plastiques et caoutchouc, les industries diverses, les industries lourdes et les industries agroalimentaires, et ce en faveur de la rémunération du travail. Une hausse néanmoins très faible, est enregistrée au niveau des industries du textile et confection et celle des cuirs et chaussures.

### 1.3.4. Evolution de la part de la valeur ajoutée des secteurs dans la production brute du secteur industriel hors hydrocarbures :

La création de la valeur ajoutée par les secteurs d'activité indique le niveau de développement de ces derniers et leur utilisation des nouvelles technologies. La production brute sectorielle est le résultat de la combinaison de la valeur ajoutée créée par le secteur et les différentes consommations utilisées pour cette dernière. Le tableau ci-après identifie la part relative de la valeur ajoutée dans la production brute de chaque secteur.

**Tableau n° 33 : part de la valeur ajoutée dans la production brute du secteur industriel hors hydrocarbures.**

Secteur	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 2010	Part de la VA dans la PB de chaque secteur 2015	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	79,95	80,4	0,45
Eau et Énergie	47,93	50,94	3,01
Hydrocarbures	83,36	71,66	-11,7
Services et Travx. Pub. Pétroliers	23,55	11,01	-12,54
Mines et carrières	55,25	52,73	-2,52
ISMMEE	30,41	31,72	1,31
Matériaux de Construction	59,1	60	0,9
BTPH	53,1	50,04	-3,06
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	36,06	36,45	0,39
Industries Agro-alimentaires	28,69	30,73	2,04
Textiles, confection, bonneterie	31,78	33,35	1,58
Cuirs et Chaussures	41,05	43,09	2,04
Bois, Papiers et lièges	46,87	48,07	1,2
Industries diverses	85,07	84,23	-0,84
Transport et communications	66,54	66,13	-0,41
Commerce	83,7	84,24	0,54
Hôtels -cafés-restaurants	77,94	80,04	2,1
Services fournis aux entreprises	84	84,08	0,08
Services fournis aux ménages	85,35	84,15	-1,2

Source : établi par l'auteur à partir des TES de 2010 et 2015.

On constate que la structure de la production brute en termes d'intensité de valeur ajoutée s'est peu modifiée en 5 ans. Cela peut être expliqué par le fait que la production des secteurs reste similaire à une simple transformation de matières premières ou à des industries d'assemblage et de conditionnement. Ainsi, pour développer la structure productive, il s'avère nécessaire d'améliorer le climat des investissements en favorisant les investissements visant à développer, diversifier et densifier le tissu industriel pour permettre de répondre à la demande à la fois en biens et en emplois.

### 1.3.5. Evolution de la production brute par secteur juridique :

Les tableaux ci-après indiquent l'évolution de la part de la production brute du secteur public et privé respectivement dans chaque secteur d'activité.

La prépondérance à la hausse de la part du secteur privé dans la production brute est de plus en plus apparente, quoiqu'une légère baisse ait caractérisé l'année 2011. En effet, celle-ci passe de 52,82% en 2010 à 64,33% en 2015. Quant au secteur public national, une tendance à la baisse caractérise la période 2010-2015, à l'exception de l'année 2011, où la production brute a été tirée à la hausse par le secteur public. Cette tendance est discernable au niveau de la majorité des secteurs d'activité : l'agriculture est quasiment représentée par le secteur privé depuis plus d'une décennie. L'industrie de la chimie, plastique et caoutchouc, dont la part passe de 75,70% en 2010 à 80% en 2015. La dominance de la part du secteur privé s'est affirmée dès l'année 2005. La structure de la production brute dans les industries agroalimentaires entre les deux secteurs juridiques s'est plus au moins stabilisée et ce depuis 2012. Cependant, la prédominance du secteur privé est très remarquable. La part de ce dernier représente plus que 80% en 2015, alors que celle du secteur public dépasse à peine les 16%. La prépondérance de la production brute privée de l'industrie du textile est également remarquable sur la période 2010-2015, avec un taux passant de 90,39% en 2013 à 91,51% en 2015 au détriment de la part du secteur public qui ne dépasse pas la barre de 10%. La même tendance est observée pour le secteur des cuirs et chaussures dont la part du secteur public national enregistre des baisses progressives au profit de celui du privé qui se situe à 85,02% en 2015. Le poids de la production brute dégagé par les matériaux de construction a pris le dessus dès l'année 2009. Durant cette année, la part du secteur privé se situait à un peu plus de la moitié de la production totale du secteur. Depuis, la structure demeurera pratiquement dans les mêmes proportions pour les deux secteurs juridiques. L'industrie des bois, papiers et liège enregistre par contre une diminution de la part de la production du secteur privé entre 2010 et 2015 passant de 50,76% à 47,93% au profit du secteur public qui a connu une amélioration, passant de 49,24% à 52,07% en 2015. Quant au secteur tertiaire, la prépondérance du secteur privé est nettement remarquable, notamment pour le secteur du commerce et les services fournis aux ménages, dont la part du secteur privé dépasse les 90% dans les deux années.

Par ailleurs, la part du secteur public national dans la production brute est dominante dans certains secteurs tels que l'énergie, les services et travaux publics pétroliers, les industries lourde (ISMME), les mines et carrières et les industries diverses.

**Tableau n° 34 : part de la production brute du secteur public.**

Secteur	Part de la PB du secteur public 2010	Part de la PB du secteur public 2015	Variation
Agriculture, sylviculture, pêche	1,07	1,33	0,26
Eau et Énergie	100	100	0
Hydrocarbures	92,81	89,47	-3,34
Services et Travx. Pub. Pétroliers	100	100	0
Mines et carrières	87,06	92,18	5,12
ISMME	94,71	95,66	0,95
Matériaux de Construction	49,49	50,03	0,54
BTPH	17,18	18,01	0,83
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	24,3	20,04	-4,26
Industries Agro-alimentaires	15,94	16,16	0,22
Textiles, confection, bonneterie	9,97	8,49	-1,48
Cuir et Chaussures	16,57	14,98	-1,59
Bois, Papiers et lièges	49,24	52,07	2,83
Industries diverses	93,15	90,56	-2,59
Transport et communications	18,15	14,30	-3,85
Commerce	6,83	6,22	-0,61
Hôtels -cafés-restaurants	14,98	17,72	2,74
Services fournis aux entreprises	23,63	29,91	6,28
Services fournis aux ménages	5,36	8,66	3,3

Source : établi par l'auteur à partir des TES de 2010 et 2015.

**Tableau n° 35 : part de la production brute du secteur privé.**

Secteur	Part de la PB du secteur privé 2010	Part de la PB du secteur privé 2015	variation
Agriculture, sylviculture, pêche	98,93	98,67	-0,26
Eau et Énergie	0	0	0
Hydrocarbures	7,19	10,53	3,34
Services et Travx. Pub. Pétroliers	0	0	0
Mines et carrières	12,94	7,82	-5,12
ISMME	5,29	4,34	-0,95
Matériaux de Construction	50,51	49,97	-0,54
BTPH	82,82	81,99	-0,83
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	75,7	79,96	4,26
Industries Agro-alimentaires	84,06	83,84	-0,22
Textiles, confection, bonneterie	90,03	91,51	1,48
Cuir et Chaussures	83,43	85,02	1,59
Bois, Papiers et lièges	50,76	47,93	-2,83
Industries diverses	6,85	9,44	2,59
Transport et communications	81,85	85,70	3,85
Commerce	93,17	93,78	0,61
Hôtels -cafés-restaurants	85,02	82,28	-2,74
Services fournis aux entreprises	76,37	70,09	-6,28
Services fournis aux ménages	94,64	91,34	-3,3

Source : établi par l'auteur à partir de TES de 2010 et 2015.

### Conclusion de la section 1 :

Alors que l'industrialisation signifie le développement des activités industrielles et l'augmentation de la part relative de la production industrielle dans la production totale, la

désindustrialisation désigne le recul du poids de l'industrie dans l'activité économique<sup>127</sup>. Ce phénomène corrobore clairement avec la situation actuelle de l'économie nationale. En effet, la mesure de l'activité économique en termes de valeur ajoutée révèle un net fléchissement de la part contributive de l'industrie hors hydrocarbures à la création de la valeur ajoutée globale sur la période 1990-2015. Cette part est passée de presque 16% en 1990 à moins de 8% en 2015, le taux le plus faible de tous les secteurs (15,57% pour l'agriculture, 14,89% pour le BTPH et 25,21% pour les hydrocarbures malgré la baisse enregistrée depuis 2014). Ce recul est encore plus accentué pour les industries manufacturières dont la part est passée de 14,25% en 1990 à 5,75% en 2015 en plus d'un retrait des industries structurantes au profit des industries de biens de consommation. Les industries lourdes (ISMMEE) qui constituaient le cœur de l'industrie publique ne contribue plus que de 1% à la création de la valeur ajoutée globale en 2015, alors que cette part représentait plus que 4% en 1990. Contrairement à l'industrie « eau et énergie », qui constitue le seul secteur marquant une augmentation de sa contribution à la valeur ajoutée globale pendant cette période. Il y a lieu de noter également la quasi-disparition des industries du textile et confection et celles des cuirs et chaussures qui ne contribuent plus en 2015 qu'à hauteur de 0,12% et de 0,02% respectivement. Ces secteurs n'ont pas pu résister à la concurrence étrangère qui s'évade le plus souvent aux mesures concurrentielles loyales d'une part, et d'autre part, la réglementation n'a pas été suffisamment protectrice de l'industrie nationale. Même constat se révèle pour les industries de bois, papiers et liège, qui ne contribuent plus que de 0,16% à la valeur ajoutée globale et de 0,21% à la production brute totale. En revanche, l'importance de la contribution de l'industrie agroalimentaire à la création de la production brute totale par rapport aux autres industries se révèle nettement (cette importance est plus appréciable en termes de production brute manufacturière). Néanmoins, la domination des industries agroalimentaires est moins accentuée en termes de valeur ajoutée en raison du poids considérable de la consommation intermédiaire du secteur. Rapporté à la production brute totale, le secteur industriel hors hydrocarbures ne contribue qu'à hauteur de 11,45% en 2014, alors que cette part représentait plus que le double en 1990 (23,02%). Ces chiffres traduisent nettement la dégradation de la situation de l'industrie nationale. Toutefois, il importe de préciser que le recul de l'industrie qui alimente de plus en plus la désindustrialisation n'a pas la même signification lorsqu'il s'agit d'un retrait au profit du secteur tertiaire dont l'essor favorise les industries de haute technologie, comme c'est le cas dans les pays développés ou, au contraire, en faveur d'autres

---

<sup>127</sup> Dictionnaire de la Toupie, <http://www.toupie.org>.

activités sans retombées significatives sur l'industrie comme est le cas pour l'économie nationale. Le processus de désindustrialisation dans lequel l'économie nationale se trouve actuellement a été en faveur des activités de services. Ces dernières enregistrent le taux le plus élevé en matière de contribution à la création de la valeur ajoutée globale en 2015 (36,58%) devançant ainsi les hydrocarbures et dont le développement du secteur est lié particulièrement aux activités du commerce et celle du transport et communication. La désindustrialisation au profit du secteur des services n'est pas un échec en soi du fait que, l'importance du secteur tertiaire dans l'économie des pays développés, mais surtout la diversité des activités qui le composent ont amené certains auteurs à proposer un quatrième secteur : *le quaternaire*, qui regrouperait l'ensemble des activités d'information et de communication (informatique, internet...) <sup>128</sup>, élément clé du progrès de l'industrie (R. BEKKOUR). Elle l'est par contre dans le cas où des retombées significatives n'accompagnent pas le développement futur de l'économie.

Quant à l'évolution de la production brute par secteur juridique, les résultats affichent deux tendances : - le secteur public reste dominant dans les industries lourdes (ISMME), les mines et carrières, l'industrie eau et énergie et les industries diverses. Le secteur privé quant à lui, est largement cantonné dans les industries légères telles que les industries du textile et confection, les industries agroalimentaires, les industries des cuirs et chaussures, les industries de la chimie, plastique et caoutchouc. Le secteur privé investit en grande partie dans les secteurs des biens non échangeables (les services et les bâtiments et travaux publics) pour profiter de la demande publique compte tenu des importants programmes publics dans les infrastructures (les programmes d'investissements (2001-2010)). Cette structure du secteur privé montre nettement que ce dernier s'est orienté vers des activités peu consommatrices de capitaux, moins exigeantes en matière de technologie, peu ouverte à la concurrence étrangère qui devient de plus en plus vive compte tenu de l'ouverture du pays (accord d'association avec l'Union européenne et l'adhésion du pays à l'OMC).

L'évaluation des changements structurels ainsi que leurs effets ont fait l'objet de nombreuses études empiriques basées sur des modèles matriciels. Ces derniers, en s'appuyant sur des tables Input-Output, offrent une technique d'analyse des changements structurels par la méthode des multiplicateurs classiques pour la détection des secteurs clés. Nous essayons, à

---

<sup>128</sup> Dictionnaire des sciences économiques et sociales,

travers cette technique, dans la section qui suit, d'estimer les changements structurels induits par la mise en œuvre des programmes d'ajustement et d'en distinguer les secteurs clés.

## **2. analyse des changements structurels et technologiques dans l'économie algérienne de 1990 à 2014 :**

L'analyse des changements structurels et leurs effets sur l'activité économique consistent à estimer empiriquement les changements structurels et technologiques dans l'économie algérienne qui ont eu lieu suite à la mise en œuvre des réformes économiques de 1990 et des années 2000 visant la transition de l'Algérie vers une économie de marché. Nous mettons l'accent sur les changements structurels induits par l'instauration de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (LMC).

### **2.1.Cadre conceptuel et revue de littérature :**

L'une des raisons pour laquelle il est important d'étudier les changements structurels dans une économie est qu'ils se situent au centre de la croissance économique moderne (M. Syrquin, 1988). Ils constituent de ce fait, un élément essentiel de la description du processus de croissance et de l'établissement d'une théorie exhaustive du développement. Selon S. Kuznets, certains changements structurels des institutions économiques et sociales sont nécessaires et sans eux, la croissance économique moderne serait impossible<sup>129</sup>. H. Chenery (1979), considère le développement économique « comme l'ensemble des changements interdépendants qui surviennent dans la structure d'une économie et nécessaire à la continuité de sa croissance ». Cette forte interdépendance telle que M. Syrquin qualifie, est reconnue par certains économistes et d'autres mettent l'accent sur la nécessité des changements structurels pour la croissance. Abramovitz (1983), considère l'interdépendance entre la croissance et les changements structurels comme un processus cumulatif, de sorte que « la redistribution sectorielle de la production et de l'emploi est à la fois une condition nécessaire et un accessoire de l'accroissement de la productivité »<sup>130</sup>. Par conséquent, les changements structurels deviennent une source potentielle de croissance dans une situation de déséquilibre, dans la mesure où ils conduisent à une utilisation plus complète et plus appropriée des ressources, par une redistribution de ces dernières à des secteurs d'activité plus productifs, et ce, dans le cas où, une situation d'égalité des recettes des facteurs sur les différents secteurs

---

<sup>129</sup> S. Kuznets, 1971 « Emphasis in the original », p. 348



surgit. M. Syrquin (1988) considère que les gains potentiels qui en résultent par un tel changement structurel peuvent être plus importants pour les pays en développement que pour les pays développés étant donné que les déséquilibres au niveau des pays en voie de développement sont plus prononcés et que les rythmes de changements structurels sont plus rapides. L'analyse des changements structurels se distingue de la recherche économique standard en ce qu'elle suppose que la multiplicité infinie de la réalité est étudiée en se concentrant sur un nombre relativement restreint de groupes ou d'activités constituant le système économique, et formant ainsi la structure économique (E.G. da Silva & A.C. Teixeira, 2006). C'est dans ce contexte que cette analyse a suscité l'intérêt de nombreux auteurs tant dans les pays développés qu'en voie de développement. Parmi les nombreuses études, nous avons choisi celles qui correspondent à notre cas. Anne Carter (Mai, 1967) a mené une étude portant sur les changements structurels de l'économie américaine basée principalement sur l'analyse entrées-sorties. L'auteur a calculé les consommations intermédiaires nécessaires pour satisfaire la demande finale de 1961, en utilisant la structure des années 1947, 1958 et 1961. Son analyse montre, qu'entre 1947 et 1961, certains changements dans la distribution des consommations intermédiaires sont discernables, tels que les industries générales, le travail des métaux et les produits chimiques (les changements dans ces deux dernières industries sont en constante augmentation), tandis que les changements dans les industries de matériaux ainsi que les autres industries ont tendance à diminuer. Staglin R. et Wessels H. (1972) ont réalisé une étude sur les changements structurels de l'économie allemande pour la période 1954-1962, similaire à celle d'Anne Carter pour les États-Unis. Les deux auteurs ont mesuré les consommations intermédiaires nécessaires pour satisfaire la demande finale de 1962, utilisant la structure des années 1954, 1958, 1962. Les résultats indiquent une correspondance entre les deux pays (l'Allemagne et les États-Unis), avec une même tendance des changements dans les consommations intermédiaires. Les industries générales, le travail des métaux et les produits chimiques sont en constante expansion au cours de la période alors que les industries de matériaux et toutes les autres industries ont tendance à baisser. Les mêmes auteurs ont montré, que l'économie allemande utilisait moins de consommations intermédiaires de 1954 à 1962 pour satisfaire sa demande finale de 1962. Roger. H. Bezdek et Constance. R. Dunham (mars, 1978) ont agrégé une matrice de l'économie américaine de taille 83 secteurs en 11 catégories d'entrées-sorties (en se référant à l'analyse de Carter). L'analyse consistait à déterminer les changements structurels dans les besoins en consommation intermédiaire entre 1947 et 1963, permettant de satisfaire la demande finale de 1958. Les résultats ont montré que la stabilité remarquée dans

les changements des coefficients lorsque les groupes d'industries sont agrégés n'est pas présente dans le cas où les groupes d'industries sont désagrégés (l'agrégation annule l'impact de substitution des produits). L'étude indique également que les consommations intermédiaires nécessaires pour satisfaire la demande finale de 1958, dans chaque groupe d'industrie en utilisant les coefficients technologiques de 1947, est très semblable à la consommation intermédiaire nécessaire pour produire cette même demande en utilisant les coefficients de l'année 1963. Gowdi J. et all (1987) ont analysé les ajustements structurels dans l'agriculture américaine au contre choc pétrolier de 1973 en utilisant une approche entrées sorties.

Dans une analyse des changements structurels de l'économie algérienne durant la période 1969-1974, Kherbachi H. et Diwan R. (1987), montrent un accroissement annuel moyen des consommations intermédiaires de 2.2% en 5 ans pour la période (1969-1974) avec la demande finale de 1967. Dans une autre étude sur l'économie algérienne portant sur l'estimation des changements structurels dans les consommations intermédiaires entre 1979 et 1989, Oukaci K. et Kherbachi H. (2001) montrent que les consommations intermédiaires ont augmenté de 15,92 % en dix ans, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,6%. Guo J. et Planting M.A. (2000) ont évalué les changements structurels de l'économie américaine au cours de la période 1972-1996, en mettant l'accent sur les liens interindustriels et l'effet du commerce international sur ces liens. L'étude montre que l'impact relatif des industries de transformation sur l'économie a diminué aux États-Unis pendant cette période et que la pénétration des importations a été un facteur majeur de cette baisse.

Dans ce travail, l'estimation des changements structurels et technologiques dans l'économie algérienne se base essentiellement sur une analyse entrée-sortie. Cette dernière qui est une modélisation économique, utilise le tableau entrée-sortie (TES)<sup>131</sup> permettant de prévoir l'influence des changements dans un secteur d'activité particulier ou des changements de consommation sur le reste de l'économie. Le TES donne une représentation cohérente de la production nationale. L'analyse input-output tient explicitement compte de l'interdépendance générale de tous les secteurs économiques. En se basant sur des hypothèses assez fortes, Leontief a pu obtenir un modèle qui relie les productions intermédiaires et finales des différents biens. Étant donné que le modèle input-output ne s'occupe que de la production des différents biens, le champ d'analyse peut se limiter à des considérations technologiques et examiner ainsi l'interdépendance des différents secteurs industriels. En effet, une industrie

---

<sup>131</sup> Le TES avait été initié par le Français François Quesnay au XVIIIe siècle dans son tableau économique.

utilise des inputs produits par d'autres industries. À son tour, la production de cette industrie peut servir d'inputs à d'autres branches économiques. Par conséquent, le modèle input-output a l'avantage d'être utilisé pour la planification économique ou pour analyser les effets d'un changement important de la consommation ou de la production d'un bien. Le modèle input-output considère que chaque branche économique utilise un seul procédé pour produire un seul bien (pas de production jointe). Le modèle entrée-sortie classique de Leontief est qualifié de modèle de demande (demand-driven ou demand-pull models) et se repose sur l'hypothèse qu'il n'existe pas de contrainte de production dans l'économie de sorte que c'est la demande finale adressée à l'appareil de production intérieure qui détermine le vecteur de production<sup>132</sup>.

Dans un modèle entrée-sortie, on considère une matrice  $n * n$  représentant les flux de vente en ligne et d'achat en colonne. Il s'agit des flux annuels intermédiaires qui se manifestent entre les  $n$  secteurs de produits locaux. Dans la matrice, on a également des colonnes présentant les ventes de chaque secteur à la demande finale (consommation privée, publique, investissements et exportations), et des lignes présentant les diverses composantes de la valeur ajoutée des différents secteurs (salaires et profits) et les importations.

La matrice entrées-sorties permet d'établir les flux de vente du secteur  $i$  vers le secteur  $j$ . A partir de ceux-ci, nous pouvons déterminer les « coefficients techniques » qui représentent le rapport entre les flux de vente entre les deux secteurs  $i$  et  $j$  et, la valeur de la production du secteur acquéreur. Ces coefficients techniques indiquent combien d'unités monétaires de produit  $i$  faut-il pour produire une unité monétaire de produit  $j$ . A partir de la matrice des coefficients techniques on obtient la matrice inverse de Leontief, qui ensuite permet de calculer la production de chaque secteur  $i$  déterminée par la demande finale adressée à chacun des secteurs  $j$ . L'hypothèse de base des modèles entrée-sortie est l'absence de rendements d'échelle, pour que les coefficients techniques demeurent constants malgré l'accroissement de la production. Le modèle entrées-sorties est un système de  $n$  équations linéaires à  $n$  inconnus, avec  $n$  représente le nombre de produits du tableau entrées-sorties (TES). Chaque équation donne la production intérieure d'un produit  $i$  ( $X_i$ ) et la demande intermédiaire ( $Z_{ij}$ ) et finale ( $Y_i$ ) adressée à cette production. Nous définissons dans ce travail comme changements structurels, tout changement dans les coefficients techniques, la composition de la demande finale et les importations. Par conséquent, le système d'équation de l'analyse input- output se présentera de la manière suivante :

---

<sup>132</sup> Caroline Hambye, 2012 : « analyse entrée-sortie, modèle, multiplicateurs, linkages », bureau fédéral du plan, WP N° 12-12, septembre 2012.

$$\begin{aligned}
X_1 + M_1 &= Z_{11} + \dots + Z_{1j} + \dots + Z_{1n} + Y_1 \\
\cdot \\
X_i + M_i &= Z_{i1} + \dots + Z_{ij} + \dots + Z_{in} + Y_i \\
\cdot \\
X_n + M_n &= Z_{n1} + \dots + Z_{nj} + \dots + Z_{nn} + Y_n
\end{aligned}$$

Sous forme matricielle :

$$X_t + M_t = Z_t + Y_t \quad (1)$$

Avec  $X_t = \begin{pmatrix} x_1 \\ \vdots \\ x_n \end{pmatrix}$ , le vecteur de la production brute,  $M_t = \begin{pmatrix} m_1 \\ \vdots \\ m_n \end{pmatrix}$ , le vecteur des importations<sup>133</sup>,

$Z_t = \begin{pmatrix} Z_{11} & \dots & Z_{1n} \\ \vdots & \ddots & \vdots \\ Z_{n1} & \dots & Z_{nn} \end{pmatrix}$ , la matrice des consommations intermédiaires,  $Y_t = \begin{bmatrix} Y_1 \\ \vdots \\ Y_n \end{bmatrix}$ , le vecteur de

la demande finale qui est satisfait par la production brute, t : indique l'année de référence.

Le modèle classique de Leontief repose sur l'hypothèse que la demande intermédiaire d'une branche dépend entièrement, et selon des proportions fixes, de son niveau de production. Cette relation fixe entre la production d'un produit et les inputs intermédiaire entrant dans son processus de production est représentée par des coefficients techniques. Ceux-ci sont obtenus en divisant chaque colonne de la matrice des consommations intermédiaires par la production brute de la branche associée à celle-ci. Soit  $a_{ij} = z_{ij} / x_j$  (2), où  $a_{ij}$  indique la quantité de produit i (issue de la production brute) qui est utilisée pour la production d'une unité de produit j.

A partir de l'équation (2), nous obtenons  $z_{ij} = a_{ij}x_j$ . Par conséquent, le modèle peut se réécrire de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
X_1 + M_1 &= a_{11} X_1 + \dots + a_{1j} X_j + \dots + a_{1n} X_n + Y_1 \\
\cdot \\
X_i + M_i &= a_{i1} X_1 + \dots + a_{ij} X_j + \dots + a_{in} X_n + Y_i \\
\cdot \\
X_n + M_n &= a_{n1} X_1 + \dots + a_{nj} X_j + \dots + a_{nn} X_n + Y_n
\end{aligned}$$

Sous forme matricielle, le modèle s'écrit:

$$X_t + M = A_t X_t + Y_t \quad (3), \text{ avec } A_t = \begin{pmatrix} a_{11} & \dots & a_{1n} \\ \vdots & \ddots & \vdots \\ a_{n1} & \dots & a_{nn} \end{pmatrix}, \text{ la matrice des coefficients}$$

techniques d'ordre n\*n au temps t.

---

<sup>133</sup> Le vecteur des importations est calculé sur la base des TES en utilisant la formule suivante : production-la consommation intermédiaire-la demande finale.

$$\text{De (3), } \mathbf{X}_t = (\mathbf{I} - \mathbf{A}_t)^{-1} (\mathbf{Y}_t - \mathbf{M}_t) \quad (4).$$

$(\mathbf{I} - \mathbf{A}_t)^{-1}$  : représente la matrice inverse de Leontief.

La matrice inverse de Leontief part de la fin du processus de production. Elle donne le lien entre la demande finale exogène adressée à la production d'une branche et la production (endogène) des différents secteurs. L'élément de la matrice inverse de Leontief représente la production brute du produit  $i$  qui est nécessaire directement et indirectement pour répondre à une unité de demande finale adressée à la production du produit  $j$ . Miller et Blair (2009) baptisent les éléments de cette matrice « les multiplicateurs ». La somme des éléments de la  $j^{\text{ème}}$  colonne de cette matrice indique la production qui est engendrée dans l'ensemble de l'économie par dinars de demande finale adressée à la production brute de la branche  $j$ .

Nous pouvons dès lors estimer les changements structurels et technologiques produits dans le système productif national en utilisons l'équation n°(4). La variation de la production brute, entre deux périodes différentes  $t$  et  $t-1$  donne lieu à l'équation suivante :

$$\Delta \mathbf{X} = \mathbf{X}_t - \mathbf{X}_{t-1} = (\mathbf{I} - \mathbf{A}_t)^{-1} \Delta (\mathbf{Y}_t - \mathbf{M}_t) + (\mathbf{Y}_t - \mathbf{M}_t) \Delta (\mathbf{I} - \mathbf{A}_t)^{-1}$$

$$\Delta \mathbf{X} = (\mathbf{I} - \mathbf{A}_t)^{-1} (\mathbf{Y}_t - \mathbf{Y}_{t-1}) + (\mathbf{I} - \mathbf{A}_t)^{-1} (\mathbf{M}_{t-1} - \mathbf{M}_t) + (\mathbf{Y}_t - \mathbf{M}_t) \Delta (\mathbf{I} - \mathbf{A}_t)^{-1} \quad (5)$$

L'équation (5) distingue trois composantes : les changements dus aux variations de la demande finale, les changements dus aux variations des importations, les changements dus aux variations des coefficients techniques.

## **2.2. Estimation empirique et secteurs clés :**

L'analyse se base sur un ensemble de tableaux entrées-sorties (TES) élaborés par l'ONS. Les TES de référence concernent les années 1990-2000-2014. Les données sur la production brute, les entrées-sorties et les demandes finales de chaque secteur sont estimées à partir de ces tableaux. Chaque TES comporte 19 secteurs. Chacun de ces derniers représente une ou des branches particulières de l'activité économique. Les TES sont exprimés à prix courants, cela a des conséquences sur les coefficients et les autres tableaux que nous avons calculé. L'idéal est de pouvoir travailler avec des prix constants, ce qui permettra d'éviter l'influence de l'inflation. Néanmoins, étant donné l'absence des données détaillées sur les prix, nous nous sommes retrouvés dans l'obligation d'utiliser des prix courants. Nous supposons que tous les prix relatifs changent dans la même direction. Cette

hypothèse peut paraître irréaliste mais nous n'avons pas pu estimer les différents indices de prix avec les données publiées que nous avons pu avoir des différents services de l'ONS. Le choix de l'année 1990 se justifie par le fait qu'à partir de cette année, les réformes s'imposaient comme une nécessité incontournable pour restaurer l'équilibre macroéconomique du pays, tandis que l'année 2000 correspond à la période pendant laquelle de nombreux plans de relance économiques ont été mis en œuvre. L'année 2014 convient à la date de publication du dernier TES (pendant l'année de publication).

Nous avons construit pour cela, deux tableaux (36 et 38) décrivant les changements structurels entre 1990 et 2014. Le premier (tableau n° 36) évalue les changements structurels dus à la variation de la demande finale, des importations et des variations dues aux coefficients techniques entre 1990 et 2000.

**Tableau n°36 : changements structurels entre 1990-2000.**

Secteur	$\Delta X_t$	due aux variations de la demande finale	due aux variations des importations*	due aux variations des coefficients techniques
Agricult, sylviculture, pêche	424059,62	794541,82	-455639,38	85157,17
Eau et Énergie	88276,03	187080,51	-130430,22	31625,73
Hydrocarbures	1649528,3	2046239,95	-75721,36	-320990,29
Services et Trav. Pub. Pétro	88835,02	100996,03	-18744,34	6583,33
Mines et carrières	13841,35	55902,08	-51131,28	9070,54
ISMME	17598,88	722064,88	-662198,74	-42267,26
Matériaux de Construction	107981,94	161622,79	-141679,25	88038,4
BTPH	455573,73	481192,72	-23263,87	-2355,11
Chimie, Plastiques, Caoutch	6827,35	287343,86	-246646,09	-33870,42
Industrie Agro-alimentaire	385000,03	670326,04	-294267,15	8941,14
Textiles, confection, bonnet	13383,65	57894,73	-28956,09	-15554,98
Cuir et Chaussures	4408,03	13874,9	-13908,63	4441,76
Bois, Papiers et lièges	4007,7	121788,92	-105312,1	-12469,13
Industries diverses	31410,69	45022,29	-14633,17	1021,57
Transport et communication	416363,2	459733,9	-74593,83	31223,13
Commerce	444473	0	444473	0
Hôtels -cafés-restaurants	76790,86	122671,73	-74081,44	28200,57
Services fournis aux E/ses	23989,32	94753,27	-60914,33	-9849,63
Scs fournis aux ménages	44844,61	59188,43	-5339,75	-9004,07

Source : estimé à partir des différents TES.

Les résultats révèlent que la variation de la production brute de tous les secteurs est due en grande partie à la variation de la demande finale et aux variations des importations. Nous remarquons que le secteur des hydrocarbures demeure prépondérant dans l'activité économique. La variation de la production de ce secteur est amplement due à la variation de la demande finale. Cette dernière est exclusivement stimulée par les exportations des hydrocarbures tandis que les autres secteurs sont largement dépendants des importations pour

leurs équipements et leurs intrants. Par ordre de priorité, et à l'exclusion des hydrocarbures, le secteur des bâtiments et travaux publics stimulé par une forte demande occupe la première place en termes de production, suivie du secteur agricole. Le secteur des transports et communication quant à lui révèle une variation considérable de la production qui lui permet de prendre la troisième position. A l'exception des industries agroalimentaires, la baisse de la production a été la plus observée au niveau des industries manufacturières. Les résultats indiquent une très faible variation dans notamment les industries de chimie, plastiques et caoutchouc, les activités de bois, papiers et lièges, les secteurs des cuirs et chaussures, les industries des textiles et confection, les industries lourdes (ISMME) en dépit des importations considérables de ces derniers.

**Tableau N° 37 : Evolution de la production industrielle (1990-2000)**

année	Base 1989=100										
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
IHH*	101,1	96,8	91,9	91,2	84,4	82,9	73,6	68,9	75,6	75,1	75
IM**	100,8	95,6	89,6	88,2	80,3	78,9	68,3	63,1	69	67,7	66,8

Source : ONS

\*Industries hors hydrocarbures. \*\*Industries manufacturières.

Le tableau ci-dessus indique une tendance à la baisse continue de la production manufacturière depuis 1990, et ne représente en 1997 qu'un peu plus de la moitié de celle de 1989. L'analyse par branche d'activité affirme encore plus les résultats. Les statistiques révèlent que l'évolution de la production des industries manufacturières sus mentionnées est, à partir de 1997, en deçà même de la moitié de celle de 1989. L'analyse des importations sur la période considérée montre que le pays est très dépendant de l'extérieur. Les actions de libéralisation du commerce extérieur ont grandement profité aux importations, faisant apparaître ainsi une dynamique de croissance rendue possible par une plus grande disponibilité de moyens de paiements extérieurs, suite aux accords du programme d'ajustement structurel et de rééchelonnement de la dette extérieure. En effet, les secteurs qui ont progressé par ordre d'importance en termes d'importations sont les industries de la sidérurgie, métallurgie, mécanique et électrique (ISMME), le secteur agricole, les industries de chimie, plastiques et caoutchouc, les industries agroalimentaires, les industries de bois papiers et lièges, l'importation des services a également enregistré une forte augmentation.

L'effet de l'accroissement des importations s'est négativement répercuté sur les changements structurels du système productif qui révèlent une forte régression de la variation des coefficients techniques. En effet, la moyenne de la variation de la consommation intermédiaire entre 1990 et 2000 à l'exception des hydrocarbures ne représente que 4.70

points de pourcentage. Le recul des changements structurels peut être expliqué par une sous-utilisation des capacités de production ou encore un retard technologique.

Le tableau 38 qui estime les changements structurels entre 2000 et 2014 indique un large éventail des variations de la production brute des secteurs de l'économie. Il révèle une nette amélioration de l'économie algérienne par rapport à la décennie 90.

**Tableau n°38 : changements structurels entre 2000-2014.**

code NSA	$\Delta X_t$	due aux variations de la demande finale	due aux variations des importations*	due aux variations des coefficients techniques
Agricult, sylvicult, pêche	424 059,62	794 541,82	-455 639,38	85 157,17
Eau et Énergie	88 276,03	187 080,51	-130 430,22	31 625,73
Hydrocarbures	1 649 528,30	2 046 239,95	-75 721,36	-320 990,29
Sces et Trav. Pub. Pétro.	88 835,02	100 996,03	-18 744,34	6 583,33
Mines et carrières	13 841,35	55 902,08	-51 131,28	9 070,54
ISMME	17 598,88	722 064,88	-662 198,74	-42 267,26
Matériaux de Constr.	107 981,94	161 622,79	-141 679,25	88 038,40
BTPH	455 573,73	481 192,72	-23 263,87	-2 355,11
Chimie, Plastiques, Caout	6 827,35	287 343,86	-246 646,09	-33 870,42
Industries Agro-aliment.	385 000,03	670 326,04	-294 267,15	8 941,14
Textiles, confection, bonn	13 383,65	57 894,73	-28 956,09	-15 554,98
Cuir et Chaussures	4 408,03	13 874,90	-13 908,63	4 441,76
Bois, Papiers et lièges	4 007,70	121 788,92	-105 312,10	-12 469,13
Industries diverses	31 410,69	45 022,29	-14 633,17	1 021,57
Transport et communicat.	416 363,20	459 733,90	-74 593,83	31 223,13
Commerce	444 473,00	0	444 473,00	0
Hôtels -cafés-restaurants	76 790,86	122 671,73	-74 081,44	28 200,57
Sces fournis aux E/se	23 989,32	94 753,27	-60 914,33	-9 849,63
Seces fournis au ménage	44 844,61	59 188,43	-5 339,75	-9 004,07

Source : estimé par l'auteur à partir du TES de 2000 et 2014.

A l'exception du secteur des mines et carrières et le secteur des matériaux de construction, la production brute des secteurs d'activité a connu une forte reprise, due en grande partie à la demande finale. Les plus grandes variations de cette dernière interviennent dans le secteur des hydrocarbures, le secteur agricole, les industries lourdes, le secteur des bâtiments et travaux publics, le secteur de transport et communication ainsi que les industries manufacturières. Le rythme de variation de la demande finale n'a pas affecté tous les secteurs de la même manière. En effet, contrairement à la décennie 90, la période (2000-2014) est caractérisée par une variation positive remarquable des coefficients techniques de certains secteurs d'activité, tandis que dans les autres, ils ont régressé. Les industries de chimie, plastiques et caoutchouc ont enregistré un regain notable, dont la variation des coefficients techniques était de 409.913 millions de DA plus importante que celle de la décennie 90. Pour les industries des textiles et confection, l'écart de variation est estimée à 128.539 millions de DA après avoir enregistré une variation négative de (-15.554 millions de DA) entre (1990-2000). Un accroissement de 132.223 millions de DA est également enregistré au niveau des



industries des bois et lièges. La variation due aux changements structurels des industries des cuirs et chaussures passe de 4.441 millions de DA à 115.984 millions de DA entre (2000-2014). Le secteur des services et travaux pétroliers et le secteur des bâtiments et travaux publics ont, quant à eux, enregistré une amélioration significative traduite par une variation positive des coefficients techniques, et la part de cette dernière dans la variation de la production brute a considérablement augmenté. Les services fournis aux entreprises ont été quatre fois plus importants qu'ils n'étaient entre (1990-2000). En revanche, les autres secteurs tel que l'agriculture, le secteur de transport et communication, les industries agroalimentaires, les services hôtellerie et restaurant, le secteur des hydrocarbures ont enregistré une diminution, voire une variation négative des coefficients techniques.

La variation des coefficients techniques comme changement technologique mesure la quantité de la consommation intermédiaire requise pour produire la demande finale de la période considérée. Lorsque cette variation est positive, l'économie a besoin d'une plus grande quantité de consommation intermédiaire pour satisfaire cette demande, ce qui nous permet de dire que le secteur est en expansion. Par contre, lorsque la variation est négative, le secteur se trouve en situation de déclin. Nous pouvons ainsi identifier les secteurs en phase de croissance et ceux en déclin. Parmi les secteurs en expansion, nous retrouvons une catégorie relative aux industries manufacturières telles que les industries des cuirs et chaussures, les industries des bois et papiers, les industries de chimie et plastiques et les industries de textiles. Les secteurs des bâtiments et travaux publics, les services des travaux publics pétroliers ainsi que les services fournis aux entreprises sont également en phase de croissance. Parmi les secteurs en déclin, nous retrouvons, le secteur de l'agriculture, le secteur des mines et carrières, les industries agroalimentaires, le secteur des matériaux de construction. Nous retrouvons également les services fournis aux ménages et les services hôtellerie et restauration.

Après avoir distingué les secteurs en expansion des secteurs en déclin, il s'avère important de mesurer le degré d'interdépendance en identifiant les secteurs clés de l'économie à partir des indices de liaison en amont et en aval de Rasmussen (1956) et de Hazari (1970).

La mesure de l'interdépendance entre les secteurs indique la capacité d'un secteur donné à stimuler les autres secteurs<sup>134</sup>. Hirschman (1958) était le premier à suggérer la pertinence des liens sectoriels pour le développement économique. Selon lui, les liens interindustriels ou sectoriels constituent une mesure du degré d'efficacité dans la production dans une économie

---

<sup>134</sup> H. Kherbachi et all, 2000 : « estimation empirique des secteurs clés de l'économie algérienne ».

(plus le degré d'intégration industrielle est élevé, plus les coûts de production sont inférieurs). Ils sont également un indice de l'efficacité de politique (les effets d'une augmentation d'un investissement d'un secteur seront transférés au reste du bloc de production grâce au réseau des interdépendances industrielles)<sup>135</sup>. L'auteur définit deux types d'effets : les effets de liaison en amont et les effets de liaison en aval. Ces effets jouent un grand rôle dans la décision d'allocation des ressources pour les investissements et d'une manière générale dans le choix des stratégies économiques. Les secteurs clés sont ceux qui disposent d'une grande interdépendance. Ces derniers et leurs effets multiples permettent d'établir des stratégies d'investissement dans ces secteurs clés afin de promouvoir le développement des autres secteurs<sup>136</sup>. L'identification des secteurs clés dans une économie du point de vue de leur interdépendance peut se faire à travers trois types d'indices : les indices de liaison en amont et en aval de Rasmussen (1956), les indices de liaison en amont et en aval de Chenery et Watanabe (1958) et les indices de liaison en amont et en aval de Hazari (1970). Toutefois, ceux de Chenery et Watanabe ne feront pas l'objet de notre étude.

Rasmussen définit les indices de liaison en amont  $U_j$  et en aval  $U_i$  par l'intermédiaire des éléments  $b_{ij}$  de la matrice inverse de Leontief  $(I-A)^{-1}$ . Il utilise les expressions suivantes :

$$U_j = [(1/n) \sum_{i=1}^n b_{ij}] / [(1/n^2) \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n b_{ij}]$$

$$U_i = [(1/n) \sum_{j=1}^n b_{ij}] / [(1/n^2) \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n b_{ij}]$$

Rasmussen définit ainsi  $(1/n) \sum_{i=1}^n b_{ij}$  comme étant « une estimation de l'augmentation directe et indirecte de la production à être fournie par une industrie choisie au hasard, si la demande finale pour les produits de l'industrie  $j$  ( $j=1 \dots n$ ) s'accroît d'une unité ».

De la même manière, il définit la moyenne des éléments des lignes  $(1/n) \sum_{j=1}^n b_{ij}$ , comme « une estimation de l'augmentation de la production à être fournie par l'industrie  $i$  ( $i=1 \dots n$ ) si la demande finale pour les produits d'une industrie choisie au hasard s'accroît d'une unité ».

Les indices sont interprétés ainsi :

$U_j$  supérieur à 1, révèle une grande interdépendance verticale entre le secteur  $j$  et le reste de l'économie. C'est-à-dire que l'industrie  $j$  puise beaucoup plus dans l'ensemble du système économique que la moyenne des industries pour accroître sa production. D'autre part,  $U_i$  supérieur à 1, révèle une forte interdépendance horizontale entre le secteur  $i$  et le reste de l'économie. C'est-à-dire que l'industrie  $i$  devra augmenter sa production plus que la moyenne générale des industries pour satisfaire un accroissement de la demande finale pour l'ensemble

<sup>135</sup> K. Touati, 2015, op déjà citée.

<sup>136</sup> H. Kherbachi et al, 2000, cread.

des secteurs. Les secteurs clés sont donc ceux qui disposent des indices de liaison forts aussi bien en amont qu'en aval, c'est-à-dire :  $U_{.j} > 1$  et  $U_{i.} > 1$ . En plus de la méthode proposée par Rasmussen, Hazari (1970), Jones (1976) et Meller (1980) proposent d'autres méthodes pour identifier les secteurs clés. Ces méthodes prennent en considération les objectifs du planificateur. Hazari identifie les secteurs clés par rapport à la fonction de préférence du planificateur. Il choisit la demande finale comme l'un de ces objectifs. Par conséquent, il considère la demande finale (vecteur  $Y$ ) de tous les secteurs est nulle à l'exception du secteur considéré où cette dernière augmente d'une unité. En effet, le produit de la matrice inverse et le vecteur  $Y$  révèle les niveaux de production nécessaires pour soutenir une augmentation unitaire de la demande finale du secteur considéré. Nous définissons  $Z_{.j}$  et  $Z_{i.}$  tel que :  $Z_{.j} = \sum_{i=1}^n b_{ij} Y_j$  et  $Z_{i.} = \sum_{j=1}^n b_{ij} Y_j$

Dans ce cas,  $Z_{.j}$  et  $Z_{i.}$ , représentent la somme en lignes et en colonnes des éléments de la matrice inverse. Rappelons que la fonction objective du planificateur est décrite par le vecteur de la demande finale. Par conséquent, la demande finale d'un secteur particulier est utilisée en tant que proportion de la demande finale totale. En outre, l'importance de chaque secteur est mesurée par sa contribution à la demande finale, d'une manière générale, son poids dans l'économie nationale. Cela nous mène à définir deux indices permettant d'identifier les secteurs clés, à savoir :  $\lambda_{.j}$  et  $\lambda_{i.}$  tel que :  $\lambda_{.j} = Z_{.j} (Y_j / \sum_{j=1}^n Y_j)$  et  $\lambda_{i.} = Z_{i.} (Y_j / \sum_{j=1}^n Y_j)$ .

En se référant à ces deux indices, les secteurs clés sont ceux dont les coefficients  $\lambda_{.j}$  et  $\lambda_{i.}$  ont les plus grandes valeurs par rapport à la moyenne arithmétique de ces indices. En application de ces deux méthodes aux TES de référence publié par l'ONS, nous nous sommes arrivés aux résultats des tableaux n° 39 et 40. En 1990, les résultats obtenus en application des indices de liaison de Rasmussen (tableau n° 39), révèlent une dominance des industries manufacturières telles que les industries de chimie, plastique et caoutchouc, les industries des textiles et confection, les industries de bois papiers et lièges. Nous retrouvons également les industries lourdes (ISMME).

**Tableau 39 : valeur des indices de Rasmussen :**

Secteurs	1990		2000		2014	
	U.j	Ui.	U.j	Ui.	U.j	Ui.
Agriculture, sylviculture, pêche	0,76	1,17	0,76	1,53	0,73	1,40
Eau et Énergie	0,87	1,02	0,90	1,45	1,04	1,24
Hydrocarbures	0,89	1,59	0,77	1,27	0,66	1,15
Services et Trav. Pub. Pétroliers	0,96	0,69	1,14	0,72	1,54	0,92
Mines et carrières	0,94	0,68	0,99	0,72	1,05	0,63
ISMMEE	1,12	2,00	1,29	1,78	1,33	1,03
Matériaux de Construction	0,91	0,75	0,94	0,80	0,96	0,86
BTPH	1,02	0,70	1,06	0,66	1,06	0,76
Chimie, Plastiques, Caoutchouc	1,28	1,96	1,15	1,40	1,30	1,56
Industries Agro-alimentaires	1,24	0,96	1,23	1,06	1,05	0,91
Textiles, confection, bonneterie	1,17	1,19	1,52	0,87	1,55	1,75
Cuirs et Chaussures	1,30	0,84	1,35	1,12	1,25	2,11
Bois, Papiers et lièges	1,24	1,18	1,17	1,11	1,11	1,06
Industries diverses	1,26	0,63	0,78	0,62	0,71	0,60
Transport et communications	0,89	0,88	0,89	1,09	0,84	0,70
Commerce	0,78	0,60	0,73	0,58	0,69	0,53
Hôtels -cafés-restaurants	0,89	0,70	0,85	0,88	0,72	0,61
Services fournis aux entreprises	0,77	0,82	0,77	0,76	0,69	0,62
Services fournis aux ménages	0,73	0,64	0,70	0,61	0,72	0,55

Source : calculé par l'auteur à partir des TES de 1990,2000 et 2014.

En 2000, nous retrouvons presque les mêmes secteurs à l'exception des industries des textiles et confection, nous enregistrons l'apparition des industries agroalimentaires ainsi que les industries des bois et papiers.

Pour l'année 2014, les résultats indiquent, en plus des industries enregistrées entre 1990 et 2000 à l'exception des industries agroalimentaires, l'apparition du secteur eau et énergie.

Les résultats de la méthode de Hazari sont présentés dans le tableau 40 :

**Tableau 40 : les indices de Hazari.**

code NSA	1990				2000				2014			
	Z.j	Zi.	$\lambda.j$	$\lambda.i.$	Z.j	Zi.	$\lambda.j$	$\lambda.i.$	Z.j	Zi.	$\lambda.j$	$\lambda.i.$
Agricult, sylvicul, pêche	1,28	1,96	0,13	0,21	1,33	2,65	0,11	0,22	1,38	2,64	0,14	0,26
Eau et Énergie	1,47	1,72	0,00	0,00	1,56	2,51	0,01	0,01	1,97	2,34	0,01	0,01
Hydrocarbures	1,49	2,67	0,32	0,57	1,34	2,20	0,49	0,80	1,25	2,16	0,31	0,54
Sces et Trav. Pub. Pét	1,62	1,16	0,01	0,01	1,99	1,25	0,03	0,02	2,90	1,73	0,03	0,02
Mines et carrières	1,58	1,14	0,00	0,00	1,73	1,25	0,00	0,00	1,98	1,19	0,00	0,00
ISMMEE	1,87	3,36	0,34	0,61	2,25	3,09	0,22	0,30	2,51	1,94	0,42	0,33
Mat de Construction	1,54	1,26	0,01	0,01	1,64	1,39	0,01	0,01	1,80	1,63	-0,01	-0,01
BTPH	1,72	1,17	0,27	0,19	1,84	1,15	0,23	0,14	1,99	1,44	0,33	0,24
Chimie, Plastiques, Cao	2,16	3,30	0,05	0,08	2,00	2,43	0,06	0,07	2,45	2,95	0,07	0,09
Industries Agro-aliment	2,08	1,62	0,26	0,20	2,14	1,84	0,27	0,23	1,98	1,71	0,21	0,18
Textiles, confection, bon	1,96	2,00	0,08	0,08	2,64	1,51	0,04	0,02	2,92	3,30	0,02	0,02
Cuirs et Chaussures	2,18	1,41	0,03	0,02	2,35	1,95	0,01	0,00	2,35	3,98	0,00	0,00
Bois, Papiers et lièges	2,09	1,98	0,03	0,03	2,04	1,93	0,02	0,02	2,09	2,00	0,01	0,00
Industries diverses	2,11	1,06	0,02	0,01	1,36	1,08	0,01	0,01	1,35	1,12	0,01	0,01
Transport et communica	1,49	1,49	0,08	0,08	1,55	1,89	0,13	0,15	1,58	1,33	0,18	0,15
Commerce	1,32	1,00	0,00	0,00	1,27	1,00	0,00	0,00	1,30	1,00	0,00	0,00
Hôtels -cafés-restaurants	1,49	1,17	0,04	0,03	1,49	1,54	0,03	0,03	1,36	1,15	0,02	0,01
Services fournis aux E/s	1,29	1,38	0,01	0,01	1,33	1,32	0,01	0,01	1,31	1,17	0,04	0,03
Sces fournis au ménage	1,22	1,08	0,01	0,01	1,22	1,06	0,01	0,01	1,35	1,04	0,01	0,01

Source : calculé par l'auteur à partir des TES de 1990, 2000 et 2014.

Le tableau 40 révèle que les secteurs clés sont les mêmes pour les trois années, à savoir, le secteur agricole, les secteurs des hydrocarbures, les industries lourdes (ISMME), le secteur des bâtiments et travaux publics, les industries agroalimentaires. Cela est dû à leur poids important dans l'économie en matière de la demande finale. Entre 2000 et 2014, nous enregistrons l'apparition du secteur de transport et de communication. La comparaison des deux tableaux 39 et 40, c'est-à-dire entre les indices de Rasmussen et les indices de Hazari, révèle que seul le secteur des industries de sidérurgie, métallurgie, mécanique et électrique est considéré comme secteur clé le plus important de l'économie.

### **Conclusion de la section 2 :**

Dans cette section, nous avons montré que les nombreuses réformes durant la période 1990-2014 ont engendré de vastes changements dans la structure de la production brute des secteurs qui ont affecté des branches d'activité plus drastiquement que d'autres. Au-delà des hydrocarbures, l'économie algérienne repose sur les quatre secteurs à savoir : l'agriculture, le secteur des bâtiments et travaux publics, le secteur de transport et communication et le secteur de commerce. L'identification des secteurs clés en termes d'interdépendance entre les secteurs montre qu'il n'y a pas de changements profonds en matière de classification des secteurs entre 1990, 2000 et 2014. L'intégration des secteurs de l'économie nationale demeure très faible. En 1990, les industries lourdes (ISMME) et les industries manufacturières (en particulier, l'industrie de chimie, plastique et caoutchouc, l'industrie du textile et confection et l'industrie du bois, papier et liège) sont identifiées comme secteurs clés. En 2000, nous retrouvons presque les mêmes secteurs à l'exception de l'industrie du textile et confection avec l'apparition de l'industrie des cuirs et chaussures. Les résultats en 2014 font apparaître le secteur eau et énergie qui s'ajoute aux secteurs enregistrés en 1990 et en 2000, à l'exception de l'industrie agroalimentaire. En 2000 et 2014, nous constatons l'apparition du secteur de transport et communication.

## **Conclusion du chapitre :**

L'incapacité du secteur des hydrocarbures à continuer d'assurer seul le financement du développement économiques, conjuguée à la faible compétitivité de l'économie algérienne en générale et du secteur industriel en particulier qui se traduit en une situation anormale où les exportations hors hydrocarbures sont extrêmement faibles, fait de la restructuration de l'industrie algérienne une nécessité qui s'est déjà imposée et qui s'impose davantage, comme une condition de sa survie. Cette nécessité a été mise en évidence, tout particulièrement, depuis que la libéralisation de l'économie et du commerce extérieur et la réforme du cadre macro-économique ont conduit à supprimer totalement les protections systématiques du marché interne contre la concurrence des fabrications étrangères, ainsi que les subventions dont bénéficiaient auparavant certaines fabrications locales.

Dans ce contexte général, l'objectif majeur de la politique de restructuration est celui de conduire les activités de fabrication industrielle internes à un niveau d'organisation et de performance leur permettant de mieux affronter la concurrence étrangère, sur les marchés internes mais également sur les marchés de nos partenaires commerciaux étrangers. Il s'agit ainsi de permettre à ces activités, à l'instar de celles du secteur des hydrocarbures, de contribuer progressivement à générer les ressources nécessaires au fonctionnement et au développement de l'économie du pays.

Par ailleurs, les hydrocarbures sont des ressources non renouvelables et l'ampleur des réserves recouvrables ne peut être déterminée avec certitude. Ainsi, l'instabilité du prix des hydrocarbures se transmet souvent aux activités hors hydrocarbures par l'intermédiaire de la politique des dépenses budgétaires. Il devient par conséquent nécessaire que la politique budgétaire prévoit la transition vers une situation où les ressources naturelles seront épuisées. C'est dans ce contexte que seront développés les chapitres suivants.

**Chapitre 3 : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DU  
SYSTEME FISCAL ALGERIEN**

# Chapitre 3 : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DU SYSTEME FISCAL ALGERIEN

---

## **Introduction**

La fiscalité joue un rôle primordial dans la structure politique, économique et sociale d'un pays. Elle constitue un des déterminants de la croissance, permettant à l'Etat de promouvoir le développement de la croissance économique. La mise en place d'un système fiscal fonctionnel et équitable devrait permettre d'aboutir à la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et garantir ainsi la croissance économique. Par conséquent, l'Etat pourra obtenir des recettes élevées et stables servant à des investissements durables et rendant ainsi l'économie plus compétitive. Compte tenu des différents changements traversant l'économie, chaque système fiscal nécessite l'application de réformes pour son renforcement et son amélioration. L'Algérie, en phase de transition, veille à l'intégration économique mondiale. Durant cette période, elle s'engage dans un processus de réformes macroéconomiques, pour réussir l'équilibre et le développement de son économie. La politique fiscale se trouve parmi les instruments les plus utilisés pour orienter l'économie, absorber les flux des I.D.E, le chômage, réaliser l'équité et la justice socio- économique.

Dans ce chapitre, l'objectif consiste à donner une présentation du système fiscal algérien et apprécier son rendement financier et son efficacité (section 2), dans les perspectives d'apporter notre modeste contribution pour son perfectionnement dans l'intérêt de tous ses acteurs. Pour une meilleure compréhension des notions de la fiscalité et du système fiscal, nous présentons dans la section 1, les notions fondamentales relatives à ces deux notions, examinerons la place de l'Algérie par rapport aux autres pays du monde, d'une part, et aux pays africains d'autre part, en matière de pression fiscale.

### **1. Notions fondamentales :**

L'objet de cette section est de définir les différentes notions de base relatives à la fiscalité et au système fiscal, afin de permettre une meilleure compréhension de ces deux notions.



### 1.1. Définition de la fiscalité et d'un système fiscal :

La fiscalité constitue un instrument qui procure aux pouvoirs publics les moyens financiers nécessaires pour mener à bien les politiques<sup>137</sup>. En effet, si l'Etat envisage de mener une politique de dépenses publiques, la *fiscalité* est le procédé le plus employé pour la conception d'un mode de financement adapté, étant donné qu'elle constitue l'une des principales prérogatives de la puissance publique. Ainsi, l'utilisation de la fiscalité à des fins de lutte contre les déséquilibres envisagés sur une courte période, fait partie des politiques économiques d'inspiration keynésienne qui ont été largement mises en œuvre par les pays occidentaux développés entre la fin de la seconde guerre mondiale et le début des années 1980 ( politique de relance ou de freinage de la demande selon qu'il s'agissait de lutte contre le chômage ou de faire baisser l'inflation)<sup>138</sup>. La fiscalité occupe une place importante dans la vie politique, économique et sociale d'un pays. La branche du droit public dévoile l'importance de la fiscalité pour les finances publiques (l'État), les entreprises et les citoyens. Cette même branche considère la fiscalité comme étant un ensemble de règles juridiques concernant les impôts, qui organise la participation des sujets de droits, aussi bien personnes physiques que morales, à la vie financière de l'Etat. L'importance de la fiscalité pour les finances publiques réside dans le fait que l'Etat tire ses principales ressources des recettes fiscales, pour faire face aux dépenses publiques nécessitées par la mise en œuvre des services publics. Elle est par contre importante pour les citoyens, car ces derniers sont à la fois les sujets qui supportent l'impôt et les bénéficiaires, en retour, des services financés par l'impôt<sup>139</sup>. La lourdeur de la charge financière découlant des règles fiscales appliquées aux entreprises rend la fiscalité très importante pour les entreprises et incite ces dernières à intégrer la variable fiscale dans toute décision de gestion<sup>140</sup>.

Un système fiscal est l'ensemble des réglementations définissant les impôts d'une collectivité locale, d'un pays, ou d'un organisme et leur perception. Tout système fiscal se compose de deux grands axes : une structure normative qui comprend les principes de base (taux d'imposition, base imposable, unité d'imposition etc.....), et le second axe qui englobe

---

<sup>137</sup> Bernard Jurion, «quelques réflexions sur l'évolution du rôle économique de l'impôt», <http://hdl.handle.net/2268/107089>.

<sup>138</sup> Après le déclenchement de la crise économique en 1973-1974 et la coexistence durable de niveaux élevés d'inflation et de chômage qui s'en suivie, ces politiques ont continué à être mises en œuvre pendant un certain temps, mais avec des alternances de phases de freinage ou de relance selon que l'inflation ou le chômage était considéré comme le déséquilibre le plus préoccupant de la période.

<sup>139</sup> En effet, toute gratuité de service public est financée par l'impôt.

<sup>140</sup> Serlooten, P. (2017). Droit fiscal des affaires. Edition 2017/2018. Dalloz.

les dérogations qui représentent l'intervention de l'Etat visant à réguler le développement économique et social.

## **1.2. Théorie de l'impôt :**

L'évolution des sociétés et celle de leurs institutions tant politiques que juridiques et économiques sont fortement liées à l'impôt<sup>141</sup> dans la mesure où l'histoire fiscale d'un peuple constitue une part essentielle de son histoire<sup>142</sup>. Dans ce contexte, l'impôt représente un phénomène social lié à l'existence du pouvoir politique et constitue une obligation qui pèse sur les citoyens dont la nature et l'étendue s'inspirent d'un devoir civique. Pour mettre en évidence toutes les implications politiques, économiques et sociales que comporte la notion d'impôt, il convient de présenter une théorie d'ensemble qui permettra d'envisager successivement la définition de l'impôt, les classifications possibles des prélèvements fiscaux et enfin les divers éléments de la technique fiscale.

### **1.2.1. Définitions de l'impôt :**

**Montesquieu** définit l'impôt comme un échange, fondé sur un calcul d'intérêt rationnel : « les revenus de l'État sont une portion que chaque citoyen donne de son bien, pour avoir la sûreté de l'autre portion, ou pour en jouir plus agréablement »<sup>143</sup>

Sur le plan législatif, aucun texte de loi n'a fait l'objet d'une définition de l'impôt. Cependant, la définition la plus classique et la plus connue de l'impôt selon **M. Bouvier** est celle de **Gaston Jèze**<sup>144</sup> d'autant que celle-ci fut adaptée par la doctrine par la suite<sup>145</sup> justifie l'auteur. **G. Jèze** met en évidence dans sa définition de l'impôt six éléments essentiels et irréductibles. Pour l'auteur, l'impôt est : « une prestation pécuniaire, requise des particuliers par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie, en vue de la couverture des charges publiques<sup>146</sup>. Cette définition, bien qu'elle soit incomplète au regard des évolutions sensibles qui se sont produites dans la société contemporaine, l'approche classique sur laquelle elle se base reste utilisable pour aborder la notion d'impôt. Son intérêt principal est qu'elle comporte l'essentiel des éléments qui, forment la nature intime de l'impôt, en particulier, le caractère de

---

<sup>141</sup> Bouvier Michel, 2012 : « introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt », 11eme édition, LGDJ.

<sup>142</sup> J. Schumpeter, 1972 : « la crise de l'État fiscal », Minuit in Michel Bouvier, 2012.

<sup>143</sup> Spector, C. (2002). Théorie de l'impôt. art. cite, 203.

<sup>144</sup> Michel Bouvier, 2012, op. cit.

<sup>145</sup> Comme l'a excellemment montré Olivier Négrin : « une légende fiscale : la définition de l'impôt de Gaston jèze » in RDP n°1-2008.

<sup>146</sup> G. Jèze, cours de finances publiques, LGDJ, 1936. In Michel Bouvier, 2012.

contrainte<sup>147</sup> qui lui est étroitement attaché. Les caractéristiques rattachées à l'impôt et mises en lumière par G. Jèze peuvent être expliquées ainsi :

- **L'impôt est un prélèvement pécuniaire ;**
- **L'impôt : un prélèvement obligatoire effectué par voie d'autorité**
- **L'impôt : un prélèvement effectué à titre définitif.**
- **L'impôt : un prélèvement sans contrepartie immédiate qui sert à couvrir les charges publiques.**

En tant que prélèvement pécuniaire, il s'agit d'un prélèvement en argent, ce qui le distingue de la réquisition des personnes et des biens. Ce mode de paiement oblige le contribuable de se libérer de sa dette fiscale en monnaie, contrairement aux modalités de règlement en nature<sup>148</sup> existaient dans un passé lointain, bien qu'elles n'aient pas disparues d'une manière définitive du moment que le dispositif de datation<sup>149</sup> de paiement demeure présent<sup>150</sup>. Ainsi, il serait plus approprié de dire « une prestation pécuniaire directe » pour faire ressortir le caractère de contribution par le contribuable même lorsqu'il s'agit d'un impôt indirect qui est quand même payé à l'Etat<sup>151</sup>. Les prélèvements sous forme pécuniaire ont contribué, selon de nombreux auteurs, à accélérer le développement de l'économie de marché et ceux, en conduisant les contribuables qui ne disposent pas de liquidités pour s'acquitter de leur dû à s'en procurer, notamment en échangeant des biens matériels contre de l'argent.

Étant donné que la fiscalité représente l'une des prérogatives majeure de la souveraineté de l'État, et que le prélèvement de l'impôt est effectué par voie d'autorité, le prélèvement fiscal a fondamentalement le caractère d'un prélèvement obligatoire<sup>152</sup>. Dans ce cas, le contribuable se trouve dans l'obligation de se libérer de sa dette sans pour autant prétendre à la soustraction ni à la fixation du montant de sa contribution<sup>153</sup>. En effet, l'impôt ne peut être créé ou recouvré que dans la mesure où la loi qui le prévoit a été votée par le parlement représentant l'ensemble des citoyens.

---

<sup>147</sup> Par contrainte, il faut entendre le fait d'obliger le contribuable à payer son impôt par des voies administratives.

<sup>148</sup> Représentés généralement par la fourniture d'une partie de la récolte par les contribuables.

<sup>149</sup> C'est un mode de paiement d'impôt autre que la forme pécuniaire. Ce dispositif vise par exemple à permettre à l'État de réaliser des acquisitions intéressantes, enrichissant le patrimoine national, en autorisant le débiteur de droit s de succession ou de donation à s'acquitter de leur dette par la remise d'une œuvre d'art.

<sup>150</sup> V.J.Chatelain, « donation et datation en droit public français », RFFP n° 7, 1984.

<sup>151</sup> Le terme direct opposerait l'impôt à tout prélèvement indirect sur les biens des particuliers, étant donné que le système d'affermage soit abandonné.

<sup>152</sup> Il s'oppose dans ce cas à l'emprunt qui, lui, est un acte volontaire.

<sup>153</sup> Excepté dans des cas très précis, et par exemple, lorsqu'un contribuable choisit d'opter pour un régime précis, il devient dès lors volontairement assujéti.

Contrairement à l'emprunt qui constitue une ressource remboursable de par son acquéreur, l'impôt représente une ressource définitive pour les collectivités publiques qui n'a pas à être restituée<sup>154</sup>.

Ainsi, le contribuable paie sa dette en matière d'impôt sans qu'une contrepartie ou un service lui soit rendu. En effet, l'impôt ne constitue pas juridiquement le prix d'un service<sup>155</sup>. L'absence de contrepartie signifie qu'il n'existe pas de corrélation entre l'impôt payé par le contribuable et les prestations dont ce dernier en bénéficie de la part de l'Etat. Il serait, dans ce cas, plus exact de dire que l'impôt ne comporte pas de contrepartie spéciale ou déterminée avec les actions mises en œuvre par l'Etat au profit des citoyens. En effet, bien que l'impôt soit payé par le contribuable, son intervention sur l'affectation de la somme payée pour le financement de tel ou tel service ou opération n'entre en jeu d'aucune manière. Il ne peut davantage refuser de payer l'impôt pour motif que ce dernier financera des dépenses contraire à ses principes ou encore, contester sa dette en utilisant malicieusement les deniers publics. L'État utilise les sommes perçues dans la couverture des charges publiques<sup>156</sup> en assurant des fonctions économiques, sociales, culturelles, etc.

L'évolution notable des formes et des fonctions de l'impôt dans le temps fait que cette définition, bien qu'elle soit la plus utilisée, comporte des limites. En effet, cette dernière ne tient pas compte des nouvelles notions et conceptions, telle que, la progressivité de l'impôt et la capacité contributive du contribuable<sup>157</sup>. Ainsi, la définition classique de l'impôt ne tient compte que de son rôle dans le financement du budget de l'État<sup>158</sup>. Par contre, dans la période contemporaine, l'impôt a également une fonction de politique économique et sociale. En outre, bien que l'impôt soit certes un moyen de financement primordial, il n'est pas exclusif. Il existe des prélèvements<sup>159</sup> autres que l'impôt qui servent au financement des activités publiques.

A ce titre, il paraît intéressant de recourir à la définition de **Lucien MEHL** qui est plus récente et qui précise que « l'impôt est une prestation pécuniaire, requise des personnes

---

<sup>154</sup> Il est à souligner que des cas particuliers peuvent faire l'objet d'un remboursement de l'impôt, par exemple, dans le cas où le montant a été irrégulièrement arrêté ou perçu, ou encore, lorsque son remboursement a expressément été prévu dans le cadre de politiques économiques spécifiques.

<sup>155</sup> Michel bouvier, op. cit.

<sup>156</sup> Dans l'Etat libéral, les charges publiques signifient les dépenses que l'Etat engage pour assurer le fonctionnement de son administration et des services de sécurité (armée, police, justice, affaires étrangères, etc).

<sup>157</sup> Ces notions ont été débattues au sein des réflexions relatives à la répartition des charges budgétaires.

<sup>158</sup> Sans tenir compte de son rôle dans la promotion de l'investissement.

<sup>159</sup> Telle que les redevances ou rémunérations pour services rendus (exemple, les redevances pour enlèvement des ordures ménagères perçues par les communes), les cotisations sociales.

physiques ou morales de droit privé et, éventuellement de droit public, d'après leurs facultés contributives, par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie déterminée, en vue de la couverture des charges publiques de l'Etat et des autres collectivités territoriales ou de l'intervention de la puissance publique » .

Si nous comparons cette définition à celle de G. Jèze, nous remarquons qu'il y a des notions qui sont bien-sûr reprises telles quelles, d'autre part, **Lucien MEHL**<sup>160</sup>, a remplacé les particuliers (dans la définition de G. Jèze) par les personnes physiques ou morales de droit privé et, éventuellement de droit public, d'après leurs facultés contributives. Outre le caractère de l'impôt défini par G. Jèze comme un prélèvement sans contrepartie, L. MEHL ajoute le mot déterminée qui renvoie à la contrepartie, dont ce dernier a toute son importance. Enfin, l'auteur indique que les charges publiques couvertes par l'impôt n'appartiennent pas uniquement à l'Etat, mais également aux autres collectivités territoriales comme elles peuvent être de l'intervention de la puissance publique.

D'autres tentatives de la définition de l'impôt ont suscité l'intérêt de plusieurs auteurs. **P. M. GAUDMET**, définit l'impôt comme « un prélèvement opéré par voie de contrainte par la puissance publique, et ayant pour objectif essentiel de couvrir les charges publiques et de les répartir en fonction des facultés contributives des citoyens »<sup>161</sup>. Cette définition a introduit un élément important, à savoir, la diversification des finalités de l'impôt. La couverture des charges publiques n'est qu'une finalité parmi d'autres de l'impôt.

Pour **P. BELTRAME**, « l'impôt est une prestation pécuniaire requise des contribuables d'après leurs facultés contributives et qui opère, par voie d'autorité, un transfert patrimonial définitif et sans contrepartie déterminée, en vue de la réalisation des objectifs fixés par la puissance publique »<sup>162</sup>.

Cette dernière définition a également introduit un élément aussi important que celui apporté par P. M. GAUDMET, à savoir, le transfert patrimonial au profit du trésor public.

### **1.2.2. Les règles d'Adam Smith :**

Adam Smith, lors de ses recherches pour des conditions générales d'un bon système fiscal, a établi quatre règles. Ces règles, à l'exception de la première, visent surtout, les

---

<sup>160</sup> BELTRAME Pierre et MEHL Lucien, 1984 : « Sciences et techniques fiscales », PUF, p.77.

<sup>161</sup> P. M. GAUDMET, 1981, « finances publiques », T2, Ed. Montchrestien, p. 90.

<sup>162</sup> P. BELTRAME, 1993, « la fiscalité en France », Hachette, P. 12.

conditions extérieures de l'impôt, les relations entre l'Etat et le contribuable à l'occasion de l'établissement de l'assiette, de l'émission de l'impôt et de son recouvrement. Il s'agit de :

- **La règle de justice :**
- **La règle de certitude ou de fixité de l'impôt :**
- **La règle de commodité :**
- **La règle d'économie :**

La règle de justice stipule que : « les sujets de chaque Etat doivent contribuer aux dépenses du Gouvernement autant que possible en raison de leurs facultés respectives, c'est-à-dire en proportion du revenu dont ils jouissent sous la protection de l'Etat. La dépense du Gouvernement est, à l'égard des individus d'une même nation, comme les frais de régie sont à l'égard des propriétaires d'un grand domaine, qui sont tous obligés de contribuer à ces frais en proportion de l'intérêt qu'ils ont respectivement dans ce domaine ».

La règle de justice dans la répartition de l'impôt est la première règle posée par Adam Smith dans la classification des qualités de l'impôt. Tout le monde était d'accord sur le point que l'impôt doit être juste. Toutefois, l'accord se limitait à la formule générale qui, en fait, tend vers l'idéal de justice. Le principe d'équité sur lequel se base cette règle doit être complété par deux autres règles d'équité aux termes desquelles l'impôt doit être universel et uniforme.

Le principe d'universalité de l'impôt a été mis en œuvre pour éliminer les privilèges qui existaient dans les régimes politiques anciens où certaines classes étaient exemptées de l'impôt. Selon ce principe, toutes les classes ou catégories sociales doivent être soumises à l'impôt. Il exige que tous les individus d'une communauté, soit en raison de leur nationalité, ou de leur résidence permanente ou temporaire sur le territoire national, ou encore en raison des biens qu'ils possèdent sur ce territoire, même s'ils sont domiciliés à l'étranger, doivent être soumis à l'impôt.

Cependant, ces prescriptions décèlent un inconvénient étant donné qu'une même personne, tant physique que morale voit son revenu soumis à une double imposition, à savoir, dans le pays origine de ce revenu et celui dans lequel ce dernier a été dépensé. C'est dans ce cadre que des conventions fiscales internationales ont été mises en œuvre. En outre, ce principe comporte des exceptions dans le but de favoriser les situations économiques et sociales. C'est ainsi que des exemptions en matière d'impôt ont été accordées pour encourager l'investissement, d'autres exonérations totale ou partielle en faveur des personnes

dont la situation sociale est précaire, de même que sont exonérés d'impôt sur la dépense, les produits de première nécessité.

Pour être juste, l'impôt doit être uniforme. La charge fiscale doit être répartie uniformément entre tous les individus, égaux devant l'impôt et les charges publiques. Bien que ce principe soit clair en théorie, il soulève des difficultés dans son application. En effet, les économistes sont divisés en deux groupes en matière de la signification de ce principe. Certains estiment que la règle de l'uniformité doit s'entendre d'un impôt proportionnel aux facultés du contribuable, d'autres pensent au contraire, que pour maintenir l'égalité devant l'impôt, ce dernier doit s'élever progressivement au fur et à mesure que croissent les facultés de chacun. Dans ce cas, les premiers sont partisans d'impôts réels, assis sur des réalités extérieures tandis que les seconds sont pour des impôts personnels qui tiennent compte de la situation patrimoniale et du revenu de chaque contribuable.

Selon la règle de certitude (ou de fixité) de l'impôt, « la taxe ou portion d'impôt que chaque individu est tenu de payer doit être certaine et non arbitraire. L'époque, le mode, la quotité de paiement, tout doit être clair et précis, tant pour le contribuable que pour l'administration».

Cette règle vise à éviter l'arbitraire de l'administration. L'idée de l'auteur consiste à sauvegarder les intérêts à la fois du Trésor et du contribuable<sup>163</sup>. Elle a aussi pour objet d'éviter les changements fréquents de la législation pour ne pas perturber tant le contribuable que l'administration fiscale. Ces changements présenteraient un double inconvénient : ils seraient à la fois une source d'injustice pour le contribuable et une gêne considérable pour la production nationale. Toutefois, il ne faudrait pas favoriser cette théorie de maintien de l'impôt ancien. En effet, il ya des situations où face à des nécessités pressantes, il faut se résoudre à innover. En outre, certaines organisations économiques changent rapidement. Il devient indispensable d'adapter le système fiscal à la conjoncture socio-économique.

Quant à la règle de commodité, elle indique que « tout impôt doit être perçu à l'époque et selon le mode que l'on peut présumer les plus convenables pour le contribuable ».

L'impôt permet de procurer au Trésor les ressources nécessaires au fonctionnement des services publics et de l'administration. Toutefois, son existence impose inévitablement aux

---

<sup>163</sup> L'impôt rentrera plus facilement dans les caisses du Trésor si les contribuables, certains de leurs dettes fiscales, savent qu'ils ne paient que ce qu'ils doivent conformément aux lois.

citoyens des charges et des sacrifices. Il convient, dans ce cas, de limiter le nombre d'impôts de manière à ne pas compromettre leurs productivités et nuire aux intérêts du Trésor.

La règle d'économie précise que « Tout impôt doit être perçu de manière à ce qu'il fasse ressortir des mains du peuple le moins d'argent possible au-delà de ce qu'il faut faire rentrer dans le Trésor de l'Etat ».

Dans ce cas, l'administration fiscale doit adopter un système fiscal qui n'occasionne pas de dépenses supérieures à ce qu'il procure à l'Etat, et ce, en limitant les frais de perception de l'impôt et de contrôle. En effet, certaines procédures utilisées par le fisc comprennent des méthodes arbitraires telles par exemple le contrôle et la surveillance exagérées des assujettis. Ainsi, les pertes de temps et d'argent que subissent les contribuables à l'occasion des réclamations qui exigent parfois des déplacements fréquents des agents du fisc. Par ailleurs, il appartient au contribuable de prendre conscience de leurs obligations vis-à-vis de l'impôt. Ils doivent avoir un degré approprié de civisme fiscal pour une meilleure contribution de leur part.

### **1.2.3. Les fonctions de l'impôt<sup>164</sup> :**

L'impôt moderne est en fait le fruit d'une stratification historique, c'est-à-dire qu'il cumule aujourd'hui toutes les fonctions qu'il a rempli au cours de l'histoire. L'impôt est à la fois l'expression de la puissance publique (conception monarchique), un outil financier destiné à couvrir les dépenses communes (conception du XIX siècle), mais également un outil de redistribution et d'intervention en matière économique et sociale (seconde moitié du XX siècle). Les trois fonctions attribuées à l'impôt sont donc :

- **La fonction financière :**
- **La fonction sociale ou de redistribution :**
- **La fonction économique de l'impôt :**

Le financement des dépenses publiques est habituellement considéré comme la première et principale fonction de l'impôt. Elle consiste à procurer des recettes à l'Etat et aux collectivités locales afin de leur permettre de financer les actions qui leur sont dévolues. Il s'agit avant tout de financer les services collectifs nécessaires à l'organisation de la vie en société. La fonction financière de l'impôt fut la seule à exister autrefois puisque dans l'Etat libéral, l'impôt avait pour seule finalité de financer les dépenses de l'Etat liées à la sécurité, la justice, à la défense nationale et aux activités diplomatiques. Cette fonction demeure valable

---

<sup>164</sup> « Finances publiques, l'essentiel du cours », Dynasup, 3eme édition p 92



de nos jours. En effet, pour remplir ce rôle, l'impôt doit être le plus productif possible. Cela suppose qu'il soit payé par le plus grand nombre possible, tout en étant adapté aux capacités contributives des contribuables, pour le rendre supportable et donc éviter la fraude. Toutefois, le changement de la nature de l'Etat devenu interventionniste, a permis d'attribuer à l'impôt en plus de la fonction financière, une fonction économique et une fonction sociale assez importantes .

Le rôle de l'impôt (dans la conception moderne du XX siècle) est également de corriger la redistribution des richesses. La fonction sociale de l'impôt consiste donc à assurer en premier lieu, la justice fiscale. C'est un idéal vers lequel il faut nécessairement tendre pour pouvoir répartir équitablement la charge fiscale entre tous les contribuables. Dans ce contexte, il devient nécessaire de tenir compte des facultés contributives des différentes catégories sociales lors de la mise en place des impôts. De même, l'instrument fiscal devra déroger à certaines règles d'imposition afin de ne pas pénaliser les catégories sociales défavorisées. Il y a lieu également de souligner la masse importante des subventions ou de crédits que consacre l'Etat aux transferts sociaux pour financer un certain nombre d'actions en faveur des citoyens les plus démunis. Les théories keynésiennes donnent aux politiques de redistribution une justification économique. La fonction sociale de l'impôt est donc le corollaire de sa fonction économique.

L'impôt est un moyen d'action en matière économique. En faisant varier la pression fiscale, il est possible de modifier les comportements des ménages ou des entreprises, soit par une action globale sur l'économie, soit de façon sectorielle. Il est possible ainsi de relancer l'économie, en réduisant la pression fiscale globale. L'augmentation du revenu disponible des ménages qui en résultera, influencera la consommation, mais également le niveau de la production. Inversement, en période inflationniste, il est possible en ponctionnant le revenu disponible des ménages, de déduire le niveau de la consommation et donc de faire baisser les prix. Cependant, cette utilisation de la fiscalité à des fins de régulation conjoncturelle est très controversée car l'outil budgétaire est très lourd à manier, et ses effets ne sont pas toujours prévisibles. Par exemple, l'augmentation du revenu disponible, suite à une réduction de la pression fiscale, ne se traduit pas forcément par une hausse de la consommation. En période de chômage, les ménages peuvent très bien préférer épargner pour se prémunir d'un avenir incertain, plutôt que de consommer. L'utilisation conjoncturelle de l'impôt est très difficile à mettre en œuvre car beaucoup trop incertaine.

L'impôt peut servir à des interventions structurelles. Il est possible, notamment grâce à l'impôt de favoriser certains secteurs économiques, par exemple, la construction de logements grâce à des aides fiscales à l'investissement locatif. Il est également possible de favoriser la création d'entreprises par des exonérations temporaires ou des réductions d'impôts. Il peut également être employé pour favoriser la natalité (utilisation du quotient familial) ou l'épargne, etc.

Les différentes fonctions de l'impôt sont parfois contradictoires. Son rôle financier est souvent contrecarré par sa fonction économique ou sociale. La multiplication d'exonération et de réduction d'impôt à des fins d'intervention économique limite très largement son rendement ou son caractère redistributif. Ceux qui ont des revenus élevés pourront partiellement y échapper. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre ses différentes fonctions.

Outre ces fonctions, l'impôt pratique également une fonction qui est devenue très utilisée dans la période récente. Il s'agit de l'incitation fiscale et la manipulation des comportements. En effet, les incitations fiscales visant à manipuler les comportements des agents économiques occupent une place de plus en plus importante dans les politiques fiscales. L'interventionnisme fiscal est pratiqué de manière massive depuis très longtemps, mais il avait surtout une vocation économique et sociale<sup>165</sup>. Dans la période récente, les incitations fiscales sont de plus en plus utilisées pour décourager les activités nuisibles ou encourager les activités socialement appréciées de manière positive<sup>166</sup>.

#### **1.2.4. La classification des impôts :**

L'intérêt de la démarche de classification est qu'elle s'efforce de produire une approche d'ensemble et ordonnée des structures fiscales. En revanche, une classification pertinente ne peut être réalisée dans la mesure où elle est rendue difficile par la multiplicité des impôts existants. Toutefois, la diversité des impôts n'exclut pas leur classement par grandes catégories<sup>167</sup>, à savoir :

- **La classification administrative ;**
- **La classification économique ;**
- **La classification technique ;**

---

<sup>165</sup> Gilbert Orsoni (1995) « l'interventionnisme fiscal », paris, PUF.

<sup>166</sup> J.M. Monnier, « la politique fiscale : objectifs et contraintes », les cahiers français : documents d'actualité, la documentation française, 2008, pp.03-08.

<sup>167</sup> M. Bouvier, 2012. Op.cit.

La classification administrative permet de répertorier les impôts selon la collectivité bénéficiaire. En effet, en Algérie, la répartition des impôts perçus s'effectue entre l'État et les collectivités locales. Nous distinguons ainsi, les impôts revenant exclusivement à l'État (tel que l'impôt sur le revenu global (IRG), l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS)), ceux dévolus aux collectivités locales (tel que la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et la taxe foncière). D'autres sont répartis entre l'État et les collectivités locales (tel que l'impôt sur le patrimoine et l'impôt forfaitaire unique (IFU))<sup>168</sup>.

Selon la classification économique, trois grandes catégories de taxation sont distinguées, à savoir :

- **Imposition des revenus ;**
- **Imposition de la dépense ;**
- **Imposition du capital.**

Selon Pascal Salin, le revenu n'est rien d'autre que « le rendement par période d'un capital, c'est à dire, d'un ensemble de ressources matérielles et immatérielles »<sup>169</sup>. Il se perçoit dans un sens large comme étant « ce que l'individu peut consommer sans s'appauvrir (il est égal à tout enrichissement, renouvelable ou non) »<sup>170</sup>.

Par conséquent, l'imposition sur le revenu est assise sur la richesse en voie d'acquisition, c'est-à-dire, la richesse produite par le capital ou le travail du contribuable<sup>171</sup>. L'imposition des revenus atteint les revenus des personnes physiques ou morales (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés). Le principe de cette taxation consiste à imposer les gains réalisés par une personne ou une entreprise, une fois acquis et quels que soit leurs emplois ultérieurs<sup>172</sup>.

Par contre, la taxation de la dépense consiste à imposer un bien ou un service lors de son acquisition. Il s'agit ainsi des impôts de consommation. Or, ces derniers sont des impôts de revenus puisque les consommations sont payées sur les revenus<sup>173</sup>. En d'autres termes, l'imposition de la dépense consiste finalement à frapper un emploi du revenu ou de l'épargne lorsque ceux-ci sont affectés à l'acquisition d'un bien ou d'un service<sup>174</sup>. Cela nous mène à conclure que l'imposition de la dépense n'est pas si éloignée de l'imposition des revenus. Il

---

<sup>168</sup> La description de ces impôts fera l'objet de la prochaine section.

<sup>169</sup> Pascal Salin, « arbitraire fiscal, comment sortir de la crise ? » édition slatkine, Paris-Genève, 1996 ; p 82.

<sup>170</sup> P.A.Leveau et G. Sauvage, 2007 : « Repères pratiques. La fiscalité », édition 2007-2008, NATHAN, p 8.

<sup>171</sup> Louis T. et Jean Marie. C., 1997 : « droit fiscal », 8<sup>ème</sup> édition, Dalloz.

<sup>172</sup> M. Bouvier, 2012, op.cit.

<sup>173</sup> Louis T. et Jean Marie. C., 1997. Op.cit.

<sup>174</sup> M. Bouvier, 2012, op.cit.

est à souligner que l'imposition de la dépense peut représenter parfois une taxation du capital, et ce, dans le cas d'une acquisition d'un bien d'investissement (immeuble, fonds de commerce, titre de valeurs immobilières, etc.).

Contrairement à l'impôt sur le revenu, assis sur la richesse en voie d'acquisition, l'impôt sur le capital frappe la richesse acquise, c'est à dire le patrimoine. En effet, c'est le fait d'une richesse acquise qui constitue la faculté contributive, retenue comme source de profits ou de jouissance<sup>175</sup>. Ainsi, L'imposition du capital peut être réalisée soit à l'occasion de sa transmission, qui peut être à titre gratuit, (par exemple, les donations, les successions), ou à titre onéreux (par exemple, les ventes des biens mobiliers et immobiliers), soit à raison de son existence même (cas de l'actuel impôt de solidarité sur la fortune). L'imposition du capital est généralement considérée comme un instrument de justice sociale car elle permet de réduire les inégalités de niveaux de vie et de conditions sociales<sup>176</sup>.

Considérée comme la plus classique et la plus utilisée, la classification technique consiste à répertorier les impôts en fonction des techniques et des modalités de l'imposition. Nous distinguons de ce fait :

- **Les impôts directs et les impôts indirects ;**
- **Impôts réels et impôts personnels ;**
- **Impôts proportionnels et impôts progressifs ;**
- **Impôts spécifiques et impôts ad valorem ;**
- **Impôts analytiques et impôts synthétiques ;**
- **Impôts de répartition et impôts de quotité.**

La classification analytique de l'impôt selon qu'il soit direct ou indirect, prend en considération les procédés d'assiette, de liquidation et du recouvrement de l'impôt. Elle tient compte de la matière imposable, de la situation du contribuable, des modalités de liquidation et du recouvrement ainsi que le régime administratif et juridique de l'impôt<sup>177</sup>. C'est sur la base de ces critères que s'effectue la distinction entre les impôts directs et les impôts indirects.

Bien que cette distinction soit complexe, nous retenons comme définition de l'impôt direct : toute imposition qui est assise directement sur les personnes et sur les propriétés, et qui se perçoit en vertu de rôles nominatifs et passe immédiatement du contribuable cotisé à la

---

<sup>175</sup> Louis T. et Jean Marie. C., 1997. Op.cit.

<sup>176</sup> Finances publiques, l'essentiel du cours », Dynasup, 3eme édition p 103.

<sup>177</sup> Comme nous l'avons déjà mentionné, ce critère de distinction n'est pas aussi fiable dans la mesure où l'impôt sur le bénéfice des sociétés est un impôt direct et il n'est pas établi par voie du rôle.

caisse du Trésor. Quant aux impôts indirects, ils sont ainsi nommés, parce qu'au lieu d'être établis directement et nominativement sur les personnes, ils reposent en général sur des objets de consommation ou sur des services rendus et ne sont dès lors qu'indirectement payés par celui qui veut consommer des objets ou user des services frappés de l'impôt<sup>178</sup>, tels sont les impôts assis sur les importations, la fabrication, la vente, le transport, les droits d'enregistrement...etc.

La distinction entre impôt réel et impôt personnel fait partie de l'histoire de l'impôt et se base sur une approche technique et théorique de la fiscalité. Nous entendons par impôt réel, tout impôt frappant les biens du contribuable sans prendre en considération sa situation personnelle. Il en est ainsi, par exemple, des impôts fonciers locaux et les droits d'enregistrement portant sur les mutations d'immeubles. Les impôts personnels, par contre, taxent la personne sans tenir compte de ses facultés contributives, comme par exemple, la capitation dans l'ancienne fiscalité, établie par tête et frappe directement le contribuable. Toutefois, les conceptions contemporaines ne permettent plus de considérer la personne du contribuable comme matière imposable. Les impôts sont aujourd'hui assis sur des biens ou des activités. Nous entendons de ce fait, par impôt personnel, un impôt qui tient compte de la situation familiale ou de fortune du contribuable pour taxer un revenu, un produit ou un capital. C'est dans ce contexte que l'impôt sur le revenu et les droits de succession constituent des impôts personnels.

La distinction entre l'impôt proportionnel et l'impôt progressif permet au contribuable d'opter pour tel ou tel impôt. En effet, cette distinction fait l'objet aujourd'hui, de débats de plus en plus vifs, notamment en ce qui concerne la substitution de l'impôt proportionnel unique à l'impôt progressif sur le revenu, étant donné que l'impôt proportionnel consiste à appliquer à la base imposable un taux d'imposition fixe, quel que soit le montant de cette dernière, alors que dans l'impôt progressif, le taux d'imposition croît en fonction de la progression de la base imposable<sup>179</sup>. C'est dans ce contexte que la proportionnalité de l'impôt a été considérée comme une manière juste de déterminer le montant de la dette fiscale dans la mesure où, les contribuables disposant d'un revenu élevé versent plus que ceux dont ce dernier est faible<sup>180</sup>, bien que le taux appliqué soit identique pour les deux catégories.

---

<sup>178</sup> Instruction générale des finances citée par R. STOURM, in système généraux d'imposition, GUILLAUMIN, 1905. In M. Bouvier, 2012. Op.cit.

<sup>179</sup>La progressivité de la base imposable peut également être conçue par tranche de revenu.

<sup>180</sup> C'est-à-dire, chacun verse au prorata de son revenu.

Dans la langue fiscale, l'impôt spécifique est celui qui est perçu sur l'unité matérielle du produit frappé par la loi fiscale. Cette unité est habituellement définie en poids. Dans ce cas, l'impôt sera de tant de kilos ou à la tonne (x dinars par tonne). Elle peut être aussi définie d'après la nature du produit en volume (tant à l'hectolitre dans le cas par exemple des droit sur les alcools), en surface (tant par mètre carré) ou simplement en nombre (tant par pièce, ou par centaine, etc.). Par opposition, on appelle impôt ad valorem, celui qui atteint la matière imposable non plus dans son unité, mais dans sa valeur. Il se calcule en conséquence en tant pour cent de cette valeur<sup>181</sup>.

Nous appelons impôt analytique ou impôt cédulaire, un impôt qui taxe une opération isolée, spécifique, ou encore une catégorie unique de revenu appelé cédule. Le principe en la matière est que chaque revenu est distingué pour être imposé de manière particulière. Un impôt particulier frappe des revenus particuliers. Ce système d'imposition, bien qu'il présente l'avantage d'adapter l'impôt à chaque type de revenu, et donc être plus juste, présente l'inconvénient dans le fait que ce n'est pas le contribuable qui est appréhendé dans la totalité de ses revenus, mais plutôt, chacun de ses revenus dans sa spécificité<sup>182</sup>. Dans ce cas, si le contribuable percevra plusieurs types de revenus pour des sommes moyennes, il sera faiblement imposé alors que la somme de ses revenus pourrait être plus importante. Contrairement à l'impôt analytique, l'impôt synthétique ou général, est nommé ainsi, parce qu'il prend en considération l'ensemble du revenu quelles que soit ses origines, pour le taxer en une seule fois de manière globale.

Nous évoquons la notion d'impôt de répartition, ou impôt de quotité, lorsque le taux de l'impôt est déterminé avant ou après le produit de l'impôt.

En effet, l'impôt de répartition est un impôt dont le montant du produit total attendu est fixé à l'avance puis réparti entre les contribuables. Dans ce système, c'est la somme totale à recevoir (appelé contingent) qui est déterminée à priori, et non pas le taux d'imposition. Ce dernier ne se dégage qu'après la répartition<sup>183</sup>. Ce mode d'imposition, bien qu'il ait un avantage dans le fait que le rendement de l'impôt est connu avant sa perception, présente, en revanche, l'inconvénient de ne pas être en mesure de réaliser une plus-value, ni d'assurer

---

<sup>181</sup> Louis. T et Jean-Marie C, op.cit.

<sup>182</sup> Les fondements de la fiscalité, doc en PDF peut être téléchargé de ce site : [ferretti.ilingo.net/FISCALITE.pdf](http://ferretti.ilingo.net/FISCALITE.pdf).

<sup>183</sup> Le taux de l'impôt est le rapport entre le contingent et les bases imposables.

une égalité entre les contribuables. En effet, c'est sur la base du non-respect du principe de l'égalité devant les charges publiques que l'impôt de quotité a été adopté.

L'impôt de quotité, par contre, procède de manière inverse. Il consiste à définir initialement un taux d'imposition égal pour tous les contribuables, qui sera ensuite appliqué à la matière imposable. Contrairement à l'impôt de répartition qui a disparu aujourd'hui, l'impôt de quotité est une technique qui est maintenant mise en vigueur dans tous les systèmes fiscaux modernes<sup>184</sup>.

### **1.3. Les sources du droit fiscal :**

Les sources du droit fiscal en Algérie sont au nombre de quatre : **la loi ; les textes réglementaires ; la jurisprudence ; la doctrine ;**

La loi constitue le texte de base pour la définition des procédures fiscales<sup>185</sup>. Elle est de ce fait, la seule véritable source du droit fiscal et consacrée comme telle par la constitution. En Algérie, l'impôt est du domaine de la loi (article 122-13 de la constitution de 1996, et art 140-12 de la constitution de 2016). Par conséquent, aucun impôt ne peut être prévu en dehors de la loi (art 64 du chapitre V de la constitution de 1996). Ainsi, en vertu de la loi 84-17 relative aux lois de finances de 1984, aucune disposition à caractère fiscal ne peut être prise en dehors de la loi de finances<sup>186</sup>.

Les textes réglementaires occupent une place considérable dans les procédures fiscales. Les textes réglementaires constituent une source dans le fait qu'ils précisent les modalités d'application des dispositions législatives. En effet, dans leur commentaire, dans la rubrique des dispositions légales, ils abordent souvent des points non traités par la loi<sup>187</sup>.

La jurisprudence quant à elle, est la science du droit et des lois. C'est l'ensemble des principes de droit suivis par un pays, dans une matière, qui repose sur l'ensemble des jugements rendus par les tribunaux<sup>188</sup>.

En matière fiscale, lorsque le juge intervient à la suite des contentieux survenus entre le contribuable et l'administration fiscale, et que des décisions sont prises pour modifier

---

<sup>184</sup> M. Bouvier, 2012, op.cit.

<sup>185</sup> J. Grosclaude et P. Marchessou, « procédures fiscales, cours », 4eme édition, Dalloz, avril 2007.

<sup>186</sup> Article 13 de la loi 84-17 de juillet 1984 qui stipule que, seules les lois de finances peuvent prévoir des dispositions relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toute nature ainsi qu'en matière d'exonération fiscale.

<sup>187</sup> Un texte réglementaire précise en tant qu'il en a besoin, les modalités de mise en œuvre des articles des codes

<sup>188</sup> Définition du Dictionnaire (recueil de 38 dic).

l'interprétation faite par l'administration d'un texte à caractère fiscal, ces décisions sont appelées « décisions jurisprudentielles ». Ces décisions, en tant que telles, s'imposent à l'administration tenue d'opérer les corrections dictées par le juge.

La doctrine est l'ensemble des opinions émises par les auteurs et commentateurs des textes législatifs ou réglementaires lorsque ceux-ci sont pris en application de la loi fiscale et des décisions de jurisprudence. Elle constitue une source du droit fiscal dans le fait qu'elle exerce une influence sur l'orientation du législateur ou sur l'interprétation de l'administration fiscale ou l'opinion du juge.

Quant à la doctrine administrative, ce terme ne recouvre pas en effet des normes, mais une masse foisonnante de documents au moyen de circulaires, instructions, notes de services<sup>189</sup>, que l'administration fiscale élabore dans un but pédagogique à l'usage de ses agents pour les aider dans l'application des différents textes composant les normes fiscales<sup>190</sup>.

### **1.3.1. L'application de la loi fiscale :**

L'application de la loi fiscale se fait dans le temps et dans l'espace. La loi fiscale ou toutes autres dispositions législatives et éventuellement réglementaires sont d'application immédiate. Ainsi, lorsque la loi de finances est promulguée, elle devient applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année à laquelle elle se rapporte. L'application de la loi fiscale ne s'effectue que sur l'avenir, elle n'a pas d'effet rétroactif en vertu de l'article 64 de la constitution de 1996<sup>191</sup> et l'article 78 de la constitution de 2016.

Chaque Etat a sa propre législation fiscale qu'il applique sur son territoire. La loi fiscale obéit donc au principe de territorialité. Elle concerne dans ce cas, toutes les personnes percevant des revenus ou détenant des biens sur le territoire appartenant à l'Etat auxquels elles se trouvent, quelles que soient leurs origines, nationalités ou encore leurs résidences. C'est dans ce contexte que se pose le problème de double imposition (un revenu peut être imposé dans deux pays au nom du même bénéficiaire) qui trouve toutefois sa solution dans les conventions fiscales conclues entre les pays dont l'objectif de ces dernières est d'éliminer justement les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

---

<sup>189</sup>Ajoutant à ces documents, les réponses ministérielles à des questions écrites de parlementaires, des commentaires administratifs de jurisprudence, des télex ou télécopies adressées aux directions locales sans oublier la documentation de base et les bulletins officiels de la direction générale des impôts, ainsi que le précis coédité cette administration. En effet, la plupart de ces documents sont accessibles aux contribuables par le moyen de leur publication, mais pas de façon exhaustive ni dans un support unique.

<sup>190</sup> J. Grosclaude et P. Marchessou, « procédures fiscales, cours », 4<sup>ème</sup> édition, Dalloz, avril 2007.

<sup>191</sup> L'article stipule que, nul impôt, contribution, taxe ou droit d'aucune sorte ne peut être institué avec effet rétroactif.



### 1.3.2. Les principes régissant le système fiscal :

Les principes de base du droit fiscal étant fort nombreux sans toujours former par ailleurs un ensemble cohérent<sup>192</sup>. Nous mettons en valeur ceux régissant le système fiscal algérien. Nous distinguons de ce fait, quatre principes de base, à savoir : **Le principe de légalité de l'impôt ; le principe d'égalité devant l'impôt ; le principe de justice fiscale ; le principe du consentement à l'impôt.**

Le principe de légalité devant l'impôt est un principe fondamental du droit public que le droit d'établir l'impôt. En effet, l'impôt est un attribut de la souveraineté. Bodin disait déjà : « imposer, c'est légiférer », et comme il définissait par ailleurs la souveraineté comme « le pouvoir de donner loi et commandement », il établissait ainsi la corrélation de l'impôt et de la loi sur ce fond commun de souveraineté<sup>193</sup>.

En Algérie, seul le parlement est habilité, dans le cadre d'une loi de finances ou loi ordinaire, de créer, modifier, ou supprimer un impôt, d'en définir les règles d'assiette, de calcul et de recouvrement.

L'égalité devant l'impôt est également entendu comme le principe d'égalité fiscale. Basé sur la justice fiscale, le fondement du principe a été consacré par l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le principe consiste en l'égalité des contribuables devant la loi fiscale. Un même régime fiscal doit alors s'appliquer à tous les contribuables placés dans la même situation. Posée en réaction aux privilèges fiscaux de l'ancien régime<sup>194</sup>, l'égalité fiscale est aujourd'hui surtout invoquée dans le débat politique contre des exonérations fiscales ciblées ou « niches fiscales », assimilées pour certaines à des privilèges. Elle est souvent rapprochée des principes de proportionnalité et de progressivité de l'impôt.

Quant à la législation algérienne, le principe d'égalité devant l'impôt est consacré par l'article 64 de la constitution de 1996 et l'article 78 de la constitution de 2016 qui stipule que « les citoyens sont égaux devant l'impôt ».

Outre le principe d'égalité devant l'impôt, le principe de justice fiscale consiste à ce que les citoyens participent au financement des charges publiques en fonction de leurs capacités contributives. La doctrine des facultés contributives procède de l'idée selon laquelle il convient de déconnecter les ressources des dépenses publiques pour établir la charge fiscale

---

<sup>192</sup> Michel Bouvier, op. cit. p 47

<sup>193</sup> Louis Trotabas et Jean-Marie Cotteret, « droit fiscal », 8eme édition, Dalloz, 1997, p 70.

<sup>194</sup> Ici nous parlons de l'ancien régime fiscal français

des contribuables. La prise en compte des capacités contributives signifie que les prélèvements doivent être proportionnés, dans une mesure qu'il faut déterminer, aux facultés des contribuables appréhendés à partir de leurs revenus, de leurs fortunes, voire de leurs consommations. L'impôt n'est donc pas lié aux avantages que retirent les citoyens de l'action publique, ni à l'appréciation individuelle de la capacité de chacun à prendre en charge les besoins de financement de l'Etat. C'est la raison pour laquelle, il ne peut y avoir de fiscalité reposant sur les capacités contributives sans intervention du pouvoir de contrainte de l'Etat<sup>195</sup>.

La concrétisation du principe de justice fiscale dans le droit fiscal algérien est consacrée par l'article 64 de la constitution de 1996 et l'article 78 de la constitution de 2016. Ainsi, la loi de finance pour 2012 a mis en œuvre le principe de justice fiscale. En effet, l'article 41 de la présente loi stipule que « les redevables<sup>196</sup>, dans l'impossibilité de se libérer de leurs impôts régulièrement établis, peuvent demander à l'administration fiscale une remise à titre gracieux et ce en cas d'indigence ou de gêne matérielle ou bien de remise ou de modération d'impôts directs réguliers liées aux majorations ou aux amendes fiscales ».

Tout système fiscal fixe un cadre général à l'intérieur duquel se nouent des relations entre l'administration fiscale et les contribuables. Ce cadre prévoit un ensemble d'obligations dont le non-respect expose le recouvrement à des sanctions pécuniaires, voire pénales. En contrepartie, la loi fiscale confère des droits et garanties permettant aux contribuables d'avoir avec le fisc des rapports normalisés et équilibrés, ceci en vue de préserver et améliorer le principe du consentement à l'impôt.

Le principe du consentement du citoyen à l'impôt est assuré dès lors que l'impôt est établi et recouvré en vertu d'une loi relevant de la compétence du parlement, seul représentant de la souveraineté nationale. L'article 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 rappelle les fondements de ce principe et stipule que « la nécessité de contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Les autorités algériennes, particulièrement, le ministre des finances, dans le cadre de la modernisation des structures et le fondement d'un système fiscal moderne, a mis en œuvre de nouvelles méthodes qui consiste en la simplification des formalités des contribuables,

---

<sup>195</sup> Jean Marie Monier, 2012 : « la justice fiscale entre tension et débats », Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation/institut de la décentralisation, institut de la décentralisation, 2012, pp.54.58.

<sup>196</sup> Il ne faut pas confondre le redevable (contribuable légal) qui est la personne qui doit verser le montant de l'impôt à l'administration fiscale et le redevable réel, qui est la personne qui en supporte la charge

l'allègement de leurs obligations fiscales et l'amélioration des services qui leur sont rendus par l'administration pour faciliter le paiement de l'impôt, d'une part, et les besoins d'information et les attributions de contrôle d'autre part<sup>197</sup>.

#### **1.4. Les mécanismes généraux d'imposition :**

Ce sont les diverses opérations et méthodes par lesquelles sont établis et perçus les différents impôts. Elles concernent : **l'assiette de l'impôt ; la liquidation de l'impôt et le recouvrement de l'impôt**. Chacune de ces trois grandes opérations peut reposer sur plusieurs types de méthodes qui constituent des critères de distinction entre les différents types d'impôts<sup>198</sup>.

Asseoir l'impôt, c'est déterminer les bases de l'imposition. Il s'agit dans un premier temps, de déterminer les facultés contributives en définissant les richesses ou les activités qui seront retenues pour asseoir l'impôt (le choix de la matière imposable). Il s'agit ensuite de déterminer les moyens d'atteindre cette richesse ou ces activités (l'évaluation des bases d'imposition)<sup>199</sup>.

L'assiette d'un impôt est la base sur laquelle il repose. Celle-ci est définie à partir d'éléments très divers tels que les revenus perçus par un individu ou un ménage, les bénéfices, le chiffre d'affaires ou le potentiel de production d'une entreprise, la valeur des biens possédés, ou reçus par voie de donation ou héritage, le prix d'achat de biens et de services, la valeur locative d'un logement, etc. Ces matières imposables chercheront à frapper la capacité contributive, réelle ou supposée, des agents économiques sur la base de trois critères essentiels : leurs revenus, leur capital et leurs dépenses<sup>200</sup>.

Le revenu annuel des personnes physiques et des sociétés (bénéfices), est considéré comme une bonne matière imposable dans la mesure où il se renouvelle régulièrement et constitue un bon critère d'appréciation des capacités contributives. En revanche, cette affirmation mérite d'être révisée notamment en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices des sociétés, étant donné que ce dernier repose sur une assiette calculée après déduction des diverses charges d'exploitation et avant distribution des dividendes, ce qui permet, de ce fait, d'éviter que les bénéfices non distribués et directement réinvestis échappent à toute

---

<sup>197</sup> Lettre de la DGI, « modernisation de l'administration fiscale : les prochaines étapes », numéro spécial.

<sup>198</sup> Finances publiques, l'essentiel du cours », Dynasup, 3eme édition p 99.

<sup>199</sup> Louis Trotabas et Jean-Marie Cotteret, 1997, op.cit. p 16

<sup>200</sup> Pour plus de détails, voir Alain E. et Marie Luise H. « finances publiques, une approche économique », économie module, édition Dunod, paris, 1990 p.99.

imposition, et d'autre part, il frappe des agents économiques auxquels la forme sociétaire confère une puissance économique supérieure à celle des entreprises individuelles.

Par opposition aux impôts sur le revenu et sur le capital, qui sont considérés comme des impôts directs, les impôts sur la dépense sont qualifiés d'impôts indirects car ils sont inclus dans le prix de vente des biens et services. Ils présentent le double avantage d'être très sensible à l'évolution de la production et des prix et d'être assez facilement supportés par les contribuables car ceux-ci les paient sans en avoir vraiment conscience (impôts indolores). Mais ils sont supportés de la même façon par tous les consommateurs et ne tiennent compte ni de leurs niveaux de revenus et de fortune ni de leurs charges familiales non plus.

A la différence des impositions du revenu et de la dépense, l'imposition du capital ne porte pas sur des flux, mais sur des stocks relatifs à la richesse. C'est-à-dire, à la fortune, au patrimoine du contribuable. Les matières imposables sont assez variées puisqu'elles peuvent concerner le capital au titre de sa détention (impôt sur la fortune et impôt foncier), de son transfert (impôt sur les successions, les donations et les mutations à titre onéreux), ou des plus-values qu'il permet de réaliser au moment où il est vendu (gains immobiliers, gains enregistré sur les ventes de valeurs mobilières)<sup>201</sup>.

Après avoir choisi la matière imposable, il y a lieu d'évaluer celle-ci avec plus d'exactitude possible au niveau de chaque contribuable afin d'obtenir la base d'imposition. En effet, c'est à la base d'imposition que le taux de l'impôt est appliqué pour déterminer la somme due par la personne imposée.

L'évaluation des bases d'imposition est une opération difficile pour l'administration fiscale dans la mesure où les contribuables sont tentés de dissimuler une partie de leur matière imposable afin de la soustraire au prélèvement fiscal. Quatre types de méthodes sont utilisés à cette fin, **la déclaration du contribuable ; la déclaration contrôlée ; la méthode forfaitaire ; l'évaluation administrative ;**

La déclaration du contribuable consiste à réserver le droit au contribuable de déclarer lui-même son revenu ainsi que les actes qu'il a accompli. Ce système serait parfait s'il présentait pour le Trésor des garanties de sincérité. Or, faire reposer la déclaration sur la bonne foi des contribuables c'est mettre en péril les intérêts du Trésor et aboutir à des inégalités, étant

---

<sup>201</sup> Pour plus de détails, voir Alain E. et Marie Luise H. « finances publiques, une approche économique », économie module, édition Dunod, paris, 1990, 103.

donné que les contribuables, même les plus honnêtes, chercheront à dissimuler le plus possible leurs facultés contributives, et fourniront des déclarations qui aboutiront à leur faire payer ce qu'ils ne seront pas absolument contraints de déclarer. Ainsi, cette dissimulation sera d'autant plus considérable que le taux de l'impôt augmente. Ce dernier sera de ce fait injuste en matière de répartition des charges publiques et des dépenses de l'Etat en fonction des facultés contributives. C'est dans ce contexte, et pour vérifier la bonne foi des déclarations des contribuables, qu'a été mis en œuvre un système de déclaration contrôlée.

En plus de la déclaration du contribuable, et pour remédier au problème de dissimulation susmentionné, l'administration fiscale détient le droit de contrôle des déclarations ainsi que les actes utilisés pour l'établissement de tout impôt, droit et taxe<sup>202</sup>. Des demandes de renseignements sont de ce fait destinées aux contribuables afin de permettre de vérifier l'exactitude des déclarations fournies et doivent, dans certains cas, être accompagnées des pièces justificatives. L'administration ne peut contester le contenu de la déclaration fournie par le contribuable, (étant donné que ce dernier étant le meilleur connaisseur du montant exact de sa matière imposable), qu'en apportant la preuve des erreurs ou dissimulations qu'elle soupçonne<sup>203</sup>.

Quant à la méthode forfaitaire, méthode consiste à évaluer le montant exact de la matière imposable d'une manière authentique, en s'appuyant sur des éléments qui sont en relation directe avec l'administration fiscale. Deux types de forfaits sont distingués : le forfait est dit légal (ou collectif), lorsque la base d'imposition est évaluée selon des procédés déterminés par la loi fiscale<sup>204</sup>. Le forfait est dit conventionnel (ou individuel), lorsqu'il résulte d'une discussion et d'un accord entre le contribuable et l'administration fiscale. Cette dernière évalue les bases d'imposition en se fondant sur des renseignements que doit lui fournir le contribuable lui-même et relatifs à son activité. Tels que le chiffre d'affaires, le montant des achats<sup>205</sup>, etc.

L'évaluation forfaitaire, bien qu'elle constitue une méthode commode, reste imprécise et généralement inférieure à la réalité. En effet, lorsque le forfait est sous-évalué, le contribuable

---

<sup>202</sup> En application de l'article 18 du code des procédures fiscales pour le cas de l'Algérie.

<sup>203</sup> Exemple : les bulletins de recoupement.

<sup>204</sup> Cas des bénéfices agricoles évalués sur la base d'un rendement moyen à l'hectare par type de culture, arrêté par la commission des impôts)

<sup>205</sup> Notamment lorsqu'il s'agit de l'évaluation des bénéfices industriels et commerciaux.

se garde bien de protester. Par contre, lorsque le forfait est surévalué, le contribuable peut exiger que sa base imposable soit ramenée ou évaluée d'après sa valeur réelle<sup>206</sup>.

La méthode d'évaluation administrative est réalisée unilatéralement par l'administration fiscale en s'appuyant sur des éléments dont elle a des connaissances<sup>207</sup>. Dans ce cas, un risque d'arbitraire est évident, c'est pour cela que cette méthode n'est appliquée que dans deux circonstances :

- Lorsque le contribuable bénéficie de garanties suffisantes. Par exemple, l'évaluation des bases imposables, au titre de la taxe d'habitation ou des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, peut s'effectuer avec suffisamment de précision grâce aux informations domaniales et cadastrales.
- A titre de sanction pour défaut de déclaration ou déclaration manifestement erronée (taxation d'office). Dans ce cas, si le contribuable conteste l'évaluation effectuée par l'administration fiscale, c'est à lui qu'incombe la charge de la preuve de l'inexactitude.

Il est à souligner que certaines bases d'imposition peuvent être évaluées à partir de plusieurs de ces méthodes<sup>208</sup>. Ainsi, une fois les bases imposables déterminées, il convient de calculer le montant de l'impôt dû puis le recouvrer.

De la même manière, décider de l'assiette de l'impôt consiste à prendre position sur son fait générateur. Le législateur est donc tenu dès le départ de fixer précisément l'évènement ou l'acte qui déclenchera la dette fiscale<sup>209</sup>.

La liquidation de l'impôt est une étape qui suit celle de l'assiette de l'impôt. C'est une opération qui consiste à calculer le montant d'un impôt dû par un contribuable en appliquant le tarif<sup>210</sup> ou le taux de cet impôt à la base d'imposition. Les éléments de ce taux (tarif) sont très variables selon les impôts. Ils permettent notamment de rendre un impôt proportionnel ou progressif et de le personnaliser. Dans un pays comme l'Algérie, la plupart des principaux impôts sont des impôts ad valorem, ce qui signifie qu'ils sont calculés par application à la base d'imposition d'un taux ou de plusieurs taux (barème). Dans ce cas, le taux comporte

---

<sup>206</sup> Alain Euzéby et Marie-Luise.H, « des finances publiques, une approche économique », module Economie, Dunod,1990. p 105.

<sup>207</sup> Idem p 106.

<sup>208</sup> Alain Euzéby et Marie-Luise.H, « des finances publiques, une approche économique », module Economie, Dunod,1990.

<sup>209</sup> Eric Péchillon, 2005 : «Les finances publiques en 15 leçons », Ellipses édition Marketing S.A., 2005 p 97.

<sup>210</sup> Il est exprimé en unités monétaires par unité de base d'imposition (x dinars par hectolitre d'alcool, ou x dinars pour la vignette automobile.

aussi parfois d'autres éléments qui permettent de moduler le montant de l'impôt en fonction de la nature de la matière imposable, de la qualité du contribuable (et en particulier de ses charges de famille) et de certaines opérations qu'il effectue. Ces éléments prennent diverses formes (abattements, déductions, réductions, majorations pour insuffisance de déclaration, amendes fiscales, etc.) qui seront envisagées à propos de la personnalisation<sup>211</sup> de l'impôt<sup>212</sup>.

Recouvrer l'impôt c'est le percevoir<sup>213</sup>. En effet, le recouvrement de l'impôt est l'ensemble des opérations par lesquelles l'impôt est payé par le contribuable et encaissé par l'administration fiscale. Le versement du montant dû peut être effectué spontanément par le contribuable ou après réception d'un avis d'imposition. Il est à souligner que la personne qui verse le montant de l'impôt à l'administration fiscale n'est pas nécessairement le contribuable lui-même. De ce point de vue, il convient de distinguer entre le contribuable légal et le contribuable réel, le redevable légal et le redevable réel.

**Le contribuable légal** est la personne physique ou morale au nom de laquelle l'impôt est établi. Quant au **contribuable réel**, c'est la personne qui supporte la charge effective de l'impôt par le biais du système de prélèvement prévu par la loi (consommateur final dans le cas de la TVA), ou à la suite d'un processus de répercussion lié au jeu des forces en présence sur le marché<sup>214</sup>.

**Le redevable de l'impôt** est la personne qui doit le verser à l'administration fiscale. Elle est le plus souvent le contribuable légal lui-même, mais peut être aussi une personne agissant pour le compte de ce dernier. Cette seconde hypothèse concerne surtout la retenue à la source en matière d'impôt sur le revenu. Dans ce cas, le payeur du revenu<sup>215</sup> (cas d'un organisme financier débiteur d'intérêt) verse lui-même le montant de l'impôt à l'administration fiscale, mais il le retient sur la somme payée au bénéficiaire du revenu, qui est le contribuable<sup>216</sup>.

Le paiement (recouvrement) de l'impôt peut être au comptant ou différé. Il y a paiement au comptant lorsque le contribuable adresse à l'administration fiscale le paiement de l'impôt en même temps que la déclaration de la matière imposable. Dans ce cas, les opérations d'assiette, de liquidation et de recouvrement sont simultanées et effectuées spontanément par

---

<sup>211</sup> Elle consiste à introduire dans le taux d'impôt diverses dispositions permettant de mieux adapter le montant dû aux capacités contributives des contribuables (en particulier, sa situation personnelle et familiale).

<sup>212</sup> Alain Euzéby et Marie-Luise.H, op. cit, p 107.

<sup>213</sup> Michel Bouvier, op.cit p 46.

<sup>214</sup> Cas d'une augmentation d'impôt sur le revenu qui se traduira par des augmentations de salaires.

<sup>215</sup> Dans ce cas nous parlons de redevable légal.

<sup>216</sup> Nous parlons dans ce cas de redevable réel.

le contribuable. C'est le cas en Algérie pour l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), la TVA, la TAP. Il y a, par contre, paiement différé (ou droits constatés), quand un délai s'écoule entre le moment où la matière imposable a été constatée et le moment où l'impôt doit être payé<sup>217</sup>. Il s'agit des impôts établis et perçus par voie de rôle. Le contribuable reçoit un avis l'invitant à payer l'impôt dans un certain délai. Ceci est le cas en Algérie pour l'impôt sur le revenu global.

### **1.5. La pression fiscale :**

La pression fiscale est loin d'être nouvelle puisque déjà aux XVIIIe et XIXe siècle, alors que la sécurité sociale n'existait pas encore, les économistes et les juristes considéraient généralement que la fiscalité devait être aussi légère que possible.

En effet, le taux de pression fiscale<sup>218</sup> globale ou, le taux de prélèvement obligatoire, est égal au rapport de l'ensemble des impôts et taxes ainsi que les cotisations sociales perçues par les administrations publiques sur le PIB. Quant à la pression fiscale individuelle, elle est calculée sur la base du revenu réalisé par le contribuable. C'est d'ailleurs le montant des impôts dû par ce dernier, auquel sont ajoutés les prélèvements obligatoires au titre de sécurité sociale sur le revenu du contribuable.

C'est un indicateur qui permet des comparaisons internationales significatives car il est indifférent aux parts respectives des impôts et des cotisations dans le financement des administrations de sécurité sociale. Il est au centre de nombreux débats relatifs à l'ampleur et aux limites de la place de l'Etat au sens large (administrations publiques) dans la vie économique et sociale.

Le taux de pression fiscale ne doit pas être considéré comme un indicateur du poids ou de la charge que les administrations publiques feraient peser sur l'économie d'un pays. En effet, il est important de souligner que, sur le plan comptable, ce taux ne tient pas compte du fait que des prélèvements obligatoires financent d'autres prélèvements obligatoires<sup>219</sup>. Il ne s'agit pas de prélèvements nets opérés sur d'autres agents économiques. Ainsi, les pouvoirs publics

---

<sup>217</sup> Contrairement au paiement au comptant, les opérations d'assiette, de liquidation et de recouvrement sont effectuées séparément.

<sup>218</sup> Ce taux ne doit pas être considéré comme un indicateur du poids ou de la charge que les administrations publiques feraient peser sur l'économie d'un pays. Ceci pour des raisons purement comptables et pour des raisons économiques.

<sup>219</sup> Le cas des prélèvements obligatoires (cotisations sociales) versés par des administrations publiques en tant qu'employeur, aux administrations de sécurité sociales.



recupèrent sous forme d'impôts indirects, une partie des sommes qu'ils dépensent<sup>220</sup>. Du point de vue de l'analyse économique, il importe de souligner que les prélèvements obligatoires ne doivent pas être considérés comme une charge, cela révèle, de ce fait, l'aspect confiscatoire et néglige le fait qu'ils sont réinjectés dans le circuit économique sous forme de dépenses publiques<sup>221</sup>.

C'est dans ce contexte que le taux de pression fiscale devient essentiellement un indicateur de mesure de la part des revenus issus de la production qui transite par un processus d'affectation obligatoire et publique au lieu d'être laissée à l'initiative privée. C'est-à-dire, le taux de pression fiscale est un indicateur de mesure du montant des impôts issus des entreprises industrielles dont le taux est fixé par l'Etat et n'est pas laissé être fixé par les entreprises qui le versent. D'une manière générale, la pression fiscale<sup>222</sup> est la part du revenu (dans le cas d'un contribuable) ou du produit intérieur brut (dans le cas d'une économie d'un pays), réservée à l'acquittement (paiement) des impôts dus.

### **1.5.1. Les limites de la pression fiscale :**

A chaque époque, les prélèvements obligatoires sont souvent considérés comme ayant atteint une limite qui ne saurait être franchie sans danger pour l'activité économique. Mais il ne semble guère possible de fixer à la pression fiscale un plafond à ne pas dépasser car celui-ci est susceptible de varier selon les époques, les pays, et le contexte économique, politique et social<sup>223</sup>. Ainsi, l'économiste anglais, A. PIGOU, écrivait en 1947<sup>224</sup>, que la pression fiscale optimale est celle correspondant à l'égalité entre l'utilité sociale de la dépense publique marginale et la désutilité sociale du prélèvement fiscal marginal. Mais l'impossibilité de fixer des limites précises à la pression fiscale ne doit pas pour autant conduire à nier les problèmes posés par l'augmentation de celle-ci. Il devient de ce fait important d'exposer une tentative célèbre connue sous l'appellation de « la courbe de LAFFER<sup>225</sup> ».

---

<sup>220</sup> Lorsqu'il s'agit d'un achat de biens et services, l'Etat récupère les impôts payés sur cet achat, ainsi, les impôts sur les salaires des fonctionnaires.

<sup>221</sup> En effet, les dépenses publiques constituent à la fois des ressources pour la plupart des ménages (prestations sociales, rémunération des fonctionnaires) et pour de nombreuses entreprises (subventions), et des avantages générateurs d'économie (éducation gratuite, prise en charge ou remboursement des soins médicaux).

<sup>222</sup> Le sens stricto de la pression fiscale ne tient compte que des impôts sans prendre en considération les autres prélèvements obligatoires (livre des finances publiques).

<sup>223</sup> A. Euzéby & H. Marie-luise, 1990 : « finance publiques, une approche économique », Bordas, Paris, édition dunod.

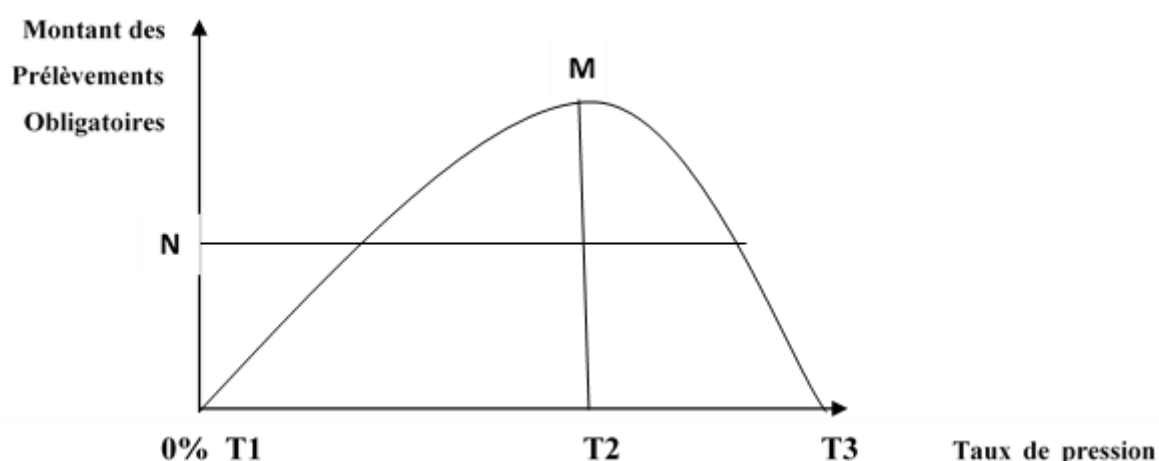
<sup>224</sup> A. PIGOU, 1947, « a study in public finance », Mac Millan, Londres.

<sup>225</sup> Un des principaux représentants des économistes américains dits « de l'offre ».

L'économiste américain, à travers cette courbe (en cloche), qui porte désormais son nom, a essayé de montrer qu'au-delà d'un certain seuil, tout alourdissement de la pression fiscale provoque une baisse du montant des prélèvements obligatoires perçus par les pouvoirs publics. Selon cette courbe, le montant des prélèvements obligatoires est d'abord une fonction croissante du taux de pression fiscale, mais seulement jusqu'à un certain seuil maximal M, correspondant au sommet de la courbe, au-delà duquel il devient une fonction décroissante de ce taux. Il irait même jusqu'à s'annuler si celui-ci devait atteindre le niveau théorique de 100 %, toute activité imposable disparaîtrait alors dans ce cas limite. Ceci s'explique, selon A. LAFFER et les économistes de l'offre, par le fait que des prélèvements obligatoires trop lourds détruisent l'assiette (la base imposable) sur laquelle ils reposent. Ce qui provoque en effet, des phénomènes de résistance et de réduction de l'effort productif (désincitation du travail, de l'épargne et de l'investissement) qui atteignent une ampleur telle qu'elle peut faire baisser leur montant total.

Si nous voulons décrire la courbe de LAFFER, c'est une courbe qui se divise en deux zones, celle de gauche dite normale ou admissible, et une de droite dite zone inadmissible.

Dans la zone de gauche, la réduction de l'assiette des prélèvements obligatoires est inférieure à l'augmentation de leur taux. Par contre, dans la zone de droite, tout alourdissement de la pression fiscale ne suffit pas de compenser l'affaiblissement de l'assiette qu'il provoque. Il en résulte ainsi une diminution du montant des recettes obtenues par les pouvoirs publics.



**Courbe d'A. LAFFER.**

En dehors du niveau maximal des recettes (M)<sup>226</sup>, correspondant au taux T2 (taux maximal), un même montant peut être fourni par deux taux de pression fiscale qui sont situés, l'un dans la zone admissible et l'autre dans la zone inadmissible (sur la courbe de LAFFER, le montant N peut être résulté de T1 et de T3). D'où, l'inutilité et l'absurdité qu'il y a à adopter des taux de prélèvement élevés. Or, LAFFER et les économistes de l'offre estiment que le seuil maximal est dépassé<sup>227</sup>, par conséquent, un allègement de la pression fiscale serait de nature à élever le rendement des prélèvements obligatoires en redynamisant l'économie, c'est-à-dire, en favorisant l'incitation au travail, à l'épargne et à l'investissement.

La courbe de LAFFER indique que, au taux M (taux maximum d'imposition)<sup>228</sup>, au-delà duquel la pression fiscale peut effectivement être considérée comme excessive (cela se traduit par la diminution des montants des prélèvements obligatoires perçus par l'Etat et les répercussions sont à assumer par l'Etat qui ne serait pas en mesure de financer les dépenses publiques<sup>229</sup>). C'est dans ce contexte que nous pouvons mener une analyse qui permet de mesurer exactement ce taux dans l'économie Algérienne, c'est-à-dire, quel est le niveau de la pression fiscale qui influence négativement sur la production des entreprises notamment industrielles, et quelles sont par conséquent, les remèdes dans le cas où l'Etat ou les pouvoirs publics seront dans l'obligation d'instaurer un tel taux (c'est dans ce cas qu'interviennent les incitations fiscales).

### **1.5.2. Les problèmes soulevés par l'augmentation de la pression fiscale :**

Dans les pays à pression fiscale risque élevée, l'augmentation de celle-ci se heurte à des résistances de plus en plus fortes et handicape les entreprises face à la concurrence de plus en plus vive. En effet, les problèmes auxquels sont confrontés ces pays consistent en :

#### **- Les risques d'affaiblissement des efforts productifs<sup>230</sup> :**

Du point de vue de l'incitation au travail, les économistes estiment qu'entre les deux types de réactions opposées que peut provoquer un alourdissement de l'imposition sur le revenu,

---

<sup>226</sup> Ce taux est en effet variable selon les pays et les circonstances, et constitue le seuil d'imposition au-delà duquel la pression fiscale peut effectivement être considérée comme excessive.

<sup>227</sup> Et ce, tant aux Etats unis que dans la plupart des pays européens.

<sup>228</sup> Bien que LAFFER n'a pas précisé le taux qui ne doit pas être franchi le fait que ce dernier diffère d'un pays à un autre, il estime que le seuil à ne pas franchir doit se situer autour de 20, 30% du PIB.

<sup>229</sup> Il ne faut surtout pas négliger les dépenses publiques que les prélèvements obligatoires peuvent financer tel que les économistes de l'offre le font. En effet, l'analyse de LAFFER s'appuie beaucoup plus sur les problèmes soulevés par l'augmentation de la pression fiscale.

<sup>230</sup> Ce sont surtout les économistes libéraux qui insistent à ce propos sur les effets décourageants de niveaux élevés de prélèvements obligatoires sur les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement, ainsi que sur l'esprit de l'entreprise.

l'effet de substitution (diminution du temps de travail fourni par un individu du fait de la diminution de sa rémunération nette d'impôt) l'emporte sur l'effet de revenu (augmentation de la quantité de travail effectué afin de compenser la perte de revenu net due à l'augmentation d'impôt).

- **La fraude et l'évasion fiscale :**

Alors que la fraude constitue une violation de la loi fiscale (dissimulation de revenus, ventes sans factures, etc.), l'évasion consiste à échapper à des prélèvements obligatoires par une utilisation habile des lois fiscales, ou en profitant du caractère territorial des lois fiscales et sociales pour localiser des activités, des revenus ou des biens dans des pays étrangers où il ne seront pas, ou seront peu imposés (paradis fiscaux). Ces pratiques ont toujours existé, mais elles sont d'autant plus intéressantes et, par conséquent, d'autant plus stimulées, que les taux des prélèvements auxquels elles permettent d'échapper sont élevés. Par conséquent, tout alourdissement de la pression fiscale tend à les encourager. Parmi les procédés qui se développent le plus et qui sont particulièrement révélateurs de la résistance des contribuables aux prélèvements obligatoires, on trouve :

- **L'économie souterraine (l'informel) :**

Elle revêt diverses formes d'activités qui ont pour caractéristique commune d'échapper à tout prélèvement obligatoire. Le cas du travail au noir est bien connu. Il permet à celui qui le pratique d'acquérir des revenus (principaux ou complémentaires) non déclarés, et lorsqu'il est effectué dans le cadre d'une activité salariée, il fait échapper l'employeur aux charges sociales. Plus ces dernières augmentent, plus l'employeur aura intérêt à recourir à la main d'œuvre non déclarée. Ce qui provoque ainsi une perte pour l'Etat en matière de finances publiques.

- **L'évasion internationale :**

Elle concerne, notamment, la délocalisation de la production de certaines entreprises vers des pays où les législations fiscales et sociales leurs sont plus favorables. Depuis plus d'une trentaine d'années, elle est encore facilitée par le développement des zones franches<sup>231</sup>. En effet, les entreprises étrangères sont invitées à y implanter des unités industrielles, « filiales ateliers », et à produire pour l'exportation dans des conditions de salaires et de charges fiscales et sociales particulièrement avantageuses. Par contre, ces phénomènes risquent

---

<sup>231</sup> Ces zones franches sont principalement localisées dans des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

d'affaiblir l'emploi dans certains secteurs dans les pays d'origine de ces firmes, surtout, lorsqu'ils concernent des productions à forte intensité de main d'œuvre.

L'augmentation de la pression fiscale, en plus des problèmes susmentionnés qu'elle peut engendrer, risque de créer une inflation et ce dans la mesure où, toute augmentation d'impôts a tendance à se répercuter sur les processus de détermination des prix<sup>232</sup>. Ainsi, la compétitivité constitue un facteur déterminant de la croissance économique et du niveau d'emploi. C'est d'ailleurs l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. Toutefois, l'alourdissement des prélèvements obligatoires constitue un frein pour la compétitivité<sup>233</sup> des entreprises notamment dans les pays qui sont de plus en plus ouverts aux échanges internationaux dans la mesure où ces derniers se répercutent dans leurs prix ou affaiblissent leur autofinancement et, de ce fait, leur capacité d'investissement et de modernisation. Quant aux augmentations des prélèvements obligatoires opérés sur les ménages, elles comportent des répercussions sur les entreprises si elles donnent lieu à des revendications salariales.

#### **1.6. Approche comparative des systèmes fiscaux, Algérien, Tunisien et Marocain :**

Avant d'entreprendre l'étude du système fiscal Algérien, il s'avère important d'élargir la présentation générale de la fiscalité en présentant, dans leurs grandes lignes, les systèmes fiscaux des pays voisins. Il n'est certes pas possible de présenter les systèmes fiscaux de tous les pays, vu la contrainte de temps et d'espace. Nous avons choisi de ce fait, le Maroc et la Tunisie, étant donné que les systèmes fiscaux mis en place dans ces pays s'inspirent d'un même système fiscal et ce n'est autre que celui instauré par la puissance coloniale<sup>234</sup>. Ces systèmes, au fil des années, ont en effet subi des aménagements et des modifications pour répondre, d'une part, aux exigences d'un monde de plus en plus ouvert, sans frontières et de plus en plus compétitif, et d'autre part, les adapter par rapport au modèle économique choisi, en sachant que les trois pays ont confirmé leur volonté de passer d'une économie planifiée à une économie de marché. Cette comparaison nous permettra d'apercevoir les similitudes et les particularités des trois systèmes et les solutions que le problème fiscal a reçues dans ces pays.

---

<sup>232</sup> Les entreprises cherchent à répercuter dans leurs prix de vente les augmentations d'impôts qu'elles subissent.

<sup>233</sup> La capacité des entreprises à affronter avec succès la concurrence internationale, plus précisément, la résistance aux importations et les capacités d'exportation.

<sup>234</sup> En effet, bien que le système fiscal Algérien s'inspire du système fiscal français, nous ne pouvons toutefois, comparer les deux systèmes en raison de la différence importante du niveau de vie dans les deux pays. Nous pouvons ainsi affirmer que le poids de l'impôt direct en Algérie est inférieur à celui atteint en France, mais nous ne devons pas négliger la différence du revenu par tête calculé à partir du produit national brut.

Depuis l'indépendance jusqu'aux années 1980, ces pays n'ont pas procédé à de grands changements dans le domaine fiscal. Le système fiscal légué par l'administration fiscale coloniale avait gardé sa nature ainsi que sa structure. Toutefois, les réformes fiscales ont été engagées à partir de la deuxième moitié des années 80, notamment avec l'application des plans d'ajustement structurel.

Les réformes engagées dans les trois pays avaient, pour objectif, de rétablir la stabilité financière, d'une part, et d'autre part de soutenir la mutation d'une économie planifiée vers une économie de marché dont les bases sont issues du plan d'ajustement structurel.

Nous assistons à un mouvement généralisé de réformes fiscales. En Algérie, la fiscalité a été sollicitée pour mettre en place un cadre juridique favorable à l'investissement. Dans ce but, la législation fiscale a été modifiée maintes fois dont la plus importante remonte au début des années 90 avec l'adoption des trois impositions (TVA, IRG et IBS).

Le Maroc, quant à lui, s'est inséré dans ce sillage avec la ferme volonté de rendre son système fiscal plus efficace que ses voisins. Ainsi, le pays a connu sa grande réforme à partir de 1986 avec l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, suivie de l'impôt sur les sociétés en 1987 et de l'impôt général sur le revenu en 1990. Parallèlement à ces réformes, d'autres mesures incitatives ont été mises en œuvre telles que le réaménagement du code d'investissement en 1988, puis, en 1996, une charte des investissements prévoyant des mesures fiscales incitatives pour certains secteurs a été adoptée. D'importants changements ont été apportés au système fiscal marocain, telles que la refonte du code d'enregistrement en 2004 et la révision du barème de l'impôt sur le revenu décidée en 2007.

Le pouvoir public tunisien a commencé, dans une première étape, à instaurer un nouveau régime d'imposition indirecte en 1988, suivie d'une instauration d'un impôt unique sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, remplaçant de nombreux impôts dans l'ancien système. Une autre réforme ciblant les taxes d'enregistrement et des droits de timbre a été mise en œuvre en 1993. Parallèlement à cela, les exonérations et les avantages fiscaux accordés aux investissements ont fait l'objet d'une révision. Ainsi, le système fiscal a continué de subir plusieurs réformes et ce, dans le but d'avoir plus de transparence et d'harmonisation entre les différents modes d'imposition pour pouvoir compenser la réduction des recettes fiscales causée par le démantèlement des tarifs douaniers, après avoir instauré une zone de libre-échange entre la Tunisie et l'union européenne.

### **1.7. Comparaison du système fiscal Algérien par rapport aux pays du monde (y compris le Maroc et la Tunisie) :**

Le cabinet d'audit et de conseil « Price water house Cooper (PWC) », avec la banque mondiale, a réalisé des études dont l'objectif est d'évaluer la complexité fiscale pour les entreprises à travers un échantillon de pays (plus de 180) dans le monde, dont 53 pays africains. Le cabinet a procédé à l'évaluation de trois principaux indicateurs : la pression fiscale totale effectivement supportée par les entreprises (total des taux d'imposition des entreprises), le temps nécessaire pour une entreprise pour s'acquitter de ses obligations en matière fiscale<sup>235</sup>, et le nombre de paiement à réaliser. Le classement de ces pays s'effectuait en fonction du niveau d'allègement des systèmes fiscaux. Selon les résultats publiés par le cabinet, il se révèle que, la position de l'Algérie s'améliore d'une année à l'autre. Alors qu'elle occupait la 176<sup>ème</sup> place en 2014, elle gagne 7 places en 2015 en se rangeant à la 169<sup>ème</sup> place. En 2016, elle améliore davantage sa position en occupant la 155<sup>ème</sup> place, gagnant de ce fait, 14 places d'un seul coup en un an. En 2017, elle recule par contre de deux places, pour se ranger à la 157<sup>ème</sup> place, bien que le taux total des impositions soit réduit à 65.6% en 2017 contre 68.3% en 2016. Néanmoins, il reste loin de la moyenne régionale (47.1%), encore plus loin de la moyenne mondiale (40.5%).

Les derniers travaux du cabinet (paying taxes 2018) révèlent, en revanche, que l'Algérie figure dans le classement des pays africains qui imposent l'une des pressions fiscales les plus lourdes sur les entreprises (65.6%)<sup>236</sup>. Ainsi, ces dernières consacrent 265 heures (h) par an, pour se conformer à la réglementation fiscale et réalisent 27 paiements (p) par an. De ce fait, l'Algérie figure en bas du classement, en se positionnant à la 48<sup>ème</sup> place sur les 53 pays africains, derrière la Tunisie (64.1%, 145h, 9p), loin de la Mauritanie en 4<sup>ème</sup> position (21.9%, 152h, 8p), la Lybie (32.6%, 889h, 19p) en 11<sup>ème</sup> position, l'Angola (49.1%, 287h, 31p) en 37<sup>ème</sup> place, le Niger (47.3%, 270h, 41p) en 34<sup>ème</sup> position et le Maroc (49.8%, 155h, 6p) en 38<sup>ème</sup> place.

Par ailleurs, Au niveau mondial, le Qatar (11.3%, 41h, 4p) et les Emirats Arabes Unis (15.9%, 12h, 4p) partagent la première place. Le Koweït (13.0%, 98h, 12p) suit en 6<sup>ème</sup> position, l'Oman (23.9%, 68h, 15p) en 11<sup>ème</sup> place le Canada (20.9%, 131h, 8p) en 16<sup>ème</sup>

---

<sup>235</sup> Cela inclut le temps de préparer un dossier et payer les principales taxes, ainsi que le temps nécessaire pour demander le remboursement de TVA et pour faire face à une correction apportée à une déclaration de revenus des sociétés.

<sup>236</sup> En effet, la norme internationale que l'OCDE a arrêtée en matière du ratio de la pression fiscale est située à 35% du PIB, et L'Algérie atteint presque le double en la matière

place, le Royaume Uni (30.7%, 110h, 8p) en 23<sup>ème</sup> position, la Norvège (37.5%, 83h, 4p) en 28<sup>ème</sup>, les Etats Unis (43.8%, 175h, 11p) en 36<sup>ème</sup> place, la Russie (47.5%, 168h, 7p) en 52<sup>ème</sup> place, le Mexique (52.1%, 241h, 6p) en 115<sup>ème</sup> place, l'Iraq (30.8%, 312h, 15p) en 129<sup>ème</sup> place, l'Equateur (32.5%, 666h, 10p) en 145<sup>ème</sup> place, l'Iran (44.7%, 344h, 20p) en 150<sup>ème</sup> place.

Après avoir constaté le positionnement de l'Algérie par rapport aux autres pays tant, au niveau de l'Afrique<sup>237</sup> qu'au niveau mondial<sup>238</sup>, il s'avère selon les auteurs de cette étude que l'influence la plus recensée sur l'entreprise type étudiée a été le changement technologique. En effet, grâce à l'utilisation du système de dépôt et de paiement en ligne et un meilleur accès à une gamme de logiciels, le temps consacré par l'entreprise pour préparer et produire ses déclarations de revenus a diminué de 81 heures entre 2004 (la première année de la disponibilité des données par le cabinet) et 2016. Ainsi, la technologie d'information a également changé la façon dont les entreprises collectent, enregistrent et transmettent les données et la façon dont elles paient leurs impôts. Elle a changé également la façon dont les administrations fiscales peuvent communiquer avec les contribuables, sélectionner les sociétés pour la vérification, et la façon dont elles effectuent cette vérification. Certaines économies utilisent des systèmes d'informations réels ou quasi-réels. Dans de tels systèmes, les données de transaction sont transmises aux autorités fiscales au moment de la transaction ou approximativement<sup>239</sup>. Cela donne à ces dernières la possibilité d'examiner les transactions en temps quasi-réel, plutôt que de se fier aux examens des déclarations de revenus annuelles. De tels systèmes doivent cependant être mis en œuvre de manière appropriée avec suffisamment de temps, et de ressources pour le développement, le pilotage et les essais.

En revanche, les pays ne sont pas tous en mesure d'adopter les nouvelles technologies au même rythme, notamment en ce qui concerne les pays en développement dont les changements technologiques sont plus lents en raison, supposent les auteurs, du manque d'infrastructure, ou encore, de ressources pour mettre en œuvre de tels systèmes, comme il peut s'agir de l'incapacité des contribuables à utiliser les nouvelles technologies d'information. Par ailleurs, ils recommandent que, les systèmes fiscaux et technologiques doivent être conviviaux pour gagner la confiance des contribuables. En effet, il est peu probable que ces derniers paient leurs impôts en ligne s'ils se méfient des systèmes de dépôts

---

<sup>237</sup> Les pays pris en considération sont les pays du Maghreb et les pays africains exportateurs du pétrole.

<sup>238</sup> Les pays pris en considération sont les principaux pays exportateurs du pétrole au niveau mondial.

<sup>239</sup> Par exemple, la soumission mensuelle des paiements et des paiements de sécurité sociales ou la soumission en temps réel des transactions de vente.



et de paiement électronique de manière générale. Ils sont également peu susceptibles de vouloir s'appuyer sur des certificats électroniques dans une économie où la documentation papier est la norme acceptée.

### **Conclusion de la section 1 :**

La fiscalité constitue l'un des domaines d'incarnation et de manifestation de la souveraineté d'un Etat. Cette assertion est évidente à telle enseigne que l'Algérie, à l'instar des autres pays, en a fait et continue d'en faire de la fiscalité une préoccupation majeure. En effet, l'importance de l'impôt se manifeste dans l'ensemble des domaines d'intervention de l'Etat, témoigne sa présence et permet ainsi à l'individu d'exister<sup>240</sup>. De plus, les trois principales fonctions de l'impôt (financière, économique et sociale), constituent un instrument de valeur pour l'individu, lui permettant de garantir ses besoins, en termes d'assistance de l'Etat pour sa sécurité, son éducation ou encore pour certains facteurs vitaux qui lui sont indispensables, au moyen des dépenses publiques. Cependant, pour répondre à ces besoins, l'Etat doit se procurer des ressources nécessaires permettant de couvrir ces dépenses publiques. La mise en place d'un système fiscal fonctionnel et équitable devrait permettre d'aboutir à la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et garantir ainsi la croissance économique. Qu'en est-il pour le système fiscal algérien ? Cela fera l'objet de la section suivante.

### **2. état des lieux du système fiscal Algérien et ses perspectives :**

Le système fiscal Algérien est un système déclaratif. À l'exception de certains revenus qui sont soumis à la retenue à la source<sup>241</sup>, le système repose sur les déclarations souscrites par le contribuable sous sa responsabilité. Ce dernier, dans le cadre de son activité et ses différentes transactions, est censé savoir quels sont les impôts et taxes auxquels il est soumis ?

#### **2.1. Présentation du système fiscal algérien :**

Les différentes dispositions relatives à l'assiette et au recouvrement des impôts et taxes sont rassemblées dans cinq codes prévus par la législation fiscale algérienne, à savoir : le code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA), le code des impôts indirects, le code du timbre, le code des taxes sur le chiffre d'affaires et enfin le code de l'enregistrement. S'agissant des règles relatives à la détermination des bases imposables, des procédures de

---

<sup>240</sup> André Bari Lari, « Regards croisés sur l'économie- Quelle fiscalité pour quels objectifs ? pp 31-32.

<sup>241</sup> Introduite par l'article 10 de la loi de finance pour 1992, et l'article 33 du CIDTA.

contrôle de l'impôt, des procédures contentieuses, des procédures de recouvrement, elles sont rassemblées dans le livre des procédures fiscales.

### **2.1.1. Le code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA) :**

Le CIDTA algérien distingue deux types d'impôts directs percevables au profit de l'Etat, à savoir : **l'impôt sur le Revenu Global (IRG)** et **l'impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS)**.

L'article 1<sup>er</sup> du présent code a institué un impôt annuel unique sur le revenu des personnes physiques dénommé « Impôt sur le Revenu Global (IRG) ». C'est un impôt annuel<sup>242</sup> qui grève les revenus des personnes physiques et ceux des sociétés de personnes<sup>243</sup> ayant leur domicile fiscal en Algérie<sup>244</sup>. Le revenu net global annuel servant de base à l'impôt sur le revenu est déterminé par la somme globale des revenus nets catégoriels à l'exclusion de ceux relevant d'une imposition au taux libératoire<sup>245</sup> et de certaines charges<sup>246</sup>. Ainsi, les revenus correspondant à l'une des catégories suivantes sont soumis à l'IRG : les bénéfices professionnels<sup>247</sup>; les revenus des exploitations agricoles<sup>248</sup>; les revenus de la location des propriétés bâtie et non bâtie<sup>249</sup>; les revenus des capitaux mobiliers<sup>250</sup>; les traitements, salaires, pension et rentes viagères<sup>251</sup>; les plus-values de cession à titre onéreux des immeubles bâtis ou non bâtis<sup>252</sup>.

---

<sup>242</sup> A l'exception du produit de l'IRG catégorie des revenus fonciers qui est réparti à part égale entre le budget de l'Etat et celui des communes.

<sup>243</sup> En plus de ces deux catégories de personnes physiques, l'impôt sur le revenu global frappe également : les associés des sociétés civiles professionnelles, les membres des sociétés en participation indéfiniment et solidairement responsables, les membres de sociétés civiles soumises au même régime que les sociétés en nom collectif.

<sup>244</sup> Les personnes qui ont leur domicile fiscal en Algérie sont passibles de l'IRG à raison de l'ensemble de leurs revenus. Celles dont le domicile fiscal est situé hors l'Algérie sont passibles de cet impôt pour leurs revenus de source algérienne. Les articles 3 et 4 du CIDTA donnent davantage de détails sur les personnes passibles à l'IRG.

<sup>245</sup> Tel est le cas pour les revenus locatifs (7%, 10%, 15%, libératoire d'impôt, pour les revenus provenant de la location des habitations à usage collectif, à usage individuel, à usage commercial ou professionnel respectivement.

<sup>246</sup> Parmi ces charges nous trouvons, les intérêts des emprunts et des dettes contractés à titre professionnel ainsi que ceux contractés au titre de l'acquisition ou la construction de logements, les pensions alimentaires, les cotisations d'assurance vieillesse et d'assurances sociales souscrites à titre personnel.

<sup>247</sup> Sont définis par les articles 11 et 12 du code des impôts directs et taxes assimilées en page 14.

<sup>248</sup> Sont définis par l'article 35 du CIDTA.

<sup>249</sup> Définis par l'article 42 du CIDTA.

<sup>250</sup> Définis par l'article 45 du CIDTA.

<sup>251</sup> Définis par l'article 66 du CIDTA.

<sup>252</sup> En effet, cette catégorie a été abrogée par l'article 8 de la loi de finance pour 2009 et réaménagée par l'article 3 de la loi de finances pour 2017. Elle est définie par l'article 77 du code des impôts directs et taxes assimilées.

Le taux d'imposition et le mode de paiement (retenue à la source ou paiement direct) diffèrent selon la nature des revenus. Pour les bénéficiaires professionnels, l'impôt sur le revenu global est calculé suivant le barème progressif<sup>253</sup> ci-après :

**Tableau n°41 : le barème progressif de l'impôt sur le revenu global :**

Fraction du revenu imposable en dinars	Taux d'imposition
N'excédant pas 120.000 DA	0 %
De 120.001 DA à 360.000 DA	20%
De 360.001 DA à 1.440.000 DA	30%
Supérieur à 1.440.000 DA	35 %

Source : code des impôts directs et taxes assimilées, p 36.

La législation algérienne prévoit selon l'article 17 du CIDTA que les bénéficiaires entrant dans l'assiette de l'impôt sur le revenu global sont obligatoirement fixés par le régime du réel. Les contribuables sont tenus, de ce fait, de souscrire une déclaration spéciale du montant de leur bénéfice net<sup>254</sup>.

Quant à la retenue à la source, l'article 33 du CIDTA définit les revenus qui donnent lieu à une retenue à la source. L'article 104 du code des impôts directs et taxes assimilées définit les taux de la retenue à la source des revenus concernés par ce mode de paiement.

Les exonérations diffèrent aussi selon la nature des revenus. En effet, les activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissements, d'activités ou de projets, éligibles à l'aide du « Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes » ou du « Fonds national de soutien au microcrédits » ou de la « caisse nationale d'assurance-chômage », bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur le revenu global, pendant une période de trois (3) ans à compter de la date de sa mise en exploitation<sup>255</sup>. Bénéficient également d'une exonération totale de l'impôt sur le revenu global, les revenus issus des cultures de légumes secs et dattes<sup>256</sup>.

**L'impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS)** quant à lui, est institué par l'article 135 du CIDTA. C'est un impôt annuel, qui s'applique sur l'ensemble des bénéfices ou revenus réalisés par les sociétés et d'autres personnes morales<sup>257</sup> ayant leur siège social ou leur principal établissement en Algérie<sup>258</sup>. L'impôt sur les bénéfices des sociétés conserve le

<sup>253</sup> Article 104 du CIDTA.

<sup>254</sup> Article 17 du CIDTA.

<sup>255</sup> L'article 13 du code des impôts directs et taxes assimilées donne plus de détails sur les exemptions et les exonérations en matière d'IRG.

<sup>256</sup> Article 36 du code des impôts directs et taxes assimilées.

<sup>257</sup> L'article 136 du CIDTA prévoit les types de sociétés et les personnes morales soumises à l'IBS.

<sup>258</sup> Article 149 du CIDTA.

principe de territorialité de l'impôt étant donné qu'il est dû à raison des bénéfices réalisés en Algérie<sup>259</sup>.

Le bénéfice net<sup>260</sup> (base imposable) est le résultat de la différence entre les produits réalisés<sup>261</sup> par la société moins les charges engagées dans le cadre de l'exercice de l'activité (frais généraux, frais financiers, amortissements, provisions, impôts et taxes professionnels, etc.)<sup>262</sup>. Il est déterminé obligatoirement sur la base d'une comptabilité tenue et les personnes morales sont soumises au régime de l'imposition d'après le bénéfice réel, quel que soit le montant du chiffre d'affaires réalisé<sup>263</sup>.

Quant au taux de l'impôt sur le Bénéfice des sociétés, il est déterminé ainsi <sup>264</sup>:

Pour le paiement direct, il est fixé à 19%, pour les activités de production de biens, 23%, pour les activités de bâtiment, et travaux publics et d'hydraulique ainsi que les activités touristiques et thermales à l'exclusion des agences de voyages, et 26%, pour les autres activités.

Il est à souligner que l'article 150-1 du CIDTA définit les activités susmentionnées. Le taux de la retenue à la source revêt un caractère libératoire, il est appliqué sur certains revenus définis par l'article 150-2 du CIDTA.

Les exonérations en matière d'IBS diffèrent aussi selon la nature des bénéfices. En effet, les activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissements, d'activités ou de projets, éligibles à l'aide du « Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes » ou du « Fonds national de soutien au microcrédits » ou de la « caisse nationale d'assurance-chômage », bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, pendant une période de trois (3) ans à compter de la date de sa mise en exploitation<sup>265</sup>. Les contribuables bénéficiant de ces exonérations sont soumis à des obligations définies par l'article 142 du CIDTA pour jouir de ces avantages.

Les dispositions communes à l'impôt sur le revenu global et à l'impôt sur le bénéfice des sociétés sont définies par les articles (de 168 à 196). Les dispositions en termes de charges

---

<sup>259</sup> Article 137 du CIDTA.

<sup>260</sup> Article 141 du CIDTA.

<sup>261</sup> En plus des produits réalisés dans le cadre de l'activité de l'entreprise, l'article 141 bis définit d'autres produits à intégrer à l'assiette imposable pour la détermination de la base imposable.

<sup>262</sup> L'article 141 du CIDTA détaille les charges déductibles.

<sup>263</sup> Article 148 du CIDTA

<sup>264</sup> Article 150-1 du CIDTA.

<sup>265</sup> L'article 138 détaille davantage les exonérations en matière d'IBS.

à déduire, régime des plus-values de cession, système d'amortissement, dispositions relatives aux entreprises de navigation maritimes et aérienne, les déclarations des commissions, courtages, ristournes, honoraires et rémunérations diverses, les déclarations des transferts, les déclarations d'existence, le changement du lieu d'imposition, la réévaluation des actifs, le contrôle fiscal, les majorations d'impôt et les amendes fiscales, et enfin, la cession ou cessation d'entreprise.

Le CIDTA distingue une autre catégorie d'impôts percevables, non pas au profit du budget de l'Etat, mais au profit des collectivités locales, à savoir : **la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), la taxe foncière (TF) et la Taxe d'assainissement (TA).**

**La TAP** est un impôt direct perçu au profit des collectivités locales, précisément, au profit des wilayas, des communes et du fonds commun des collectivités locales. C'est un impôt dû à raison du chiffre d'affaires<sup>266</sup> réalisé en Algérie par les contribuables exerçant une activité dont les profits relèvent de l'impôt sur le revenu global (IRG), dans la catégorie des bénéficiaires professionnels ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés<sup>267</sup>. Elle est établie au nom du bénéficiaire des recettes imposables, au lieu de l'exercice de la profession ou le cas échéant du principal établissement<sup>268</sup>. Ainsi, la TAP est établie au nom de chaque entreprise, à raison du chiffre d'affaires réalisé par chacun de ses établissements ou unités dans chacune des communes du lieu de leur installation<sup>269</sup>.

La base imposable de cette taxe est établie sur le total des recettes professionnelles globales ou le chiffre d'affaires réalisé pendant l'année, hors TVA (taxe sur la valeur ajoutée), lorsque les contribuables sont soumis à cette taxe<sup>270</sup>. A cet effet, les contribuables soumis à cette taxe sont tenus de souscrire chaque année, auprès de l'inspecteur des impôts du lieu d'imposition, une déclaration du montant du chiffre d'affaires ou des recettes professionnelles brutes, selon le cas, de la période soumise à la taxation.

Le fait générateur d'un impôt est l'évènement qui donne naissance à la créance du redevable envers le Trésor. Par conséquent, l'exigibilité est le droit que peut réclamer le Trésor, à partir d'une période donnée, pour exiger le paiement de la taxe. De ce fait, le fait générateur de la TAP est constitué : pour les ventes, par la livraison juridique ou matérielle de

---

<sup>266</sup> Le chiffre d'affaires s'entend du montant des recettes réalisées sur toute opération de vente, de services ou autres entrant dans le cadre de l'activité de l'entreprise.

<sup>267</sup> Article 217 du CIDTA.

<sup>268</sup> Article 223 du CIDTA.

<sup>269</sup> Idem.

<sup>270</sup> Article 219 du CIDTA.

la marchandise, tandis que pour les travaux immobiliers et les prestations de services, par l'encaissement total ou partiel du prix<sup>271</sup>.

Le taux de la taxe sur l'activité professionnelle est fixé comme suit : 3%, pour les activités de transport par canalisation des hydrocarbures, 1%, pour les activités de production de biens<sup>272</sup>, 2%, pour l'ensemble des activités professionnelles citées par l'article 217<sup>273</sup>.

Le législateur accorde en termes de cette taxe des réfections définit dans les articles 219-221 du CIDTA, comme il a établi des majorations et des amendes fiscales définies par les articles 226-228 du CIDTA dans le cas de la non souscription de la déclaration par le contribuable, ou l'inexactitude des renseignements fournis par ce dernier.

Les exonérations prévues par la législation en matière d'IRG et d'IBS sont applicables pour l'assiette de la taxe sur l'activité professionnelle<sup>274</sup>.

Quant à **la taxe foncière**, C'est un impôt perçu au profit exclusif des communes. Elle est établie annuellement sur les propriétés bâties et non bâties, quelle que soit leur situation juridique, sise sur le territoire national, à l'exception de celles qui en sont expressément exonérées<sup>275</sup>. La TF est établie dans la commune de situation des biens imposables. Outre les propriétés bâties, la taxe foncière s'applique également sur d'autres propriétés imposables définies par l'article 249 et l'article 261-d du CIDTA.

La base d'imposition de la taxe foncière résulte du produit de la valeur locative fiscale au mètre carré (m<sup>2</sup>) de la propriété bâtie ou à l'hectare (pour certains cas des propriétés non bâties), par la superficie imposable. Toutefois, la base imposable est déterminée après application d'un taux d'abattement égal à 2%<sup>276</sup> l'an, pour tenir compte de la vétusté des immeubles à usage d'habitation<sup>277</sup>. Ainsi, la taxe est calculée en appliquant à la base imposable le taux de la TF variant entre 3%<sup>278</sup> et 10%<sup>279</sup>.

---

<sup>271</sup> Article 221 bis du CIDTA.

<sup>272</sup> Cette catégorie d'activité ne bénéficie d'aucune réfaction en matière de TAP.

<sup>273</sup> Notons que les activités du bâtiment et des travaux publics et hydrauliques bénéficient d'une réfaction de 25%.

<sup>274</sup> Article 218 du CIDTA.

<sup>275</sup> Article 248 et 261-d du CIDTA, modifié par l'article 4 et l'article 13 respectivement de la LFC pour 2015.

<sup>276</sup> Les propriétés non bâties ne sont pas concernées par cet abattement.

<sup>277</sup> Pour ces mêmes immeubles, l'abattement ne peut excéder un maximum de 25%.

<sup>278</sup> Appliqué sur les propriétés bâties proprement dites. Ce taux s'applique également dans le cas des propriétés non bâties, sur les terrains agricoles.

<sup>279</sup> Propriétés bâties à usage d'habitation non occupées. D'autres taux à hauteur de 5% et 7%, sont appliqués sur les terrains constituant une dépendance des propriétés bâties, ou des terrains urbanisés, et ce, selon la surface du terrain (article 261 du CIDTA)

Des exemptions<sup>280</sup> permanentes et temporaires accordées en matière de la taxe foncière, sont définies par les articles 250-253<sup>281</sup> et 261-e<sup>282</sup> du CIDTA.

**La taxe d'assainissement (TA)** quant à elle, est un impôt perçu au profit exclusif des communes. La TA est perçue annuellement, établie sur toutes les propriétés bâties sises dans des communes où fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères<sup>283</sup>, au nom du propriétaire ou usufruitiers. Le montant de la taxe varie entre 1000 DA et 130.000 DA selon la nature de la propriété bâtie occupée<sup>284</sup>. Seules les propriétés bâties qui ne bénéficient pas des services d'enlèvement des ordures ménagères sont exemptées de cette taxe<sup>285</sup>. La répartition du produit des impositions directes perçues au profit des collectivités locales est fixée par la loi de finances.

D'autres impôts et taxes sont à affectations particulières<sup>286</sup>. Nous distinguons, l'impôt sur le patrimoine (IP) et l'impôt forfaitaire unique (IFU).

**L'impôt sur le patrimoine (IP)** est un impôt qui frappe les personnes physiques ayant leur domicile fiscal tant en Algérie qu'à l'étranger, à raison de leurs biens<sup>287</sup> situés en Algérie ou à l'étranger<sup>288</sup>. Cependant, les redevables disposant des biens situés à l'étranger, et qui ont acquitté un impôt équivalant à l'impôt sur le patrimoine peuvent imputer cet impôt sur celui exigible en Algérie au titre des mêmes biens<sup>289</sup>. Pour ne pas être l'objet d'une taxation d'office<sup>290</sup>, les redevable doivent souscrire tous les quatre ans, au plus tard, le 31 mars de la quatrième année, une déclaration de leurs biens auprès de l'inspection des impôts de leur domicile<sup>291</sup>.

L'assiette de l'impôt sur le patrimoine est constituée par la valeur nette de l'ensemble des biens, droits et valeurs imposables appartenant aux personnes physiques<sup>292</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier de

---

<sup>280</sup> Elles sont accordées notamment pour les propriétés de l'Etat d'une manière générale, lorsqu'elles sont affectées à une activité d'utilité générale et non productive de revenus.

<sup>281</sup> Pour les propriétés bâties.

<sup>282</sup> Pour les propriétés non bâties.

<sup>283</sup> Article 263 du CIDTA.

<sup>284</sup> Article 263 ter du CIDTA.

<sup>285</sup> Article 265 du CIDTA.

<sup>286</sup> Ils sont répartis non pas exclusivement au budget de l'Etat ni celui des collectivités locales, mais à des proportions différentes sur les deux budgets.

<sup>287</sup> Les éléments du patrimoine assujettis à la déclaration sont répertoriés dans l'article 276 du CIDTA.

<sup>288</sup> Article 274 du CIDTA.

<sup>289</sup> Article 281 déciès du CIDTA.

<sup>290</sup> Article 281 quindecies

<sup>291</sup> Article 281 undeciès.

<sup>292</sup> La femme mariée fait l'objet d'une imposition distincte sur l'ensemble des biens, droits et valeurs constituant son patrimoine.

chaque année<sup>293</sup>. Par contre, les biens professionnels nécessaires à l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale sont exonérés du champ d'application de cet impôt<sup>294</sup>.

Le taux de l'impôt sur le patrimoine est compris entre 0.5% et 1.75%, et ce, en fonction de la fraction de la valeur nette taxable du patrimoine en dinars<sup>295296</sup>.

Quant à l'**impôt forfaitaire unique (IFU)**, il est créé par l'article 2 de la loi de finances pour 2007, et institué en remplacement de l'IRG et de l'IBS. Outre, ces deux impôts, l'IFU couvre également la TVA et la TAP.

Les personnes physiques ou morales indiquées ci-après sont soumises à l'impôt forfaitaire unique : les sociétés et coopératives exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou de profession non commerciale dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas trente millions de dinars (30.000.000 DA)<sup>297</sup>. Le champ d'application de cet impôt est étendu aux promoteurs d'investissement exerçant des projets ou activités éligibles à l'aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, du fonds national de soutien au micro crédit, ou de la caisse nationale d'assurance chômage<sup>298</sup>.

Quant au taux de l'impôt forfaitaire unique<sup>299</sup>, il est fixé à 5% pour les activités de production et de vente de biens, et de 12% pour les autres activités.

Les exonérations en matière de l'IFU concernent les entreprises relevant des associations de personnes handicapées agréées ainsi que les structures qui en dépendent, les montants des recettes réalisées par les troupes théâtrales, les artisans traditionnels ainsi que ceux exerçant une activité d'artisanat d'art, ayant souscrit à un cahier des charges dont les prescriptions sont fixées par voie réglementaire<sup>300</sup>.

### **2.1.2. Le code des taxes sur le chiffre d'affaires :**

Il comporte, en plus de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe intérieure de consommation (TIC) et la taxe sur les produits pétroliers (TPP).

---

<sup>293</sup> Article 274-275 du CIDTA.

<sup>294</sup> Outre les biens professionnels, les articles 278-281 définissent les biens exonérés de l'impôt sur le patrimoine.

<sup>295</sup> Article 281 noniè du CIDTA.

<sup>296</sup> La répartition du produit de cet impôt est en page 95 du CIDTA.

<sup>297</sup> Article 282 bis.

<sup>298</sup> Les articles 282 quater-282 quinquè détaillent davantage les contribuables soumis à l'IFU.

<sup>299</sup> La répartition du produit de cet impôt est en page 96 du CIDTA.

<sup>300</sup> L'article 282 octiè du CIDTA détaille davantage les exonérations accordées en matière de l'IFU.



**La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** est une taxe générale de consommation qui s'applique aux opérations revêtant un caractère industriel, commercial, artisanal ou libéral réalisées en Algérie<sup>301</sup> à titre habituel ou occasionnel. Cette taxe s'applique sur les opérations de vente, les travaux immobiliers et les prestations de services autres que celles soumises aux taxes spéciales<sup>302</sup> (telle que la taxe sanitaire sur les viandes rouges congelées), quel que soit le statut juridique des personnes réalisant les opérations imposables, leur situation au regard des autres impôts et la forme ou la nature de leur intervention. La TVA s'applique également sur les opérations d'importation<sup>303</sup>.

Sont assujettis à la TVA, les producteurs<sup>304</sup>, les commerçants grossistes<sup>305</sup>, les commerçants détaillants<sup>306</sup> et les sociétés filiales<sup>307</sup>. Le fait générateur de cette taxe est déterminé selon la nature de l'opération imposable<sup>308</sup>. Par exemple, pour les ventes, il est constitué par la livraison juridique ou matérielle de la marchandise. Toutefois, il n'y a pas le cas pour toutes les opérations de vente, dont le fait générateur de certaines d'entre elles est constitué par l'encaissement total ou partiel du prix.

La base imposable de la taxe sur la valeur ajoutée<sup>309</sup> est tout ce qui constitue la contrepartie obtenue ou à obtenir par le fournisseur du bien ou par le prestataire de service, de la part de celui à qui le bien ou le service est fourni<sup>310</sup>. Aussi, pour la détermination du chiffre d'affaires imposable, il y a lieu d'ajouter à la valeur des marchandises certains éléments et d'en déduire d'autres.

La taxe sur la valeur ajoutée<sup>311</sup> est perçue au taux normal de 19%<sup>312</sup>. Elle est par contre perçue au taux réduit de 9%, sur les produits, les biens, les travaux, les opérations et les

---

<sup>301</sup> Une affaire est réputée faite en Algérie : lorsque dans le cas d'une vente, elle est réalisée aux conditions de livraison de la marchandise en Algérie. Quant aux autres opérations, elles sont considérées ainsi, lorsque le service rendu, le droit cédé, l'objet loué ou les études effectuées sont utilisées ou exploitées en Algérie (art 7 du CTCA).

<sup>302</sup> L'article 2 du code des taxes sur le chiffre d'affaires (CTCA) détaille davantage toutes les opérations obligatoirement imposables à la TVA. L'article 3 définit par contre celles imposables par option.

<sup>303</sup> Article 1<sup>er</sup> du Code des taxes sur le chiffre d'affaires (CTCA).

<sup>304</sup> L'article 4 du CTCA définit les personnes physiques ou morales réputées comme producteur.

<sup>305</sup> L'article 5 du CTCA définit les opérations considérées comme vente en gros.

<sup>306</sup> Il s'agit des personnes qui exercent les activités de commerce de détail.

<sup>307</sup> Est réputée société filiale, toute société qui assurant l'exploitation d'une ou de plusieurs succursales d'une autre société, se trouve placée sous la dépendance ou la direction de celle-ci (art 6 du CTCA).

<sup>308</sup> Selon que l'opération représente une vente ou une opération assimilée, celles relatives aux livraisons à soi-même, celles concernant les prestations de services, les travaux immobiliers, les exportations et les importations, le fait générateur est déterminé par l'article 14 du CTCA.

<sup>309</sup> Définie par les articles 15 à 20 du CTCA.

<sup>310</sup> Guide de la TVA 2010.

<sup>311</sup> La répartition du produit de cette taxe est définie par l'article 161 du code des taxes sur le chiffre d'affaires en page 45.

services énumérés par l'article 23 du code des taxes sur le chiffre d'affaires. Il s'agit des biens et services qui représentent un intérêt particulier sur le plan économique, social et culturel.

Les exonérations en matière de TVA, constituent des dispositions spéciales visant à affranchir de la TVA, certaines opérations qui, en l'absence de telles dispositions, seraient normalement taxables. Elles répondent généralement à des considérations économiques, sociales ou culturelles. En matière économique, les exonérations prévues par le code de la TVA tels que certains travaux et services relatifs aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation, de liquéfaction ou de transport par canalisation des hydrocarbures liquides et gazeux, réalisés par ou pour le compte de la SONATRACH. En matière sociale, elles se rapportent notamment aux produits de large consommation (pain, lait, orge, farines, etc.), médicaments, restaurant à bon marché n'ayant pas de but lucratif et véhicules pour invalides, etc. En matière culturelle, elles visent notamment les manifestations culturelles ou artistiques et tous les spectacles organisés dans le cadre des mouvements nationaux ou internationaux d'entraide.

Ces exonérations<sup>313</sup> peuvent également, reposer sur des considérations de techniques fiscales<sup>314</sup>, des affaires faites à l'exportation<sup>315</sup> et celles faites à l'importation<sup>316</sup>.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée est une taxe qui ouvre droit à déduction. Cette dernière, est une caractéristique essentielle de la TVA, et repose sur le principe suivant lequel la taxe ayant grevé les éléments du prix de revient d'une opération imposable est déductible de la taxe applicable à cette opération. Le droit de déduction n'est pas applicable sur toutes les opérations, mais concerne, plutôt, certaines d'entre elles que le chapitre (III) du code des taxes sur le chiffre d'affaires a définies en détails.

Une autre caractéristique que les redevables peuvent bénéficier en matière de TVA est la franchise de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette dernière repose sur le principe suivant lequel la taxe qui a grevé les éléments constitutifs du prix d'une opération imposable est déduite de la TVA collectée sur l'opération réalisée. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une opération bénéficiant de l'exonération, l'assujetti se trouve dans l'impossibilité d'imputer cette taxe, c'est pourquoi l'article 42 du code des taxes sur le chiffre d'affaires a institué le régime des

---

<sup>312</sup> Article 21 du code des TCA, dernière modification, article 26 de la loi de finances pour 2017.

<sup>313</sup> Les articles 8 et 9 définissent en détails les affaires exonérées de la TVA.

<sup>314</sup> Il s'agit en l'espèce d'éviter une superposition de taxes présentant le même caractère d'impôt sur la dépense, tel est le cas pour les produits passible à la taxe sanitaire sur les viandes.

<sup>315</sup> Article 13 du CTCA.

<sup>316</sup> Article 10-11 du CTCA.

achats en franchise. Ce dernier permet aux assujettis d'acquies en franchise de TVA les biens, les marchandises et les services destinés soit à l'exportation, soit à la production de biens expressément exonérés par la loi. Ce régime de faveur concerne un nombre limité d'opérations que le chapitre IV du code des taxes sur le chiffre d'affaires a bien déterminé.

**La taxe intérieure de consommation (TIC)**, quant à elle, est une taxe qui s'applique en sus de la TVA, aux bières, aux produits tabagiques et allumettes<sup>317</sup>. Elle est composée d'une part fixe et d'un taux proportionnel. La part fixe est assise sur le poids net de tabac contenu dans le produit fini, tandis que le taux proportionnel est assis sur le prix de vente hors taxes. D'autres produits désignés par la loi, sont également soumis à la taxe intérieure de consommation répertoriés par l'article 25 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.

**La taxe sur les produits pétroliers (TPP)** est une taxe instituée au profit du budget de l'Etat, appliquée en sus de la TVA, sur les produits pétroliers ou assimilés, importés ou obtenus en Algérie dont les produits concernés et les tarifs y afférents sont définis par l'article 28 bis du code des taxes sur le chiffre d'affaires.

Il est à noter que les règles d'assiette, de liquidation, de recouvrement et de contentieux applicables à la taxe sur la valeur ajoutée sont étendues aussi bien, à la taxe intérieure de consommation (TIC)<sup>318</sup> qu'à la taxe sur les produits pétroliers (TPP). Ainsi, les deux taxes sont intégrées dans la base imposable de la TVA<sup>319</sup>. Par conséquent, le redevable doit souscrire en même temps que les relevés relatifs à la TVA, des déclarations mensuelles<sup>320</sup> (relatives à chacune des deux taxes) comportant les quantités de produits imposables (pour la TIC) et les quantités et les valeurs (pour la TPP), expédiées à la consommation et s'acquies de ses droits.

En matière d'exonération, seuls les produits exportés sont exonérés de la taxe sur les produits pétroliers<sup>321</sup>.

### **2.1.3. Le code de l'enregistrement et le code du timbre :**

Le code de l'enregistrement comprend toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit d'enregistrement. Ce dernier est à la fois une formalité et un impôt. La formalité est obligatoire pour certains actes, tels que l'enregistrement d'une société.

---

<sup>317</sup> Les produits sont détaillés par l'article 25 du code des TCA.

<sup>318</sup> Article 26 du CTCA.

<sup>319</sup> Article 26bis du CTCA.

<sup>320</sup> Dans les 20 premiers jours de chaque mois, suivant l'article 28 du code des TCA.

<sup>321</sup> Article 28 octies du CTCA.

Les droits d'enregistrements sont perçus d'après les bases et suivant les règles définies dans le code de l'enregistrement. Ils sont fixes, proportionnels ou progressifs suivant la nature des actes et mutations qui y sont assujettis.

Le droit fixe s'applique aux actes qui ne constatent ni transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance à vie ou à durée illimitée de biens meubles ou immeubles, ni apport en société, ni partage de biens meubles ou immeubles et d'une façon générale, à tous les autres actes, même exempts de l'enregistrement, qui sont présentés volontairement à la formalité<sup>322</sup>. Le taux de ce droit est fixé par les articles 206-212 du code de l'enregistrement<sup>323</sup>.

Le droit proportionnel ou le droit progressif est établi pour les transmissions de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles ou immeubles soit entre vifs, soit par décès, ainsi que les actes constatant soit un apport de société, soit un partage de biens meubles ou immeubles. Les taux du droit proportionnel sont fixés par les articles 216 à 264 du code de l'enregistrement. Ces droits sont assis sur les valeurs.

Le code du timbre quant à lui, comporte toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit de timbre. Ce dernier est un impôt qui s'applique sur des documents énumérés par la loi<sup>324</sup>. En effet, il est établi sur tous les papiers<sup>325</sup> destinés aux actes civils et judiciaires et aux écritures qui peuvent être produites en justice et y faire foi. Il n'y a d'autres exceptions que celles prévues par la loi. Le droit de timbre de tout acte établi entre l'Etat et les citoyens est à la charge de ces derniers<sup>326</sup>.

#### **2.1.4. Le code des impôts indirects :**

Le code des impôts indirects comporte l'ensemble des dispositions légales relatives aux produits perçus au profit de l'Etat ou des collectivités locales et compris sous le terme générique d'impôts indirects. Le code distingue deux principaux impôts, à savoir : **droit de circulation, et le droit de garantie et d'essai.**

**Le droit de circulation** est un droit perçu au profit de l'Etat, appliqué sur les alcools, les vins et autres boissons assimilées. Par conséquent, sont assujettis à ce droit, toutes les

---

<sup>322</sup> Article 3 du code de l'enregistrement.

<sup>323</sup> Le code de l'enregistrement donne davantage de détails sur la détermination des droits applicables et les modes d'enregistrement des actes, les valeurs soumises aux droits progressifs et proportionnels, etc.

<sup>324</sup> Le code du timbre détaille les différents modes de perception, les tarifs ainsi que tous les actes soumis aux différents droits du timbre.

<sup>325</sup> Il est établi un timbre particulier pour chaque catégorie de papier.

<sup>326</sup> Article 6 du code du timbre.

personnes ayant la qualité d'entrepoteur<sup>327</sup> de ces produits. Elles sont, de ce fait, tenues de fournir aux agents de l'administration fiscale, tant au principal établissement que dans les succursales ou agences, toutes les justifications nécessaires au contrôle de l'assiette du droit de circulation. Ainsi, ce droit est exigible lors de la mise en consommation<sup>328</sup> des produits imposables et il est assis sur les quantités mises à la circulation (exemple, pour les produits de parfumerie et de toilette, le tarif du droit de circulation est arrêté à 1000 DA par hectolitre d'alcool pur)<sup>329</sup>. Sont par contre exonérés du droit de circulation, les alcools utilisés à la fabrication de vinaigre dans les conditions précisées par l'article 222 à 228 du code des impôts indirects, ainsi que les alcools employés dans les conditions précisées par l'article 229 du même code, pour le vinaigre de vin destiné à l'exportation.

**Le droit de garantie et d'essai**, qui est un droit perçu au profit de l'Etat, s'applique sur les ouvrages d'or, d'argent et de platine. Ce droit est assis sur la quantité exprimée en poids (hectogramme pour le droit de garantie et décagramme pour le droit d'essai) vendue. En effet, l'article 340 du code des impôts indirects a fixé le droit de garantie par hectogramme comme suit : 8000 DA pour les ouvrages en or, 20.000 DA pour les ouvrages en platine et 150 DA pour les ouvrages en argent. Quant au droit d'essai, il donne lieu à un droit fixe, perçu selon trois catégories de droits, à savoir : droit d'essai au toucheau, droit d'essai à la coupelle et le droit d'essai par la voie humide. Chacun de ces droits, fixe le tarif inhérent à chaque catégorie de produits passible au droit d'essai (platine, or et argent)<sup>330</sup>.

## **2.2. L'évaluation des performances du système fiscal Algérien :**

La présentation globale du système fiscal restera incomplète si elle n'est pas suivie de son évaluation au plan financier. Cette évaluation nous permettra de démontrer sa capacité à alimenter le budget de l'Etat en ressources nécessaires, ou bien au contraire, sa fragilité et son dysfonctionnement en la matière, qui se sont déjà révélés lors du premier choc pétrolier de 1986. En effet, pendant les années 80, le rendement de la fiscalité pétrolière était tellement performant et constituait à l'époque le principal des ressources du budget de l'Etat que la fiscalité ordinaire n'a pas été intégrée dans le processus de développement économique. Il semblait d'ailleurs à l'Etat que c'était inutile de mobiliser des moyens administratifs pour

---

<sup>327</sup> Dans ce cas, l'entrepôt est la faculté reconnue à certaines personnes produisant ou faisant le commerce des alcools, des vins et autres boissons assimilées

<sup>328</sup> Par mise en consommation, il faut entendre toute livraison à titre gratuit ou onéreux sur le territoire national faite par un entrepoteur à une personne n'ayant pas cette qualité. Plus de détail dans l'article 29 du code des impôts indirects.

<sup>329</sup> L'article 47 du code des impôts indirects désigne les produits et les tarifs du droit de circulation par hectolitre d'alcool pur

<sup>330</sup> L'article 342 du code des impôts indirects détaille les tarifs fixés pour chaque droit.

appréhender l'impôt de droit commun. Ce comportement, s'est en fait, inversé après la survenue de la crise financière engendrée par l'effondrement des prix des hydrocarbures, et qui a mis l'Etat dans une situation de cessation de paiement. Les autorités décident par conséquent, de redonner à la fiscalité ordinaire sa place prépondérante comme lors des premières années d'indépendance. Des mesures d'urgence ont été prises dans ce contexte à travers des lois de finances et des lois de finances complémentaires.

En effet, si au niveau de sa présentation juridique, la structure du système dégage une certaine harmonie, l'objet de cette section consiste à évaluer le rendement financier de la fiscalité ordinaire et les différents impôts qui la constituent, et dans une moindre mesure, le rendement financier de la fiscalité pétrolière. Cela nous permettra de démontrer la prépondérance de l'une par rapport à l'autre, et nous conduira ainsi à fonder notre jugement sur la nature de notre système fiscal. En tenant une périodisation spécifique, le rendement du système fiscal sera apprécié à travers, d'une part, l'évolution en valeurs absolues des différents éléments de prélèvements et d'autre part, selon son efficience par le biais de la pression fiscale.

### **2.2.1. Analyse du rendement de la fiscalité ordinaire**

Le début de la décennie 90 a été marqué par la mise en œuvre de la réforme fiscale (1992) dans le cadre de la modernisation et de la simplification du système fiscal. Globalement, les recettes fiscales ordinaires (toutes catégories d'impôts confondues) se sont accrues de 71 100 millions de dinars en 1990 à 82 700 millions de dinars en 1991 (la veille de la mise en application de la réforme), à 108 864 millions de dinars en 1992 à 241 992 millions de dinars en 1995<sup>331</sup>, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 27.75%<sup>332</sup>. En effet, le rendement a plus que doublé en 1995 (les recettes ont été multipliées par 3 fois leur valeur en 1990). L'accroissement s'est accéléré davantage à partir de 1992, à la suite de la mise en œuvre de la réforme fiscale. Malgré cette évolution, la part des recettes fiscales ordinaires dans le total des recettes fiscales a baissé de 48.26% en 1990 à 41.85% en 1995. Cette diminution s'explique par l'importance de la part contributive des recettes pétrolières, d'une part, et d'autre part, la situation médiocre des entreprises nationales aggravées par les contraintes structurelles de l'économie nationale qui ont, par conséquent accumulé les dettes fiscales.

---

<sup>331</sup> Données extraites des documents publiés par l'ONS (rétrospective statistiques 1962-2011, finances publiques).

<sup>332</sup> La formule utilisée pour le TCAM est  $((\text{val finale}/\text{valeur initiale})^{1/n} - 1) * 100$ . Avec n, le nombre d'années= dernière année-première année.

Toutefois, cette diminution ne doit pas occulter l'effort fiscal des activités hors hydrocarbures. Rapportées au PIB hors hydrocarbures, le ratio des recettes ordinaires /PIB hors hydrocarbures enregistre une reprise à la hausse en 1994 et 1995, après avoir diminué entre 1991-1993 (tableau n°42).

En revanche, concernant la répartition de la fiscalité ordinaire en contribution directe et indirecte, c'est plutôt la fiscalité indirecte (76.13% en 1995) qui a pris le pas sur la fiscalité directe (23.87% en 1995). Ceci peut être expliqué par le manque de moyens tant matériel qu'humains, notamment les moyens de services plus adaptés, les professionnels et les cadres de la fiscalité. Cela rend les tâches de recherches et de vérifications difficiles. Par conséquent, les prélèvements indirects deviennent plus simples à appliquer. Il importe de souligner que la hausse substantielle de 134739 millions de dinars enregistrée en 1995 par rapport à 1990 est due en grande partie à l'augmentation des taxes sur le chiffre d'affaires et les produits de douanes<sup>333</sup>.

**Tableau n° 42 : Recettes fiscales ordinaires de 1990 à 1995.**

Année Indicateur en (%)	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Fiscalité ordinaire/ Recettes Fiscales	48.26	33.86	35.96	40.39	44.22	41.85
Fiscalité ordinaire/ PIBHH <sup>334</sup>	16.56	13.21	13.20	12.89	15.18	16.13
Contribution. directes/ Recettes ordinaires	30.37	27.21	25.54	28.98	25.20	23.86
Contribution indirectes <sup>335</sup> / Recettes ordinaires	69.63	72.79	74.46	71.02	74.8	76.14
TVA/PIB	5.71	4.92	4.85	4.81	5.32	5.37
TVA+ droits de douanes(DD) / PIB	6.47	5.72	6.25	6.10	7.38	7.94

Source : compilé à partir de plusieurs documents de l'ONS.

Le tableau révèle que le poste de la TVA et de droits de douane rapporté au PIB oscille entre 6% et 8%. Ce taux peut être considéré faible, comparativement aux autres économies similaire à l'économie algérienne dont le taux va jusqu'à 15%.

En analysant le tableau n°43, nous remarquons que le rendement de l'impôt croît à un rythme très faible (TCAM<sup>336</sup>= 4.72%) comparativement à la période précédente. En effet, les recettes fiscales ordinaires ont enregistré une valeur de 290603 millions de dinars en 1996 et se sont élevées à 314013 millions de dinars en 1997, et à 329828 millions de dinars en 1998. Elles ont enregistré par contre une baisse de 4.56% en 1999 pour passer en 2000 à 349502 millions de dinars contre 314767 millions de dinars en 1999. Bien qu'en augmentation continue en valeur courante (à l'exception de 1999), les recettes fiscales ordinaires exprimées en pourcentage des

<sup>333</sup> Etant donné que la réforme fiscale comprenait également une rationalisation des tarifs.

<sup>334</sup> Produit Intérieur Brut hors hydrocarbures.

<sup>335</sup> Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.

<sup>336</sup> Taux de croissance annuel moyen dont la formule est déjà décrite.

recettes fiscales totales diminuent. En 2000, les recettes fiscales ordinaires, bien qu'elles révèlent une hausse de 34 milliards de dinars, soit 11% par rapport à 1999, elles restent négligeables devant l'accroissement des recettes fiscales pétrolières (613 milliards de dinars, soit un taux de 109%). La diminution de ces recettes en 1999, est imputable principalement à la réduction des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu global, d'une valeur de 10 milliards de dinars (en raison de la révision à la baisse du barème IRG)<sup>337</sup>, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 6 milliards de dinars (due à la réduction de 5 points de pourcentage du taux de l'impôt, de 38% à 33%) et de la taxe sur la valeur ajoutée intérieure d'un montant de 7 milliards de dinars. En revanche, la contraction des recettes fiscales ordinaires a été partiellement atténuée par l'accroissement des produits de la taxe sur la valeur ajoutée sur les importations (+3.5%), et du produit de douane (+6.3%) dont la plus-value cumulée a été de 6.5 milliards de dinars en 1999 par rapport à 1998<sup>338</sup>, ce qui laisse le rôle passif des contributions directes continue à s'accroître au détriment des contributions indirectes.

**Tableau n° 43 : Recettes fiscales ordinaires de 1996 à 2000.**

Année indicateur %	1996	1997	1998	1999	2000
Fiscalité ordinaire / Recettes Fiscale	36.94	35.73	46.56	35.98	22.95
Fisc. ordinaire / PIBHH	12.69	16.18	15.05	13.41	15.88
Contribution directes/ Recettes ordinaire	23.24	26.06	26.71	22.93	25.18
Contribution indirectes <sup>339</sup> / Recette ordinaire	76.76	73.94	73.29	77.07	74.82
TVA+DD/PIB	8.15	7.92	8.09	7.06	6.06

Source : divers document ONS

Ainsi, tel qu'il a été constaté au cours de la première période, la part de la TVA et des droits de douane dans le PIB ne s'est pas améliorée. Au contraire, elle a baissé de plus de 2 points de pourcentage entre 1996 et 2000.

Par contre, selon le tableau n° 44, la période (2001-2005) est caractérisée par contre, par une augmentation de 21.3% des recettes fiscales ordinaires qui se sont situées à 482896 millions de dinars en 2002 contre 398238 millions de dinars en 2001, une augmentation qui n'a pas connu de précédent depuis 1990. Cette même augmentation était à hauteur de 8.7% en 2003 par rapport à 2002, dont les recettes sont passées à 524925 millions en 2003. Un accroissement de 10.57% de ces mêmes recettes est enregistré en 2004 par rapport à 2003, et de 10.35% entre 2004 et 2005. Globalement, les recettes fiscales ordinaires ont progressé à

<sup>337</sup> En application de la LF 1998.

<sup>338</sup> Rapport sur la situation économique et financière de l'Algérie réalisé par la direction générale des études et de la prévision en 2000.

<sup>339</sup> Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.



un taux de croissance annuel moyen de 12.61% sur la période. Rapportées au produit intérieur brut hors hydrocarbures, les recettes fiscales ordinaires se sont stabilisées à un taux moyen de 15.20%. Les plus fortes augmentations ont été enregistrées par les recettes au titre des droits de douane (12.03% entre 2002 et 2003), les impôts sur les biens et services (39.3 milliards de dinars entre 2003 et 2004, et 38.1 milliards de dinars entre 2004 et 2005), suivi du poste impôt sur les revenus et les bénéfices (15 milliards de dinars entre 2002 et 2003, 20 milliards de dinars entre 2003 et 2004, et 20.16 milliards de dinars entre 2004 et 2005). En revanche, les droits de douanes ont enregistré pour la première fois depuis 2000, un recul de 5 milliards de dinars en 2004 par rapport à 2003, en raison de la baisse des tarifs douaniers (droits additionnels provisoires) supérieure à l'effet induit par l'augmentation substantielle des importations. La tendance à la baisse s'est inversée en 2005, un regain de 5 milliards de dinars a été enregistré en raison de l'augmentation substantielle des importations.

S'agissant de la structure des recettes fiscales ordinaires, le tableau même montre bien la prépondérance des contributions indirectes sur les contributions directes, bien que ces dernières aient connu une évolution relative.

**Tableau n°44 : Recettes fiscales ordinaires de 2001 à 2005.**

Année indicateur %	2001	2002	2003	2004	2005
Fiscalité ordinaire/ Recettes Fiscales	29.40	33.87	29.00	28.09	22.02
Fiscalité. ordinaire / PIBHH	14.31	15.85	15.51	15.15	15.21
Contribution. directes/ Recettes ordinaires	24.73	23.24	24.37	25.5	26.25
Contribution indirectes <sup>340</sup> / Recette ordinaires	75.27	76.76	75.63	74.5	73.75
TVA+DD/PIB	6.82	7.76	7.18	6.70	6.02

Source : divers documents de l'ONS.

Au cours de la période (2006-2010), les recettes fiscales ordinaires ont progressé à un taux de croissance annuel moyen de 15.83%, supérieur au taux enregistré pendant la période précédente (2001-2005). En effet, la part de ces dernières dans les recettes fiscales totales a marqué une tendance à la hausse continue depuis 2006 pour représenter, en 2010 un taux sans précédent, du montant total des recettes fiscales, soit 46.36%. Les augmentations les plus significatives de la période ont été enregistrées par les contributions directes (les impôts sur le revenu et les bénéfices) dont l'accroissement dépasse les 70 milliards de dinars entre 2007 et 2008. Cette même augmentation a presque doublé entre 2008 et 2009, elle était de l'ordre de 131 milliards de dinars. En effet, rapportées au total des recettes fiscales ordinaires, les contributions directes se sont élevées à 46.36% en 2010, un taux jamais enregistré en la

<sup>340</sup> Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.

matière depuis 1990. Les contributions indirectes, quant à elles, ont enregistré une progression, en particulier, les droits de douanes, après leur baisse en 2006, ont crû de plus de 19 milliards de dinars en 2007, et de plus de 30 milliards de dinars entre 2007 et 2008. La tendance à la hausse de ces droits continue jusqu'à atteindre, en 2010, une valeur de 181 milliards de dinars. Il est de même, mais dans une moindre mesure, pour les taxes sur le chiffre d'affaires. Cependant, malgré l'évolution considérable des recettes fiscales provenant des contributions directes, elles restent en deçà de celles provenant des contributions indirectes, du fait que le principal des ressources ordinaires provient de ces dernières (TVA). Quant au ratio des recettes fiscales ordinaires / PIBHH, le tableau révèle une stabilité relative sur la période 2006-2010.

**Tableau n° 45 : Recettes fiscales ordinaires de 2006 à 2010.**

Année Indicateur en (%)	2006	2007	2008	2009	2010
Fiscalité ordinaire / Recettes Fiscales	21.00	22.04	36.00	37.30	46.36
Fiscalité. ordinaire / PIBHH	15.60	14.56	16.00	16.72	16.61
Contribution. directes/ Recettes ordinaires	33.46	33.65	34.35	37.31	46.36
Contribution. indirectes <sup>341</sup> / Recettes ordinaires	66.54	66.35	65.65	62.69	53.64
TVA+DD/PIB	5.30	5.14	5.35	6.42	5.63

Source : divers documents de l'ONS

La période (2011-2015) semble redonner un regain à la fiscalité ordinaire par rapport à la fiscalité pétrolière. En effet, les recettes fiscales ordinaires se sont substantiellement améliorées, passant de 1527.1 milliards de dinars en 2011 à 1908.6 milliards de dinars en 2012, enregistrant un accroissement de 25%, et dépassant ainsi les recettes fiscales pétrolières de 15 points de pourcentage. En 2013, évaluées à hauteur de 2031 milliards de dinars, les recettes fiscales ordinaires dépassent de plus de 5 points de pourcentage celles provenant de la fiscalité pétrolières, bien qu'elles ne croissent que de 6.41% par rapport à 2012. Entre 2014 et 2015, ces mêmes recettes ont crû de plus de 260 milliards de dinars, soit une progression de 12,6% entre les deux années contre une hausse uniquement de 3% en 2014. Cette progression appréciable des recettes fiscales ordinaires s'explique par les efforts des réformes de modernisation et de restructuration consentis par la direction générale des impôts depuis plus d'une décennie (depuis 2000). En revanche, le ratio des recettes fiscales ordinaires/ PIBHH a baissé de 0.5 point de pourcentage entre 2012 et 2013, et de 0.9 point de pourcentage entre 2013 et 2014, après une augmentation réalisée en 2012 de 1.6 point de pourcentage par rapport à 2011, et une reprise en 2015 de 0.9 point.

<sup>341</sup> Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.

S'agissant de la structure des recettes fiscale ordinaires, les augmentations les plus significatives résultaient des impôts sur le revenu global, en particulier, l'IRG/salaires (plus de 25% entre 2011 et 2012, et de 17.38% entre 2014 et 2015, soit une hausse de 177.6 et 153 milliards de dinars respectivement). Cette hausse est due essentiellement aux augmentations des salariales caractérisant la période, tandis que l'année 2013 enregistre une baisse en la matière, et dans une moindre mesure, les droits de douane et les taxes sur le chiffre d'affaires<sup>342</sup>.

Cependant, en dépit de l'augmentation substantielle des impôts directs et taxes assimilées sur la période, les contributions indirectes à la création des recettes fiscales demeurent prépondérantes par rapport aux contributions directes comme le montre le tableau n°46 :

**Tableau n°46 : Recettes fiscales ordinaires de 2011 à 2015.**

Année indicateur %	2011	2012	2013	2014	2015
Fiscalité ordinaires/ Recettes fiscales	49.96	55.68	55,69	57.00	57.75
Fiscalité. ordinaire / PIBHH	16.45	18.04	17.51	16.62	17.49
Contribution. directes/ Fiscalité ordinaire	44.84	45.18	40.53	42.14	43.93
Contributions indirectes <sup>343</sup> /Recettes ordinaires	55.16	54.82	59.47	57.86	56.07
TVA+DD/PIB	5.32	6.11	6.84	6.58	7.48

Source : divers documents de l'ONS

Bien que les données ne soient pas suffisamment disponibles concernant les années 2016-2017, il importe de souligner que le directeur des impôts, Mr ZIKARA, lors d'un Forum d'Algérie Eco<sup>344</sup>, a souligné que les recettes fiscales ordinaires ont été à hauteur de 3075 milliards de dinars en 2016, soit 60% des recettes budgétaires, en hausse de 9% par rapport à 2015, et représentent 121% des objectifs de la loi de finances pour 2016. Cette année est la cinquième année consécutive qui enregistre une inversion complète des proportions traditionnelles entre la fiscalité ordinaire et la fiscalité pétrolière. Les augmentations les plus significatives ont été enregistrées par les contributions directes, en particulier l'IRG/salaires, qui marque une évolution de 10% et une plus-value de 52.2 milliards de dinars par rapport à l'année 2015, l'IBS qui enregistre un accroissement de 24% et une plus-value de 72.8 milliards de dinars. Cette progression s'explique par l'entrée en activité des investisseurs, après l'épuisement des avantages fiscaux, laquelle est en nette croissance générant ainsi des

<sup>342</sup> Différents rapports de la banque d'Algérie.

<sup>343</sup> Y compris les taxes sur le chiffre d'affaires.

<sup>344</sup> Document tiré de : Algérie patriotique, <https://www.algeriepatriotique.com/2017/12/30/directeur-general-impots-pres-de-3-000-milliards-de-dinars-de-fiscalite-ordinaire-enranges/>

recettes hors hydrocarbures<sup>345</sup>. Les impôts sur les affaires ont, pour leur part, enregistré une évolution, estimée à hauteur de 58.8 milliards de dinars.

### **2.2.2. Analyse du rendement de la fiscalité pétrolière :**

Globalement, la fiscalité pétrolière constitue de loin la ressource la plus importante de l'Etat depuis 1990, jusqu'au début de la décennie 2010. En effet, ces ressources n'avaient pas aussi d'importance au début des premières années d'indépendance, où la fiscalité ordinaire était le pourvoyeur du principal des ressources de l'Etat. Cependant, depuis la nationalisation des hydrocarbures en 1971, la fiscalité pétrolière a connu la première amorce de son évolution et se détache des autres éléments pour prendre son envol et devenir la principale ressource du budget de l'Etat (1971-1983).

Elle constitue, pendant les décennies 90 et 2000, plus de la moitié des recettes budgétaires. Ce qui traduit l'importance de cette fiscalité dans le processus de développement. En effet, les recettes fiscales pétrolières sont passées de 76 200 millions de dinars en 1990, à 1 173 237 millions de dinars en 2000, évoluant de ce fait, à un taux de croissance moyen annuel de 31.44%, bien qu'elles enregistrent au cours de ces deux décennies, pendant les périodes de crise, des diminutions dues à la chute des prix du baril et à la baisse du volume des exportations.

Sur la base des données publiées par l'ONS, le prix du baril du pétrole a baissé de 20.05 dollars/baril en 1992 à 17.80 dollars/baril en 1993, à 16.30 dollars/baril en 1994, engendrant de ce fait, une baisse des recettes fiscales estimée à hauteur de 14 milliards de dinars, soit 7.52% entre 1992 et 1993. Cette tendance à la baisse s'est accentuée davantage en 1998, avec un prix de 12.94 dollars/baril, et une baisse de 33% des recettes fiscales entre 1997 et 1998. Après une reprise en 1999, les prix du baril du pétrole se sont élevés à 28.59 dollars/baril pour l'année 2000, ce qui s'est traduit par un recouvrement sans précédent, de 1 173 237 millions de dinars. Cet accroissement des recettes fiscales pétrolières a permis d'ailleurs à l'Etat d'instituer un fonds de régulation des recettes (FRR) afin d'atténuer les effets des chocs extérieurs sur la conduite de la politique budgétaire. Ce fonds est alimenté par les encaissements au titre du surcroît de la fiscalité pétrolière résultant de la différence entre le prix de référence du pétrole et le prix moyen effectif de l'année. La bonne conjoncture de l'année 2000 a permis d'alimenter le FRR, pour un montant important de 453 milliards de

---

<sup>345</sup> Rapports de la banque d'Algérie pour l'année 2015.

dinars<sup>346</sup>. La tendance à la hausse des prix du baril du pétrole persiste jusqu'à l'année 2007, engendrant ainsi des recettes fiscales substantielles. Ces dernières se sont élevées à 2 711 850 millions de dinars avant d'enregistrer en 2008, une baisse de 996 milliards de dinars, soit 36% par rapport à 2007. La diminution des recettes fiscales pour sa part, a influencé négativement sur les recettes budgétaires qui ont baissé de plus de 785 milliards de dinars. Cette baisse est due, non pas à la diminution du prix du pétrole qui était à hauteur de 99.97 dollars/baril (contre 74.95 dollars/baril en 2007), mais à la chute des exportations des hydrocarbures suite à la crise financière qui a mis en récession les économies de plusieurs pays industrialisés. La tendance à la baisse s'est inversée en 2009, après une relative amélioration de la conjoncture financière internationale. Les recettes fiscales pétrolières se sont élevées à 1 927 000 millions de dinars, permettant ainsi une hausse de 211 milliards de dinars. L'année 2010 enregistre par contre une baisse de 425 milliards de dinars. En effet, la période 1990-2010 est marquée par trois grands moments de perturbation, durant les années 1993, 1998 et 2008, les recettes fiscales pétrolières ont révélé une baisse considérable qui a influé négativement sur les recettes budgétaires en particulier, et sur l'économie nationale en général. Cela confirme la caractéristique d'un pays mono-exportateur comme l'Algérie. Elle a connu d'autre part, des moments euphoriques correspondant aux années 2003-2007, où les prix des hydrocarbures et l'importance des exportations ont permis des rentrées substantielles. Cependant, l'analyse de l'évolution des recettes fiscales pétrolières le long de la période 1990-2010, révèle que la fiscalité pétrolière, bien qu'elle soit le principal pourvoyeur des ressources budgétaires, reste dans ses rendements très aléatoires, conditionnés par les prix du baril du pétrole et le volume des exportations.

En revanche, à l'inverse des deux décennies (90-2000), où ce sont les recettes fiscales provenant des hydrocarbures qui concouraient le plus à l'augmentation des recettes fiscales totales, à partir d 2012, elles n'y ont contribué qu'à hauteur de 42.32% (contre 50% en 2011 et 53% en 2010). Cette tendance s'est maintenue 6 années consécutives (2012-2017), sous l'effet du choc externe de grande ampleur résultant de la forte baisse conjoncturelle du prix du pétrole.

L'analyse de l'évolution combinée des principales fiscalités, tant ordinaire que pétrolière, en termes des recettes fiscales totales démontre que, depuis la mise en œuvre de la réforme fiscale dans les années 90, les revenus de la fiscalité ordinaire expriment, bien qu'à un taux de

---

<sup>346</sup> Rapport de la banque d'Algérie pour l'année 2000.

croissance moyen, une tendance à la hausse d'une année à l'autre. En effet, les recettes fiscales ordinaires enregistrées en 2000 représentent 3 fois celles enregistrées en 1992 (date de la mise en œuvre de la réforme fiscale). Ainsi, à partir de 2000, étant donné que la direction générale des impôts ait multiplié davantage les efforts des réformes, de modernisation et de restructuration de l'administration fiscale, le programme d'innovation et d'organisation (lancé par la DGI durant les années 2000) ainsi que les dispositions et les mesures fiscales introduites dans chaque loi de finances ont porté leurs fruits. En onze années, les revenus de la fiscalité ordinaire ont quadruplé, passant de 349 milliards de dinars en 2000 à 1448 milliards de dinars en 2011. A partir de cette dernière date, alors que la fiscalité pétrolière était prédominante au sens où elle couvrait largement la fiscalité ordinaire, les revenus provenant de cette dernière commencent à rivaliser ceux de la fiscalité pétrolière, pour enfin les dépasser en 2012 de plus de 11 points de pourcentage (55.68% des revenus de la fiscalité ordinaire contre 44.31% des revenus de la fiscalité pétrolière). Depuis cette date et pour la sixième année consécutive (2012-2017), le montant de la fiscalité ordinaire dépasse celui réalisé par la fiscalité pétrolière. C'est dans ce contexte que le gouvernement a tracé des perspectives lui permettant de réduire sa dépendance à l'égard des recettes fiscales pétrolières.

### **2.3. Les perspectives du système fiscal algérien :**

« L'impôt est l'une des rares choses dont on soit assuré de la surveillance. Au cours des prochaines décennies, bien des objets disparaîtront avec l'évolution de nos habitudes, mais la fiscalité demeurera. Elle devra cependant s'adapter à toute une série de phénomènes propres aux sociétés modernes, ce sont notamment la mobilité des capitaux, le bouleversement des valeurs sociales, le développement technologiques, etc. ».<sup>347</sup>

Face à cette perspective d'avenir, obtenir les ressources nécessaires pour assurer la couverture des dépenses publiques et les rendre plus adaptées au contexte socioéconomique afin de promouvoir la croissance de l'économie pour enfin aboutir à un développement durable du pays au moyen de la fiscalité ordinaire sont les nouveaux défis majeurs qui préoccupent actuellement les pouvoirs publics. Ces derniers, face à la chute brutale des prix des hydrocarbures depuis 2014, ont été amenés à adopter un nouveau modèle de croissance économique. Ce modèle s'appuyait, d'une part, sur une approche rénovée de la politique fiscale et budgétaire, et d'autre part, sur une perspective de diversification de l'économie

---

<sup>347</sup> Thèse de doctorat en droit de Moussa Issa TRAORE, politique fiscale au Mali, p.321, in thèse de doctorat en droit fiscal, de M.Monemou Ouou WAITA, contribution à l'amélioration de la performance en matière d'imposition sur le revenu en république de Guinée, 2015.

nationale. Dans le cadre de la première approche, et depuis que les recettes fiscales ordinaires s'accroissent très fortement<sup>348</sup>, les autorités algériennes cherchent à maintenir et pérenniser au cours des prochaines années et sur le long terme (le but est de faire bondir de 11% annuellement les recettes de la fiscalité ordinaire), cette prédominance de la fiscalité ordinaire dans les recettes de l'Etat et qui serait synonyme d'une moindre dépendance à l'égard de la volatilité des cours des hydrocarbures. Pour un premier objectif, le gouvernement a annoncé dans la trajectoire budgétaire annexée pour la première fois à la loi de finances pour 2017, d'atteindre un niveau de près de 3800 milliards de dinars en 2019. Il prévoit qu'à cette date, les recettes fiscales pétrolières ne devraient pas dépasser 2600 milliards de dinars et le déficit budgétaire devrait être ramené à 2% du PIB. Il est par conséquent légitime de s'interroger sur les gisements fiscaux que se proposent les pouvoirs publics pour atteindre ce niveau ambitieux de recettes fiscales ordinaires. A travers son plan d'action, le gouvernement a annoncé qu'il procèdera à la mise en œuvre d'une réforme du système fiscal. Cela permettra d'assurer une couverture progressive des dépenses de fonctionnement par les revenus de la fiscalité ordinaire. Les revenus devront progresser davantage grâce à la modernisation de l'administration fiscale par la généralisation de la gestion électronique de l'impôt, le renforcement des règles régissant les recouvrements fiscaux, la révision d'un certain nombre d'exemptions fiscales et leurs limitations à des créneaux porteurs et garantissant un impact appréciable sur la croissance et le développement économique. Ainsi, l'amélioration des recouvrements notamment au titre de la TVA, le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale<sup>349</sup>, la poursuite du processus de simplification des procédures fiscales et la fiscalisation des opérations de commerce électronique (e-commerce). Par ailleurs, l'identification, le suivi et le contrôle des contribuables et de leurs activités constituent un enjeu majeur pour l'optimisation de la recette à travers notamment la maîtrise de l'assiette fiscale et l'éradication du secteur informel<sup>350</sup>. En outre, après le relèvement de la TVA<sup>351</sup> dont le produit alimente le budget de l'Etat à hauteur de 80% et les communes de 20%, dont les taux sont passés de 7% à 9% pour le taux réduit, et de 17% à 19% pour le taux normal<sup>352</sup>, le

---

<sup>348</sup> Notamment au cours de ces dernières années (elles ont même représenté plus de 60% des recettes de l'Etat en 2016).

<sup>349</sup> Le ministre des finances propose à cette fin, d'élaborer un programme rigoureux de contrôle des fraudeurs et des individus coupables d'évasion fiscale.

<sup>350</sup> En combinant à la fois des mesures incitatives et coercitives pour ramener progressivement ce type d'activités dans le formel.

<sup>351</sup> Cette mesure, selon les spécialistes, reste une pratique qui ne devrait pas faire l'objet dans les années à venir compte tenu du niveau déjà élevé de cette taxe et ces effets directs sur la hausse des prix de l'ensemble des produits.

<sup>352</sup> Les autorités tablent à travers cette mesure une hausse de près de la moitié des recettes fiscales supplémentaires.

plan d'action du gouvernement prévoit de revoir à la hausse l'impôt sur le patrimoine. Cette mesure nécessite des moyens adéquats pour répertorier les sujets fiscaux de cette catégorie et les biens acquis via l'informel. D'autre part, le gouvernement envisage de nouvelles hausses d'impôts, très vraisemblablement une révision du barème de l'impôt sur le revenu global (IRG)<sup>353</sup>. Ainsi, dans le cadre d'une démarche globale visant une progression annuelle de 11% des revenus de la fiscalité ordinaire, le gouvernement prévoit d'opérer une révision des barèmes et des taux d'imposition de certains impôts, en vue de les adapter au niveau du revenu de chaque contribuable, dans une logique d'équité et de justice sociale.

En revanche, malgré la mise en œuvre de nouveaux impôts et des augmentations des taxes annoncées, les recettes risquent cependant d'être assez loin du compte (l'Etat Algérien compte sur une croissance de la fiscalité ordinaire de près de 1000 milliards de dinars, soit plus de 9 milliards de dollars sur la période 2016-2019). D'autant plus que l'impact de ces nouveaux impôts sur les recettes de la fiscalité ordinaire continuera d'être contrarié par la baisse des rendements des droits de douanes et de la TVA sur les produits importés qui pourraient continuer à diminuer en raison de la réduction en cours des importations.

Dans ce contexte, la perspectives que nous envisageons pour maintenir le niveau à la hausse des recettes fiscales ordinaires, consiste non pas à l'augmentation des impôts et taxes, qui ne sont pas toujours aisés compte tenu de leur impact sur le pouvoir d'achat des citoyens, mais plutôt, réfléchir sur une réforme à adopter pour un système de subvention plus efficace et mieux ciblé. Cette réforme constitue l'une des perspectives que ce travail vise à étudier et qui fera l'objectif du chapitre suivant.

### **Conclusion du chapitre :**

La dépendance accrue de l'économie Algérienne envers ses rentes énergétiques constitue une menace incontestable à l'heure où le déficit budgétaire s'accroît et les recettes pétrolières ne cessent de diminuer, contrairement aux recettes provenant de la fiscalité ordinaire qui sont fortement révisées à la hausse et se retrouvent même en avance par rapport à celles de la fiscalité pétrolière, et ce depuis 2012. L'inversion des proportions entre la fiscalité ordinaire et pétrolière s'explique par la forte baisse des recettes fiscales pétrolières. La situation des finances publiques invite dans ce cas à s'interroger sur les effets de la fiscalité sur l'économie, c'est-à-dire sur la croissance. Il semble légitime d'examiner le rôle de la fiscalité ordinaire dans l'économie, en matière de consolidation et de perspectives budgétaires. Cela fera l'objet du chapitre suivant.

---

<sup>353</sup> Selon le forum des chefs d'entreprises (FCE), la mesure n'est pas énoncée explicitement comme c'est le cas pour l'impôt sur le patrimoine, mais la teneur de la réforme fiscale telle que dévoilée dans le plan d'action du gouvernement le laisse clairement entendre.



## Chapitre 4 : Cadre budgétaire à moyen terme en Algérie

## Chapitre 4 : Cadre budgétaire à moyen terme en Algérie

---

### Introduction

Les recettes des hydrocarbures en Algérie représentent 95% des exportations, 30% du PIB et plus de 60% des recettes budgétaires. La dépendance du budget de l'Etat vis-à-vis des recettes fiscales pétrolières accentue la vulnérabilité à la volatilité des prix pétroliers dont les fluctuations se répercutent automatiquement sur la politique budgétaire. Le renforcement du cadre budgétaire pour prémunir la conduite de la politique budgétaire de la volatilité des recettes des hydrocarbures afin de mieux gérer la volatilité macroéconomique et garantir la pérennité budgétaire sera essentiel pour arriver à une accélération soutenue de la croissance (Banque mondiale, 2003). L'expérience empirique internationale montre un lien positif entre la croissance et la stabilité macroéconomique (Fischer (1993) ; Bleaney (1996) ; Agénor et Montiel (1999)). Plus important encore, des politiques budgétaires prudentes sont essentielles pour isoler l'économie des chocs extérieurs (banque mondiale, 2003).

L'objectif de ce chapitre est d'évaluer la pérennité budgétaire à moyen terme, dans un environnement où la baisse des recettes pétrolières dont le budget de l'Etat en est dépendant s'accroît. Nous l'avons structuré en deux sections. La première décrit et analyse le cadre budgétaire de l'Algérie depuis 1990 à partir de données statistiques recueillies auprès de la banque d'Algérie, le ministère des finances et l'office national des statistiques. Pour mieux saisir les résultats enregistrés en liaison avec les objectifs poursuivis et les moyens disponibles, il s'avère indispensable de décrire, dans une deuxième section, la situation monétaire du pays à travers l'évolution des agrégats macroéconomiques de la politique monétaire. Le chapitre défend l'idée qu'il est important d'améliorer le système fiscal d'un pays pour stimuler la productivité, car cela peut atténuer les distorsions empêchant les ressources d'être affectées là où elles sont le plus productives.

#### **1. L'évolution de la politique budgétaire de l'Algérie depuis 1990 à nos jours :**

D'une manière générale, la politique budgétaire est le résultat de la situation économique, financière et sociale d'un pays, mais aussi et surtout le gage de bonne politique économique, moteur essentiel du développement national et par laquelle nous pouvons utiliser son poids ou son influence pour agir sur les politiques publiques, sur l'économie, et en corriger les distorsions. C'est un outil de gouvernance stratégique pour redresser l'économie et offrir des perspectives ouvertes à l'économie nationale. Il faut savoir aussi qu'un système budgétaire est

un sujet macro-économique qui revêt une importance capitale et c'est un ensemble de relations socio-économique dont il y a d'un côté, tous les citoyens concernés par trois domaines clés, à savoir l'emploi, le pouvoir d'achat et le développement social et de l'autre, les agents économiques concernés essentiellement par la fiscalité ordinaire: investisseurs, ménages, commerces, services, sources fondamentales en matière de ressources fiscales.

En Algérie, en raison de la position dominante des recettes pétrolières dans les recettes budgétaires totales, les chocs extérieurs liés aux variations non anticipées des prix pétroliers ont constitué un facteur clé de la conduite de la politique budgétaire. La volatilité des prix pétroliers a donné lieu à des résultats budgétaires très contrastés et à une situation budgétaire fortement pro-cyclique. La cause principale de cette procyclicalité a été les fluctuations des dépenses publiques. L'analyse de la pérennité budgétaire en Algérie porte sur les dépenses primaires, car les dépenses sont sous le contrôle intégral des autorités, alors que les recettes dépendent essentiellement de la situation exogène des prix pétroliers.

### **1.1. La conduite de la politique budgétaire en Algérie pendant la décennie 90**

Les recettes et les dépenses budgétaires constituent les principaux instruments de la politique budgétaire. Le budget d'un Etat est un paramètre par excellence de l'évolution annuelle d'un pays. La principale caractéristique du budget en Algérie est son extrême dépendance vis-à-vis des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. En effet, la fiscalité pétrolière qui est la principale ressource du budget de l'Etat est étroitement liée aux prix des hydrocarbures. Par conséquent, une hausse des prix des hydrocarbures accroît automatiquement les recettes budgétaires alors qu'une baisse de ces prix réduit mécaniquement ces mêmes recettes. Outre cet effet direct des fluctuations des prix des hydrocarbures sur le budget, il faut considérer les effets indirects dus au fait que c'est le niveau des recettes des exportations des hydrocarbures qui détermine la capacité du pays à importer, et par conséquent, le montant de toutes les recettes fiscales sur les importations (droits de douane et TVA sur importations)<sup>354</sup>.

Ainsi, de 1990 à 1998, la politique budgétaire suivie par l'Etat algérien était restrictive. Une forte contraction de la demande a caractérisé le plan d'ajustement macroéconomique de 1991. Dans son volet budgétaire, et dans le but de limiter les dépenses de l'Etat, l'accord de confirmation passé avec le FMI entre 1991 et 1993 a mis en exergue les instruments de

---

<sup>354</sup> Rapport FEMISE, 2005 : « profil pays ALGERIE », institut de la méditerranée, France, Economic Research Forum, Egypt., coordinateurs Femise, janvier 2006.

politique budgétaire qui consistaient en le relèvement des prix de certains produits alimentaires et pétroliers subventionnés, la réduction du déficit budgétaire et l'engagement de ne pas augmenter les dépenses salariales et les prestations sociales, la réduction du budget d'équipement de l'Etat (Naas A, 2003)<sup>355</sup>. Ces mesures ont finalement eu comme effet la limitation des dépenses de l'Etat en contrepartie d'une baisse de la production nationale qui a caractérisé la période.

D'autre part, la conduite de la politique budgétaire menée dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS) et qui avait pour objectif la contribution à la stabilisation macroéconomique, utilisait les instruments suivants : la suppression des subventions d'aide aux entreprises déficitaires ; la réforme fiscale qui s'est traduite par une imposition directe pour freiner indirectement la consommation populaire ; la politique des prix qui consistait à libéraliser les prix des biens et services et la suppression des subventions aux produits de large consommation<sup>356</sup>.

Le programme mis en œuvre depuis 1994 a permis d'obtenir des résultats appréciables concernant le rétablissement des équilibres extérieurs, à travers le solde de la balance commerciale, les réserves de changes, mais aussi la position des finances publiques et du PIB. Le résumé de ces résultats est donné dans le tableau 47. La consolidation budgétaire en Algérie a joué un rôle crucial dans la stabilisation macroéconomique depuis le milieu des années 90, et dans la maîtrise des épisodes d'incertitude macroéconomiques renouvelée en conséquence des chocs des prix pétroliers (banque mondiale, 20001b). Le tableau révèle nettement une tendance à la hausse du taux de croissance du PIB à partir de 1994, contrairement aux premières années de la décennie 90 (1991, 1993) dont le taux de croissance est négatif. Le taux d'inflation a été réduit, essentiellement sous l'effet de la dévaluation du dinar<sup>357</sup>, à 2.65% en 1999. Cet effort reste soutenu puisque le taux d'inflation est passé sous la barre de 1% en 2000. Ces résultats n'ont toutefois pas permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de croissance et d'emplois aggravant ainsi l'ampleur du chômage, dont le taux est passé à presque 30% entre 1998 et 2000.

---

<sup>355</sup> Naas A, 2003, « le système bancaire algérien », Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, p220.

<sup>356</sup> Touati. K, thèse doctorale en science économiques, « changements structurels du secteur financier, impact sur les politiques économiques. Approche empirique », 2015. P 183, thèse non publiée.

<sup>357</sup> Qui a été l'une des conditions de signature de l'accord avec le FMI. En moyenne de période, le dollar est passé 8.958 dinars en 1990 à 18.433 dinars en 1991.

**Tableau n° 47 : principaux indicateurs économiques durant la période 1990-1999.**

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
PIB en 10 <sup>9</sup>	554	862	1074	1189	1487	2004	2570	2780	2830	3238
taux de croissance du PIB* (%)	0,8	-1,2	1,6	-2,2	0,2	3,8	3,7	1,1	6,2	3,2
taux de change (DA/\$)	8,96	19,00	21,82	23,36	35,09	47,68	54,77	57,73	58,74	66,64
Inflation en %	16,65	25,89	31,67	20,54	29,05	29,78	18,68	5,73	4,95	2,65
Masse monétaire (M2)	343	415	515	627	723	799	915	1081	1592	1789
avoirs extérieurs (net) en 10 <sup>9</sup>	6,5	24,3	22,7	19,6	60,4	26,4	134	350,4	280,8	169,6

Source : documents ONS<sup>358</sup>, projet de rapport du conseil national économique et social<sup>359</sup>.

\*PIB : Produit Intérieur Brut.

La caractéristique la plus marquante des résultats budgétaires en Algérie est leur volatilité. Selon une étude menée par les services de la banque mondiale, il s'avère que le déficit global de l'Algérie en part du PIB, en moyenne pour 1975-2000, a été deux fois plus volatile que dans les autres pays producteurs du pétrole. Le déficit primaire, qui exclut les effets des déficits passés, a été trois fois plus volatile que dans ces pays. C'est pour cette raison et en réponse aux effets des gains exceptionnels des recettes pétrolières et de l'amenuisement potentiel des ressources, l'Algérie, à l'instar des autres pays producteurs de pétrole tels que le Kuwait, la Norvège, Oman, et le Venezuela, et des pays en transition comme l'Azerbaïdjan, et le Kazakhstan, a institué un Fonds de Régulation des recettes baptisé (FRR) dans le cadre de la loi de finances complémentaire de 2000. Depuis sa création, les autorités utilisaient les revenus logés dans le FRR pour deux raisons : effectuer des paiements anticipés au titre de la dette extérieure, et financer tout déficit budgétaire consécutif à une chute du prix du prix du pétrole en dessous du prix de référence de la loi de finance.

En effet, compte tenu des paiements anticipés du principal de la dette publique, l'Algérie affiche désormais une position créditrice nette vis-à-vis du reste du monde, avec un ratio de la dette extérieure rapporté au PIB évalué à 17% en 2005. En comparaison avec une moyenne de 61% du PIB enregistré sur la période 1990-1995. Toutefois, il faut reconnaître comme le suggère l'expérience internationale acquise des services de la banque mondiale, que le FRR ne peut pas se substituer à une politique budgétaire solide. Ce dernier ne peut que contribuer au processus si le gouvernement renforce une politique budgétaire contra-cyclique prudente, axée en particulier sur la maîtrise des dépenses et attachée à une politique déterminée

<sup>358</sup> Collections statistiques n°197/2016, série E : statistiques économiques n°85, rétrospectives des comptes économiques de 1963 à 2014.

<sup>359</sup> Regards sur la politique monétaire en Algérie, projet de rapport du conseil national économique et social, 26eme session plénière.

d'augmentation de l'épargne publique. Ils recommandent ainsi que, sans discipline sur les dépenses, une autodiscipline importante sur le prix de référence du pétrole, les dépenses retourneront simplement au schéma volatil et couteux consistant à suivre les mouvements des prix pétroliers.

## **1.2. L'évolution des recettes et les dépenses budgétaires en Algérie depuis 1990**

Les recettes et les dépenses budgétaires constituent les principaux instruments du budget de l'Etat. A l'instar des autres pays méditerranéens, le budget de l'Etat en Algérie est constitué d'une part, des dépenses réparties selon les ministères pour les dépenses de fonctionnement et selon les secteurs économiques et sociaux pour les dépenses d'équipement. D'autre part, des recettes budgétaires composées des ressources en provenance de la fiscalité pétrolière, et des ressources ordinaires constituées elles même des recettes fiscales, des recettes ordinaires et des autres recettes.

### **1.2.1. L'évolution des dépenses budgétaires :**

L'évolution des dépenses budgétaires, selon le tableau n°48, révèle une tendance à la hausse depuis 1990. Toutefois, cette augmentation est d'un degré moindre en 1990 et 1991, en raison de l'ajustement budgétaire appliqué par les autorités et appuyé par le FMI entre les deux années. Les dépenses d'équipement, en particulier, enregistraient pendant cette période un niveau très bas, jamais atteint depuis 1967<sup>360</sup>. En revanche, en 1992, les dépenses budgétaires ont presque doublé, cet accroissement est dû en grande partie à l'augmentation des dépenses d'équipement (plus de 148%). En effet, pour faire face à des troubles sociaux et à un climat de grande incertitude, les autorités ont adopté une politique budgétaire expansionniste visant à stimuler la croissance économique. Cette période a été également caractérisée par une accentuation des déficits budgétaires et des pertes de réserves qui se sont multipliées en raison du refus des autorités d'ajuster le taux de change pendant que les prix des hydrocarbures diminuent<sup>361</sup>.

---

<sup>360</sup> Rapport du FMI, 2006 : « Algérie : questions choisies », rapport n° 05/52, mai 2006

<sup>361</sup> Les autorités souhaitaient, pendant cette période, limiter le coût du service de la dette qui, en 1992-1993, représentent 80% des recettes d'exportation (rapport du FMI, 2006).

**Tableau n° 48 : évolution des dépenses budgétaires (en milliards de dinars)**

Année	Dépenses totales	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Dépenses totales en % du PIB	Baril du pétrole*
1990	136,50	88,80	47,70	24,62	24,34
1991	212,10	153,80	58,30	24,6	21,04
1992	420,10	276,10	144,00	39,09	20,05
1993	476,60	291,40	185,20	40,06	17,8
1994	566,30	330,40	235,90	38,07	16,3
1995	759,60	473,60	285,90	37,88	17,6
1996	724,60	550,50	174,00	28,19	21,7
1997	845,10	643,50	201,60	30,4	19,49
1998	875,70	663,80	211,80	30,93	12,9
1999	961,60	774,60	186,90	29,69	17,9
2000	1 178,10	856,10	321,90	28,57	28,5
2001	1 321,00	963,60	357,30	31,25	24,85
2002	1 550,60	1 097,70	452,90	34,28	25,24
2003	1 752,70	1 199,10	553,60	34,03	29,03
2004	1 888,90	1 250,80	638,00	30,71	38,66
2005	2 052,00	1 245,10	806,90	27,13	54,64
2006	2 453,00	1 437,80	1 015,10	28,85	65,85
2007	3 108,60	1 674,00	1 434,60	33,23	74,95
2008	4 191,00	2 217,70	1 973,20	37,94	99,97
2009	4 246,30	2 300,00	1 946,30	42,59	62,25
2010	4 466,90	2 659,00	1 807,80	37,25	80,15
2011	5 731,40	3 797,20	1 934,10	39,28	112,94
2012	7 058,20	4 782,60	2 275,50	43,55	111,4
2013	6 024,10	4 131,50	1 892,60	36,18	109,3
2014	6 995,80	4 494,30	2 501,40	40,57	99,68
2015	7 656,30	4 617,00	3 039,30	46,14	52,76

Source : rétrospective statistiques 1962-2011, chapitre XII et XIII, l'Algérie en quelques chiffres, n° 46, édition 2016, comptes économiques de 2001-2015, n°750.

A partir de 1994 et jusqu'à 1999, la politique budgétaire poursuivie était, par contre, restrictive. La mise en œuvre des deux programmes<sup>362</sup> appuyés par le FMI et l'adoption des réformes structurelles ont permis de réduire les dépenses budgétaires, passant de 38% du PIB en 1994 à moins de 30% du PIB en 1999. Entre 1999 et 2000, les autorités ont adopté une politique budgétaire prudente<sup>363</sup> initiée suite à la reprise à la hausse des prix des hydrocarbures après leur baisse considérable en 1998. Malgré cette augmentation, les dépenses budgétaires ont marqué une baisse, passant de presque 30% du PIB à 28% du PIB en 2000. Parallèlement, le solde budgétaire est passé d'un déficit de 12 milliards de dinars en 1999 à un surplus de 400 milliards de dinars en 2000. C'est ainsi que la position budgétaire du pays s'est améliorée de façon significative. A partir de cette dernière année, les autorités algériennes poursuivaient une politique budgétaire expansionniste soutenue par l'augmentation des prix des

<sup>362</sup> Le programme de « stand by », portant sur la période d'Avril 1994 à Mars 1995, dans le but d'instaurer un plan de stabilisation macroéconomique et le deuxième accord triennal (avril 95-mars 98).

<sup>363</sup> K. Touati, 2014 : « changements structurels du secteur financier, impact sur les politiques économiques. Approche empirique », thèse de doctorat en sciences économique, soutenue en 2015, non publiée

hydrocarbures. Les dépenses budgétaires commençaient à augmenter, passant de 28% du PIB en 2000 à 34% en 2002 suite à la mise en œuvre du programme d'investissement (PSRE), couvrant la période 2001-2004. L'augmentation des dépenses budgétaires durant cette période résultait, en grande partie, de l'augmentation des dépenses d'équipements, qui ont presque doublé entre 2001 et 2004, alors que les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 42%. Grâce à ce programme, le début des années 2000 a été caractérisé par une accélération de la croissance qui a contribué à la réduction des taux de chômage et de pauvreté. Toutefois, la position budgétaire avantageuse enregistrée en 2000 et 2001 s'est inversée dans les années suivantes, elle a été aggravée en 2002 et 2003, en raison de l'augmentation continue des dépenses. Le solde global du Trésor a accusé un déficit de -16 milliards<sup>364</sup> de dinars et s'accroît davantage en 2003 pour atteindre 186 milliards de dinars, soit 0.36% et 3.61% du PIB respectivement. L'augmentation des dépenses budgétaires a été imputable aussi bien aux dépenses de fonctionnement qu'à celles d'équipement. L'évolution de ces dernières indique l'ampleur de l'impulsion budgétaire à l'activité économique et au soutien à la croissance qui sont contenues dans le PSRE, le programme de développement agricole et le programme de reconstruction des infrastructures détruites par le séisme de 2003. L'année 2004 marque, par contre, un retournement de tendance dans l'évolution des dépenses budgétaires traduit par le recul de plus de 3 points de pourcentage en les rapportant au PIB (30.71% du PIB en 2004 contre 34.03% du PIB en 2003). Cette régression peut être expliquée par l'achèvement de certains décaissements au titre des divers programmes d'équipement et de reconstruction caractérisant la période 2001-2004. En revanche, à partir de 2005, l'avènement d'une manne pétrolière prolongée a permis à l'Algérie d'entreprendre l'important programme d'investissement public (PCSC) pour la période (2005-2009). Sur le plan budgétaire, le PSRE (525 milliards de dinars) comparé au PCSC (4203 milliards de dinars)<sup>365</sup> était de dimension modeste. La croissance des dépenses budgétaires (8.63% entre 2004-2005), particulièrement, les dépenses d'équipement (26.33% en 2005 au détriment des dépenses de fonctionnement (-0.45%), était de manière significative et marque le début du PCSC. Les dépenses budgétaires ont progressé à un taux de croissance annuel moyen de 20%, celles d'équipement de 24%. Les dépenses de fonctionnement ont, par contre, progressé à un taux moins important de 16%. Toutefois, ces dépenses ne sont rendues possibles que grâce à l'augmentation des cours du pétrole. En 2009, en dépit de la diminution, à la fois, des prix du pétrole et des quantités

---

<sup>364</sup> Hors FRR. En effet, le déficit résultait principalement du déficit des comptes d'affectation spécial, plus particulièrement celui du PSRE, et d'un solde négatif net des interventions du Trésor en termes des avances effectuées dans le cadre du programme de la location-vente de logement.

<sup>365</sup> Ressources initialement affectées.



exportées, en raison de la crise économique et financière internationale, le niveau élevé de l'investissement public est maintenu (42% du PIB contre 37% en 2008 et 33% en 2007). L'ampleur de la crise a pesé significativement sur la situation budgétaire du pays, de telle sorte que le solde global du Trésor a accusé un important déficit sans précédent depuis 1990 (668.8 milliards de dinars, soit, 6.6% du PIB), et la poursuite du programme d'investissement public amorcé en 2005 n'a été possible que grâce à la solidité du stock d'épargne financières en contexte de viabilité à moyen terme des finances publiques<sup>366</sup>. De plus, pendant que les autres pays touchés par la crise de 2009 adoptaient une politique budgétaire restrictive, l'Algérie lançait en 2009, un troisième plan de relance couvrant la période (2010-2014), qui s'inscrit toujours dans la dynamique de la reconstruction nationale entamée depuis 2001. Ce programme accordait une importance particulière au développement humain et l'amélioration des conditions de vie, traduite par l'importance de la part réservée à ce volet (44% du montant global). L'évolution des dépenses budgétaires pendant la période 2010-2014, selon le tableau n° 49, indique, en effet, le niveau élevé des dépenses de fonctionnement, lesquelles représentent 60%, voire plus, du total des dépenses budgétaires. Contrairement aux dépenses d'équipement qui ont manifesté une baisse en 2010 et 2013, de 7% et 10% respectivement. En 2011, les dépenses budgétaires en s'établissant à 5731.4 milliards de dinars, enregistrent une hausse de 28.30%, alors qu'elles n'augmentaient qu'à hauteur de 5,2% en 2010 et se stabilisent en 2009. La tendance haussière des dépenses budgétaires résultait jusqu'à 2008, de l'augmentation des dépenses d'équipement qui augmentaient à un rythme plus vite que les dépenses de fonctionnement. A partir de 2009, alors que les dépenses d'équipement enregistraient une relative stagnation, les dépenses de fonctionnement concouraient exclusivement à la hausse des dépenses budgétaires totales. En 2011, elles se sont élevées à 3797,2 milliards de dinars, enregistrant une croissance de presque 43%, jamais enregistrée pendant la décennie 2000. L'augmentation des dépenses budgétaires persiste en 2012, bien qu'à un rythme moindre par rapport à 2011, elles enregistrent une croissance de 23,15%, parallèlement, le déficit budgétaire s'est de nouveau accru. Alors qu'il était sous la barre de 12% du PIB en 2010 et atteint 16% en 2011, il s'élève à 20% du PIB en 2012, en raison de la forte croissance des dépenses totales, de surcroît de fonctionnement (particulièrement, les transferts et salaires)<sup>367</sup>. Ces dernières ont marqué une augmentation plus vite que celle des dépenses totales (26%). Pour remédier au problème des déficits persistants depuis 2009, tant du solde budgétaire que du solde global du Trésor, les autorités ont adopté une politique

---

<sup>366</sup> Rapport de la banque d'Algérie 2009.

<sup>367</sup> Rapport de la banque d'Algérie, année 2013.

budgétaire restrictive, une consolidation budgétaire a été engagée en 2013, traduite par la baisse substantielle des dépenses budgétaires. La diminution de ces dernières a été à hauteur de plus de 14%, alors qu'elles ont cru en 2012, de 23.15% (tableau n°49). L'amenuisement des dépenses a touché aussi bien les dépenses de fonctionnement que celles d'équipement (13,61% et 16,83% respectivement). Cet effort a eu pour résultat une diminution significative desdits déficits, malgré l'impact négatif du trend baissier des recettes fiscales pétrolières enregistré depuis 2012.

**Tableau n° 49 : taux de croissance des dépenses de fonctionnement et d'équipement.**

année	Dépenses budgétaires(D B) en MDA	taux de croissance des DB en MDA	Dépenses de fonctionnement (DF) en MDA	taux de croissance des DF	Dépenses d'équipement (DE)	taux de croissance des DE
2000	1 178,10	22,51	856,1	10,52	321,9	72,23
2001	1 321,00	12,13	963,6	12,56	357,3	11,00
2002	1 550,60	17,38	1 097,70	13,92	452,9	26,76
2003	1 752,70	13,03	1 199,10	9,24	553,6	22,23
2004	1 888,90	7,77	1 250,80	4,31	638	15,25
2005	2 052,00	8,63	1 245,10	-0,46	806,9	26,47
2006	2 453,00	19,54	1 437,80	15,48	1 015,10	25,80
2007	3 108,60	26,73	1 674,00	16,43	1 434,60	41,33
2008	4 191,00	34,82	2 217,70	32,48	1 973,20	37,54
2009	4 246,30	1,32	2 300,00	3,71	1 946,30	-1,36
2010	4 466,90	5,20	2 659,00	15,61	1 807,80	-7,12
2011	5 731,40	28,31	3 797,20	42,81	1 934,10	6,99
2012	7 058,20	23,15	4 782,60	25,95	2 275,50	17,65
2013	6 024,10	-14,65	4 131,50	-13,61	1 892,60	-16,83
2014	6 995,80	16,13	4 494,30	8,78	2 501,40	32,17
2015	7 656,30	9,44	4 617,00	2,73	3 039,30	21,50

Source : établi par l'auteur à partir du tableau n° 48.

Après leur diminution en 2013, les dépenses budgétaires totales reprennent une tendance à la hausse et s'établissent à presque 7000 milliards de dinars en 2014, enregistrant une forte croissance de plus 970 milliards de dinars, soit une hausse de 16,13%. Les dépenses continuent de croître en 2015, quoique plus modérément, elles aient atteint 7656.3 milliards de dinars, soit une croissance de 9,44%. Depuis 2009, ce sont les dépenses de fonctionnement qui contribuaient le plus à la croissance des dépenses budgétaires. En 2014, le rôle s'est inversé, les dépenses d'équipement ont concouru pour près d'un tiers à cette augmentation, tandis que la contribution des dépenses de fonctionnement ne dépassait pas la barre de 9%. Rapportées au PIB, les dépenses totales enregistrent leur plus forte contribution (plus de 46%) depuis 1990, quoique dans un contexte de baisse en valeur du produit intérieur brut.

### **1.2.2. L'évolution des recettes budgétaires :**

La structure des recettes budgétaires en Algérie esquissée dans le tableau n° 50, indique nettement leur extrême dépendance vis-à-vis des prix pétroliers sur le marché mondial, dans la mesure où, les recettes fiscales pétrolières constituent leur principale composante. En effet,

selon des estimations comparées des indicateurs détaillés de volatilité, calculés par les services de la banque mondiale (2003), l'instabilité des recettes des hydrocarbures demeure la source dominante de la volatilité budgétaire en Algérie. Les résultats indiquent qu'au cours des années 90, les recettes budgétaires totales étaient d'environ 50% plus volatiles que dans d'autres pays producteurs de pétrole<sup>368</sup> (80% en plus de volatilité dans les recettes des hydrocarbures résultant à la fois dans les volumes et les prix).

Le début de la décennie 90 a été marqué par une croissance substantielle des prix pétroliers, ce qui a influé positivement sur les recettes budgétaires. Ces dernières, en s'établissant à 248.9 milliards de dinars en 1991, enregistrent une croissance de plus de 63%. Cette tendance n'a pas été poursuivie durant les années suivantes. En 1993, la baisse du prix du pétrole a engendré une diminution de plus de 7% des recettes fiscales pétrolières, par conséquent, une croissance presque nulle des recettes budgétaires malgré l'augmentation de plus de 11% des recettes fiscales ordinaires (tableau n°51).

En revanche, la vulnérabilité des recettes fiscales pétrolières n'est pas expliquée uniquement par les fluctuations des prix des hydrocarbures. En effet, nous observons dans le tableau n° 51, qu'en 1994, les recettes budgétaires enregistrent une augmentation substantielle (52%), due en partie à l'augmentation des recettes fiscales pétrolières (24%) malgré la diminution des prix du pétrole. Cette croissance est expliquée par la variation du taux de change de la monnaie locale auquel les recettes fiscales pétrolières en sont dépendantes, étant donné qu'elles sont libellées en dinars. Les recettes fiscales ordinaires, quant à elle, ont cru considérablement tout en générant un excédent de 54,7 milliards de dinars, soit une croissance de 45%.

---

<sup>368</sup> Les pays concernent le Venezuela, le Mexique, Nigeria, Arabie Saoudite, et L'Indonésie.

**Tableau n° 50 : évolution des recettes budgétaires**

En milliards de dinars

année	recettes budgétaires	recettes fiscale	recettes fiscales pétrolières	recettes fiscales ordinaires	Baril du pétrole*
1990	152,50	147,30	76,20	71,10	24,34
1991	248,90	244,20	161,50	82,70	21,04
1992	311,86	302,66	193,80	108,86	20,05
1993	313,95	300,69	179,22	121,47	17,8
1994	477,18	398,35	222,18	176,17	16,3
1995	611,73	578,14	336,15	241,99	17,6
1996	825,16	786,60	496,00	290,60	21,7
1997	926,67	878,78	564,77	314,01	19,49
1998	774,51	708,38	378,56	329,83	12,9
1999	950,50	874,89	560,12	314,77	17,9
2000	1 578,16	1 522,74	1 173,24	349,50	28,5
2001	1 505,53	1 354,63	956,39	398,24	24,85
2002	1 603,19	1 425,80	942,90	482,90	25,24
2003	1 974,47	1 809,90	1 284,98	524,93	29,03
2004	2 229,90	2 066,11	1 485,70	580,41	38,66
2005	3 082,83	2 908,31	2 267,84	640,47	54,64
2006	3 639,93	3 434,88	2 714,00	720,88	65,85
2007	3 687,90	3 478,60	2 711,85	766,75	74,95
2008	2 902,45	2 680,69	1 715,40	965,29	99,97
2009	3 275,36	3 073,61	1 927,00	1 146,61	62,25
2010	3 074,64	2 799,64	1 501,70	1 297,94	80,15
2011	3 403,11	2 978,30	1 529,40	1 448,90	112,94
2012	3 804,00	3 427,60	1 519,00	1 909,00	111,4
2013	3 895,30	3 646,90	1 615,90	2 031,00	109,3
2014	3 927,80	3 669,20	1 577,70	2 092,00	99,68
2015	4 552,50	4 077,60	1 722,90	2 355,00	52,76

Source : rétrospective statistiques 1962-2011, L'Algérie en quelques chiffres, Résultats : 2013-2015, n° 46, édition : 2016.

Depuis 1995 et jusqu'à 1997, la hausse des prix des hydrocarbures accroît automatiquement les recettes budgétaires alors que une baisse de ces prix réduit mécaniquement ces mêmes recettes. Contrairement aux recettes fiscales ordinaires, elles révèlent selon le tableau n°51, une tendance à la baisse continue pour enregistrer en 1999, un taux de croissance négatif de 4,57%, malgré la mise en œuvre des réformes depuis 1992. La baisse des recettes fiscales ordinaires conjuguée à la diminution des recettes fiscales pétrolières suite à la chute des prix pétroliers en raison des effets de la crise asiatique a mis les recettes budgétaires dans une situation critique en 1998. Une diminution de plus de 16% a été enregistrée pendant cette période (tableau n° 51), toutefois, cette tendance n'a pas perduré. Une reprise à la hausse des prix des hydrocarbures a surgi en 1999, et s'accélère davantage en 2000, a permis d'encaisser un surplus de 613 milliards de dinars des recettes fiscales pétrolières, elles ont plus que doublé (109.46%), chose qui a influé positivement sur la situation des finances publiques de l'Etat. Les recettes budgétaires ont enregistré, de ce fait, une croissance sans précédent de

66%. Toutefois, la croissance des recettes fiscales ordinaires a été très modeste (11%). C'est ainsi que la structure des recettes budgétaires révèle nettement la vulnérabilité des finances publiques aux chocs externes.

**Tableau n° 51 : taux de croissance des recettes budgétaires (en %)**

année	Taux de croissance des Recettes budgétaires	Taux de croissance des Recettes Pétrolières	Taux de croissance des Recettes Ordinaires
1990	31,01	67,47	10,24
1991	63,21	111,94	16,32
1992	25,30	20,00	31,64
1993	0,67	-7,52	11,58
1994	51,99	23,97	45,04
1995	28,20	51,30	37,36
1996	34,89	47,55	20,09
1997	12,30	13,86	8,06
1998	-16,42	-32,97	5,04
1999	22,72	47,96	-4,57
2000	66,04	109,46	11,04
2001	-4,60	-18,48	13,94
2002	6,49	-1,41	21,26
2003	23,16	36,28	8,70
2004	12,94	15,62	10,57
2005	38,25	52,64	10,35
2006	18,07	19,67	12,56
2007	1,32	-0,08	6,36
2008	-21,30	-36,74	25,89
2009	12,85	12,34	18,78
2010	-6,13	-22,07	13,20
2011	10,68	1,84	11,63
2012	11,78	-0,68	31,76
2013	2,40	6,38	6,39
2014	0,83	-2,36	3,00
2015	15,90	9,20	12,57

Source : établi par l'auteur à partir du tableau n° 50

Contrairement à la situation favorable enregistrée en 2000, la tendance s'est inversée en 2001, les recettes budgétaires baissent de presque 5% en raison d'une forte diminution des recettes fiscales pétrolières (-18.48%), suite à une baisse des prix des hydrocarbures. En revanche, les recettes fiscales ordinaires se sont accrues de 14% sans pouvoir compenser la baisse subie par les recettes fiscales pétrolières. Une reprise à la hausse des recettes budgétaires est enregistrée en 2002, elles sont passées de 1505 milliards de dinars en 2001 à 1603 milliards de dinars en 2002, soit une hausse de 6.5%. Cette hausse s'explique par la croissance des recettes fiscales ordinaires (21.26%), tandis que les recettes fiscales pétrolières enregistrent une relative stagnation.

En 2003, la reprise à la hausse des prix du pétrole, qui gagnent 3,79 dollars/baril par rapport à 2002, a permis un excédent de 342 milliards de dollars, soit 36.28% en matière des recettes

fiscales pétrolières. La tendance des recettes budgétaires gagne de ce fait presque 17 points de plus par rapport à 2002, soit une augmentation de 23.16%. Quant aux recettes provenant de la fiscalité ordinaire, elles enregistrent une très faible croissance (8.70%), soit 27 points de moins par rapport à la progression des recettes fiscales pétrolières. En 2004, par contre, malgré l'augmentation substantielle tant des prix que des exportations des hydrocarbures (33.17% et 26.7%<sup>369</sup> respectivement), la croissance des recettes fiscales pétrolières n'a été que de 15,62% (contre plus de 36% en 2003, avec un prix de 29 dollars/baril contre 38,66 dollars/baril en 2004). Cet écart d'évolution s'explique en grande partie par l'impact de l'évolution des parités monétaires dinar-dollar américain. Le dinar s'est apprécié de 10% par rapport au dollar<sup>370</sup>. Les recettes budgétaires, quant à elles, n'ont pas été ménagées de cet impact, leur croissance reste en deçà de celle enregistrée en 2003 (13% contre 23% en 2003). La compensation de cette perte par les recettes fiscales ordinaires n'a pas fait l'objet. Elles augmentent à un taux moins important (10,57%) que celui des recettes fiscales pétrolières malgré la baisse de ces dernières. L'appréciation du dinar entre 2006 et 2008 conjuguée à la baisse du volume des exportations en 2006 et 2007 a influé négativement sur la croissance des recettes budgétaires et la contribution des recettes fiscales ordinaires durant cette période n'a pas été compensatoire. En effet, depuis 2002 et jusqu' 2008, le prix du baril du pétrole ne cesse de croître, pour atteindre en 2008, un niveau record de 100 dollars. Cependant, les recettes pétrolières n'ont pas suivi la même tendance, exception faite pour l'année 2005<sup>371</sup>, où elles ont augmenté de plus de 52%. C'est d'ailleurs ce qui a permis aux recettes budgétaires de gagner un excédent de 852 milliards de dinars, soit une croissance de 38,25% par rapport à 2004. A l'exception de cette année, nous observons (tableau n° 51), une tendance à la baisse des recettes budgétaires jusqu'à enregistrer en 2008, un taux de croissance négatif de 21.30% malgré la forte augmentation des prix du pétrole (33,42% par rapport à 2007), d'une part, et une croissance significative des recettes fiscales ordinaires (198 milliards de dinars, soit 25.89% par rapport à 2007) d'autre part. Le comportement des recettes budgétaires en 2009 révèle un caractère contrarié. En effet, la baisse des prix et les quantités exportées des hydrocarbures engendrés par la crise économique et financière qui a secoué plusieurs pays industrialisés, n'a pas affecté significativement la position budgétaire de l'Algérie. Les données du tableau n° 51 indiquent une reprise à la hausse du montant des recettes budgétaires, après leur baisse considérable en 2008, et enregistrent une croissance de presque

---

<sup>369</sup> En dollar courant.

<sup>370</sup> Rapport du ministère des finances, 2004 : « la situation économique et financière à fin septembre 2004 », ref, n°240402/MF/DGEP.

<sup>371</sup> La stabilité du taux de change a également contribué à

13%, au même rythme que celui exprimé par les recettes fiscales pétrolières. Quant aux recettes fiscales ordinaires, elles ont cru à un rythme plus vite, de 18,78%, passant de 965 milliards de dinars à 1146.61 milliards de dinars. En 2010, malgré l'augmentation des prix pétroliers (gagnent 18 dollars/baril), les recettes budgétaires révèlent une diminution de plus de 6%, due principalement à la baisse considérable des recettes fiscales pétrolières (-22.07%). Depuis cette date et jusqu'à 2015, ce sont les recettes fiscales ordinaires qui concourent le plus à la création des recettes budgétaires en raison de la diminution des recettes fiscales pétrolières. Toutefois, l'augmentation de la part des recettes fiscales ordinaires au détriment de celle des recettes fiscales pétrolières était-elle en mesure de compenser la perte de valeur en matière de couverture des dépenses budgétaires, notamment, les dépenses de fonctionnement ?

### **1.2.3. La contribution des recettes fiscales ordinaires à la couverture des dépenses budgétaires :**

La couverture des dépenses de fonctionnement par les revenus de la fiscalité ordinaire constitue l'un des principaux objectifs que les autorités visent atteindre. Sur la base du poids relatifs des recettes fiscales ordinaires dans les recettes budgétaires (tableau n°53) et de leur taux de couverture en termes de dépenses de fonctionnement (tableau n°52), nous examinerons le rôle de la fiscalité ordinaire dans l'économie en matière de consolidation et de perspective budgétaires.

Il ressort du tableau n° 52, que la couverture des dépenses de fonctionnement par les revenus de la fiscalité ordinaire a été en moyenne de 51% durant la décennie 90. En effet, le poids moyen de ces revenus dans le total des recettes budgétaires a été très faible, ne dépassait pas la barre de 38%. Comparativement à la couverture de ces mêmes dépenses par les revenus de la fiscalité pétrolière qui est à hauteur de 77%, la fiscalité ordinaire ne constituait pas une source de financement des dépenses durant cette période. Ainsi, pendant la décennie 2000, le poids moyen des recettes fiscales ordinaires a diminué davantage et ne représente plus de 26% du total des recettes budgétaires. Les dépenses budgétaires, en particulier, les dépenses de fonctionnement n'ont été couvertes par les recettes fiscales ordinaires qu'à hauteur de 45,70%, taux moins important par rapport à la décennie 90, bien que les réformes en matière de fiscalité ordinaire soient mises en application depuis 1992.

**Tableau n° 52 : taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes fiscales.**

En milliards de dinars.

année	Dépenses de fonctionnement	Recettes Pétrolières en % des DF	Recettes Ordinaires en % des DF
1990	88,80	85,81	80,07
1991	153,80	105,01	53,77
1992	276,10	70,19	39,43
1993	291,40	61,50	41,68
1994	330,40	67,25	53,32
1995	473,60	70,98	51,10
1996	550,50	90,10	52,79
1997	643,50	87,77	48,80
1998	663,80	57,03	49,69
1999	774,60	72,31	40,64
2000	856,10	137,04	40,82
2001	963,60	99,25	41,33
2002	1 097,70	85,90	43,99
2003	1 199,10	107,16	43,78
2004	1 250,80	118,78	46,40
2005	1 245,10	182,14	51,44
2006	1 437,80	188,76	50,14
2007	1 674,00	162,00	45,80
2008	2 217,70	77,35	43,53
2009	2 300,00	83,78	49,85
2010	2 659,00	56,48	48,81
2011	3 797,20	40,28	38,16
2012	4 782,60	31,76	39,92
2013	4 131,50	39,11	49,16
2014	4 494,30	35,10	46,55
2015	4 617,00	37,32	51,01

Source : établi par l'auteur à partir du tableau n° 50

En revanche, alors que les revenus de la fiscalité ordinaire ne couvraient en moyenne, même pas la moitié des dépenses de fonctionnement durant la décennie 2000, les recettes fiscales pétrolières couvraient largement ces mêmes dépenses, à hauteur en moyenne de 124%. En effet, l'importance des revenus de la fiscalité pétrolière durant cette décennie (60% en moyenne des recettes budgétaires), étaient en mesure de financer plus de la moitié (73,56%), même du total des dépenses budgétaires. A partir de 2010, bien que les recettes fiscales ordinaires commencent à prendre le relais en termes de contribution à la création des recettes budgétaires, néanmoins, leur couverture en matière des dépenses de fonctionnement reste limitée. Elles avoisinent les 40% des dépenses courantes en 2011 et 2012, et couvrent presque la moitié en 2013 et 2014, et un peu plus de la moitié en 2015. Par conséquent, l'objectif stratégique de couverture des dépenses courante par les revenus de la fiscalité ordinaire a été contrarié.



**Tableau n° 53 : ventilation des recettes budgétaires**

Année	recettes budgétaires (RB) (en MDA)	Recettes Pétrolières en % des RB	Recettes Ordinaires en % des RB
1990	152,5	49,97	46,62
1991	248,9	64,89	33,23
1992	311,86	62,14	34,91
1993	313,95	57,09	38,69
1994	477,18	46,56	36,92
1995	611,73	54,95	39,56
1996	825,16	60,11	35,22
1997	926,67	60,95	33,89
1998	774,51	48,88	42,59
1999	950,5	58,93	33,12
2000	1 578,16	74,34	22,15
2001	1 505,53	63,53	26,45
2002	1 603,19	58,81	30,12
2003	1 974,47	65,08	26,59
2004	2 229,90	66,63	26,03
2005	3 082,83	73,56	20,78
2006	3 639,93	74,56	19,80
2007	3 687,90	73,53	20,79
2008	2 902,45	59,10	33,26
2009	3 275,36	58,83	35,01
2010	3 074,64	48,84	42,21
2011	3 403,11	44,94	42,58
2012	3 804,00	39,93	50,18
2013	3 895,30	41,48	52,14
2014	3 927,80	40,17	53,26
2015	4 552,50	37,85	51,73

Source : établi par l'auteur à partir du tableau n° 50.

Nous pouvons également constater, selon le tableau n° 52, une nette détérioration de la couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes fiscales pétrolières. En effet, tel qu'il a été constaté au-dessus, les revenus de la fiscalité pétrolière couvraient largement les dépenses de fonctionnement, voire même une grande partie des dépenses budgétaires. Cependant, à partir de 2010 et jusqu'à 2015, avec la baisse brutale de ces revenus, les recettes fiscales pétrolières ne sont en mesure de couvrir plus de 40% en moyenne des dépenses budgétaires ni des dépenses de fonctionnement non plus. C'est dans ce contexte que les autorités algériennes ont procédé à la mise en œuvre d'une réforme permettant d'assurer une couverture progressive des dépenses de fonctionnement par les revenus de la fiscalité ordinaire et que ces derniers devront progresser davantage.

#### **1.2.4. Le solde budgétaire :**

Après la nette amélioration de la position budgétaire en 1990 et 1991, avec un excédent budgétaire de 16 milliards et de 37 milliards de dinars respectivement, soit 2,88% et 4,29% du PIB respectivement), cette dernière s'est détériorée de 1992 à 1995. Le solde budgétaire enregistre des déficits successifs, dont le montant dépasse la barre de 13% du PIB en 1993,

malgré les mesures énoncées à la veille de la promulgation de la LMC en 1990 et le premier accord de stand by en 1991, stipulant la minimisation des déficits budgétaires. Cela est dû essentiellement à l'impact des effets externes sur la fiscalité pétrolière en raison de la chute des prix des hydrocarbures, et dans une moindre mesure, au rachat du Trésor des créances détenues par les banques commerciales sur les entreprises publiques déstructurées financièrement. Ainsi, la dévaluation du dinar constitue également une cause de l'accentuation des déficits budgétaires, dans la mesure où elle a augmenté le besoin de financement des entreprises endettées en dollar. En 1996 et 1997, par contre, la position budgétaire du pays s'est améliorée, grâce aux effets conjugués de l'augmentation des prix du pétrole et la baisse des dépenses budgétaires. Le solde budgétaire dégage un excédent de 101 milliards de dinars et de 82 milliards de dinars, soit 3,92% et 2,94% du PIB respectivement en 1996 et 1997. La situation défavorable des finances publiques apparaît de nouveau en 1998 et dans une moindre mesure en 1999, suite à la baisse des prix des hydrocarbures. Des déficits budgétaires successifs de 101 milliards de dinars et de 11 milliards de dinars enregistrés en 1998 et 1999, soit 3,56% et 0,33% du PIB respectivement.

En matière d'épargne budgétaire, les flux réalisés durant les premières années de la décennie 90 s'établissaient à 64 milliards de dinars en 1990 et 95 milliards de dinars en 1991. Les montants dégagés étaient en mesure de couvrir largement les dépenses d'équipement mises en œuvre durant cette période. Cependant, compte tenu de la tendance qui a caractérisé les finances publiques entre 1993 et 1995, l'épargne budgétaire a connu un niveau très faible de telle sorte que les montants dégagés n'ont pas pu financer la totalité des dépenses d'équipement. En 1996 et 1997, suite à une reprise à la hausse des prix du pétrole, le niveau d'épargne budgétaire s'est amélioré (il représente deux fois celui enregistré en 1995), et les dépenses d'équipement ont été largement financées. Cependant, avec l'avènement de la chute brutale des prix des hydrocarbures en 1998, une tendance à la baisse du montant de l'épargne surgit de nouveau, qui a empêché de financer la totalité des dépenses d'investissement, mais par contre, la moitié (52%) de ces dernières ont fait l'objet d'un tel financement.

En revanche, l'année 2000, caractérisée par une forte augmentation des prix des hydrocarbures, révèle une nette amélioration du solde budgétaire, passant d'un déficit budgétaire de 11 milliards de dinars en 1999 à un excédent de 400 milliards de dinars en 2000 (soit 9,69% du PIB). L'augmentation des revenus des hydrocarbures n'a pas permis uniquement l'annulation du déficit de 1999, mais également, la croissance de l'épargne budgétaire de plus de 4 fois son montant en 1999. Par conséquent, les dépenses d'équipement

ont été très largement couvertes. L'excédent budgétaire s'est maintenu jusqu'à 2004, bien qu'à un degré moindre par rapport à 2000, en raison des dépenses effectuées pendant les premières années d'exécution du PSRE, d'autant que l'augmentation des dépenses a coïncidé avec la diminution des recettes des hydrocarbures en 2001-2002. L'excédent du solde budgétaire révèle une forte augmentation (il triple sa valeur) en 2005 et 2006 (soit presque 14% du PIB dans les deux années). En effet, les dépenses ont été généralement maîtrisées entre 2003-2006.

Le solde budgétaire enregistre un excédent en 2007, néanmoins, il reste inférieur (moins de 50%) à celui enregistré en 2006. Depuis 2008 jusqu'à 2015, durant huit ans consécutifs, le solde budgétaire affiche un déficit qui s'accroît davantage d'une année à l'autre. Celui de 2008, s'élève à 1289 milliards de dinars (soit 11.67% du PIB), inférieur à celui enregistré en 2011 qui a atteint 2328 milliards de dinars (soit 16%), malgré une forte reprise des prix des hydrocarbures. Le déficit ne cesse de se creuser pour atteindre, en 2012, 20% du PIB. Une légère diminution est enregistrée en 2013, malgré cela, il reste considérable (2129 milliards de dinars). Le déficit dépasse la barre de 3000 milliards de dinars en 2014 et 2015 (soit, presque 18% du PIB en 2014 et 19% en 2015). Les déficits budgétaires enregistrés durant cette période résultent beaucoup plus, de l'augmentation des dépenses publiques, et dans une moindre mesure, de la baisse des recettes des hydrocarbures.

L'augmentation des dépenses budgétaires durant la période (2008-2015) a engendré un besoin de financement, étant donné que l'épargne budgétaire dégagée n'a pas été en mesure de financer la totalité de ces dépenses. Il a été enregistré même un taux de couverture négatif à partir de 2011, dû essentiellement à l'épargne négative dégagée durant cette période et qui résulte principalement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement plutôt que du recul des recettes budgétaires.

**Tableau n° 54 : Présentation du solde budgétaire, du solde budgétaire hors hydrocarbures et de l'épargne publique.**

En milliards de dinars

année	solde budgétaire*	Solde budgétaire en % du PIB	épargne budgétaire***	taux de couverture des dépenses d'équipement
1990	16	2,88	64	134,17
1991	37	4,29	95	162,95
1992	-108	-10,05	36	25
1993	-163	-13,7	23	12,42
1994	-89	-5,98	147	62,31
1995	-148	-7,38	138	48,27
1996	101	3,92	275	158,05
1997	82	2,94	283	140,38
1998	-101	-3,56	111	52,41
1999	-11	-0,33	176	94,17
2000	400	9,69	722	224,29
2001	185	4,37	542	151,69
2002	53	1,17	505	111,5
2003	222	4,22	775	139,99
2004	341	5,54	979	153,45
2005	1 031	13,63	1 838	227,79
2006	1 187	13,96	2 202	216,92
2007	579	6,19	2 014	140,39
2008	-1 289	-11,67	685	34,72
2009	-971	-9,74	975	50,1
2010	-1 392	-11,6	416	23,01
2011	-2 328	-15,95	-394	-20,37
2012	-3 254	-20,07	-979	-43,02
2013	-2 129	-12,79	-236	-12,47
2014	-3 068	-17,79	-567	-22,67
2015	-3 104	-18,7	-65	-2,14

Source : établi par l'auteur à partir des tableaux précédents.

\*recettes budgétaire-dépenses budgétaires.

\*\*solde budgétaire hors hydrocarbures=recettes budgétaires hors hydrocarbures-dépenses budgétaires.

\*\*\*recettes budgétaires-dépenses de fonctionnement.

L'analyse de la politique budgétaire en Algérie révèle nettement l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'évolution tant des recettes que des dépenses budgétaires. En effet, l'importance du poids des recettes fiscales pétrolières dans les recettes budgétaires a permis la transmission de ces fluctuations à la politique budgétaire. C'est ainsi que nous avons observé qu'une hausse des recettes des hydrocarbures implique une impulsion des dépenses publiques, bien que la hausse de ces recettes s'avère temporaire (notamment durant la période des plans de relance). Toutefois, au cours des années 90, la compression des dépenses a été la pierre angulaire de la consolidation budgétaire en Algérie. C'est ainsi que la politique budgétaire en Algérie est qualifiée de pro-cyclique. Nous pouvons de ce fait dire que le pays dispose d'une politique de la dépense publique qui n'est possible que grâce à l'augmentation des prix du pétrole. Par conséquent, la soutenabilité des finances publiques à moyen terme

doit constituer pour les autorités un objectif stratégique, en plus de la mise en œuvre des mesures budgétaires destinées à stimuler la croissance. La banque d'Algérie propose, dans ce contexte, de préparer et mettre en œuvre des mesures d'augmentation des recettes hors hydrocarbures, corrélativement à l'efficacité des dépenses et au bon ciblage de certaines d'entre elles, ce qui sera probablement compatible avec une contribution de la sphère budgétaire à la stimulation de l'activité économique et à la promotion de l'investissement productif.

Du côté de la fiscalité ordinaire, la banque d'Algérie recommande de limiter les subventions implicites de l'énergie et des carburants ainsi que la rationalisation des exonérations, cela permettrait à terme, de disposer d'espace budgétaire important, pouvant contribuer à la viabilité du financement budgétaire notamment dans sa composante équipement.

Du côté de la dépense publique, la rationalisation devrait concerner autant les dépenses courantes (dépenses de personnel et transferts courants) que les dépenses d'équipement. Le lien entre l'évolution de la productivité du travail et le maintien du pouvoir d'achat devrait constituer la règle en matière d'évolution des dépenses de personnel de l'administration publique (banque d'Algérie, 2011). En matière de transferts, la rationalisation des subventions, par le ciblage des segments vulnérables de la population, devient une exigence au regard de l'équité comme de la rationalité économique. Dans le même contexte, les services du FMI, suite à une évaluation de la situation macroéconomique du pays, recommande de procéder à un assainissement soutenu des finances publiques à moyen terme afin de rétablir la viabilité des finances publiques, assurer l'équité entre génération et promouvoir la stabilité extérieure. Il faudra pour cela maîtriser les dépenses courantes, poursuivre la réforme des subventions tout en protégeant les populations pauvres, mobiliser davantage des recettes hors hydrocarbures. C'est dans ce contexte que s'articule l'objectif du chapitre suivant.

Si la politique budgétaire est un instrument de la politique économique qui consiste à utiliser des recettes et des dépenses budgétaires afin d'agir sur l'activité économique, la politique monétaire est un second instrument complémentaire de la politique économique, qui opte pour le contrôle de la masse monétaire émise par la banque centrale et agit sur les conditions monétaires de financement de l'économie. La section suivante fera l'objet d'une description de l'évolution de la politique monétaire en Algérie et son rôle dans la stabilité monétaire et financière du pays.

## **2. La politique monétaire de l'Algérie depuis 1990 à nos jours :**

La politique monétaire apparaît comme une propriété de la politique économique mise en place pour faire face aux différentes conjonctures économiques. Elle est l'un des principaux instruments dont dispose les responsables économiques d'un pays qui sont dans l'obligation de la définir.

### **2.1. La conduite de la politique monétaire en Algérie depuis 1990 :**

La politique monétaire est définie comme étant « un instrument de la politique économique, au même titre que la politique fiscale, sociale, ... Elle régule la création de monnaie (contrôle de la masse monétaire) et consiste à fournir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement de l'économie, tout en veillant à la stabilité de la monnaie. La politique monétaire doit être compatible avec les objectifs économiques du gouvernement<sup>372</sup>.

La politique monétaire a pour principal objectif, la création des conditions les plus favorables à la croissance de l'économie. L'article 35 de l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit, qui abroge la loi n° 90-10, définit clairement l'objectif de la politique monétaire : "La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie".

La politique monétaire comme mesure de la stabilité macroéconomique vise essentiellement à adapter l'offre de monnaie à la demande des agents économique. Elle doit par, conséquent, s'adapter à l'évolution des conditions de liquidités tout en étant prête à contrer les pressions inflationnistes potentielles<sup>373</sup>. La banque d'Algérie s'adapte de manière appropriée à l'évolution des conditions de liquidités en réactivant ses instruments de refinancement.

#### **2.1.1. Les instruments de la politique monétaire :**

Le choix des instruments de politique monétaire est étroitement lié à l'évolution du système financier d'un pays. Ce choix est largement déterminé par les caractéristiques de l'économie, et plus particulièrement, du système financier dans lequel opère la politique monétaire. Dans une économie où les marchés financiers, les marchés monétaires et des changes sont suffisamment développés et intégrés, le financement de l'économie se fait principalement par ces marchés et secondairement par le crédit bancaire. Dans ce cas, les instruments utilisés sont appelés, instruments de marché ou indirects. Ces instruments sont principalement : le

---

<sup>372</sup>Patat. J, « la monnaie, institution financière et politique monétaire », 5eme édition, economica, Paris, 1993, p.362.

<sup>373</sup> Rapport du FMI, mai 2016 : « consultations de 2016 au titre de l'article IV

réescompte et l'open market. Par contre, dans une économie où les marchés financiers sont peu développés, le financement de l'économie se fait principalement par le crédit bancaire. Les autorités monétaires agissent dans ce cas, par des instruments directs, à savoir : l'encadrement du crédit, le contrôle du taux d'intérêt et le contrôle des changes et, les réserves obligatoires.

Ainsi, en Algérie, la réforme de la politique monétaire, avec la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990, s'est accomplie aussi bien au niveau de ses objectifs qu'au niveau de ses instruments. L'approfondissement de la réforme de ces instruments durant la période 1994-1998 a permis à la banque d'Algérie de disposer d'une panoplie d'instruments parmi lesquels, un taux directeur, des instruments de marché monétaire à savoir les prises de pensions et l'adjudication de crédit par appel d'offres, un système de réserves obligatoires. Outre ces instruments, il a été introduit, en Avril 2002, un nouvel instrument dans le but de renforcer les instruments indirects de la politique monétaire, baptisé, la reprise de liquidités par appel d'offres.

**Le taux directeur** est un instrument utilisé lors des opérations hebdomadaires de refinancement par la banque centrale pour alimenter les banques en liquidités. C'est le principal outil dont dispose la banque centrale pour influencer sur l'octroi de crédits et moduler l'inflation. En effet, les banques qui veulent se refinancer à court terme, peuvent le faire en payant un intérêt sur la somme qu'elles empruntent auprès de la banque centrale. Cet intérêt est calculé d'après le taux en cours à la banque centrale. Si ce taux d'intérêt est élevé, les banques vont limiter leur crédit sachant que le refinancement leur sera coûteux, elles auront le comportement inverse si ce taux est faible. C'est ainsi que les conséquences aussi bien de l'augmentation que de la diminution de ce taux sont repercutees automatiquement sur les clients. Plus le taux de la banque centrale est bas, plus le cout du crédit a une probabilité d'être bas, ce qui, en théorie, favorise la croissance. A l'inverse, une hausse du taux du crédit engendre théoriquement le ralentissement de la demande et par conséquent, permet d'éviter une surchauffe génératrice d'inflation. C'est ainsi que la banque d'Algérie fixe ce taux en fonction des évolutions macroéconomiques et de l'évolution des indicateurs monétaires.

**Les opérations de prises en pensions** sont des opérations modulées au jour le jour, à des taux d'intérêt variables. Elles ont pour objectif, la régulation des liquidités bancaires par une offre ou une reprise de liquidité. Le taux de réescompte a connu une forte augmentation entre 1991 et 1994, en passant de 10.5% à 15%, dans le but de réduire la création de monnaie par les banques commerciales. Toutefois, le taux a été réduit à 4% en 2004 à ce jour.

Quant aux **opérations d'adjudication de crédit par appel d'offre**, tel que leur nom l'indique, ce sont des appels d'offres lancés par la banque d'Algérie invitant les banques et les établissements financiers à soumissionner à l'adjudication, tout en les informant sur les taux d'intérêts cibles, les types d'effets éligibles, la date de valeur et d'échéance de l'opération, et l'heure limite de la soumission. Cet instrument a été instauré par l'instruction n°28/95 du 22 Avril 1995, afin de pallier aux insuffisances d'offres sur le marché monétaire en alternative aux opérations de réescompte d'effets par la banque centrale. Il est considéré comme principal mode d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et comme principal instrument indirect de la politique monétaire.

**le système de réserves obligatoires** a été mis en oeuvre à partir de 1994. Selon l'instruction 73-94 du 28 novembre 1994, les banques sont astreintes à la constitution d'une réserve obligatoire rémunérée ou pas sur l'ensemble de leurs exigibilités collectées et/ou empruntées en dinars à hauteur de 2.5% et cela pendant un mois (du 15<sup>eme</sup> jour du mois au 14<sup>eme</sup> jour du mois suivant)<sup>374</sup>. Il est même institué une pénalité à un taux fixé par la banque d'Algérie, selon l'article 11 de l'instruction, appliquée aux banques qui manquent totalement ou partiellement à l'exigence de constitution des réserves obligatoires qui leurs sont imposées. Cependant, le manque de liquidités caractérisant cette période rend la constitution d'une réserve obligatoire comme une charge lourde pour les banques. C'est dans ce contexte que l'application de ce système n'a vu le jour qu'à partir de 2001. La banque d'Algérie a réactivé cet instrument au début de l'année 2001 afin de réduire la liquidité globale et parvenir aux risque inflationniste (objectif ultime de la politique monétaire). Elle a par conséquent, maintenu à la hausse des taux de réserves obligatoires, 4% puis 4.5%, il a atteint 6.25% en décembre 2002 et 6.5% en mars 2004 pour descendre jusqu'à 1%<sup>375</sup> en 2005. Le taux a été revu à la hausse pour atteindre un taux sans précédent de 9% en 2010<sup>376</sup>.

**La reprise de liquidité par appel d'offre**<sup>377</sup> est un instrument beaucoup plus souple que celui des réserves obligatoires, dans la mesure où la reprise de liquidité peut se faire au jour le jour, contrairement au système de réserves obligatoires dont l'opération se déroule sur une période d'un mois au moment où la situation exige une intervention immédiate. La banque centrale a introduit le système de reprise de liquidité par le biais d'un appel d'offre

---

<sup>374</sup> Article 3 de l'instruction n°73-94 du 28 Novembre 1994 relative au régime de réserves obligatoires.

<sup>375</sup> Rapport de la banque d'Algérie, 2006 : « situation monétaire et politique monétaire », p 15.

<sup>376</sup> Banque centrale, 2010 : « rapport sur la situation monétaire et politique monétaire », p 140.

<sup>377</sup> Instituée dans le cadre de l'instruction n°02-2002 du 11 avril 2002 portant introduction de la reprise de liquidité sur le marché monétaire.



moyennant un taux de rémunération de 0.75%<sup>378</sup>, dans le but de remédier à l'insuffisance de stérilisation de liquidités abondantes. Cet instrument est devenu le moyen privilégié de la banque d'Algérie lui procurant un dépôt total de 450 milliards de dinars au début de 2005, et de 1350 milliards de dinars en Avril 2012, dépassant ainsi largement les niveaux exigés pour la reconstitution des réserves obligatoires<sup>379</sup>.

**L'open market** est un instrument indirect de la politique monétaire qui a pour objectif la régulation de la liquidité bancaire. L'opération d'open market est une opération par laquelle, la banque d'Algérie intervient sur le marché monétaire, par la vente ou l'achat d'effets publics ayant moins de six mois à courir et d'effets privés admissibles au réescompte sans aucun calendrier. Dans ce type d'intervention, l'open market est l'instrument le plus utilisé pour atteindre les objectifs intermédiaires de base monétaire et du taux d'intérêt. Le marché est ouvert aux agents non financiers, permettant ainsi d'attirer la trésorerie des grandes entreprises. La banque centrale, en agissant sur l'offre et la demande de liquidités, influence indirectement sur le niveau du taux d'intérêt. La première opération d'open market en Algérie est effectuée à titre d'essai, le 30 décembre 1996, d'une valeur d'achat de 4 milliards de dinars d'effets publics moins de six mois. Toutefois, étant donné que le marché monétaire n'est pas alimenté des titres publics négociables, et que la banque d'Algérie n'est pas autorisée à intervenir sur le marché primaire où sont souscrits les seuls bons de Trésor existants, l'instrument d'open market n'a pas été mis en oeuvre<sup>380</sup>. Il n'a pas été utilisé aussi en 2002, tout comme en 2001, en raison du faible développement du marché des titres publics. Cependant, le rôle de cet instrument reste potentiellement important à en juger par la part relative appréciable des effets publics dans les portefeuilles des banques par rapport à leurs actifs<sup>381</sup>.

### **2.1.2. L'évolution de la politique monétaire en Algérie depuis 1990 à nos jours :**

En raison de la tendance haussière de l'inflation qui a caractérisé la fin des années 80, notamment avec le début de la libéralisation des prix en 1989, les autorités monétaires ont fixé pour un objectif principal, concernant la décennie 90, la réduction et la maîtrise de l'inflation. Elles ont de ce fait, procédé à l'adoption d'une politique monétaire restrictive dans le but de contrôler et limiter l'expansion monétaire.

---

<sup>378</sup> Bulletin statistique trimestriel de la banque d'Algérie, n°21, mars 2013.

<sup>379</sup> A. Abbas, 2015, « efficacité et limites de la politique économique et conjoncture dans un modèle de type 'Mundell-Fleming' », thèse de doctorat en sciences économiques, université de Tlemcen. P 206

<sup>380</sup> Regards sur la politique monétaire en Algérie, projet de rapport du conseil national économique et social, 26<sup>ème</sup> session plénière, p 85.

<sup>381</sup> Rapport de la banque d'Algérie, 2003 : « situation monétaire et politique monétaire »,

### 2.1.2.1. L'évolution de la liquidité de l'économie et de la masse monétaire :

Sur la base des données publiées par l'ONS et de la banque d'Algérie, on remarque qu'au cours de la décennie 90, la croissance monétaire exprimée par l'évolution de la masse monétaire M<sub>2</sub> a nettement augmenté par rapport aux années précédentes.

En effet, après avoir enregistré un taux de croissance historiquement bas (1.41%) en 1986<sup>382</sup>, la croissance de la masse monétaire et le taux de liquidité de l'économie ont régulièrement augmenté, en particulier en 1987 et 1988. La masse monétaire s'est stabilisée au niveau de 13%. Quant à la liquidité de l'économie, elle a enregistré un taux davantage important en 1988. Le tableau révèle un reversement de tendance dès 1989<sup>383</sup> du taux de liquidité. De 84.15% en 1988, ce taux passe à 48.14% en 1991. Cette résorption progressive de l'excédent monétaire est à la fois le résultat de la libéralisation des prix, de la dévaluation du dinar et surtout du désengagement du Trésor.

**Tableau n° 55 : Évolution de la masse monétaire, la liquidité de l'économie :**  
(En milliards de dinars, en pourcentage%)

Année	Masse monétaire (M2)	Taux de croissance de M2 en %	PIB	Taux de liquidité de l'économie (M2 / PIB)
1986	227	1,41	296	76,69
1987	257	13,2	312	82,37
1988	292	13,6	347	84,15
1989	308	5,5	422	72,99
1990	343	11,4	554	61,91
1991	415	21,0	862	48,14
1992	515	24,1	1074	47,95
1993	627	21,7	1189	52,73
1994	723	15,3	1487	48,62
1995	799	10,5	2004	39,87
1996	915	14,5	2570	35,60
1997	1081	18,1	2780	38,88
1998	1592	47,3	2830	56,25
1999	1789	12,4	3238	55,25
2000	2022	13,0	4123	49,04

Source : établi par l'auteur sur la base des données de L'ONS et de la banque d'Algérie.

Ainsi, la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, et la mise en œuvre de la politique d'ajustement structurel (1994-1998), ont permis une grande rigueur monétaire qui peut être observée clairement dans l'encadrement de la masse monétaire et une baisse significative de la liquidité de l'économie (tableau n° 55). En outre, les efforts de stabilisation et d'ajustement structurel se sont traduits par des progrès remarquables réalisés en matière d'inflation qui, progressivement, a été maîtrisée. D'un niveau de 31.67% en 1992, le taux

<sup>382</sup> Date d'apparition du contre choc pétrolier.

<sup>383</sup> Année d'entrée en application du premier stand by

d'inflation a été réduit, essentiellement sous l'effet de la dévaluation du dinar<sup>384</sup>, à 2.65% en 1999. Cet effort reste soutenu puisque le taux d'inflation est passé sous la barre de 1% en 2000. Ces résultats n'ont toutefois pas permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de croissance et d'emplois aggravant ainsi l'ampleur du chômage comme en attestent les chiffres du tableau n° 56.

**Tableau n°56 : évolution du taux d'inflation et du chômage : 1990-2000.**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
inflation	16.65	25.89	31.67	20.54	29.05	29.78	18.68	5.73	4.95	2.65	0.34
Chômage	19.7	21.2	23.8	23.2	24.4	28.1	25.9	26.4	28.0	28.7	28.9

Source : Banque Mondiale.

Au cours de l'année 1999, la croissance monétaire exprimée par l'évolution de la masse monétaire (M2) s'est nettement infléchie par rapport aux années antérieures (tableau n°56). Sa croissance est passée de 47.3% en 1998 à 12.4% en 1999. Il s'agit d'ailleurs de la première réduction significative de la masse monétaire (M2) depuis 1995, produite essentiellement par les effets négatifs du choc externe qui ont caractérisé la période. C'est ainsi que le caractère mono exportateur de l'économie algérienne influe considérablement sur la liquidité des banques et la politique monétaire.

Comparée à la croissance en valeur courante du produit intérieur brut (PIB), le différentiel de croissance<sup>385</sup> de la masse monétaire avec le taux de croissance du PIB est estimé à plus de 9 points de pourcentage en 1999. Quant à la liquidité de l'économie, le ratio de liquidité s'est situé à 55.25%, enregistrant une diminution de 1 point de pourcentage par rapport à 1998.

Concernant la contrepartie de la masse monétaire, la structure des crédits intérieurs laisse apparaître le prolongement du processus de désendettement du Trésor dans le financement de l'économie, et la redynamisation de l'activité des banques commerciales comme le préconise la loi sur la monnaie et le crédit. En effet, la décennie 90, tel que les résultats indiquent, est caractérisée par la prépondérance des crédits à l'économie, à l'exception des deux années (1993, 1994), où le niveau des crédits à l'État avait dépassé celui des crédits à l'économie.

<sup>384</sup>Qui a été l'une des conditions de signature de l'accord avec le FMI. En moyenne de période, le dollar est passé 8.958 dinars en 1990 à 18.433 dinars en 1991.

<sup>385</sup> C'est la différence entre le taux de croissance de la masse monétaire et le taux de croissance du PIB.

**Tableau n° 57 : la structure des crédits intérieurs (en %) : 1990-2000.**

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Crédits à l'économie	59.65	67.21	64.50	29.55	39,5	58.48	73.46	63.63	55.61	57.57	59.47
Crédits à l'État	40.34	32.79	35.50	70.55	60.5	41.52	26.54	36.37	44.39	42.43	40.53
Crédits intérieurs (10 <sup>9</sup> DA)	414	484	639	748	774	967	1057	1167	1629	1998	1671.2
PIB	44.40	37.70	38.36	18.50	20.51	28.19	30.19	26.65	32.01	35.52	24.10

Source : établi par l'auteur sur la base des données de l'ONS.

Se rapportant au produit intérieur brut (PIB), les crédits à l'économie, malgré leur importance, ne représentent en moyenne, que 30% du PIB, ce qui est relativement faible comparativement aux besoins en financement de l'économie et du volume des ressources dont disposent les banques.

Durant la décennie 90, le système bancaire algérien, qui assurait en l'absence totale de marchés financiers, l'essentiel pour ne pas dire la totalité du financement de l'économie, se caractérisait par une illiquidité structurelle qui le faisait dépendre totalement du refinancement de la banque centrale<sup>386</sup>. Avec l'avènement d'une conjoncture favorable sur les marchés pétroliers, suite au net raffermissement des cours du brut à partir de 2000<sup>387</sup>, l'Algérie est passée en quelques années, d'une situation de pénurie de liquidités à une situation d'excès d'offre de liquidités<sup>388</sup>. Pour assurer le contrôle de la liquidité globale et prévenir ainsi les pressions inflationnistes pouvant être générées et développées par l'excédent de l'offre de monnaie, la banque d'Algérie a eu recours à l'augmentation du taux de réserves obligatoires et de reprise directe de liquidité sur le marché monétaire. Au niveau de ce dernier, toute opération de refinancement auprès de la banque centrale<sup>389</sup> n'a pas eu lieu dès la fin de 2001<sup>390</sup>, année à partir de laquelle le surplus a commencé à apparaître et le système bancaire vit une situation inédite d'excès de liquidités suite principalement aux retombées des ressources provenant des hydrocarbures<sup>391</sup>.

Les résultats indiqués dans le tableau n°58 révèlent clairement l'importance de la masse monétaire en 2001, qui a augmenté de plus de 9 points de pourcentage par rapport à 2000, et représente ainsi, le pic de la décennie 2000. Cette augmentation est expliquée par

<sup>386</sup> Mohamed C. Ilmane, 2006 : « réflexion sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004), cahier du CREAD n°75, pp69-107.

<sup>387</sup> Banque d'Algérie, rapport de 2002.

<sup>388</sup> Samir Bellal, 2001 : « essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie, une approche en terme de régulation », thèse de doctorat en sciences économiques, université de Lumière Lyon 2, P 120.

<sup>389</sup> Bien que l'activité sur le marché interbancaire soit maintenue, la part des crédits à l'État réservée à la banque centrale n'est plus comme dans le passé, elle a commencé à baisser depuis 1994. À partir de 2000, la part relative de la banque centrale dans les crédits à l'État est devenue négative.

<sup>390</sup> Rapport FEMISE 2005, op.cit.

<sup>391</sup> Ilmane, 2006, op. cit.

l'accroissement des avoirs extérieurs qui sont passés de 775.9 milliards de dinars en 2000 à 1310.7 milliards de dinars en 2001, enregistrant de ce fait, une croissance de plus de 68%<sup>392</sup>. Les avoirs extérieurs, qui ne représentaient même pas la moitié de la masse monétaire (M2) en 2000, dépasse les 100% à partir de 2005, engendrant une expansion monétaire due à leur monétisation. Il ressort du tableau n° 59, que les avoirs extérieurs nets représentent, à partir de 2005, la quasi-unique source d'expansion monétaire et quasi monétaire. Tout en étant en pleine fluctuations, les variations des avoirs extérieurs nets résultent de la conjoncture pétrolière internationale qui se manifeste à trois niveaux, à savoir : le volume des exportations, les prix et le taux de change.

**Tableau n° 58 : Évolution de la masse monétaire, la liquidité de l'économie : 2001-2015.**

**(En milliards de dinars, en pourcentage %)**

année	Masse monétaire (M2)	Taux de croissance de M2 en %	PIB	Taux de liquidité de l'économie (M2 / PIB)
2001	2473	22,3	4227	58,50
2002	2901	17,3	4522	64,15
2003	3299	13,7	5252	62,81
2004	3644	10,5	6149	59,26
2005	4070	11,7	7561	53,83
2006	4933	21,2	8501	58,03
2007	5994	21,5	9352	64,09
2008	6955	16,0	11043	62,98
2009	7173	3,1	9968	71,96
2010	8280	15,4	11991	69,05
2011	9929	19,9	14588	68,06
2012	11015	10,9	16208	67,96
2013	11941	8,4	16643	71,75
2014	13672	14,5	17205	79,47
2015	13704	0,1	16591,9	82,59

Source : établi par l'auteur à partir de divers documents de l'ONS et la banque d'Algérie.

L'expansion de la masse monétaire s'est ralentie au cours des cinq années (2001-2005), à en juger par le taux de croissance en baisse de l'agrégat M2 passant de 22.1% en 2001 à 11.5% en 2005 (tableau n°58). Une reprise considérable de la masse monétaire est enregistrée entre 2006-2007 (tableau n°58), la période pendant laquelle, l'importance de l'accumulation des réserves officielles de change, qui forment les avoirs extérieurs nets, a renforcé la position financière extérieure (tableau n°59). C'est pour cela que la solidité de cette dernière a contribué à asseoir une résilience aux chocs externes.

<sup>392</sup> Comparativement avec la croissance du PIB nominal (3%), la masse monétaire a évolué avec un différentiel de plus de 19 point de pourcentage en 2001.

**Tableau n° 59 : évolution des avoirs extérieurs :**

année	avoirs extérieurs	avoirs intérieurs	Masse monétaire (M2)	Avoirs extérieurs/M2	avoirs intérieurs /M2
2000	775,9	1246,6	2022	38,37	61,65
2001	1310,7	1162,8	2473	53,00	47,02
2002	1755,7	1145,8	2901	60,52	39,50
2003	2342,6	956,8	3299	71,01	29,00
2004	3119,2	525,2	3644	85,60	14,41
2005	4179,7	-109,2	4070	102,70	-2,68
2006	5515	-581,4	4933	111,80	-11,79
2007	7415,5	-1420,9	5994	123,72	-23,71
2008	10246,9	-3291	6955	147,33	-47,32
2009	10885,7	-3712,6	7173	151,76	-51,76
2010	11996,5	-3715,8	8280	144,89	-44,88
2011	13922,4	-3993,2	9929	140,22	-40,22
2012	14940	-3924,8	11015	135,63	-35,63
2013	15225,2	-3283,6	11941	127,50	-27,50
2014	15734,5	-2047,7	13672	115,09	-14,98
2015	15375,4	-1670,9	13704	112,20	-12,19

Source : établi par l'auteur à partir des données de l'ONS

La tendance à la baisse de la masse monétaire a surgi de nouveau en 2008, où son taux de croissance a perdu plus de 5 points de pourcentage par rapport aux années d'avant (tableau n°58), elle s'accélère davantage en 2009, pour marquer un taux de croissance historiquement bas (3.12%) que l'économie algérienne n'a pas connu depuis 1990. Cela est expliqué par la survenue de la crise économique internationale qui a débuté en fin 2008, et s'est aggravée en début de 2009, engendrant une diminution significative des exportations des hydrocarbures en volume de 13.48%. En valeur, la contraction des exportations des hydrocarbures a été estimée à 52.66%<sup>393</sup>.

La situation de liquidité de l'économie représentée significativement par le ratio de liquidité de l'économie (M2/PIB), indique son augmentation appréciable à partir de 2000 où il se situait à 49.04%, pour passer à 58.50% en 2001 puis 64.15% en 2002. Une légère tendance à la baisse est marquée entre 2003 et 2007 suite aux opérations de reprise de liquidité et l'augmentation du coefficient de réserves obligatoires.

En dépit de la crise économique internationale ayant marqué l'année 2009, la persistance de l'excès de liquidité sur le marché monétaire a caractérisé la période. La surliquidité observée est l'expression monétaire des difficultés d'absorption productive de la rente pétrolière. Ainsi, la liquidité bancaire s'est fortement accrue sous l'influence des revenus pétroliers des

<sup>393</sup> Selon les données de l'ONS et la banque d'Algérie.

entreprises du secteur des hydrocarbures<sup>394</sup>. L'accroissement de ces derniers a, par contre, rendu possible les débours du Trésor au profit des banques publiques pour leur recapitalisation et son désendettement partiel envers elles<sup>395</sup>.

Par ailleurs, après une forte modération du rythme de croissance monétaire en 2009, la première moitié de la décennie 2010 a été marquée par une expansion monétaire en contexte de progression significative des crédits à l'économie<sup>396</sup> et de poursuite de l'augmentation des dépenses budgétaires courantes<sup>397</sup> conjuguée au surcroît des recettes pétrolières<sup>398</sup>.

L'année 2010 a enregistré une reprise de l'expansion monétaire (15.44%), soit une progression inférieure aux forts rythmes de croissance monétaire des années 2006 à 2008, elle s'accélère davantage en 2011, estimée à hauteur de 19.92%<sup>399</sup>. Il s'agit d'ailleurs, d'un taux de croissance qui n'a été dépassé au cours de la décennie 2000 qu'en 2001, 2006 et 2007, pendant que le rythme de l'expansion monétaire a significativement reculé en 2012 (10.94%), sous l'effet notamment d'une contraction des dépôts du secteur des hydrocarbures<sup>400</sup>. La décélération monétaire s'accroît davantage en 2013 (taux de croissance de M2 estimé à 8.41%). L'année 2014 enregistre par contre, une reprise substantielle du rythme de l'expansion monétaire à 14.50%, en dépit de l'avènement du choc externe, tiré par un fort rythme de croissance de crédits à l'économie (26.05% contre 20.26% en 2013)<sup>401</sup>.

La liquidité de l'économie marquant la première moitié de la décennie 2010 a été très significative. Le ratio de liquidité (M2/PIB) se situait en 2010 à 69.05%, et atteint plus de 79% en 2014, enregistrant une augmentation de plus de 12 points de pourcentage entre les deux années. Face à cette situation d'excès de liquidité, la banque d'Algérie a été amenée à renforcer les instruments de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. C'est dans ce contexte que l'instrument « réserves obligatoires » a constitué un instrument actif de

---

<sup>394</sup> Le taux appliqué par l'État sur ces entreprises à travers la fiscalité pétrolière est à hauteur de 65% sur la totalité des revenus pétroliers.

<sup>395</sup> Rapport FEMISE, 2005, op. cit.

<sup>396</sup> La dynamique des crédits à l'économie situe l'Algérie dans le groupe de pays émergents à croissance rapide du crédit.

<sup>397</sup> Rapports de la banque d'Algérie.

<sup>398</sup> Le prix moyen des hydrocarbures s'est établi à 112.94 dollars/baril, représentant une augmentation de 25.4% par rapport au prix moyen retenu dans la programmation financière (90 dollars/baril), et de 40.9% par rapport à son niveau (80.15) de 2010.

<sup>399</sup> Alors que ce taux dépasse même l'objectif fixé par la banque d'Algérie au titre du taux d'expansion monétaire qui a été fixé à 13-14% de l'année sous revue.

<sup>400</sup> Banque d'Algérie.

<sup>401</sup> Banque d'Algérie 2014.

la politique monétaire tout au long de la première moitié de la décennie 2010. L'encours des réserves obligatoires a enregistré une augmentation continue depuis 2010<sup>402</sup>.

**Tableau n°60 : évolution de l'encours des réserves obligatoires : 2010-2014.**

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Encours des réserves obligatoires	494.13	569.86	754.10	891.38	1023.96

Source : Banque d'Algérie.

Par ailleurs, dans le but de contrôler l'inflation pendant que le contexte macroéconomique (entre 2002-2014) est caractérisé par un surcroît de ressources<sup>403</sup>, la banque d'Algérie, avait conduit avec flexibilité la politique monétaire, en utilisant des instruments pertinents dédié à la résorption de l'excès de liquidité. Cette dernière a été effectivement résorbée sur le marché monétaire ce qui a permis, par conséquent, de contenir l'inflation autour de l'objectif. Le taux de l'inflation a été de 4% en moyenne, avec une hausse significative de 8.90% en 2012 suivi par une désinflation en 2013 et 2014. La décélération de l'inflation (marquant notamment la période 2012-2014), où la dynamique des prix a été ramené à son niveau d'avant 2012, est le résultat conjugué non seulement d'une politique monétaire prudente, de la consolidation budgétaire, mais aussi des actions des pouvoirs publics destinées à maîtriser et à améliorer les circuits de distribution des biens de grandes consommation<sup>404</sup>.

Quant au taux de chômage, il a connu une baisse continue depuis 2000<sup>405</sup>, due essentiellement à la mise en œuvre des programmes d'investissement dont la création d'emplois était l'un des principaux objectifs. En effet, la création d'emplois et la lutte contre le chômage demeurent parmi les principaux objectifs que les autorités avaient mis en lumière. Elles avaient pour cela créé plusieurs dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle, permettant d'aider les chômeurs ou les jeunes à la recherche du premier emploi, à occuper un emploi temporaire dans l'attente de leur réinsertion au marché du travail, ou même à créer leur propre entreprise. C'est d'ailleurs grâce à ces dispositifs, il a été créé près de 1.1 millions d'emplois en fin 2012, toutefois, le taux de chômage demeure élevé, en raison de la rigidité persistante du marché du travail, conséquence du contrôle par l'Etat de larges pans de

<sup>402</sup> Notamment après l'ajustement à la hausse du taux du coefficient en 2010 (9% contre 8% en 2008) en vue de contribuer davantage à la stabilité financière (banque d'Algérie).

<sup>403</sup> À l'exception des années 2009 et 2014.

<sup>404</sup> Tarik Benbahmed et al, 2014 : «Perspectives économiques en Afrique », BAFD, OCDE, PNUD, 2014, p 2.

<sup>405</sup> Bien que les chiffres sur l'emploi cachent la réalité de la qualité des emplois créés. En effet, les emplois à durée déterminée constituent désormais l'essentiel de l'emploi global créé, soit presque les deux tiers. La branche qui a connu la plus forte expansion étant celle du BTPH



l'activité économique conjuguée aux difficultés des PME pour l'octroi du crédit bancaire face à la frilosité des banques<sup>406</sup>.

**Tableau n°61 : évolution du taux d'inflation et du chômage (en %).**

année	Taux d'inflation	Taux de chômage
2001	4,22	27,3
2002	1,42	25,9
2003	4,24	23,7
2004	3,97	17,7
2005	1,38	15,3
2006	2,32	12,3
2007	3,67	13,8
2008	4,87	11,3
2009	5,72	10,2
2010	3,92	10,0
2011	4,52	10,0
2012	8,9	10,9
2013	3,25	9,8
2014	2,92	10,6
2015	4,8	11,2

Source : établi par l'auteur à partir des données de l'ONS et de la banque mondiale.

De ce qui précède, il ressort que, durant la décennie (90), les autorités monétaires avaient fixé comme principal objectif, la lutte et la maîtrise de l'inflation, en adoptant une politique monétaire restrictive, en instaurant de nouvelles règles qui consistent en l'augmentation du taux de réescompte de 10.5% en 1991 à 15% en 1994, conjuguées à une dévaluation du dinar. Le dinar a perdu 112% de sa valeur en 1991, passant de 8.96 DA/dollar à 19 DA/dollar. Cette décision prise par l'Etat en matière de dévaluation du taux de change n'a pas été en mesure de donner les résultats escomptés. Le taux d'inflation ne cesse d'augmenter pour atteindre en 1994 un taux de 29%. Durant la période couvrant le programme d'ajustement structurel (94-98), les autorités fixaient comme objectif, le rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers, d'une part, et la création des conditions propices à l'économie, d'autre part. L'adoption d'une politique monétaire restrictive conjuguée à une politique budgétaire rigoureuse a permis de contenir le taux de la croissance de la masse monétaire conjuguée à une baisse significative de la liquidité de l'économie, mais également, la maîtrise du taux d'inflation. Ce dernier a été comprimé de 31.67% en 1992 à 2.65% en 1999. A partir de 2000, dans un contexte de surliquidité dont évoluent les banques commerciales et le développement du marché monétaire qui fonctionnait hors circuit de la banque d'Algérie, la politique monétaire devrait être prudente. En effet, l'objectif ultime que fixait la banque d'Algérie

---

406 A. ABBES, op.cit.

consiste en le maintien d'un taux d'inflation de 3% à moyen terme, tout en fixant des taux d'évolution pour les objectifs intermédiaires. Les résultats durant cette période sont soldés par une expansion monétaire notamment en 2001, 2002, 2006 et 2007, toutefois, le taux d'inflation demeure maîtrisé, bien qu'il dépasse dans certaines périodes le taux objectif. Ainsi, l'importance structurelle de la monétisation des recettes d'exportation des hydrocarbures dans la création de monnaie conduit l'évolution de la structure de la masse monétaire M2. Cette dernière reste assez corrélée aux comportements des entreprises du secteur des hydrocarbures (2010-2015).

### **Conclusion du chapitre**

L'analyse de l'évolution des principaux instruments de la politique budgétaire révèle que l'évolution des recettes fiscales pétrolières dépendantes des prix du baril de pétrole, la structure des recettes fiscales hors hydrocarbures et le poids des composantes de la dépense publique constituent les principaux déterminants de la vulnérabilité des finances publiques en Algérie. L'instabilité des recettes fiscales pétrolières se traduit par une profonde instabilité des recettes budgétaires et engendre un effet très préjudiciable sur la poursuite de la politique budgétaire. Les recettes fiscales hors hydrocarbures ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement. Pour remédier à ce problème, les autorités sont appelées à préparer et mettre en œuvre des mesures d'augmentation des recettes hors hydrocarbures, corrélativement à l'efficacité des dépenses et au bon ciblage de certaines d'entre elles, ce qui sera probablement compatible avec une contribution de la sphère budgétaire à la stimulation de l'activité économique et à la promotion de l'investissement productif. Les dépenses publiques constituent le principal mécanisme en vertu duquel l'instabilité du secteur des hydrocarbures se transmet aux secteurs hors hydrocarbures. Par ailleurs, les fortes augmentations successives des dépenses publiques ont abouti à des déficits budgétaires substantiels. La rationalisation devrait concerner autant les dépenses courantes (dépenses de personnel et transferts courants) que les dépenses d'équipement. En matière de transferts, la rationalisation des subventions, par le ciblage des segments vulnérables de la population, devient une exigence au regard de l'équité comme de la rationalité économique. Cette problématique fera l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 5 : analyse de l'impact des politiques de  
réforme des subventions en Algérie

## Chapitre 5 : Analyse de l'impact des politiques de réforme des subventions en Algérie

---

### Introduction

L'intervention de l'État en faveur du financement de l'économie mobilise de multiples leviers d'action dont l'attribution des aides directes ou indirectes sous forme de subventions constitue l'un d'entre eux. L'Algérie comme beaucoup d'autres pays exportateurs du pétrole, s'est fortement appuyée sur les subventions comme outil de protection sociale et de partage des ressources naturelles. Toutefois, les inefficiences économiques découlant de ces subventions se révèlent potentiellement importantes. En effet, bien qu'une partie de l'argent dépensée pour les subventions en Algérie soit bénéfique pour les pauvres, le système dans son ensemble est fortement régressif, profitant principalement aux plus aisés. Pour remédier à ces défaillances, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre une réforme de subventions permettant d'atteindre les objectifs de la politique économique. Les autorités algériennes envisagent actuellement de réformer le système de subventions afin d'éliminer le déficit budgétaire. L'option qui semble être adoptée est le passage d'un système de subventions généralisées à un système de subventions ciblées. En effet, la réforme des subventions, si elle est soigneusement planifiée et correctement faite, peut contribuer à la rationalisation des dépenses publiques et générer des revenus en plus (Andrew Jewell et al. (2016)).

L'objectif de ce chapitre consiste à traiter la catégorie des subventions qui confèrent un avantage aux ménages et aux entreprises en mesurant empiriquement la réponse de l'économie à un changement dans les dépenses de l'État. Il s'agit principalement de capturer les effets sur le revenu et la production induits par une variation du montant des subventions accordé aux ménages et aux entreprises en utilisant le modèle des multiplicateurs de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS). Le choix de cette approche s'explique par le fait qu'elle puisse prendre en compte les effets directs, indirects, feedback et les effets spillover d'un secteur sur le reste de l'économie à travers l'interdépendance des comptes de la MCS. Le chapitre est structuré en deux sections. La première porte sur la réforme des subventions en Algérie. Elle établit une revue de littérature des différents travaux analysant l'impact de la réforme des subventions aux plans macroéconomique et microéconomique. Elle examine les principales subventions de l'Algérie et leur coût budgétaire, traite leurs conséquences

économiques et propose quelques recommandations pour la réussite de la réforme des subventions en Algérie. La seconde est consacrée à l'analyse empirique. Nous avons élaboré une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) qui nous a servi de base pour la construction d'un modèle des multiplicateurs de la MCS. Ces derniers nous ont permis de mesurer la réponse de l'économie à un changement dans les dépenses.

## **1. La réforme des subventions en Algérie :**

Les subventions en Algérie sont largement utilisées et leurs coûts ne cessent d'augmenter (13.6% du PIB en 2015), contribuant à un creusement des déficits courants et budgétaires. En conséquence, les autorités trouvent qu'il est nécessaire d'approfondir la réforme des subventions et elles sont en cours d'étudier des options pour supprimer progressivement les subventions et adopter un système de transferts monétaire.

### **1.1.Revue de littérature sur l'impact de la réforme des subventions :**

L'impact de la réforme des subventions sur le bien être des ménages, notamment dans les pays africains, a suscité l'intérêt de nombreux auteurs. **Paolo Verme et al (2012)**<sup>407</sup> mesure l'impact potentiel de la réforme des subventions sur le bien être des ménages et les ressources du gouvernement marocain. Il examine des produits subventionnés directement consommés par les ménages (butane, essence, gasoil et sucre). Les dépenses des ménages aux produits subventionnés sont de nature importantes. Elles représentent 4,3% du PIB marocain et 13,2% des dépenses publiques en 2012 (année de référence), alors que l'importance des produits subventionnés varie selon le niveau de vie. Quant aux subventions, elles sont plus importantes en termes relatifs pour les pauvres, à l'exception des deux produits (essence et gasoil). Pour le cas marocain, les subventions (35.3 milliards de MAD) sont presque aussi importantes que les dépenses en produits subventionnés des ménages (38,9 milliards de MAD). Un dernier critère caractérisant les subventions au Maroc est que ces dernières favorisent les plus riches. Les scénarios de réforme possibles consistaient en une réduction des subventions de 30% et l'élimination totale des subventions. Les résultats indiquent que la réduction généralisée de 30% des subventions engendre une baisse des dépenses réelles des ménages estimée à hauteur de 10,6 milliards de MAD, soit 323 MAD par habitant et par an. Quant à l'impact sur le budget de l'Etat, l'économie des ressources publiques est estimée à

---

<sup>407</sup>Ce travail a été mené par Paolo Verme et al, 2012 : « Reforming subsidies : A toolkit for policy simulations », World bank research, working papers n° 6148. Les résultats ont été extrait d'une note portant pour intitulé « les réformes des subventions au Maroc : simulations de scénarios alternatifs », téléchargée sur le site : [www.subsim.org/reports/Morocco%20Subsidies%20Report%202012%2011%2006.pdf](http://www.subsim.org/reports/Morocco%20Subsidies%20Report%202012%2011%2006.pdf).

hauteur de 15,8 milliards de MAD. L'impact sur la pauvreté a été modeste. Le taux de pauvreté enregistre une croissance de 1,21 point, l'écart de pauvreté de 0,31 point, et ce, pour un seuil de pauvreté de 4318 MAD. Le taux de pauvreté passe de 21,12% à 22,83%, pour un seuil de 6477 MAD, enregistrant une croissance de l'écart de pauvreté de 0,75 point. L'impact sur l'inégalité est, par contre, négligeable. L'impact est davantage important pour une suppression totale des subventions. La baisse des dépenses réelles est 3 fois plus le montant enregistré dans le premier scénario, estimée à 35.3 milliards de MAD. L'impact sur les recettes publiques est égal à la variation des dépenses réelles des ménages. L'impact sur la pauvreté est significatif. Le taux de pauvreté augmente de 6.5% à 11.4%, soit une croissance de presque 5 points. L'écart de pauvreté croît, quant à lui, de 1.41 point, pour un seuil de pauvreté de 4813 MAD. Le taux de pauvreté et l'écart de pauvreté augmentent avec l'augmentation du seuil de pauvreté. Quant à l'impact sur l'inégalité, l'indice de GINI passe de 40,1 à 42,13.

Les chercheurs de la direction de la prévision et de la prospective du Haut-commissariat au plan (Maroc)<sup>408</sup> ont construit un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) par lequel ils simulent l'impact d'une politique fiscale sur l'économie nationale et sur les niveaux de vie des ménages et notamment certaines catégories de ménages. Les mesures simulées dans ce cadre visent à étudier l'impact de la fiscalité directe et indirecte sur le plan macroéconomique et microéconomique. Ils ont choisi pour cela deux hypothèses : la première consiste en une baisse de l'impôt sur le revenu (IR) de 20% et la seconde concerne une baisse de TVA sur les produits agroalimentaires de 50%. Pour la première hypothèse, la révision à la baisse de l'IR de 20% s'est traduite par une amélioration du revenu disponible des ménages de 1,2%. Cette amélioration serait de 1,6% pour les ménages aisés, de 1,2% pour celle des ménages moyens et de 0,4% pour celle des ménages modestes. Le volume de consommation globale augmenterait de près de 0,8%. Cette augmentation serait de 1,2% pour les ménages aisés, de 0,8% pour les ménages moyens et diminue, par contre, de 0,1% pour les ménages modestes. L'amélioration de la demande domestique agrégée de 0,4% se traduirait par une hausse des prix intérieurs à la consommation de près de 0,5%. Cette tendance haussière neutraliserait le faible effet revenu des ménages modestes. Sur le plan macroéconomique, l'activité économique connaîtrait une certaine relance. La production nationale s'accroîtrait de 0,3%, dégageant une croissance du PIB de 0,4%. Toutefois, les recettes publiques générées par cette

---

<sup>408</sup> Royaume du Maroc, HCP, 2009 : « Simulation de l'impact de politiques économiques sur la pauvreté et les inégalités, modèle d'équilibre général calculable en micro simulation pour l'économie marocaine », rabat, Mai 2009.

croissance ne permettraient pas de compenser la moins-value induite par la révision à la baisse de l'IR et par conséquent, l'épargne publique serait en baisse d'environ 0,5 point en pourcentage du PIB. La seconde hypothèse concernant la baisse du taux de la TVA de 50% sur les produits agroalimentaires est retenue en raison de l'importance de ces produits dans le panier de consommation des ménages, particulièrement modestes et moyens. Cette hypothèse se traduirait par une baisse des prix à la consommation de 0,24%. La consommation des ménages s'améliorerait ainsi de 0,3% et par conséquent, la demande agrégée sur le marché domestique de 0,15%, la production nationale de 0,14% dégageant une hausse de la valeur ajoutée globale de 0,1%. Par ailleurs, l'épargne publique serait marquée par une dégradation de 0,1% du PIB en raison du manque à gagner de l'Etat sous l'effet de la baisse de TVA. Le revenu des ménages connaîtrait une légère augmentation de 0,08%. Par classe, le revenu des ménages modestes s'accroîtrait de 0,1%, celui des ménages moyens et aisés de 0,08%. La consommation en volume des ménages s'améliorerait en conséquence d'environ 0,4% pour les ménages modestes, de 0,3% pour les ménages moyens et de 0,2% pour les ménages aisés. Cette révision à la baisse de la TVA aurait plus d'effet sur la classe des ménages moyens dont presque 9,6 milles personnes passeraient à la classe des ménages aisés et recevrait plus de 5 milles personnes de la classe modeste. Cette mobilité sociale serait confortée par une réduction de la pauvreté au niveau national de 20 milles personnes. Cependant, les inégalités resteraient figées.

**Jorge Ivàn. G (1998)**<sup>409</sup>, a analysé les résultats de l'étude menée par la cour des comptes colombienne qui mesure l'impact des subventions et de la gestion fiscale de l'Etat colombien sur l'équité. Il a tiré, de ce fait, les conclusions suivantes : il existe un rapport élevé entre l'effet redistributif des subventions (ERs) et l'effet redistributif des impôts (ERi) estimé à hauteur de 4,6 lorsque l'estimation est faite à partir des ménages et de 5 quand il s'agit des personnes. Ainsi, l'effet redistributif total (qui est égal à la somme des deux effets précédemment cités) résulte de la comparaison entre le coefficient de Gini du revenu primaire et le coefficient de Gini du revenu primaire net des subventions et des impôts. Il conclut que du fait de l'intervention de l'Etat par le bais des impôts et des subventions, le coefficient de Gini des ménages est passé de 0,46585 à 0,41781 et celui des personnes de 0,52854 à 0,48299. Ces résultats montrent que l'intervention de l'Etat améliore en effet la répartition du revenu. Toutefois, cette action en faveur de la redistribution s'avère très limitée face à

---

<sup>409</sup> Jorge Ivàn G, 1998 : « l'impact redistributif des finances publiques en Colombie », revue tiers monde, vol.39, n° 156, évolution des relations de travail, politiques fiscale et inégalité, marché mondial et produits de base, villes africaines, (octobre-décembre 1998), pp. 753-770.

d'autres facteurs de l'économie qui poussent à une plus grande concentration du revenu. Le rapport entre les effets redistributifs (subventions et impôts) concernant les personnes (atteint 5) offre une idée plus précise de l'équité que l'estimation réalisée à partir des ménages. En effet, le nombre moyen de personnes des ménages pauvres étant supérieur à celui des ménages à revenus élevés, ainsi, les estimations par ménage sous-estiment la concentration du revenu. Le Gini de la distribution du revenu primaire est plus concentré et plus élevé quand il concerne les personnes (0,52854) que lorsqu'il concerne les ménages (0,46585). Le rapport  $(ERs/ERi) = 5$  indique que l'effet redistributif des subventions est cinq fois plus élevé que l'effet redistributif des impôts, et ce, parce que l'Etat colombien est politiquement trop faible pour distribuer le revenu via les impôts. L'option préférentielle en faveur des subventions est devenue un mode de légitimation de l'Etat dans son combat contre la pauvreté. Ainsi, d'un point de vue politique, il est moins coûteux de modifier la dépense que de réformer le régime fiscal.

La performance théorique en termes de réduction de la pauvreté monétaire en Tunisie a été évaluée par le groupe de la banque africaine de développement<sup>410</sup>. Sur la base d'un classement des ménages par ordre de mérite aux aides sociales, quatre scénarios ont été considérés : le premier concerne le statu quo dans lequel le ciblage universel via les biens de consommation (ciblage indirect) a été conservé. Ainsi, le décideur accorde des subventions indirectes permettant de réduire les prix de vente de certains produits de base. Le deuxième scénario correspond à un ciblage direct uniforme, réallouant le montant T (montant total de transfert direct) équitablement entre les ménages quels que soient leurs niveaux de revenus initiaux. Chaque membre des différents ménages recevra un transfert direct égal à  $T/N$  (N est la taille de la population tunisienne). Les deux autres scénarios étant les méthodes de ciblage direct parfait et de ciblage direct imparfait. La première méthode suppose que le décideur observe parfaitement le revenu de chaque ménage<sup>411</sup>. Quant à la deuxième, elle reprend la procédure du ciblage parfait en utilisant l'indicateur de niveau de vie, afin de classer les ménages selon leurs ordres de mérites des aides directes et qui tient compte à la fois de la pauvreté monétaire et des privations. Les scénarios sont évalués sur la base des niveaux de l'écart de pauvreté et du carré des écarts. Les résultats obtenus confirment que le ciblage universel (statu quo) est

---

<sup>410</sup>Groupe de la banque africaine de développement (BAD), 2013 : « Subventions alimentaires et aides sociales directes : vers un meilleur ciblage de la pauvreté monétaire et des privations en Tunisie ».

<sup>411</sup> De façon théorique, cette méthode se doit d'allouer à chaque ménage un montant d'aide sociale correspondant à l'écart entre son revenu (évalué par la dépense totale) et le seuil de pauvreté (correspondant au revenu du dernier ménage bénéficiant de cette aide). Ces montants sont tels, que leur somme pondérée correspond au montant de la subvention globale initialement fixée.



non optimal. Il engendre pour un même montant de transfert total T une allocation moins ciblée des pauvres que les trois autres scénarios de transferts (la valeur de l'écart de pauvreté et celle du carré des écarts sont les plus élevées). Un transfert forfaitaire direct « ciblage uniforme », allouant directement un montant égal à tous les ménages est meilleur qu'un ciblage universel (indirect). Mais ce transfert ne contribue qu'à une faible baisse du déficit de pauvreté de 2,1% et un carré des écarts de 4.2% pour un même montant de transfert total T que le transfert universel. Si les décideurs arrivent à observer parfaitement le revenu et à pouvoir donner à chacun ce qui lui est dû, ils auraient pu effectuer un ciblage parfait qui contribuerait à une plus grande réduction des écarts de pauvreté de 40,1% et une baisse du carré des écarts de 62,7%. Etant donné que le revenu n'est pas observable, les résultats indiquent que la nouvelle méthode de ciblage reposant sur les caractéristiques observables des ménages, définies par la méthode de privations multiples permet d'effectuer un ciblage très proche du ciblage parfait et plus efficace que le ciblage universel ou le ciblage uniforme. Cette méthode permet une baisse des écarts de pauvreté de 40% et une réduction du carré des écarts de 36%.

Les résultats d'une simulation basée sur un modèle d'équilibre général mis au point pour l'Egypte laissent penser qu'une réduction des subventions énergétiques se traduirait par une hausse de l'emploi ou des salaires (ou les deux). Si les prix de l'énergie étaient plus élevés, cela favoriserait l'industrie légère, la construction et les secteurs produisant de l'investissement plutôt que des biens de consommation. Concrètement, une réduction de 25% de l'ensemble des subventions énergétiques se traduirait par une hausse de l'emploi de 1% (faisant baisser le ratio capital/main d'œuvre dans l'économie d'environ 1½ %). Si les subventions disparaissent complètement, l'effet serait multiplié par quatre (en partant du principe que le modèle est à peu près linéaire)<sup>412</sup>.

Selon une étude menée par les membres de l'OMC, sur les effets des subventions à la production sur le commerce, les auteurs ont montré que le recours à une subvention à la production est introduit par une augmentation de l'offre globale, mais les incidences en termes de ressources pour l'économie seront négatives<sup>413</sup>. La même étude indique que, dans le cas d'une subvention à l'exportation, l'offre sur le marché mondial augmente aux dépens de l'offre intérieure, cela entraîne une diminution des prix mondiaux et une augmentation des

---

<sup>412</sup> Rapport de la banque mondiale, 2014 : « les subventions corrosives », bulletin trimestriel d'information économique de la région MENA, rapport n° 91210.

<sup>413</sup> Un coût additionnel serait supporté par l'économie à cause de cette subvention.

prix nationaux. Dans ce cas, si les pouvoirs publics ont des raisons de penser que le bien être des consommateurs qui n'est pas pris en compte dans les prix du marché, dépasse les pertes que les producteurs subiraient en l'absence des subventions, ils peuvent envisager de subventionner l'investissement initial, de façon à encourager les producteurs à fournir le produit en question.

Dans son étude sur l'efficacité d'une politique de baisse des subventions favorisant la sélection des firmes, Raies Asma (2011) a montré qu'une politique de baisse des subventions accordées aux firmes inefficaces (ayant les coûts les plus élevés), et qui semble à priori rationnelle, est économiquement inefficace. Elle a montré, par conséquent, qu'une baisse de ces subventions exerce un effet négatif double sur la croissance de la productivité agrégée de ces firmes en réduisant le rendement de la recherche et développement tout en entraînant à la baisse le taux de croissance individuel, ce qui se traduit par la diminution du taux de croissance de la productivité agrégée<sup>414</sup>.

Dans le cadre de la nécessité de réformer les subventions aux carburants en Inde, le groupe de **travail Nilekani**, a été créé en 2011, dans le but de définir les modalités de remplacement des subventions en nature pour les combustibles et les engrais par des transferts directs aux ménages utilisant le système d'identification unique. Le rapport établi par le groupe a fait valoir que cette hypothèse réduirait considérablement le cout fiscal des subventions en éliminant les fuites qui existent dans le système actuel du pays par le biais de prestations multiples (duplication) ou d'avantages pour les familles ou les membres de familles inexistantes.

**Mourji F.**, en 2011<sup>415</sup> montre dans une étude portant sur l'incidence fiscale au Maroc que les quintiles de la population nantis reçoivent une part très importante de la répartition des revenus provenant des dépenses fiscales (environ 40%), alors que les quintiles de la population les moins riches reçoivent moins (environ 10%) et les pauvres encore moins (environ 6%). Sur la base de ces résultats, Mansour M. suggère que des politiques plus efficaces peuvent être conçues de sorte que les recettes de la rationalisation des dépenses fiscales de la TVA peuvent être utilisées pour accroître le soutien aux pauvres et peuvent même procurer des recettes pour le gouvernement. Les filets de sécurité sociale qui sont des transferts monétaires conditionnels sont des exemples, sur la façon dont les subventions

---

<sup>414</sup> Raies. A, 2011 : « Une politique de baisse des subventions, favorisant la sélection des firmes, est-elle efficace », Recherches économiques de Louvain, 2011, vol. 77, no 1, p. 53-77.

<sup>415</sup> Mourji, Fouzi, 2011 : « L'incidence fiscale au Maroc – Cas de la TVA », Présentation dans une conférence à FERDI sur la fiscalité et le développement, Octobre 24-25, 2011; téléchargeable sur le site [www.ferdi.fr](http://www.ferdi.fr).

peuvent être mieux canalisées vers les pauvres. Silva Levin et Morgandi<sup>416</sup> montrent dans leur analyse que les filets de sécurité sociale sont mal ciblés dans la région MENA. Ils recommandent, de ce fait, d'élargir le soutien aux pauvres malgré les récents progrès remarquables dans ce domaine au niveau de la région. Ainsi, pour eux, les subventions peuvent jouer un rôle plus important que les dépenses fiscales en matière de TVA. Même constat a été conclu par Michael Keen (2013)<sup>417</sup> lors d'une enquête récente sur la conception de la TVA, où il a étudié les mesures les plus appropriées des dépenses publiques en Inde, pour que les pauvres soient mieux servis. Dans ce contexte, les filets de sécurité sociale constituent un outil puissant pour l'acceptation de la réforme fiscale.

L'impact des subventions aux carburants sur le bien-être des ménages en Inde a fait l'objet de plusieurs travaux. Lahoti, Suchitra et Goutam (2012)<sup>418</sup> examinent quels groupes bénéficient plus des subventions au GPL. Après la vérification de diverses variables sociales et économiques issues des données de l'enquête sur le développement humain de l'Inde, l'auteur conclut que l'urbanisation et le revenu sont étroitement liés à l'utilisation accrue du GPL. Par conséquent, l'effet de la libéralisation des prix du GPL tomberait probablement moins sur les pauvres que sur ceux qui seraient plus à même d'offrir des prix plus élevés pour le combustible de cuisine.

Une autre étude de Bhanumurthy, Das et Bose (2012)<sup>419</sup> évalue l'impact macroéconomique de la hausse des prix du carburant sur l'économie indienne utilisant un modèle macroéconomique détaillé qui permet de réagir aux chocs monétaires et budgétaires face aux chocs pétroliers. Ils constatent que le fait de permettre à l'économie indienne de répercuter intégralement les cours mondiaux du pétrole, plutôt que d'empêcher la répercussion et l'augmentation du montant de la subvention, a un effet négatif sur la croissance et accroît l'inflation à court terme. Cependant, la répercussion intégrale réduit le déficit du compte courant par rapport à l'absence de transmission, car la hausse des prix du carburant réduit la demande et les importations de pétrole. En outre, compte tenu des utilisations alternatives des fonds publics, l'augmentation des prix du carburant à des prix de transferts complets et la réaffectation de certaines économies budgétaires aux dépenses de capital public entraînent une

---

<sup>416</sup> Silva, Joana, Victoria Levin, et Matteo Morgandi, 2012, « Inclusion and Resilience, The Way Forward for Social Safety Nets in the Middle East and North Africa », (World Bank: Washington DC).

<sup>417</sup> Michael Keen, 2013, « Targeting, Cascading and indirect tax design », IMF, WP/13/57.

<sup>418</sup> Lahoti, R., Suchitra. J.Y. et Goutam. P, 2012. «Subsidies for Whom : The Case of LPG in India », Economic and Political Weekly. Vol. XLVII, no. 44, November 3, 2012.

<sup>419</sup> Bhanumurthy, N.R., S. Das, et S. Bose, 2012 : « Oil Price Shock, Pass-Through Policy, and its Impact on India », National Institute of Public Finance and Policy Working Paper No. 2012-99.

croissance plus élevée. Tapsoba (2012)<sup>420</sup> arrive à une conclusion similaire en utilisant un modèle DSGE pour estimer les conséquences de diverses mesures visant à la consolidation fiscale en Inde. Il montre qu'un scénario dans lequel les transferts non ciblés, telles que les subventions universelles aux carburants, sont réduits et remplacés par des dépenses sur les dépenses d'investissement, ou sur une combinaison de dépenses en capital et de subventions mieux ciblées, entraîne une croissance supérieure à un scénario réduisant le déficit du même montant mais ne réalloue pas les dépenses publiques. Rahul A. et al, (2013)<sup>421</sup>, évaluent les implications de la réforme des subventions aux carburants sur le bien-être de la population indienne. Il conclut que l'approche actuelle de la tarification du carburant en Inde a entraîné d'importantes subventions aux carburants. Ces subventions ont fortement augmenté, passant d'environ 0,8% du PIB entre 2009 et 2010 à 1,9% en pourcentage du PIB entre 2011 et 2012. En plus d'être financièrement coûteuses, ces subventions sont à la fois inefficaces et inéquitables. Cependant, leur élimination aura un impact négatif important sur les revenus réels des ménages, estimés à 4% pour les groupes à faible revenu et 5% pour les groupes à revenu plus élevé. Environ les trois quarts de l'impact proviennent des prix sensiblement plus élevés pour le kérosène et le GPL.

La banque mondiale (2013)<sup>422</sup> a mené une étude selon laquelle elle évalue des impacts économiques prévus dans différents scénarios de réforme, en utilisant un modèle d'équilibre général calculable sur l'économie tunisienne. Deux scénarios ont été prévus, le premier consiste en une suppression sur cinq ans de toutes les subventions énergétiques, le second concerne la suppression des subventions au GPL et à l'essence uniquement. La suppression sur cinq ans équivaut à un taux annuel moyen de réduction des subventions de l'ordre de 22%. Des simulations au moyen du modèle d'équilibre général ont été réalisées en l'absence de mesures d'atténuation. Cette approche permet d'isoler l'effet en supposant que toutes les épargnes seront réinvesties. Cette supposition ne tient pas compte du scénario éventuel où des parts d'épargnes seront utilisées pour la consolidation fiscale et/ou des transferts sociaux. Les résultats indiquent un effet positif sur la croissance traduit par une augmentation annuelle moyenne de 0.12% et 0.21% suite à, respectivement la suppression des subventions au GPL et à l'essence et la suppression des subventions à l'ensemble des produits. Les résultats détaillent davantage qu'il s'agit d'une estimation à considérer avec prudence car elle suppose

---

<sup>420</sup> Tapsoba, Jules, 2012 : « Strategies for Fiscal Consolidation in India », forthcoming IMF Working Paper.

<sup>421</sup> Rahul A., David Coady et Adil Mohommad, Vimal Thakoor, et James P. Walsh, 2013: « the fiscal and welfare impacts of reforming fuel subsidies in India », WP/13/128.

<sup>422</sup> Banque mondiale, 2013 : « Vers une meilleure équité : les subventions énergétiques, le ciblage et la protection sociale en Tunisie », rapport n°82712-TN, Novembre 2013.

un réinvestissement des épargnes dans l'économie. Elle ne tient pas compte de l'affectation de l'épargne en vue de financer d'autres mesures, telles que les mesures fiscales ou d'autres transferts. Les résultats signifient également que ce gain est tributaire de l'hypothèse selon laquelle les sommes épargnées vont à l'investissement, qui devrait augmenter de 12.5% en moyenne sur la période considérée suite à une réforme de toutes les subventions énergétiques. Ce gain résultera d'une baisse moyenne de 48% du déficit public. La hausse des investissements peut se faire directement via l'investissement public, ou indirectement via la réduction du déficit public qui profite à l'investissement privé. En outre, les effets sont plus sensibles aux réformes du diesel et de l'électricité qu'à celles du gaz GPL et de l'essence. Les effets seraient plus prononcés pendant les deux premières années de la réforme en question.

Mundaca (2015)<sup>423</sup>, en examinant les expériences menées dans la région MENA constate que l'élimination des subventions aux carburants se traduit finalement par une croissance du PIB par habitant plus élevée, des emplois et une participation davantage importante au marché du travail en particulier chez les jeunes. L'analyse montre, en fait, qu'une augmentation de 20% des prix du gazoil et du diesel se traduit par une croissance de 0.46% et de 0.24% du produit intérieur brut respectivement pour les deux produits.

Les travaux portant sur l'analyse de l'impact des subventions sur le niveau tant micro que macroéconomique de l'économie algérienne sont rares. Nous trouvons, l'étude de Hamadache H (2015), qui a élaboré un MEGC dans le but d'analyser l'impact de la réforme des subventions à la consommation de blé sur l'économie dans sa globalité et sur le bien-être des ménages. Il a, de ce fait, simulé deux types de scénarios. Le premier suppose une suppression totale des subventions à la consommation de blé. Le second teste des politiques alternatives de compensations suite à la suppression des subventions : transfert direct aux ménages, réduction des taxes directes sur le revenu des ménages et la libéralisation du commerce agricole et agroalimentaire. Les résultats montrent que la simulation de la réforme des subventions qui consiste en l'élimination des subventions a provoqué une baisse de la consommation de blé suite à la hausse de son prix domestique, pendant que la consommation des autres produits alimentaires s'est maintenue au même rythme, puis elle a augmenté après l'introduction des mesures de compensations. Ces dernières ont fait en sorte de maintenir le niveau de consommation alimentaire global à un niveau satisfaisant. Cela a été permis, dans les deux premières mesures, grâce à la hausse du revenu des ménages provoquée par la redistribution

---

<sup>423</sup> Mundaca, G, 2015 : « Energy Subsidies, public investment and endogenous growth », MPRA paper, n°65741.

des subventions sous forme d'aide et de réduction de taxation. Il a été également permis par la baisse des prix des produits alimentaires à la suite de la libéralisation du commerce agricole. L'auteur a conclu qu'en prenant simultanément en compte, la libre formation du prix à la consommation sur le marché du blé, le recyclage du budget des subventions à travers les revenus des ménages, ou par la libéralisation du commerce agricole, il est possible de vérifier que la dérégulation du marché intérieur du blé n'a pas que des effets dommageables sur l'économie dans sa globalité, et le supposé risque de sécurité alimentaire des ménages est à nuancer.

Andrew Jawell en 2016, a démontré que la plupart des subventions profite davantage aux riches qu'aux pauvres. Étant donné que l'Algérie subventionne le carburant, il a analysé le taux de consommation de ce produit par les algériens. Selon les résultats de l'étude, il s'est avéré que 20% des algériens les plus riches consomment six (6) fois plus de carburant que les 20% les plus pauvres. Le résultat est évident puisque les personnes fortunées ont tendance à conduire davantage. Cela signifie que les subventions aux carburants sont régressives. Plus vous êtes riches, plus vous en bénéficiez. La même analyse s'applique pour d'autres produits subventionnés, tel est le cas pour l'électricité. D'autre part, le coût élevé des subventions influe négativement sur la situation économique du pays notamment en période de choc pétrolier qui traverse le monde. En effet, les déficits budgétaires enregistrent des taux record pendant cette période. Selon son étude, il conclut que le système de subventions en Algérie ne permet pas d'aider efficacement les pauvres, crée des distorsions qui sont préjudiciables à l'économie et à l'environnement et évince d'autres dépenses importantes<sup>424</sup>.

Mario Mansour en 2015<sup>425</sup>, en examinant les principales caractéristiques des systèmes fiscaux d'un échantillon de pays de la région MENA juge que l'Algérie dispose d'un système fiscal bien développé. Il conclut que la perte des taxes commerciales et la baisse correspondante à la collecte des tarifs est principalement due à la libéralisation du commerce. L'auteur suggère dans son analyse que l'une des manières conduisant à l'augmentation des recettes fiscales est de condenser la structure tarifaire, Cela réduirait la nécessité de prévoir des exonérations ou des réductions tarifaires, et peut améliorer la progressivité globale du système fiscal puisque les marchandises importées ont tendance à être consommées de façon disproportionnée par les individus bien nantis.

---

<sup>424</sup> FMI, 2016 : « Une réforme des subventions s'impose en Algérie ».

<sup>425</sup> Mansour M, 2015 : « Tax policy in MENA countries : looking back and forward », WP/15/98.

Le groupe NABNI en (mars, 2018)<sup>426</sup>, propose pour sa part, le passage du système des subventions en Algérie, d'un soutien universel de certains prix à des transferts monétaires directs. Pour le groupe, le budget total du programme ne doit pas dépasser à terme 3% du PIB. Ainsi, il ne devra pas excéder durant les premières années les économies réalisées par la baisse des subventions (c'est-à-dire que la mise en place des transferts ne devrait pas évoluer plus vite que la baisse des subventions). Il recommande de ce fait, en tenant en compte des ordres de grandeurs des augmentations des dépenses que généreront la baisse des subventions, les montants de transferts mensuels de l'ordre de : 9000 da/ménage d'au plus de 4 personnes ; 12000 da/ménage de 5 à 8 personnes ; et 15000 da/ménage de plus de 9 personnes. Sur la base de ces hypothèses, et d'un lancement à partir de 2019, le programme couvrirait, à terme, un peu plus de 4 millions de ménages, soit 48% des ménages algériens et 90% des ménages ciblés, avec un transfert mensuel moyen de 12195 da (exprimé en da 2017). Le programme coûterait plus de 3% du PIB en 2023 (soit 3.5% du PIB), le montant baisserait en 2030 à 2.4% du PIB, lorsque les subventions réduites à cette échéance auront permis à l'Etat d'économiser au moins 7% du PIB chaque année. D'autre part, le groupe propose une autre alternative qui consiste en un revenu universel individuel, pour quasiment tous les citoyens, à l'exclusion des plus riches, sur une base uniquement déclarative, plutôt qu'un transfert aux ménages. Le revenu universel individuel proposé est estimé à hauteur de 2400 da par mois, pour les citoyens de 15 ans et plus, et de 1200 da par enfant de moins de 15 ans. Avec ces hypothèses, la taille du programme serait d'environ 5,5% du PIB, elle atteint 6.1% du PIB en 2024. A court terme, le programme toucherait 41.1 millions de citoyens, dont 12.3 millions d'enfants de moins de 15ans, pour un transfert mensuel moyen d'environ 2000 da par individu. Bien que cette deuxième proposition soit deux fois plus coûteuse, elle reste moins chère que les subventions actuelles (plus de 13% du PIB, dont plus de 7% pour l'énergie). Les deux options proposées génèreraient des économies budgétaires considérables dont une partie pourrait être mieux investie (au moins 8% du PIB pour le ciblage progressif et au moins 5% du PIB d'économie pour le revenu universel) tout en protégeant une part bien plus large de la population que ce que propose le gouvernement, indiquent les auteurs.

La réforme de la politique de subventions a suscité un regain d'intérêt des États tant dans les pays développés qu'en voie de développement. Aux États-Unis, plusieurs propositions ont été mises en œuvre dans le sens d'un réexamen de l'utilité des aides et la suppression de certaines

---

<sup>426</sup> Rapport NABNI, 2018 : « réforme des subventions et compensation des pertes de pouvoir d'achat, inventer le modèle algérien de transferts monétaires directs »

subventions inutiles ou inéquitables distribuées à des industries qui réalisent des profits. En France, il a été introduit une réforme relative au crédit d'impôt, qui a fait transformer le crédit d'impôt incrémental (1983-2003) en un crédit d'impôt hybride (2004-2007) puis en volume (à partir de 2008). Ainsi, différentes modalités ont été introduites à partir de 2004 concernant la distribution des aides directes notamment dans le cadre de compétitivité<sup>427</sup>.

## **1.2. Quelques expériences de la mise en œuvre de la réforme des subventions dans la région MENA:**

En raison des pressions budgétaires, la réforme des subventions aux carburants constituait une nécessité dans les pays de la région MENA. L'Égypte a augmenté le prix de l'essence de 112% pour certaines catégories de véhicules en 2012. En Jordanie, après le relèvement des prix de l'électricité pour certains secteurs, il y a eu une élimination des subventions aux carburants fin 2012. En Mauritanie, il a été procédé à la mise en œuvre, en 2012, d'une nouvelle formule de fixation automatique des prix du diesel pour porter les prix intérieurs des carburants aux niveaux internationaux. Au Maroc, les prix du diesel, de l'essence et du mazout industriel sont relevés de 14%, 20% et 27% respectivement. Au Soudan, l'augmentation des prix des carburants a dépassé les 65% en 2013, pour l'essence et le gaz et a atteint les 74% pour le diesel. Les réformes engagées dans ces pays présentent des caractéristiques communes, elles diffèrent toutefois, pour ce qui est de leur préparation, de leur portée et de leur rythme. En effet, dans la plupart des pays, la réforme a reposé généralement sur des plans bien préparés, qui s'inscrivent dans une stratégie plus générale d'assainissement des finances publiques, et dans certains cas, elle a été appuyée par des campagnes de communication auprès du grand public. Ainsi, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie ont pu bénéficier des gains tirés des fortes hausses des prix du pétrole, grâce au mécanisme d'ajustement des prix qui permet de porter ces derniers aux niveaux internationaux, contrairement aux autres pays dont ces gains ont été annulés par l'augmentation des cours mondiaux du pétrole et les dépréciations monétaires.

La réforme des subventions aux carburants n'a pas concerné uniquement les pays importateurs du pétrole, mais elle a plutôt émergé aux pays exportateurs de pétrole outre que l'Algérie. Nous retrouvons, l'Iran qui a engagé en 2010, une vaste réforme des subventions. La même année, l'Arabie Saoudite a relevé le prix moyen de l'électricité pour les usagers autres que les ménages. Le Bahreïn, Dubaï et le Qatar ont commencé à relever les prix des

---

<sup>427</sup> Stéphane Lhuillery et al. (décembre, 2013) : « Evaluation de l'impact des aides directes et indirectes à la R&D en France », rapport pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



carburants et de l'électricité afin d'alléger la charge budgétaire et de s'attaquer aux distorsions économiques, tandis que le Koweït a envisagé d'éliminer les subventions au diesel.

### **1.3. Les principales subventions de l'Algérie et leur coût :**

Les subventions de l'Algérie consistent à la fois, en des subventions explicites et implicites. Les subventions explicites <sup>428</sup>sont incluses dans le budget comme elles ont un coût fiscal direct. Les principales subventions explicites concernent le logement, la nourriture, l'éducation, les taux d'intérêt, l'électricité, le gaz naturel et l'eau. Les subventions implicites ne sont, par contre, pas des postes de dépenses dans le budget de l'Etat, néanmoins, elles ont un coût d'opportunité important sous forme de revenus perdus, directement pour le budget ou pour les services publics. Un autre coût indirect des subventions implicites est qu'elles conduisent à des renflouements épisodiques des services publics qui sont tenus de fournir des services à un prix inférieur à la valeur du marché. Les subventions implicites comprennent les produits énergétiques et, dans une moindre mesure, le logement. Les subventions énergétiques, quant à elles, concernent le carburant, le gaz naturel et l'électricité, dont les prix sont fixés administrativement en dessous de leur valeur marchande. Les prix du carburant sont fixés à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, de la production au raffinage en passant par la distribution. Les subventions au logement visent à réduire la pénurie de logements en Algérie. En effet, la croissance rapide de la population conjuguée à une migration urbaine et une diminution de la cohabitation entraîne une demande de logements inégale à l'offre. Pour remédier à cette pénurie, le gouvernement a élaboré un certain nombre de programmes visant à fournir des logements abordables. Les subventions explicites au logement sont transférées par le biais de la Caisse Nationale du Logement (CNL) et soutiennent l'accès aux logements sociaux (logements locatifs et logements à l'achat). Quant aux subventions implicites au logement, elles découlent de la fourniture des terrains par le gouvernement à un coût essentiellement nul pour les programmes de logements publics.

Les subventions alimentaires couvrent plusieurs éléments de base. Celles-ci comprennent le pain et les produits de blé dur, l'orge, le lait pasteurisé reconstitué à partir de lait en poudre, l'huile de cuisson raffinée et le sucre blanc cristallisé. Le gouvernement couvre la différence entre le coût du marché des matières premières et leur prix de gros réglementé. Dans le cas du blé, de l'orge et du lait, qui représentent l'essentiel des subventions alimentaires, le

---

<sup>428</sup> D'autres subventions explicites consistent en des transferts sociaux tels que des transferts en espèces aux familles, aux retraités et aux anciens combattants, des transferts liés aux soins de santé ainsi qu'un large éventail de dépenses fiscales.

gouvernement fixe le prix de transfert des matières premières aux producteurs nationaux et rembourse à l'organisme de réglementation compétent le différentiel entre le prix d'importation du marché international et le prix de transfert. (Les organismes de réglementation contrôlent l'approvisionnement national et importé en matières premières et leur distribution).

Les subventions à l'éducation favorisent l'accès au système d'éducation publique. Les programmes de transferts sociaux mis en place dans le secteur de l'éducation étaient essentiellement conçus en application du principe constitutionnel de la gratuité de l'éducation et dans le but de veiller à une équité sociale. Les subventions (ainsi que les transferts) aident à couvrir le coût des fournitures scolaires, de la nourriture, du logement, du transport et des bourses d'études pour les étudiants admissibles. Les subventions destinées à la nourriture représentent la part la plus importante. La plupart des subventions à l'éducation sont destinées au système d'enseignement supérieur.

Le gouvernement subventionne les taux d'intérêt pour encourager l'investissement et l'entrepreneuriat. Toutes les sociétés algériennes bénéficient des taux d'intérêt réduits sur les prêts d'investissement, en plus d'une période de grâce sans intérêts pour une période allant jusqu'à cinq ans. Les taux d'intérêts subventionnés figurent également dans les programmes gouvernementaux ciblant des activités ou des régions spécifiques.

Le total de ces subventions est estimé à hauteur de 2 293 milliards DA<sup>429</sup> (22,8 milliards USD) en 2015, soit 13,6% du PIB. Les subventions à l'énergie<sup>430</sup>, à elles seules, représentent plus de la moitié du montant total des subventions (1300 milliards de DA, soit 7.7% du PIB), suivies des subventions au logement, à l'alimentation et aux taux d'intérêt. Les subventions implicites (essentiellement les subventions énergétiques) sont davantage importantes que les subventions explicites. Le tableau suivant donne les subventions pour 2015.

---

<sup>429</sup> Les subventions totales en 2015 ont coûté le double des budgets combinés des ministères de la santé et de l'éducation et représentaient les trois quarts de l'investissement public total.

<sup>430</sup> Elles sont encore plus élevées en prenant en compte les externalités négatives de la consommation d'énergie, y compris la congestion, la pollution et le réchauffement climatique.

**Tableau n°62 : Subventions, 2015**

	Montant des subventions (en Milliards de DA)	Subventions en % du PIB
Subventions explicites dont :	926	5.5
Logement	357	2.1
Education	109	0.7
Alimentation	225	1.3
Electricité, gaz naturel et eau	74	0.4
Taux d'intérêt	160	1.0
Subventions implicites dont :	1367	8.1
Logements (estimation de 2013)	67	0.4
Energie (carburants, gaz naturel, électricité)	1300	7.7
Total	2293	13.6

Source : rapport du FMI n° 16/127,

#### **1.4. Les conséquences économiques des subventions en Algérie :**

Les conséquences économiques des subventions sont aussi importantes. L'ampleur des subventions en Algérie entraîne des coûts fiscaux et quasi budgétaire très élevés. En plus de la mauvaise affectation des ressources, les subventions évincent l'espace budgétaire pour des dépenses plus orientées vers la croissance et moins régressives, telles que la santé, l'éducation, les infrastructures et les transferts sociaux bien ciblés. Les subventions en Algérie créent également des risques budgétaires. La plupart des subventions sont de nature universelle, ce qui signifie qu'il existe un seul prix subventionné sans restriction sur la consommation. Par conséquent, il n'y a pas de plafond sur le coût de la subvention. La hausse des prix du pétrole augmente le coût des subventions implicites à l'énergie tandis que la hausse des prix internationaux des denrées alimentaires augmente le coût des subventions alimentaires explicites. L'Algérie, comme beaucoup d'autres pays exportateurs de pétrole, s'est largement appuyée sur les subventions pour fournir une protection sociale et partager la richesse des ressources naturelles. Cependant, les subventions profitent de manière disproportionnée aux groupes à revenu moyen et supérieur et sont donc inefficaces en tant qu'outil de protection sociale. Bien que les subventions bénéficient dans une certaine mesure aux pauvres, nombre d'entre elles sont régressives et renforcent plutôt que réparent les inégalités existantes. Le tableau suivant donne les dépenses mensuelles des ménages algériens pour les biens subventionnés en 2011.

**Tableau n° 63 : Dépenses mensuelles des ménages algériens pour les biens subventionnés, 2011 (en dinars)**

	Nourriture	Butane	Carburant	électricité	Eau	Total
Quintile1	56,526	5,210	2,463	12,128	5,066	81,393
Quintile2	64,367	5,456	3,979	13,779	6,468	94,049
Quintile3	66,351	4,592	6,555	15,281	6,470	99,249
Quintile4	66,647	4,896	10,213	16,385	7,508	105,649
Quintile5	66,498	3,842	14,719	19,542	8,001	112,602
Moyenne	64,499	4,728	8,225	15,788	6,842	100,082
Ratio Q5/Q1	1,18	0,74	5,98	1,61	1,58	1,38

Source : rapport du FMI n° 16/128, p 31.

L'inégalité en termes de consommation des produits subventionnés se révèle nettement dans le tableau n° 63. Les ménages du quintile le plus riche consomment six (6) fois plus de produits pétroliers subventionnés que les ménages du quintile le plus pauvre. Il est de même pour l'électricité, l'eau et les produits alimentaires. Les ménages les plus riches consomment 61%, 58% et 18% de plus que les ménages les plus pauvres. C'est ainsi que la plupart des avantages des subventions vont aux plus riches au détriment des plus pauvres. Cela est dû au caractère universel de la plupart des subventions qui n'imposent aucune restriction sur le revenu (Andrew. J et all, 2016). Quant aux dépenses annuelles en logement et charges, les proportions des quintiles inférieurs baissent au profit des quintiles supérieurs : 20% de la population la plus favorisée dépensait 35.9% de la dépense totale en 2000. Cette proportion passe à 39.5% en 2011. A l'inverse, chez les 20% de la population la plus défavorisée, les proportions sont passées de 10,7% à 8.1%. Seule la part du quintile intermédiaire reste inchangée. Le tableau N°64 donne l'évolution des dépenses en logements et charges par quintile entre 2000 et 2011.

**Tableau n° 64 : Evolution des dépenses en « logement et charges » par quintile entre 2000 et 2011 (en millions de DA.)**

Année	2000		2011	
	Valeur	en %	valeur	en %
Q1	22153	10,7	74235	8,1
Q2	29822	14,4	109694	12
Q3	35833	17,3	157543	17,2
Q4	45381	21,9	212333	23,2
Q5	74473	35,9	361733	39,5
Total	207662	100	915538	100

Source : enquête nationale sur les dépenses en consommation et le niveau de vie des ménages 2011, dépenses logement & charges.

Par ailleurs, en raison des faibles prix des produits subventionnés, les subventions permettent une croissance rapide de la consommation d'énergie domestique. En effet, pendant que la production des hydrocarbures diminue régulièrement, la consommation intérieure de ces produits ne cesse d'augmenter, elle a atteint 65% depuis 2005<sup>431</sup>. Cela a influé négativement aussi bien sur la balance des paiements que sur les exportations des hydrocarbures, en contribuant à la détérioration de la première et la baisse des recettes pétrolières pour l'Etat. En plus des distorsions budgétaires qu'elles engendrent, les subventions en Algérie entraînent des distorsions économiques et environnementales en favorisant artificiellement les industries à forte intensité de capital au détriment de celles à forte intensité de main d'œuvre, décourageant ainsi l'emploi dans un pays à un taux de chômage élevé notamment pour les jeunes. En raison de l'importance des subventions énergétiques, le bas niveau des produits subventionnés en la matière incite davantage à la contrebande<sup>432</sup>. La surconsommation des produits énergétiques induite par les subventions énergétiques provoque également la pollution, la congestion routière et le réchauffement climatique. Les subventions aux produits alimentaires tels que le lait et le blé gonflent considérablement la facture des importations, impliquant l'éviction des producteurs nationaux qui ne peuvent pas concurrencer aux prix subventionnés. En termes de logements, le rôle dominant du gouvernement dans le secteur retarde involontairement l'approfondissement du secteur financier en décourageant le développement des mécanismes de marché pour le financement du logement.

### **1.5. Les raisons incitant le recours à la réforme des subventions en Algérie :**

Bien qu'elles soient trop coûteuses à supporter, les subventions en Algérie ne parviennent pas à fournir un soutien efficace aux pauvres, et créent des distorsions préjudiciables à l'économie et à l'environnement. L'économie algérienne est confrontée à un choc extérieur de grande ampleur qui nécessite de la part des autorités une réponse vigoureuse fondée sur l'assainissement des finances publiques et la mise en œuvre de réformes structurelles. Il faudra pour cela maîtriser les dépenses courantes, poursuivre la réforme des subventions tout en protégeant les populations pauvres, mobiliser davantage des recettes hors hydrocarbures, accroître l'efficacité des investissements publics et renforcer le cadre budgétaire (FMI, 2016). La réforme des subventions devrait faire partie intégrante de la stratégie d'assainissement

---

<sup>431</sup> Andrew Jewell et Moez Souissi, 2016 : « Algeria, selected issues », rapport du FMI, n° 16/128.

<sup>432</sup> En 2012, les autorités ont estimé 1,5 milliards de litres d'essence et de diesel, équivalent à un quart de la production nationale ont été passés clandestinement dans les pays voisins où leur prix étaient trois à cinq fois plus élevés.

budgétaire de l'Algérie. Le succès de l'assainissement budgétaire dépend à la fois de la mobilisation de plus de revenus et de la rationalisation des dépenses. Du côté des recettes, l'Algérie doit trouver des moyens d'accroître les recettes hors hydrocarbures, compte tenu des ressources limitées en hydrocarbures et de la volatilité des prix du pétrole. Du côté des dépenses, l'Algérie doit contenir les dépenses courantes tout en s'abstenant de réduire indistinctement les dépenses d'investissement pour améliorer la croissance. La réforme des subventions, si elle est effectuée correctement, générerait plus de revenus et contribuerait à une réduction des dépenses courantes (Andrew J & Moez Soussi, 2016).

#### **1.6. Les éléments clés d'une réforme des subventions réussie :**

L'examen des expériences des pays en matière de réformes des subventions a permis au personnel des services du FMI d'identifier les déterminants clés pour la conception d'une réforme réussie. En tenant en compte des facteurs particulièrement pertinents pour les pays de la région MENA, à savoir : l'économie politique, l'environnement macroéconomique, les filets de sécurité sociale et les mesures d'atténuation des conséquences de la réforme, cinq (5) conditions doivent être réunies, à savoir :

- **Une préparation suffisante de la réforme, un rythme progressif d'ajustement et une large portée de la réforme.** La plupart des réformes réussies ont été bien planifiées dans le cadre d'une stratégie clairement définie. Pour garantir plus de chance à la réussite de la réforme des subventions, cette dernière devrait s'appuyer sur une analyse approfondie de l'incidence de l'élimination des subventions. Ainsi, l'élimination graduelle des subventions s'avère plus efficace aux ménages et aux entreprises étant donné que ces derniers auront plus de temps pour s'adapter à la réforme qu'une approche choc, tel est le cas pour l'Iran, lors de la mise en œuvre de la réforme des subventions aux carburants en 2010, qui comportait des objectifs clairs, des mesures compensatoires et un calendrier bien défini a été précédé par une vaste campagne de relations publiques. Contrairement à la forte opposition à la réforme aux carburants en Mauritanie en 2008, générée par la hausse trop forte des prix. Pour le cas de l'Algérie, particulièrement la wilaya de Bejaia a vécu des émeutes importantes en janvier 2017, provoquées par la hausse du taux la TVA de 17% à 19%. Enfin, une réforme de subventions réussie tend à être ambitieuse et cible un large éventail de produits, elle peut même faire partie d'un programme de réformes structurelles plus large.

- **Forte direction du gouvernement, communication et construction de consensus.**  
La mise en place d'une stratégie de communication de grande ampleur est essentielle pour générer un large appui des milieux politiques et de l'opinion publique. La campagne de communication devrait par conséquent, expliquer le coût des subventions (y compris les distorsions qu'elles créent), les bénéficiaires et comment le public tirera profit de la réforme des subventions<sup>433</sup>. Pour le cas de l'Algérie, la volonté politique et le consensus national pour rationaliser les subventions inefficaces et généreuses se dessinent lentement, toutefois, la mise en œuvre d'une telle réforme exige de meilleurs filets de protection sociale, un système de transferts monétaires qui desserve ceux qui sont dans le besoin et une stratégie de communication de grande envergure. Certaines mesures d'accompagnement sont actuellement en cours de conception et devraient être mise en œuvre à moyen terme<sup>434</sup>. Un élément clé d'une stratégie de communication réussie consiste à renforcer la transparence dans la présentation des subventions dans le budget. Parmi les informations utiles à diffuser figurent l'ampleur des subventions et leur mode de financement. A l'instar des pays exportateurs de pétrole, où les subventions sont fournies de manière implicite et ne sont indiquées ni dans le budget ni dans les dépenses fiscales, la majorité des subventions de l'Algérie sont implicites et ne figurent pas dans le budget. Les autorités devraient dans ce cas s'efforcer d'expliquer au public comment ces subventions fonctionnent et combien coûtent elles. Par ailleurs, le consensus est également important. Les décideurs devraient consulter les principales parties prenantes, y compris les groupes d'intérêts qui risquent de perdre la réforme, pour essayer de gagner leur soutien.
- **Introduction des mesures d'atténuation pour atténuer l'impact de la réforme sur les pauvres.** Il est indispensable d'adopter des mesures bien ciblées pour atténuer les effets de la réforme des subventions sur les pauvres si les autorités veulent rallier l'opinion publique. Il faudrait pour cela, commencer par évaluer les possibilités d'expansion des programmes sociaux à court terme (ou de mise en œuvre de nouveaux programmes). Ainsi, la mise en œuvre ou l'élargissement des programmes ciblés immédiatement avant l'application de la réforme peut aider à prouver la détermination

---

<sup>433</sup> Des campagnes d'information ont favorisé le succès des réformes des subventions dans un certain nombre de pays comme celles concernant les carburants au Ghana, en Iran, en Namibie et aux Philippines, et l'électricité en Arménie et en Ouganda (FMI, 2013).

<sup>434</sup> Banque mondiale, 2017 : « Rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie, améliorer les résultats éducatifs afin de développer le capital humain, de réduire le chômage des jeunes et de repousser la frontière des possibilités de production » 2017

des pouvoirs publics à protéger les pauvres. Le gouvernement peut introduire des mesures d'atténuation pour la classe moyenne en augmentant les salaires ou en diminuant les impôts. Les transferts monétaires ou quasi monétaires ciblés sont les formes de compensation préférées, offrant à leurs bénéficiaires la possibilité d'acheter la quantité et le type d'énergie les mieux adaptés à leurs besoins où quand ils le souhaitent. L'expérience des programmes de transferts monétaires ciblés a réussi dans de nombreux pays, toutefois, ce type de programme devrait être soigneusement préparé et suivi pour apporter une aide efficace aux pauvres. En Indonésie, le programme de transferts monétaires non assortis de conditions particulières, qui couvrait 35% de la population, a constitué un volet important de la stratégie nationale mise en œuvre avec succès pour surmonter l'opposition sociale et politique aux réformes des subventions aux carburants. L'Arménie a introduit avec succès un programme de transferts monétaires ciblés pour sa réforme sur le secteur d'électricité et elle a réussi à ramener progressivement de 25% à 18% le pourcentage des ménages bénéficiaires entre 1999 et 2010. L'expansion récente, dans l'ensemble des pays émergents et à faible revenu, des programmes de transferts monétaires conditionnels prévoyant la possibilité que les transferts soient liés à des investissements des ménages dans l'éducation et l'état de santé de leurs membres, a fortement accru la capacité de ces pays à protéger les ménages pauvres des fortes hausses de prix et autres choc, tout en s'attaquant aux causes fondamentales de la pauvreté persistante (Fiszbein et Schady, 2009 ; Garcia et Moore, 2012). Le gouvernement algérien a engagé un examen des programmes de transferts sociaux dans le cadre d'une stratégie destinée à améliorer leur efficacité en vue d'un regroupement ultérieur et d'une amélioration de leur ciblage<sup>435</sup>.

- **Des conditions économiques et politiques favorables.** La réforme des subventions devrait être entreprise dans un contexte de forte croissance économique et de faible inflation initiale. Cette constatation peut refléter la résistance du public à de nouvelles pertes économiques et à une nouvelle érosion des revenus réels lorsque la croissance est faible et que l'inflation est élevée. Les pressions visant à réduire les déficits budgétaires jouent généralement un rôle positif, en accord avec la constatation que la réforme des subventions a plus de chances de réussir lorsqu'elle fait partie d'une

---

<sup>435</sup> Rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie, op cit.



stratégie budgétaire à base élargie. En ce qui concerne les conditions politiques, des réformes plus réussies sont associées à un gouvernement multipartite. Pour le cas de l'Algérie, le point de départ de la réforme des subventions est mitigé. La croissance ralentit, mais la pression pour réduire les déficits publics est très présente.

- **Le soutien de partenaires internationaux, en particulier, l'assistance technique.** Les partenaires internationaux peuvent jouer un rôle important dans le soutien des efforts de réforme intérieure. Outre la légitimité politique et la pression des pairs, les partenaires internationaux peuvent également offrir une assistance technique essentielle. L'étude du FMI a révélé que 88% des cas où la réforme avait été entreprise avec une assistance technique étaient associés à un résultat positif (Turquie (1980,1998), Arménie (milieu des années 90), Philippines (1996), Brésil (1990)). L'Algérie a bénéficié d'une mission d'assistance technique du FMI pour la réforme des subventions en 2013 et reçoit actuellement une assistance technique de la Banque mondiale sur l'incidence de la réforme des subventions.

### **1.7. Les principales recommandations des conditions clés pour une réforme des subventions réussie en Algérie**

L'analyse des principaux indicateurs macroéconomiques de l'économie algérienne combinée aux expériences internationales en matière de réforme des subventions a permis au personnel des services du FMI (Andrew Jewell et Moez Souissi, 2016) de proposer des recommandations pour la réussite de la réforme des subventions en Algérie. Pour les auteurs, l'Algérie devrait séquencer les hausses de prix pour différents produits tout en mettant en place un programme de transferts monétaires ciblés. Le gouvernement devrait progressivement passer du système actuel de subventions universelles aux biens et services à un programme de transferts monétaires ciblés aux ménages à faible revenu. Les augmentations de prix devraient être étalées dans le temps et varier en fonction du produit. Les subventions les plus coûteuses et les plus régressives devraient être abordées en premier, à condition que le gouvernement puisse mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour protéger les pauvres.

Un programme de transferts d'argent bien ciblés peut être construit sur l'infrastructure existante, mais des réformes seront nécessaires et devraient être lancées dès que possible. Compte tenu de leur coût budgétaire élevé, de leur nature régressive et de leurs externalités négatives, les subventions énergétiques devraient être les premières à être réformées. La

hausse des prix du carburant devrait initialement être plus importante pour les produits qui sont davantage consommés par les ménages à revenu élevé et par l'industrie. Avec l'amélioration des mécanismes de protection sociale, les subventions sur d'autres combustibles plus importants dans les budgets des ménages pauvres (comme le butane) peuvent être progressivement supprimées et les économies budgétaires peuvent être partiellement utilisées pour financer des transferts ciblés vers ces ménages. La réforme des subventions dans le secteur du gaz naturel et de l'électricité pourrait également adopter une approche graduelle et séquentielle. Une première étape essentielle consiste à augmenter le prix du gaz naturel et de l'électricité pour les entreprises et les ménages qui consomment de grandes quantités de gaz naturel et d'électricité, en s'appuyant sur la structure tarifaire existante. Pour les autres consommateurs, les prix pourraient être étalés sur une période plus longue. Parallèlement, des efforts devraient être faits pour réduire les pertes et améliorer l'efficacité dans le secteur de l'électricité, ce qui réduirait les hausses des prix nécessaires pour éliminer la subvention. Par ailleurs, Un mécanisme dépolitisé et fondé sur des règles pour la fixation des prix devrait être adopté. En effet, de nombreux pays ont mis en œuvre des réformes avec succès uniquement pour voir réapparaître les subventions lorsque les prix internationaux ont augmenté. D'autres ont été réticents à passer par des réductions des prix internationaux pour réaliser des gains budgétaires, ce qui a entraîné des pertes de compétitivité inattendues pour les industries nationales. L'adoption d'un mécanisme de tarification automatique bien conçu, surtout lorsqu'il est communiqué clairement au public, peut réduire les risques d'inversion de la réforme en distanciant le gouvernement des décisions en matière de prix. Il peut également aider à plafonner le coût de la subvention tout en lissant les fluctuations de prix. La responsabilité de la mise en place d'un mécanisme de tarification automatique devrait être confiée à un organisme indépendant pour l'aider à se protéger des pressions politiques. Comme première étape vers la mise en place d'un système de transferts monétaires bien ciblé, le gouvernement devrait procéder à un examen approfondi du filet de sécurité sociale du pays. Les programmes de protection sociale de l'Algérie ont été conçus dans les années 1990 dans un contexte de violence et d'insécurité et ne sont plus adaptés aux besoins sociaux actuels. Ils sont nombreux et fragmentés, ils permettent la duplication des avantages, et leur viabilité budgétaire est une source de préoccupation. Un examen approfondi de ces programmes est nécessaire pour identifier ceux qui pourraient être élargis et modernisés et ceux qui devraient être fusionnés ou éliminés. L'Évaluation de la protection sociale interinstitutions, combinée à un ensemble d'outils créés par la Banque mondiale et d'autres organisations internationales pourrait aider les autorités algériennes à évaluer les programmes existants et à hiérarchiser les

réformes. L'Algérie a besoin d'une stratégie de protection sociale qui aborde les problèmes de coordination existants, améliore le ciblage et soutient la viabilité budgétaire avec des critères d'éligibilité clairs et des conditions de sortie. Lors de la conception des critères d'éligibilité, le gouvernement devrait utiliser les cartes de pointage de la pauvreté pour les ménages et évaluer l'impact des subventions entre les différents groupes de revenus. Il devrait viser à établir un registre centralisé des bénéficiaires. Certains transferts universels peuvent rester, mais l'objectif devrait être d'améliorer le ciblage. Compte tenu de la complexité du système, une approche progressive de rationalisation des programmes existants devrait être adoptée, soutenue par une campagne de communication bien conçue.

### **1.8. Les premiers pas vers la mise en œuvre de la réforme des subventions en Algérie**

Les subventions à l'énergie sont considérablement élevées en Algérie comparativement à d'autres pays de la région MENA. L'Algérie est classée en 5<sup>ème</sup> position après l'Iran, Turkménistan, l'Arabie Saoudite et le Liban. Elles sont estimées à 7.7% du PIB en 2015 avant impôts. Les subventions énergétiques après impôts sont davantage importantes, elles s'élèvent à 10% du PIB selon les estimations du FMI. L'augmentation des taxes aux combustibles et à l'électricité prévue dans le budget de 2016 constitue un premier pas important vers la réforme des subventions. La loi de finances de 2016 a introduit l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 7% à 17% sur la vente de diesel, la consommation de gaz naturel au-delà de 2500 unités thermiques/trimestre et la consommation d'électricité au-delà de 250 KWh/trimestre. Par ailleurs, le gouvernement a augmenté les tarifs de l'électricité et du gaz naturel tout en laissant inchangés les tarifs applicables aux entreprises et aux ménages qui en consomment le moins. Cette mesure a été suivie d'une introduction dans la loi de finances de 2016 de l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) de 1 dinar à 2,91 dinars sur le prix de l'essence et du diesel. Ces mesures ont entraîné les premières augmentations des prix à l'énergie depuis 2005. Bien que l'augmentation des taxes sur les combustibles soit traduite par un accroissement des prix à la pompe de l'ordre de 34% à 37%, ces derniers restent parmi les plus bas dans le monde. En effet, en Décembre 2015, l'Algérie avait le cinquième prix le plus bas de l'essence et le quatrième prix le plus bas du diesel sur 183 pays dans le monde (estimations du FMI).

#### **Conclusion de la section 1 :**

Compte tenu de leur ampleur et des inégalités qui les caractérisent, les subventions universelles évincent les politiques nécessaires à la stimulation de l'économie. C'est ainsi que

l'une des principales recommandations du FMI pour la réussite de la réforme des subventions en Algérie consistait à séquencer les augmentations des prix entre les différents produits tout en mettant en place un programme de transferts monétaires ciblés pour atténuer l'impact des réformes sur les pauvres. Ainsi, Le choix de la réforme dépend de la façon dont les différents secteurs et, par conséquent, les ménages sont touchés par des réformes potentielles. Il est donc plus important de réfléchir à la réforme en fonction des gains qu'elles permettraient de réaliser et de la façon dont ces gains seraient exploités, tout en atténuant les pertes potentielles. En principe, la littérature révèle qu'une réforme des subventions améliore la croissance économique à long terme (Marcelo Neri et al. 2013 ; Mundaca, 2015). La modélisation macroéconomique des effets d'une réforme devrait aider à la prise de décision, dans le sens où elle permet d'évaluer l'impact des réformes sur la production des secteurs d'activité et la rémunération des facteurs de production. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'objectif de la section suivante.

## **2. Présentation, construction de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) et déduction des multiplicateurs :**

Le recours accru à l'analyse par les modèles basés sur les matrices de comptabilité sociale (MCS) témoigne l'utilité de ces dernières dans le traitement de différents problèmes de politiques économiques. Depuis les travaux pionniers de Stone (1978), Pyatt. G. et Round (1979), les MCS sont adoptées par de nombreux pays en développement grâce à leur flexibilité et à leur simplicité conceptuelle, ainsi que leur adaptation à l'environnement économique des pays en voie de développement en mutation rapide. La particularité des MCS qui réside dans le fait qu'elles permettent de faire ressortir les interrelations et les circulaires du revenu entre les biens, la production, les facteurs de production, et les unités institutionnelles, d'organiser l'information portant sur la structure économique et sociale d'un pays pour une année donnée constitue d'elles une base de données très importante pour la construction des modèles à la taille de l'économie et qui peuvent être utilisés pour les simulations des politiques. Le modèle des multiplicateurs de la MCS constitue un outil macroéconomique permettant l'analyse d'impact de politiques de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays en développement. En prenant en compte les interdépendances et les effets de rétroactions des comportements des agents économiques, les multiplicateurs de la MCS permettent d'estimer l'impact sur le revenu et la production induit par une variation exogène de la demande finale.

## 2.1. Présentation et construction de la MCS pour l'économie algérienne

Les matrices de comptabilité sociale (MCS) prennent la forme d'un tableau comptable de synthèse permettant de retracer et de schématiser, pour une année donnée, l'ensemble des flux de production, de revenu, de demandes et d'échanges entre les différents agents d'une économie selon un niveau de désagrégation donné. Elles se présentent comme une photographie de l'ensemble de l'économie au cours de la période en question<sup>436</sup>. Selon Decaluwé et Martens (1996)<sup>437</sup>, la matrice de comptabilité sociale (MCS) est représentée sous la forme d'un tableau carré à double entrée où, pour une année déterminée sont enregistrés les flux comptables (ou les transactions) de recettes et de dépenses de l'économie étudiée. Les recettes sont enregistrées en ligne (indice  $i$ ) et les dépenses en colonne (indice  $j$ ). L'élément général d'une MCS étant  $t_{ij}$ , défini comme la dépense du compte  $j$  ( $j=1$  à  $n$ ) qui constitue la recette du compte  $i$  ( $i=1$  à  $n$ ). La cohérence interne du cadre comptable de la MCS garantit que, pour chaque compte, le total des recettes est identique au total des dépenses. En outre, elle offre une présentation cohérente des différentes transactions effectuées dans une économie d'un pays ou d'une région. La MCS fournit une base comptable d'un cadre analytique susceptible de faciliter les choix des décideurs de la politique économique<sup>438</sup>.

Considérées comme un cadre statique de base pour la modélisation, les matrices de comptabilité sociale ont fait l'objet de nombreuses études tant dans les pays développés qu'en voie de développement. À l'instar des pays en développement, en Algérie, l'élaboration de la MCS a intervenu dans de nombreuses études. Bentabet (1997) l'a désagrégé en 14 comptes, pour l'année de base 1989, et l'a utilisé pour la construction d'un MEGC dans lequel il a simulé les politiques économiques. La MCS élaborée par Redjel (2003) portant pour l'année de base 1979 constituée de 9 comptes. Ces deux matrices ont étudié la sphère réelle de l'économie en mettant l'accent sur la production. La MCS conçue par Oukaci et Kherbachi (2008) prenant pour l'année de base 2002, désagrégée en 12 comptes, a servi comme base statique pour la construction d'un MEGC évaluant l'impact de la libéralisation commerciale sur l'intégration et le développement de l'économie algérienne. La MCS construite par Touati et Kherbachi (2012) portant sur l'année de base 2007 selon laquelle ont été dérivés les multiplicateurs de la MCS qui ont permis d'évaluer l'impact des politiques économiques

---

<sup>436</sup> Royaume du Maroc, ministère du commerce extérieur, février 2009, « impact des accords de libre-échange, modèle calculable d'équilibre général ».

<sup>437</sup> Decaluwé B., Martens A. : « le cadre comptable macroéconomique et les pays en développement, Edition Khatala, Canada, 1996, p210.

<sup>438</sup> Décaluwé B., Savard L., et Martens A. (2001), « la politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable ». Montréal : la presse de l'université de Montréal.

menées par les pouvoirs publics, de vérifier si l'accroissement de l'investissement public peut entraîner la production des secteurs productifs, augmenter les revenus des facteurs de production et stimuler la consommation des ménages. La MCS réelle et financière élaborée par Touati et Kherbachi (2011), comporte 12 comptes portant sur une année de base de 2003. Les travaux de ces derniers se distinguent des précédents. Ils intègrent dans la matrice de comptabilité sociale le secteur financier et les flux financiers. L'élaboration de cette MCSRF a pour objectif de construire un modèle des multiplicateurs de la MCS qui permet de quantifier l'impact de l'activité des banques commerciales sur la sphère réelle. La MCS construite par Hamadache H (2015), qui a servi de base pour la construction d'un MEGC analysant l'impact de la réforme des subventions à la consommation de blé sur l'économie dans sa globalité et sur le bien-être des ménages. La MCS construite par Zerkak. S et Achouche .M (2017) qui a pour l'année de base (2013) et construite dans le but de présenter la méthodologie de construction de la sous matrice des transferts interinstitutionnels. Une autre étude des mêmes auteurs (2017) a fait l'objet d'une construction de la MCS (2001), en vue de déduire les multiplicateurs de la MCS dans l'objectif de mettre en relation la dynamique sectorielle et la croissance économique en Algérie.

### **2.1.1 Méthodologie de construction de la matrice de comptabilité sociale (MCS) :**

La conception d'une MCS nécessite le recours à trois principales sources de données et d'informations de la comptabilité nationale, à savoir, le tableau entrées-sorties (TES), le tableau économique d'ensemble (TEE), et le tableau des opérations financières (TOF) dans le cas d'une MCSRF. Par conséquent, la disponibilité des données conditionne le niveau de désagrégation de la MCS qui doit être adapté à la nature de la problématique étudiée (Cogneau & Roubaud, 1992, Fofana, 2007). La méthodologie d'élaboration de cette MCS pour notre économie s'inscrit dans la continuité des travaux précédents et est construite en fonction de l'objectif assigné et de la disponibilité des données. La matrice de comptabilité sociale agrégée (illustrée dans le tableau n° 65 de l'annexe) se présente sous forme d'un tableau carré à double entrée qui regroupe cinq (5) comptes :

- **Les activités de production** qui correspondent essentiellement aux activités de production de l'économie et se réfèrent généralement aux secteurs productifs définis. La lecture de ces comptes en colonne indique les dépenses constituées des consommations intermédiaires, des impôts sur la production nette des subventions, de la rémunération des facteurs qui décomposent la valeur ajoutée en rémunération du

capital et du travail. Les recettes de ces comptes lues en ligne sont générées de la vente des produits.

- **Les comptes des produits (les biens et services)** donnent une image des sources d'origine des produits disponibles dans le système économique et de leur destination. Les ressources sont ventilées en colonne en production domestique et importation, tandis que les lignes retracent le sort des produits (en tant que consommations intermédiaires pour les activités de production et aux institutions en tant que consommations finales)<sup>439</sup>.
- **Le compte des facteurs de production**<sup>440</sup> représentés généralement par le travail et le capital indique en ligne la répartition de la valeur ajoutée en rémunération des facteurs de production de la part des activités productives (recettes), et en colonne, la redistribution de la valeur ajoutée aux institutions (les rémunérations des ménages et les profits des entreprises).
- **Le compte des agents économiques** met en lumière les différents transferts interinstitutionnels effectués entre les différentes unités institutionnelles résidentes (comprennent les sous comptes des ménages, les administrations publiques et les entreprises), et les unités institutionnelles non résidentes (le reste du monde).
- **Le compte épargne-investissement ou le compte capital** retrace la formation brute du capital fixe. Il collecte l'épargne des unités institutionnelles résidentes et non résidentes (en ligne) pour l'investissement en colonne.

### **2.1.2. La structure de la matrice de comptabilité sociale pour l'économie Algérienne**

Avant de commencer la présentation de la structure de la MCS pour l'économie algérienne, il importe de noter que nous avons choisi l'année 2015 comme année de base pour la construction de la MCS. Ainsi, la conception de la MCS a nécessité le recours à deux principales sources de données et d'informations de la comptabilité nationale, à savoir, le tableau entrées-sorties (TES) et le tableau économique d'ensemble (TEE) publiés par l'ONS. La présente MCS ne tient pas compte de la sphère financière et ne contient que les grandeurs réelles de l'économie algérienne. Les différents comptes constituant la MCS de l'économie algérienne sont classés de la manière suivante :

---

<sup>439</sup> Dans certaines MCS, les comptes des produits et ceux des activités ne sont pas distingués.

<sup>440</sup> Il est à noter que les facteurs de production sont des facteurs composites qui peuvent faire l'objet d'une désagrégation, notamment dans les micros MCS.

- **Activités de production** : la classification des branches d'activité n'a pas subi de traitements particuliers en raison de manque de données. De ce fait, la structure utilisée est la même que celle figurant dans le tableau entrées-sorties (TES) établi par la comptabilité nationale, à savoir 19 branches d'activités.
- **Les produits** : la nomenclature des comptes des produits est étroitement liée à celle des activités. De ce fait, dix-neuf (19) produits<sup>441</sup> sont pris en considération.
- **Les facteurs de production** : les MCS élaborées dans le cadre de ce travail retiennent deux facteurs de production, le capital et le travail.
- **Les agents économiques** : ils sont au nombre de cinq (5), à savoir : les sociétés et quasi sociétés (SQS), ménages et entreprises individuelles (MEI), l'Etat ou l'administration publique (AP), les institutions financières (IF, ce compte intègre les agences immobilières) et enfin le reste du monde (RDM).
- **Le compte épargne-investissement** enregistre la formation brute du capital fixe et ne prend pas en considération les variations de stock.

Notons que les données insérées dans la MCS relatives aux opérations sur les biens et services et les comptes de production des branches d'activité tels que : les consommations intermédiaires, la rémunération des salaires, la production aux coûts des facteurs, l'excédent brut de production, les consommations finales des institutions, les variations de stocks, les impôts indirects, la formation brute du capital fixe, les importations et les exportations sont entièrement compilées du TES 2015. Les informations liées aux transferts interinstitutionnels et les épargnes des institutions sont extraites du TEE 2015. La MCS élaborée dans le cadre de notre travail est présentée en fonction de neuf (09) comptes, répertoriés de la manière suivante : un compte d'activité, un compte de produits, un compte de facteurs, cinq comptes d'agents, et un compte épargne-investissement.

Les transferts effectués entre les différents agents (transferts interinstitutionnels) ne sont pas déterminés explicitement dans le TEE, qui identifie uniquement les totaux des montants versés et reçus de chaque secteur. Fofana (2007)<sup>442</sup> propose une méthode d'imputation des

---

<sup>441</sup> Il est à noter que, pour avoir une matrice carrée, nous avons ajouté une ligne (produit 16) et qui correspond à la branche d'activité commerce.

<sup>442</sup> Fofana I. (2007), « Elaborer une matrice de comptabilité sociale pour l'analyse d'impact des chocs et politiques macroéconomiques » centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPEE)



dépenses, et qui a pour objet de calculer le montant des revenus reçus de chaque agent ou encore le montant de dépenses transféré pour chaque agent. Le calcul de la valeur du transfert s'effectue par l'une des formules suivantes :

*Dépenses de transfert d'un secteur institutionnel à un agent = la part distributive des revenus de transferts de l'agent multipliée par les dépenses de transferts du secteur institutionnel.*

De ce fait,

$$XTRF_{agn, ins} = [YTRF_{agn} / \sum_{agn} YTRF_{agn}] \times XTRF_{ins}$$

avec

- $XTRF_{agn, ins}$  : dépenses de transfert de « ins » à « agn »
- $[YTRF_{agn} / \sum_{agn} YTRF_{agn}]$  : parts distributives des revenus de transferts de agn (Bagn)
- $XTRF_{ins}$  dépenses de transfert de « ins »

Ou encore :

*Revenus de transfert de l'agent provenant d'un secteur institutionnel = la part distributive des dépenses de transferts d'un secteur institutionnel multipliée par les revenus de transferts de l'agent.*

$$YTRF_{agn, ins} = [XTRF_{ins} / \sum_{ins} XTRF_{ins}] \times YTRF_{agn}$$

Avec

- $YTRF_{agn, ins}$  : revenus de transfert de « agn » provenant de « ins »
- $[XTRF_{ins} / \sum_{ins} XTRF_{ins}]$  : parts distributives des dépenses de transfert de « ins » ( $a_{ins}$ )
- $YTRF_{agn}$  : revenu de transfert de « agn »

La MCS 2015 construite (annexée dans le tableau n° 66) comporte un déséquilibre entre les ressources et les emplois, cela rend la MCS incohérente. Il convient d'ajuster cette MCS de manière à obtenir l'équilibre ressources et emplois. En utilisant des itérations, nous avons pu l'ajuster. Ainsi, l'identité macroéconomique découlant de cette MCS est vérifiée. Nous avons :

Produit intérieur brut aux coûts des facteurs :	11398998
Impôts indirects sur la production :	+ 1030521
Impôts indirects sur les produits :	+1308634
Importation de produits :	+6104033
=	
<b>Produit intérieur brut aux prix du marché :</b>	<b>19842186</b>
=	
Consommation des MEI :	6750300
Consommation des IF :	89810
Consommation des AP :	606891
Investissement :	8485396
Exportation de produits :	3909789

### **2.1.3. La désagrégation de la MCS de 2015**

La MCS désagrégée de 2015 (illustrée dans le tableau n°67-68 de l'annexe) est élaborée, après avoir ventilé les comptes d'activité et de produits ainsi que le compte des facteurs. Elle se décompose en 47 comptes répertoriés de la manière suivante : 19 comptes d'activités de production (numérotés de 1 à 19), tel que présentés dans le TES, 19 comptes de produits (numérotés de P1 à P19), une structure étroitement liée à celle des activités. Deux (2) comptes de facteurs de production à savoir, un compte pour le travail (n° 20) et un compte pour le capital (n°21). Cinq comptes pour les agents économiques classés comme suit : un compte pour les sociétés et quasi sociétés (n° 22), un compte pour les ménages et les entreprises individuelles (n° 23), un compte pour l'État (ce compte intègre les agences immobilières, n° 24), un compte pour les institutions financières (n°25), un compte pour le reste du monde (n°26). Les marges commerciales représentent le compte n°27, et enfin, un compte pour l'épargne et investissement (n°28).

#### **2.1.3.1. La lecture chiffrée de la MCS désagrégée de 2015 :**

Il s'avère pragmatique de commencer la lecture de la matrice (illustrée dans le tableau n°69-74) en décrivant en premier lieu, les comptes des activités de production, puisque ces dernières représentent la source des revenus au niveau de l'économie.

La production des branches d'activité constitue leur ressource principale et se chiffre à un montant total de 19344427 millions de dinars (dorénavant MDA). Les activités produisent ainsi les produits en combinant les biens et services intermédiaires (intersection entre les colonnes des comptes « activités de production » et les lignes des comptes « produits »), les facteurs de production (intersection entre les colonnes des comptes « activités de production » et les lignes des comptes « capital » et « travail »), et les impôts grevant la production (intersection entre les colonnes des comptes « activités de production » et les lignes du compte « gouvernement »). Pour illustration, nous prenons comme exemple le compte de la branche d'activité « agriculture, sylviculture et pêche ». La lecture en ligne et en colonne de cette branche révèle que le montant total de sa production et de ses ventes pour son compte s'élève à 2408136 MDA. Elle a versé de ce fait, un montant de 205447MDA pour rémunérer les salaires des travailleurs, elle a généré un excédent brut d'exploitation d'un montant de 1721020 MDA. Pour le compte de l'État, la branche a versé un montant de 9912 MDA sous forme d'impôt lié à la production. La production de ce secteur a nécessité des produits intermédiaires. Le montant total de ces derniers s'élève à 471757 MDA. Elle a acheté de ce fait, 80075 MDA en produits agricoles, 7539 MDA en produits eau et énergie, 5819 MDA des hydrocarbures. Elle a payé, pour la branche « mines et carrière » un montant de 395 MDA, pour la branche « ISMMEE », un montant de 45997 MDA. Elle a acheté de la branche « matériaux de construction » un montant de 2433 MDA. Les produits de la branche « chimie, plastiques et caoutchouc » s'élèvent à 87888 MDA, ceux des industries « agroalimentaires » pour 182690 MDA, les produits de l'industrie « des textiles, confection » s'élèvent à 3890 MDA. Elle a payé pour les comptes des « industries des cuirs et chaussures », les industries « des bois, papiers et liège » ainsi que « les industries diverses » des montants s'élevant à 582 MDA, 11670 MDA, 4923 MDA respectivement. La consommation intermédiaire des services de la branche « transports et communication » s'élève à 17520 MDA, tandis que celle des « services fournis aux entreprises » s'élève à 1997 MDA. La branche « agriculture, sylviculture et pêche » a consommé 18338 MDA en services fournis aux ménages pour réaliser sa production. De façon similaire, sont décrits les comptes (2 à 19) correspondant aux autres branches d'activité.

Le compte des produits achète l'intégralité de la production du compte « activités de production », (intersection entre les colonnes du compte « produits » et les lignes du compte « activités de production »). Il importe du marché extérieur des produits qu'il vend sur le marché local (intersection entre les colonnes du compte « produits » et la ligne du compte «

reste du monde », et verse au gouvernement les taxes issues des importations, ainsi que les taxes indirectes provenant des ventes des produits sur le marché domestique (intersection entre les colonnes du compte « produits » et la ligne du compte « gouvernement ». Des marges commerciales sont également appliquées sur les produits (intersection entre les colonnes du compte « produits » et la ligne du compte « marges commerciales ». De ce fait, la valeur des produits est évaluée au prix sur le marché. Nous prenons pour exemple d'illustration « le produit agricole ». Ainsi, la colonne P1 du produit agricole détaille l'origine des produits en production nationale qui s'élève à 2408136 MDA et les importations chiffrées à un montant de 485488 MDA. Les impôts et taxes grevant ce produit s'élèvent à 63310MDA, les marges commerciales sont évaluées à 251050 MDA. Le total de cette colonne (3207984 MDA) révèle l'offre globale de ce produit. De la même manière, nous procédons à la lecture des autres colonnes de ce compte (P2 à P19).

La lecture des lignes du compte « produits » indique l'utilisation et la destination des produits. Les emplois des biens et services sont répartis en consommation intermédiaire, consommation finale des ménages (intersection entre les lignes du compte « produits » et la colonne du compte « ménages », consommation finale des administrations publiques (intersection entre les lignes du compte « produits » et la colonne du compte « gouvernement », consommation finale des institutions financières (intersection entre les lignes du compte « produits » et la colonne du compte « institution financière ». Une partie de la production domestique est vendue sur le marché extérieur sous forme d'exportation (intersection entre les lignes du compte « produits » et la colonne du compte « reste du monde »), et enfin, une partie de la production (nationale ou importée) est réservée aux investissements (intersection entre les lignes du compte « produits » et la colonne du compte « formation brute du capital fixe (FBCF) ». Ainsi, le produit agricole a été consommé par sa propre branche pour un montant de 80075MDA, par la branche « services et travaux publics pétroliers pour un montant de 12811MDA, par les industries hors hydrocarbures pour un montant de 741012MDA, et par les services pour 197999MDA. La consommation finale des ménages du produit agricole s'élève à 1833011MDA, celle des administrations publiques est de 138004MDA, tandis qu'un montant de 192266MDA est réservé aux investissements. Le reste de ce produit (12806MDA) est exporté.

S'agissant des facteurs de production, ces facteurs reversent l'intégralité des rémunérations reçues du compte « activités de production », aux différents comptes des agents. Les ménages reçoivent de ce fait la rémunération du facteur travail (intersection entre la colonne du compte

« travail » et la ligne du compte « ménages », sous forme de salaires nets des subventions. En outre, ils reçoivent une partie des revenus du facteur capital (intersection entre la colonne du compte « capital » et la ligne du compte « ménages » qui correspond à l'excédent brut d'exploitation net des subventions réalisé par les entreprises individuelles, le reste est affecté au compte « sociétés et quasi sociétés » sous forme d'excédent brut d'exploitation (intersection entre la colonne du compte « capital et la ligne du compte « sociétés et quasi sociétés ». C'est ainsi que le compte « travail » (n°20) a reçu comme rémunération des salaires un montant de 205447MDA de la branche « agriculture », 55376MDA de la branche « eau et énergie », 141002MDA du secteur des hydrocarbures, 70126MDA du secteur des services et travaux publics pétroliers, et un montant de 1532508MDA de la part des branches d'activité restantes. Le compte « travail » a reçu de la part de l'État un montant de 2834538,9 MDA comme rémunération de la fonction publique, de la part des institutions financières un montant de 89266,6 MDA, et du reste du monde un montant de 25649 MDA. La lecture en colonne indique que le compte « travail » verse de sa part au compte « ménages » un montant de 4953916MDA. Quant au compte « capital (n°21) », il a généré un excédent brut d'exploitation lors du processus de production de la branche « agriculture » de 1721020 MDA, de la branche « eau et énergie » de 93802 MDA, du secteur des hydrocarbures de 2320599 MDA. Un montant de 5259118 MDA des autres secteurs restants. Ce compte reverse une partie de l'excédent brut d'exploitation générée au compte « ménages et entreprises individuelles », ce montant s'élève à 5583117 MDA. La partie restante est reversée au compte « sociétés et quasi sociétés » pour un montant de 3811423MDA.

Les salaires des ménages (compte n°23) perçus en contrepartie du travail sont augmentés des ressources provenant de la répartition au titre des différents transferts reçus des autres agents économiques. Les sociétés et quasi sociétés ont transféré 46221 MDA pour le compte des ménages (n°23) sous forme de loyer, intérêts et autres transferts courants. L'État a versé 1970284 MDA pour ce compte, 62215 MDA perçus des institutions financières, et le montant transféré du reste du monde s'élève à 104171MDA.

Les ménages dépensent leurs revenus en consommation finale (6750300MDA), transfèrent pour le compte «des sociétés et quasi sociétés » un montant de 16387 MDA, versent 1957471,59 MDA pour le compte de l'État, transfèrent pour les comptes « des institutions financières » et « du reste du monde » des montants respectivement de 210030 MDA et 3806 MDA. De ce fait, les ressources des ménages ont largement couvert leurs emplois tout en dégageant une épargne brute d'un montant de 3781929 MDA.

Les revenus des sociétés et quasi sociétés (compte n°22) s'élèvent à 4442840 MDA et proviennent essentiellement de l'excédent brut d'exploitation (3811423 MDA), et des revenus interinstitutionnels perçus des autres agents, en l'occurrence des ménages (16387 MDA), de l'État (464491 MDA), des institutions financières et du reste du monde pour des montants respectivement (35083 MDA et 115456 MDA). Ces revenus servent pour couvrir les dépenses de ces sociétés. Elles versent par conséquent aux comptes des autres agents des transferts sous forme de loyers, d'intérêts, primes d'assurances, services financiers, autres revenus de la propriété, autres transferts courants et impôts directs. Pour le compte des ménages, les SQS versent un montant de 46221 MDA, un montant de 1604860 MDA est versé pour le compte de l'État. Elle transfère pour les comptes des institutions financières et du reste du monde les montants respectivement (216661 MDA et 647715MDA). Les ressources de ces sociétés couvrent suffisamment ses emplois, ce qui leur a permis de dégager une épargne brut d'un montant de 1927383 MDA.

L'État (compte n°24) quant à lui, reçoit tous les types d'impôts tels que les impôts liés à la production 1030521 MDA versés par les branches d'activité, les taxes sur les valeurs ajoutées et les droits et taxes à l'importation (1308634 MDA). En plus des impôts perçus, l'État reçoit également des transferts qui proviennent des autres agents économiques. Un montant de 1604860 MDA versé par les SQS, 1957471,59 MDA par les ménages, et des montants de 161468 MDA et 187067 MDA versés respectivement par les institutions financières et le reste du monde. L'État utilise ses ressources pour des transferts aux autres agents sous forme de loyers, d'intérêts, primes d'assurances, services financiers et autres transferts courants. Les montants versés pour les différents agents économiques sont : 464491 MDA pour le compte des SQS, 1970284 MDA pour le compte des ménages, 115675,81 MDA pour le compte des institutions financières et 52715 MDA pour le reste du monde. L'État dépense une partie de ses revenus en consommation finale (606891MDA) des biens et services. Il rémunère également les fonctionnaires lors du processus de production des services d'administration publique pour un montant de 2834538,9 MDA. Après avoir réglé toutes ses dépenses, l'État dégage une épargne brute de 205428,28 MDA.

Les ressources enregistrées dans le compte n° 25, correspondant au compte des institutions financières proviennent essentiellement des transferts interinstitutionnels. Les IF reçoivent un montant de 216661 MDA des sociétés et quasi sociétés, elles reçoivent également un montant de 210030 MDA provenant des ménages, l'État verse pour ce compte un montant de 115675,81 MDA, enfin, elles reçoivent du reste du monde un montant de 214787 MDA.

De leur part, les institutions financières utilisent ces ressources pour couvrir ses dépenses en consommation finale des biens et services (89811 MDA), rémunèrent les salaires des travailleurs (89266,6 MDA), et effectuent des transferts aux autres agents pour des montants de 35083 MDA pour le compte des SQS, 62215 MDA pour le compte des ménages, 161468 MDA pour le compte de l'État et 10754 MDA pour le reste du monde. Les emplois des institutions financières sont intégralement rémunérés par ses ressources. C'est ainsi que ce compte dégage une épargne brute pour un montant de 308556,21 MDA.

Le reste du monde (compte n°26), dépense d'abord ses revenus qui s'élèvent à 6819020 MDA pour rémunérer les exportations issues de la production domestique. Ces dernières s'élèvent pour un montant total de 3909789 MDA décomposé en 12805 MDA pour les produits agricoles, 3339435 MDA pour les hydrocarbures, 9582MDA pour le produits mines et carrières, 44095 MDA pour le produit ISMME, 547966 MDA pour le reste des produits. A l'instar des autres agents, le reste du monde effectue également des transferts avec les agents résidents. Les emplois de ce compte sont constitués des transferts versés au compte des SQS pour un montant de 115456 MDA, 104171 MDA pour les ménages, 187067 MDA pour le compte de l'État et enfin 214787 MDA pour les institutions financières. D'autre part, il reçoit un montant de 647715 MDA des SQS, 3806 MDA provenant des ménages, et des montants de 52715 MDA et 10754 MDA qui dérivent respectivement des comptes de l'État et des institutions financières. Les ressources de ce compte se composent également des importations effectuées par les agents résidents pour un montant total de 6104033MDA dont 485488 MDA de produits agricoles, 238684 MDA des hydrocarbures, 16868 MDA de produits mines et carrières, 2864011 MDA de produits ISMME, 105899 MDA de matériaux de construction, 2393083 MDA pour le reste des produits. Le solde du compte courant de la balance des paiements dégagé par ce compte s'élève à (2262103MDA), il représente un déficit pour le pays.

Nous terminons la description de la MCS de 2015 par la lecture du compte « épargne et investissement, n°28 ». Ce compte reçoit comme revenus les épargnes des agents économiques tant résidents qu'étrangers. Elles servent de base au financement des investissements. Le montant total s'élève à 8485399,5 MDA, décomposé comme suit : 1927383 MDA pour le compte « sociétés et quasi sociétés », 3781929 MDA pour le compte « ménages », 205428,289 MDA pour le compte de l'État, 308556,21 MDA pour le compte des institutions financières et 2262103MDA pour le « reste du monde ». C'est ainsi que l'économie a investi 192266 MDA en produits agricoles, 272205 MDA en produits de

services de travaux publics pétroliers, 3445823 MDA en produits ISMME, 3393991 MDA en produits de bâtiments et travaux publics, etc. soit un total de 8485399,5 MDA.

La structure la MCS chiffrée pour l'année 2015 de l'économie algérienne est présentée dans les tableaux n° 69-74 de l'annexe. Cette matrice servira de base pour la dérivée des multiplicateurs de la MCS permettant d'évaluer l'impact de la des dépenses publiques, essentiellement les subventions, sur la production et la rémunération des facteurs de production.

#### **2.1.4. Le modèle des multiplicateurs de la MCS**

Les modèles des multiplicateurs évaluent les conséquences d'un changement de la demande sur l'économie en supposant que tout changement dans la demande de biens se traduit par un changement proportionnel au niveau de l'utilisation des revenus, des intrants et des extrants en fonction des relations qui existent dans la structure de l'année de base de la MCS<sup>443</sup>. Tout comme dans le modèle de Leontief, l'analyse de la MCS est menée en distinguant les comptes endogènes et les comptes exogènes. Les comptes endogènes, dont les coefficients sont jugés constants, sont ceux pour lesquels il existe une forte corrélation entre le niveau de dépense et celui des revenus<sup>444</sup>, tandis que pour les comptes exogènes, les dépenses sont indépendantes du revenu. Les multiplicateurs de la MCS sont des extensions du modèle input-output de Leontief. En effet, pendant que le modèle de Leontief met l'accent sur les échanges interindustriels, les multiplicateurs de la MCS intègrent, quant à eux, la consommation finale des ménages comme une variable endogène. Ainsi, en plus de la demande intermédiaire qui sert de base pour le calcul des coefficients techniques dans le modèle Input-Output, la valeur ajoutée et les revenus entraînent des enchainements de demande dans l'approche MCS. C'est ainsi que les multiplicateurs de la MCS permettent d'endogéniser les liens entre la production, la génération de revenus et l'utilisation du revenu. Sont considérés comme des comptes exogènes dans la MCS les comptes de l'Etat et des Administrations publiques, l'accumulation du capital et le Reste du Monde (Breisinger & Thomas et Thurlow, 2009)<sup>445</sup>.

---

<sup>443</sup> Touati K, 2012. "Evaluation d'impact des politiques économiques basée sur le modèle des multiplicateurs de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) ", in actes de colloque « Les politiques publiques dans un contexte de crise économique : Champ, finalités, mesure et soutenabilité, 9 et 10 Octobre 2012, Saphir, Alger, p 6.

<sup>444</sup> Par conséquent, tout changement du revenu (production) entraîne un changement dans les dépenses.

<sup>445</sup> Breisinger, C., Thomas, M., & Thurlow, J, 2009. "Social accounting matrices and multiplier analysis: An introduction with exercises. " Washington, D.C.: *International Food Policy Research Institute*, p 17.



L'utilisation du modèle des multiplicateurs de la MCS nécessite au préalable de supposer un certain nombre d'hypothèses limitatives du modèle. La première stipule que, les ressources factorielles de l'économie sont illimitées (une capacité excédentaire des ressources), de sorte que toute augmentation de la demande peut être compensée par une augmentation de l'offre. Cela nous laisse supposer que les prix sont fixes et que toute modification de la demande entraînera des variations de la production physique plutôt que la variation des prix. La seconde hypothèse précise que toutes les relations structurelles entre les secteurs et les ménages de l'économie ne sont pas affectées par les variations exogènes de la demande. En d'autres termes, les effets de couplage sont linéaires et il n'y a pas de changement de comportement. Cette dernière hypothèse nous permet de fixer les coefficients des propensions moyennes de dépenses de la matrice.

#### **2.1.4.1. Déduction des multiplicateurs :**

En se basant sur les travaux de Touati K (2012), qui s'inspirent de la méthodologie suivie par Defourny et Thorbecke (1984), la transformation de la MCS en une matrice des multiplicateurs nécessite de suivre les étapes suivantes :

- Répartir la MCS en comptes endogènes et en comptes exogènes
- Construire la matrice des transactions qui regroupe uniquement les comptes endogènes. Dans notre cas, cette matrice comporte 41 comptes endogènes.
- Transformer la matrice des transactions en une matrice des propensions moyennes des dépenses ( $A_n$ ) d'ordre (41\*41), en divisant chacun de ses éléments par le total de la colonne correspondante de la MCS initiale. La matrice  $A_n$  est exprimée sous forme de ratios. Le total de chaque colonne étant égal à l'unité.

Il découle de la définition de la matrice ( $A$ ) que dans la matrice des transactions, chaque revenu total endogène  $y_n$  est calculé comme suit :

$Y = A.Y + X \dots (1)$ , avec  $Y$  : vecteur des variables endogènes,  $x$  : vecteur des variables exogènes.

La matrice des multiplicateurs de comptabilité  $M$  est dérivée de l'équation (1).

$$Y = (I-A)^{-1} X = M X \dots (2) \quad \text{avec } I : \text{ la matrice unité.}$$

Pour exprimer les variations du revenu (production)  $dY$  résultant des variations des injections  $dX$ , nous procédons ainsi :  $dY=M^{446} dX\dots(3)$ . Dans notre cas, les injections  $dx$  représentent l'accroissement d'une unité des subventions accordées aux ménages.

---

<sup>446</sup> Illustrée dans les tableaux 75-77.

#### **2.1.4.2. Analyse de l'impact de l'accroissement des transferts d'Etat aux profits des ménages**

La décision du gouvernement de passer d'un système de subventions universelles à un programme de transferts monétaires ciblés doit être évaluée avant que la politique ne soit mise en place. Nous évaluons dans ce cas, l'impact d'une augmentation des transferts versés par l'Etat aux ménages. C'est à dire, d'évaluer quelle serait la réponse de l'économie à une injection d'une unité monétaire des transferts de l'Etat dans les comptes des ménages ?

Le vecteur des impacts  $dy$  calculé à partir de l'équation (3) ci-dessus (voir le tableau n° 78 de l'annexe), indique l'effet total d'un accroissement d'une unité monétaire des transferts accordés par l'Etat aux ménages sur les différents comptes endogènes de la MCS. Ainsi, les 19 premières lignes de ce vecteur révèlent l'effet d'un tel accroissement sur la production de chaque secteur d'activité (tableau n°79), les 19 lignes qui suivent montrent l'impact sur les produits (tableau n°80). Les dernières lignes du vecteur mesurent l'impact de l'augmentation des transferts sur les facteurs de production et les revenus des secteurs institutionnels (tableau n°81).

##### **2.1.4.2.1. Impact sur la production**

La réponse des secteurs à une injection d'une unité monétaire des transferts de l'Etat dans le compte des ménages est présentée dans le tableau n°79. Les résultats du tableau indiquent qu'une telle politique n'a pas influé significativement sur la production des secteurs d'activité étant donné que l'effet global ne dépasse même pas la barre d'une unité. Il est à l'ordre de 0,55 unité monétaire, valeur très faible, voire insignifiante.

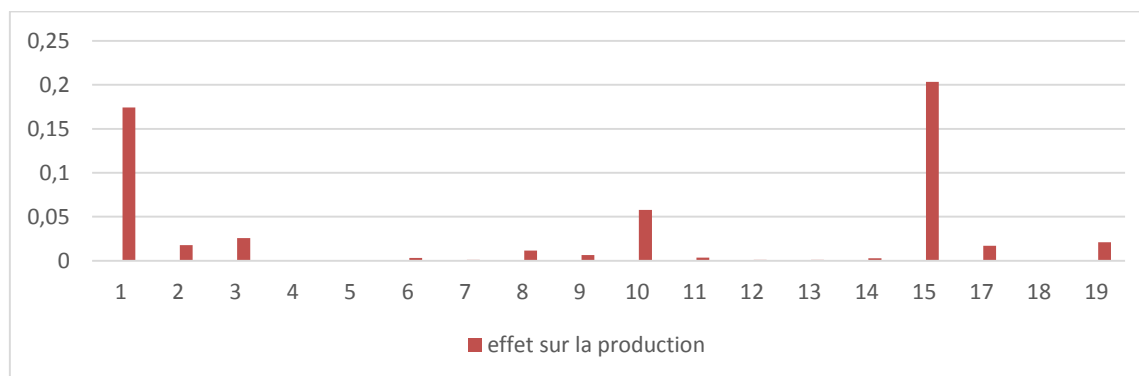
Par ailleurs, la réponse des secteurs d'activité : agriculture, industrie agroalimentaire, et le secteur de transports et communication au choc a été plus significative comparativement aux autres secteurs. Cela est révélé nettement sur le graphe ci-après.

**Tableau n° 79 : effet de l'accroissement d'une unité monétaire des transferts de l'Etat aux ménages sur la production sectorielle.**

I/J	secteur d'activité	effet sur la production
1	Agriculture, sylviculture, pêche	0,174375445
2	Eau et Energie	0,017748061
3	Hydrocarbures	0,025768449
4	Services et Trav. Pub. Pétroliers	0,000840001
5	Mines et carrières	0,000275499
6	ISMMEE	0,003354789
7	Matériaux de Construction	0,000978867
8	BTPH	0,011523596
9	Chimie, Plastique, Caoutchouc	0,006551904
10	Industries Agro-alimentaires	0,057960591
11	Textiles, confection	0,003744702
12	Cuir et Chaussures	0,001191503
13	Bois, Papiers et lièges	0,00120339
14	Industries diverses	0,002947384
15	Transport et communications	0,203308088
17	Hôtels -cafés-restaurants	0,017131267
18	Services fournis aux entreprises	0,000810035
19	Services fournis aux ménages	0,021215689
	Total	0,55092926

Source : établi par nous-même à partir du tableau n°78 de l'annexe.

**Graph n°1 : impact de l'augmentation des transferts de l'Etat sur la production**



Source : établi par nous même à partir du tableau n°79.

#### 2.1.4.2.2. Impact sur les produits

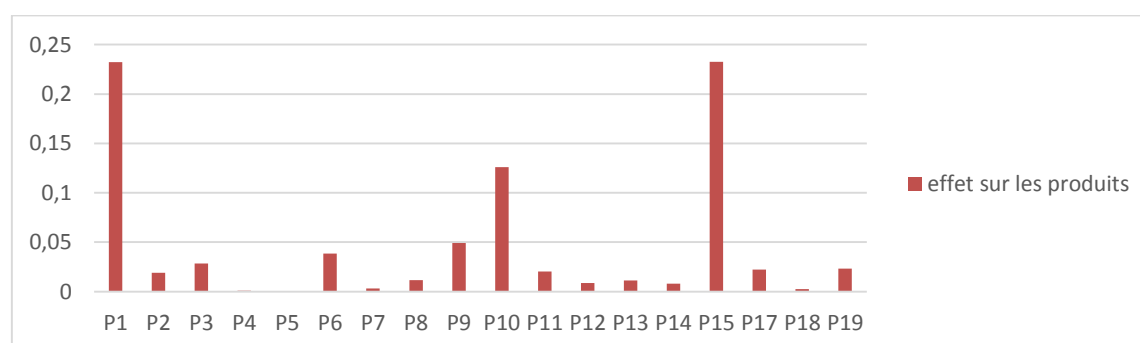
Les résultats indiqués dans le tableau n°80 révèlent nettement l'inefficacité et la faiblesse de la politique d'un accroissement des transferts de l'Etat aux ménages sur les produits. L'effet global de cette politique sur les produits est très faible, 0.83 unité monétaire.

**Tableau n° 80 : effet de l'accroissement d'une unité monétaire des transferts de l'Etat aux ménages sur les produits.**

I/J	secteurs d'activité	effet sur les produits
P1	Agriculture, sylviculture, pêche	0,232293
P2	Eau et Energie	0,018985
P3	Hydrocarbures	0,028338
P4	Services et Trav. Pub. Pétroliers	0,00084
P5	Mines et carrières	0,000431
P6	ISMMEE	0,038461
P7	Matériaux de Construction	0,003244
P8	BTPH	0,011541
P9	Chimie , Plastiques, Caoutchouc	0,049291
P10	Industries Agro-alimentaires	0,125946
P11	Textiles, confection, bonneterie	0,020375
P12	Cuir et Chaussures	0,008723
P13	Bois, Papiers et lièges	0,01133
P14	Industries diverses	0,00806
P15	Transport et communications	0,23272
P17	Hôtels -cafés-restaurants	0,022238
P18	Services fournis aux entreprises	0,002612
P19	Services fournis aux ménages	0,023397
	Total	<b>0,838825</b>

Source : établi par nous-même à partir du tableau n°78 de l'annexe.

**Graph n°2 : impact de l'augmentation des transferts de l'Etat sur les produits.**



Source : établi par nous-même à partir du tableau n°80

Le graphe révèle, d'autre part, une réponse au choc significative de la part des produits du secteur, agricole, agroalimentaire, le secteur de transport et communication, comparativement au reste des produits. Les produits de ses secteurs ont été le plus consommés par les ménages.

#### **2.1.4.2.3. Impact sur le revenu des facteurs et les institutions**

L'accroissement d'une unité monétaire des transferts versés par l'Etat aux ménages a pour effet l'augmentation du revenu du capital de 0,296 unité monétaire, plus important que l'effet ressenti par le facteur travail qui a provoqué une augmentation de seulement 0,056 unité monétaire. Les deux valeurs restent très faibles. Quant aux secteurs institutionnels, seuls les ménages qui révèlent une réponse plus au moins significative. Le revenu de ces

derniers augmente de 1,23 unité monétaire alors que celui des sociétés et quasi sociétés ne dépasse pas 0,12 unité monétaire. L'effet de l'augmentation d'une unité monétaire des transferts versés aux ménages n'a pas été significatif sur le revenu national, puisque ce dernier n'a augmenté que de 1,709 unité monétaire.

**Tableau n° 81 : impact sur le revenu des facteurs de production et les secteurs institutionnels.**

I /J	facteurs de production et secteurs institutionnels	effet sur le revenu
20	Travail	0,056769
21	Capital	0,296543
22	SQS	0,121899
23	Ménage	1,234271
	Total	1,709482

Source : établi par nous-même à partir du tableau n°78 de l'annexe.

### 2.1.4.3. Analyse d'impact d'une baisse unitaire des subventions d'exploitation des entreprises

La réforme des subventions et la réforme fiscale doivent aller de pair. Elles constituent les deux pans d'un nouveau contrat social entre l'Etat et les citoyens. La charge de l'ajustement budgétaire doit être équitablement répartie entre les entreprises, les citoyens, les plus riches et le reste de la population. D'une part, le programme des transferts monétaires proposé devra trouver de nouvelles sources de financement soutenables. D'autre part, les exemptions fiscales en plus de leur coût budgétaire, accaparent un poids important dans le PIB. Elles représentaient en 2014, 5.5% du PIB, pas loin des subventions à l'énergie (7.7%). La réduction de ces subventions procurera au budget de l'Etat de nouvelles ressources qui peuvent même financer partiellement ou intégralement le programme des transferts monétaires ciblés. Avant de procéder à une telle réforme, il y a lieu d'évaluer au préalable son impact sur l'économie nationale. Pour évaluer l'impact d'une baisse des subventions à l'exploitation des entreprises sur l'économie nationale, nous utiliserons le modèle des multiplicateurs de la MCS. Nous procédons de ce fait de la même manière que celle évaluant l'impact d'une augmentation des transferts de l'Etat aux ménages (le point 2.1.4.4). Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une baisse et conformément aux travaux de Stone (2004) et Touati et al (2011), il sera considéré dans ce cas, la transposée de la matrice inverse M (notée M\*)<sup>447</sup> pour évaluer l'impact d'une baisse des subventions à l'exploitation sur l'économie nationale. Si nous exprimons les variations du revenu dy (vecteur des impacts) résultant du choc externe dx (la baisse des subventions à l'exploitation), l'équation (3) devient :  $dy = M^* dx \dots \dots (4)$ .

<sup>447</sup> Illustrée dans les tableaux n°82-84.

Le vecteur des impacts  $\Delta y$  calculé à partir de l'équation (4) ci-dessus (voir le tableau n° 85 de l'annexe), indique l'effet total d'une baisse d'une unité monétaire des subventions à l'exploitation sur les différents comptes endogènes de la MCS. Ainsi, les 19 premières lignes de ce vecteur révèlent l'effet de cette baisse sur la production de chaque secteur d'activité (tableau n°86), les 19 lignes qui suivent montrent l'impact sur les produits (tableau n°87). Les dernières lignes du vecteur mesurent l'impact de l'augmentation des transferts sur les facteurs de production et les revenus des secteurs institutionnels (tableau n°88).

#### 2.1.4.3.1. Impact sur la production :

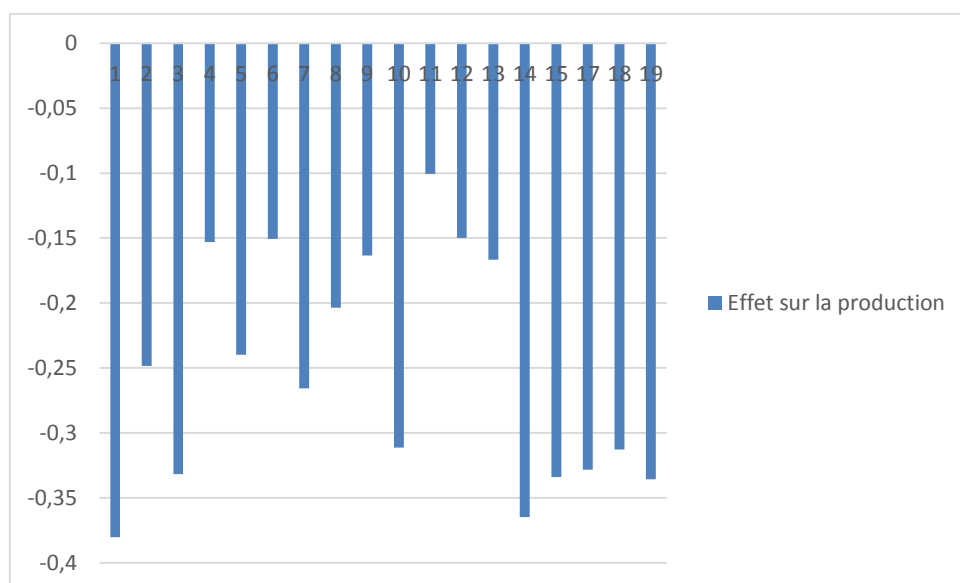
L'effet global d'une baisse d'une unité monétaire des subventions à l'exploitation entraîne une baisse de 4,54 unités monétaires de la production nationale. L'effet est plus significatif dans sa globalité que celui pratiqué sur chacun des secteurs. Ainsi, les résultats révèlent que l'effet est plus prononcé dans les secteurs : agricole, le secteur des hydrocarbures, les industries agroalimentaires, les industries diverses, le secteur de transports et communication et les services fournis aux ménages et aux entreprises, en raison de l'importance des subventions accordées à ces secteurs. Le graphe<sup>3</sup> révèle cette accentuation.

**Tableau n°86 : impact d'une baisse des subventions sur la production des secteurs d'activité**

I/J	Comptes endogènes	Effet sur la production
1	Agricult, sylvi, pêche	<b>-0,38037</b>
2	Eau et Energie	-0,24855
3	Hydrocarbures	<b>-0,33168</b>
4	Services et Trav. Pub. Pétroliers	-0,15298
5	Mines et carrières	-0,23987
6	ISMMEE	-0,15071
7	Matériaux de Construction	-0,2657
8	BTPH	-0,20349
9	Chimie, Plastic, chaouch	-0,16349
10	Industries Agro-alimentaires	<b>-0,31127</b>
11	Textiles, confection,	-0,10054
12	Cuir et Chaussures	-0,14992
13	Bois, Papiers et lièges	-0,16671
14	Industries diverses	<b>-0,36475</b>
15	Transport et communications	<b>-0,33396</b>
17	Hôtels -cafés-restaurants	<b>-0,3282</b>
18	Services fournis aux entreprises	<b>-0,31268</b>
19	Services fournis aux ménages	<b>-0,33562</b>
	Total	-4,54052

source : établi par nous-même à partir du tableau n°85

**Graphe N°3 : impact d'une baisse des subventions d'exploitation.**



Source : établi par nous-même à partir du tableau n°86.

#### 2.1.4.3.2. Impact de la baisse des subventions à l'exploitation sur les produits :

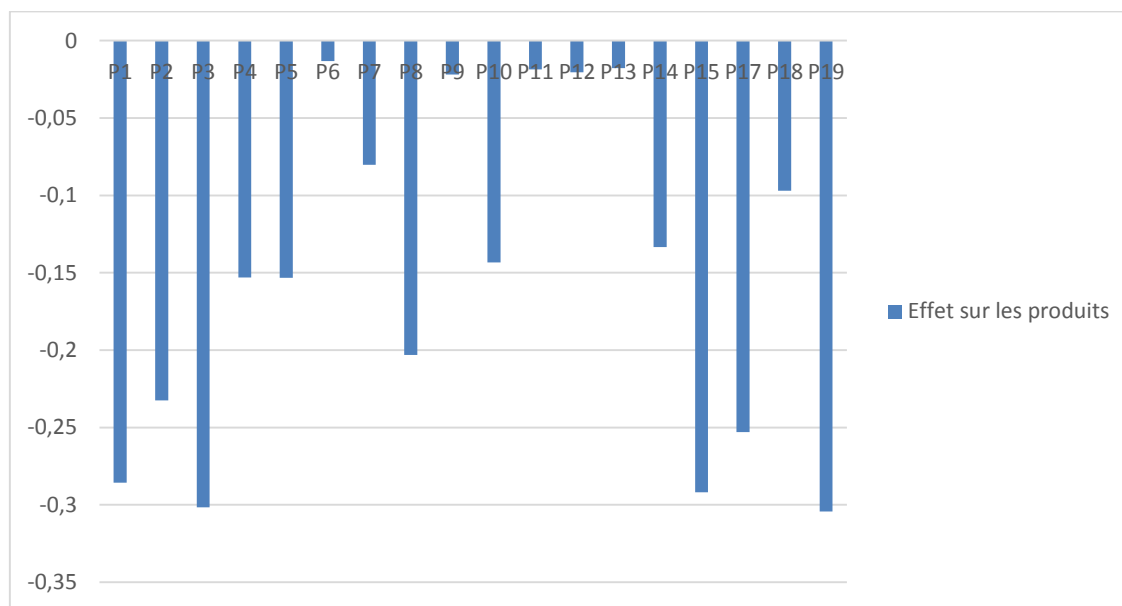
Les résultats du tableau n°87 révèlent que l'effet global entraîné par la baisse d'une unité monétaire des subventions à l'exploitation consiste en une baisse de 2.72 unités monétaires du produit national. La baisse s'accroît davantage dans le secteur des services fournis aux ménages, le secteur des hydrocarbures, le secteur agricole, le transport et communication et le secteur eau et énergie. Le graphe n°4 révèle ainsi cette accentuation.

**Tableau n° 87 : impact de la baisse des subventions à l'exploitation sur les produits.**

I/J	Comptes endogènes	Effet sur les produits
P1	Agriculture, sylviculture, pêche	-0,285531191
P2	Eau et Energie	-0,232361248
P3	Hydrocarbures	-0,301607578
P4	Services et Trav. Pub. Pétroliers	-0,152984766
P5	Mines et carrières	-0,153215608
P6	ISMME	-0,013146279
P7	Matériaux de Construction	-0,080164643
P8	BTPH	-0,203174416
P9	Chimie , Plastiques, Caoutchouc	-0,021732284
P10	Industries Agro-alimentaires	-0,143246749
P11	Textiles, confection, bonneterie	-0,018477676
P12	Cuir et Chaussures	-0,020478642
P13	Bois, Papiers et lièges	-0,017706866
P14	Industries diverses	-0,133375789
P15	Transport et communications	-0,291756741
P17	Hôtels -cafés-restaurants	-0,252839281
P18	Services fournis aux entreprises	-0,096972496
P19	Services fournis aux ménages	-0,30433831
	Total	-2,723110562

Source : établi par nous-même à partir du tableau n°85.

**Graphe N° 4 : impact d'une baisse des subventions à l'exploitation sur les produits.**



Source : établi par nous-même à partir du tableau n°87.

#### 2.1.4.3.3. Impact sur le revenu des facteurs et les secteurs institutionnels :

La baisse des subventions à l'exploitation a entraîné une diminution du revenu national à hauteur de 1,72 unité monétaire. Le revenu des sociétés et quasi sociétés a été le plus affecté, suivi du revenu du capital (une baisse de 0.47 unité monétaire). La baisse du revenu du facteur travail et celui des ménages a été dans la même proportion (0.121 unité monétaire).

**Tableau n° 88 : impact sur le revenu national**

I/J	Comptes endogènes	Effet sur le revenu
20	Travail	-0,1219
21	Capital	-0,47866
22	SQS	-1,00127
23	Ménage	-0,1219
	Total	-1,72373

Source : établi par nous-même à partir du tableau n° 85.

#### Conclusion de la section 2 :

Cette partie a illustré l'importance du modèle des multiplicateurs de la MCS pour la simulation d'impact des politiques économiques sur l'économie nationale. Les multiplicateurs de la MCS nous ont permis d'appréhender les effets des politiques économiques qui agissent sur différents secteurs économiques. C'est ainsi que les résultats de la première simulation suggèrent que l'augmentation des transferts de l'Etat aux ménages a un impact positif mais



limité sur l'économie algérienne. L'effet global entraîné par cette politique sur la production nationale ne dépasse pas la barre d'une unité monétaire (0,55 unité monétaire). L'impact sur les produits a été plus au moins important, toutefois, l'effet global entraîné reste en deçà d'unité monétaire. L'impact de l'augmentation des transferts de l'Etat a entraîné une augmentation de 1,70 unité monétaire du revenu national. L'effet a été plus significatif sur les ménages comparativement à l'ensemble de l'économie en général et aux autres revenus en particulier. Par ailleurs, la politique de la baisse des subventions n'a pas été efficace sur l'économie nationale étant donné qu'une telle politique a influé négativement sur l'ensemble de l'économie. Elle a provoqué la diminution de 4.5 unités monétaires de la production nationale, 2.7 unités monétaire du produits nationale et un effet plus au moins significatif sur le revenu national (une baisse de 1.7 unité monétaire). Ces résultats, bien qu'ils ne soient pas significativement considérables, témoignent l'importance du rôle des subventions dans l'économie nationale.

### **Conclusion du chapitre :**

La politique des subventions en Algérie était largement utilisée comme outil de partage de ses ressources naturelles. Elle reste, toutefois, économiquement inefficace par le fait que le système dans son ensemble profite aux riches au détriment de la population nécessiteuse. La décision du gouvernement de passer d'un système de subventions universelles à un programme de transferts monétaires ciblés semble efficace, étant donné qu'elle entraîne un effet positif sur l'ensemble de l'économie. Cependant, pour arriver à une décision meilleure, il est plus approprié d'analyser les effets de cette problématique sur le niveau de vie des différentes couches de la population ou les différentes catégories de ménages (modeste, moyen et aisé), ce qui permettra d'appréhender davantage l'impact de la politique sur la pauvreté et les inégalités de revenus. Dans cette optique, l'analyse nécessite plus de données et une désagrégation plus fine du compte des ménages. La procédure de désagrégation et la qualité d'information ne sont pas disponibles pour le moment. Il serait par contre l'objet d'un travail de recherche dans le futur.

Par ailleurs, l'Etat est considéré dans cette étude comme exogène. Il serait plus intéressant d'endogéniser le compte du gouvernement pour capturer l'impact d'une réforme fiscale plus déterminée telle qu'une diminution de l'impôt sur les salaires en faveur des ménages à faible revenu.

# Conclusion générale

## CONCLUSION GENERALE

La dépendance accrue de l'économie Algérienne envers ses rentes énergétiques constitue une menace incontestable à l'heure où le déficit budgétaire s'accroît et les recettes pétrolières ne cessent de diminuer. La politique fiscale se trouve parmi les instruments les plus utilisés pour orienter l'économie. Notre étude qui s'inscrit dans ce sens a pour objectif, de montrer à travers la politique fiscale en Algérie, les grands axes et les moyens mis en place pour sa matérialisation, en vue d'évaluer son impact sur la croissance économique aussi bien que la pérennité budgétaire.

Dans le cadre de sa transition vers l'économie de marché, l'Algérie a adopté depuis 1990 un processus de réformes économiques qui s'inscrivent en grande partie dans le cadre du programme d'ajustement structurel. L'objectif était de renforcer la stabilité macroéconomique et budgétaire, la promotion d'une forte croissance impulsée par le développement du secteur privé en vue de réduire le chômage et d'améliorer le niveau de vie de la population et enfin de protéger les groupes vulnérables. Les résultats attendus des programmes étaient notamment de passer d'un taux de croissance négatifs à un taux positif de l'ordre de 5% par an.

Nous avons par conséquent, analysé dans le premier chapitre, la réponse de l'économie à la mise en œuvre de ces réformes à travers l'évolution de l'activité économique. Les résultats obtenus nous ont révélé que la croissance économique depuis la mise en œuvre des réformes en 1990 jusqu'à 2000 était caractérisée par son instabilité et son faible niveau. Le taux de croissance observé était largement en deçà de l'objectif fixé. Il y a eu même des taux négatifs (en 1991 et 1993). Les résultats observés étaient essentiellement imputables aux effets conjugués de la forte baisse des cours du pétrole (en 1993), de la sécheresse qui a occasionné une baisse importante de la production agricole, entre 1993-1994 notamment, et à la rareté des approvisionnements qui a pénalisé le secteur industriel en engendrant une baisse de la production industrielle. Il a été observé, par contre, une reprise hésitante en 1995 traduisant les effets de la stabilisation macroéconomique sans toutefois atteindre le niveau du taux de croissance objectif. En effet, durant toute la décennie 90, seule l'année 1998 qui a connu un taux de croissance considérable (6,2%). A partir de 2000, et grâce aux bonnes performances des finances publiques résultant principalement de l'augmentation des cours du pétrole, l'Algérie a lancé, tout au long de la décennie 2000 jusqu'à 2014, trois programmes d'investissement consécutifs qui s'inscrivaient dans l'objectif de relancer l'économie. L'impact de ces programmes sur l'évolution de l'activité économique a été développé dans le

chapitre 2. Les résultats obtenus révélèrent nettement le recul de la part contributive de l'industrie hors hydrocarbures à la création de la valeur ajoutée globale sur la période 1990-2015. Cette part est passée de presque 16% en 1990 à moins de 8% en 2015, le taux le plus faible de tous les secteurs. La dégradation de l'industrie alimentait davantage la désindustrialisation au profit du secteur tertiaire sans retombées significatives sur le secteur industriel. Quant au secteur des services, sa part dans la valeur ajoutée globale concurrençait celle des hydrocarbures pour la devancer en 2015 avec 36.58% du total de la valeur ajoutée. Le développement du secteur tertiaire est lié particulièrement aux activités du commerce et celle du transport et communication. En effet, la désindustrialisation au profit du secteur des services n'est pas un échec en soi du fait que, l'importance du secteur tertiaire dans l'économie des pays développés, mais surtout la diversité des activités qui le composent ont amené certains auteurs à proposer un quatrième secteur : *le quaternaire*, qui regrouperait l'ensemble des activités d'information et de communication (informatique, internet...) <sup>448</sup>, élément clé du progrès de l'industrie (R. BEKKOUR). Elle l'est par contre dans le cas où des retombées significatives n'accompagnent pas le développement futur de l'économie. Quant à la valeur ajoutée par secteur juridique, un renversement de la situation a été observé en 1998, année où la part du secteur privé dans la formation de la valeur ajoutée devient supérieure à celle du secteur public. En effet, cette part est passée à plus de 53%. Cette tendance continuera à s'affermir notamment avec la relance attendue de l'investissement privé dans toutes les branches d'activité économiques. Cette transformation structurelle de l'économie a des effets sur l'organisation et la politique fiscale.

Dans le même chapitre, nous avons montré à travers l'analyse entrée sortie de Leontief que les nombreuses réformes durant la période 1990-2014 ont engendré de vastes changements dans la structure de la production brute des secteurs qui ont affecté des branches d'activité plus drastiquement que d'autres. Les résultats révèlent également que l'économie algérienne repose sur les quatre secteurs à savoir : l'agriculture, le secteur des bâtiments et travaux publics, le secteur de transport et communication et le secteur de commerce. L'identification des secteurs clés en termes d'interdépendance entre les secteurs montre qu'il n'y a pas de changements profonds en matière de classification des secteurs entre 1990, 2000 et 2014. L'intégration des secteurs de l'économie nationale demeure très faible. En 1990, les industries lourdes (ISMME) et les industries manufacturières (en particulier, l'industrie de chimie, plastique et caoutchouc, l'industrie du textile et confection et l'industrie du bois, papier et

---

<sup>448</sup> Dictionnaire des sciences économiques et sociales,

liège) sont identifiées comme secteurs clés. En 2000, nous retrouvons presque les mêmes secteurs à l'exception de l'industrie du textile et confection avec l'apparition de l'industrie des cuirs et chaussures. Les résultats en 2014 font apparaître le secteur eau et énergie qui s'ajoute aux secteurs enregistrés en 1990 et en 2000, à l'exception de l'industrie agroalimentaire. En 2000 et 2014, nous constatons l'apparition du secteur de transport et communication. Par ailleurs, l'analyse a permis l'identification des secteurs clés dans lesquels l'Etat a la possibilité d'améliorer son système fiscal. Ce dernier a fait l'objet d'une présentation détaillée au niveau du troisième chapitre. Nous avons montré dans ce chapitre que l'Algérie figure dans le classement des pays africains qui imposent l'une des pressions fiscales les plus lourdes sur les entreprises (65.6%). Quant à son rendement financier, nous avons montré sur la base d'une analyse de données publiées par l'ONS que, depuis la mise en œuvre de la réforme fiscale dans les années 90, les revenus de la fiscalité ordinaire expriment, bien qu'à un taux de croissance moyen, une tendance à la hausse d'une année à l'autre. En effet, les recettes fiscales ordinaires enregistrées en 2000 représentent 3 fois celles enregistrées en 1992 (date de la mise en œuvre de la réforme fiscale). Ainsi, à partir de 2000, grâce aux efforts fournis par la direction générale des impôts en matière de modernisation et de restructuration de l'administration fiscale, le programme d'innovation et d'organisation (lancé par la DGI durant les années 2000) ainsi que les dispositions et les mesures fiscales introduites dans chaque loi de finances, les revenus de la fiscalité ordinaire ont quadruplé, passant de 349 milliards de dinars en 2000 à 1448 milliards de dinars en 2011. A partir de cette dernière date, les recettes fiscales pétrolières reculaient en faveur de celles de la fiscalité ordinaire, les revenus provenant de cette dernière commencent à rivaliser ceux de la fiscalité pétrolière, pour enfin les dépasser en 2012 de plus de 11 points de pourcentage (55.68% des revenus de la fiscalité ordinaire contre 44.31% des revenus de la fiscalité pétrolière). Depuis cette date et pour la sixième année consécutive (2012-2017), le montant de la fiscalité ordinaire dépasse celui réalisé par la fiscalité pétrolière. C'est dans ce contexte que le gouvernement a tracé des perspectives lui permettant de réduire sa dépendance à l'égard des recettes fiscales pétrolières. Toutefois, la dépendance accrue de l'économie Algérienne envers ses rentes énergétiques constitue une menace incontestable à l'heure où le déficit budgétaire s'accroît et les recettes pétrolières ne cessent de diminuer. Nous nous sommes de ce fait interrogés sur le rôle de la fiscalité ordinaire en termes de consolidation et de perspectives budgétaires. Le chapitre 4 analyse la politique budgétaire de l'Algérie et révèle nettement l'impact des fluctuations des prix des hydrocarbures sur l'évolution des recettes budgétaires aussi bien que les dépenses budgétaires. C'est d'ailleurs pour cette raison que ces fluctuations sont transmises à la

politique budgétaire. Cette dernière est qualifiée de pro-cyclique en Algérie, le fait qu'une hausse des recettes des hydrocarbures implique une impulsion des dépenses publiques, bien que la hausse de ces recettes s'avère temporaire (notamment durant la période des plans de relance), contrairement aux années 90, où la compression des dépenses a été la pierre angulaire de la consolidation budgétaire en Algérie. . Nous pouvons de ce fait dire, que le pays dispose d'une politique de la dépense publique qui n'est possible que grâce à l'augmentation des prix du pétrole. Par conséquent, la soutenabilité des finances publiques à moyen terme doit constituer pour les autorités un objectif stratégique, en plus de la mise en œuvre des mesures budgétaires destinées à stimuler la croissance. Il est recommandé dans ce cas pour les autorités algériennes de préparer et mettre en œuvre des mesures d'augmentation des recettes hors hydrocarbures, corrélativement à l'efficacité des dépenses et au bon ciblage de certaines d'entre elles, ce qui sera probablement compatible avec une contribution de la sphère budgétaire à la stimulation de l'activité économique et à la promotion de l'investissement productif. En matière de fiscalité ordinaire, il est recommandé de limiter les subventions et rationaliser les exonérations pour permettre à terme de disposer d'espace budgétaire pouvant contribuer à la viabilité du financement budgétaire. La rationalisation devrait concerner autant les dépenses courantes (dépenses de personnel et transferts courants) que les dépenses d'équipement. En matière de transferts, la rationalisation des subventions pourrait se faire par le ciblage des segments vulnérables de la population. Dans le cinquième chapitre, nous avons montré l'importance du modèle des multiplicateurs de la MCS dans l'analyse d'impact des politiques économiques sur l'économie nationale. Nous avons ainsi simulé à l'aide de ce modèle, l'impact de deux politiques économiques. La première consiste en une augmentation des transferts de l'Etat aux ménages. Les résultats suggèrent que cette augmentation a un impact positif quoique limité sur l'économie algérienne. Ce qui confirme notre hypothèse de départ sur la possibilité de remplacer le système de subventions généralisées par un système de transferts monétaires ciblés. L'effet global entraîné par cette politique sur la production nationale ne dépasse pas la barre d'une unité monétaire (0,55 unité monétaire). L'impact sur les produits a été plus au moins important, toutefois, l'effet global entraîné reste en deçà d'unité monétaire. L'impact de l'augmentation des transferts de l'Etat a entraîné une augmentation de 1,70 unité monétaire du revenu national. L'effet a été plus significatif sur les ménages comparativement à l'ensemble de l'économie en général et aux autres revenus en particulier. Quant à la deuxième politique simulée, il s'agissait d'une baisse des subventions à l'exploitation des entreprises. Les résultats de la simulation révèlent que cette politique n'a pas été efficace pour l'économie nationale étant donné qu'elle a influé

négalement sur l'ensemble de l'économie. Elle a provoqué la diminution de 4.5 unités monétaires de la production nationale, 2.7 unités monétaire du produits nationale et un effet plus au moins significatif sur le revenu national (une baisse de 1.7 unité monétaire). Ces résultats, bien qu'ils ne soient pas significativement considérables, témoignent l'importance du rôle des subventions dans l'économie nationale.

La politique des subventions en Algérie était largement utilisée comme outil de partage de ses ressources naturelles. Elle reste, toutefois, économiquement inefficace par le fait que le système dans son ensemble profite aux riches au détriment de la population nécessiteuse. La décision du gouvernement de passer d'un système de subventions universelles à un programme de transferts monétaires ciblés semble efficace, étant donné qu'elle entraîne un effet positif sur l'ensemble de l'économie. Cependant, pour arriver à une décision meilleure, il est plus approprié d'analyser les effets de cette problématique sur le niveau de vie des différentes couches de la population ou les différentes catégories de ménages, ce qui permettra d'appréhender davantage l'impact de la politique sur la pauvreté et les inégalités de revenus. Dans cette optique, l'analyse nécessite plus de données et une désagrégation plus fine du compte des ménages. La procédure de désagrégation et la qualité d'information ne sont pas disponibles pour le moment. Il serait par contre l'objet d'un travail de recherche dans le futur.

Par ailleurs, l'Etat est considéré dans cette étude comme exogène. Il serait plus intéressant d'endogéniser le compte du gouvernement pour capturer l'impact d'une réforme fiscale plus déterminée telle qu'une diminution de l'impôt sur les salaires en faveur des ménages à faible revenu.

# BIBLIOGRAPHIE



## Bibliographie

### Ouvrages

1. **André Bari Lari**, « Regards croisés sur l'économie- Quelle fiscalité pour quels objectifs ? », 2007, la découverte.
2. **BELTRAME P**, 1993, « la fiscalité en France », Hachette.
3. **Beltrame P. et Mehl L** , 1984 : « Sciences et techniques fiscales », PUF.
4. **Benachenhou Mourad**, « Réforme économiques, Dette et Démocratie », maison d'édition, ECH RFA »
5. **Benissad mohamed E.**, 1991 : « la réforme économique en Algérie : ou l'indicible ajustement structurel », édition 2.
6. **Benoune, M.** 1998 « Esquisse d'une anthropologie de l'Algérie politique ». édition MARINOOR, 1ere édition.
7. **Bernard Jurion**, «quelques réflexions sur l'évolution du rôle économique de l'impôt», <http://hdl.handle.net/2268/107089>.
8. **Bouvier Michel**, 2012 : « introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt », 11eme édition, LGDJ.
9. **Brahimi Abdehamid** : « l'économie algérienne, défis et enjeux », 2eme édition, Dahlab.
10. **Chenery. Hollis, 1979** : « **Structural change and development policy** », a world bank research publication, Oxford University press, 1979.
11. **Décaluwé B., Savard L., et Martens A.** (2001), « la politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable ». Montréal : la presse de l'université de Montréal.
12. **Eric Péchillon**, 2005 : «Les finances publiques en 15 leçons », Ellipses édition Marketing S.A., 2005
13. **Euzéby. A. & H.Marie-luise**, 1990 :“finance publiques, une approche économique », Bordas, paris, édition dunod.
14. **Gaston Jèze**, « cours de finances publiques », LGDJ, 1936. In Michel Bouvier, 2012.

15. GAUDMET P. M., 1981, « finances publiques », T2, Ed. Montchrestien.
16. **Gilbert Orsoni**, 1995 : « l'interventionnisme fiscal », paris, PUF.
17. **Grosclaude. J et P. Marchessou**, « procédures fiscales, cours », 4eme édition, Dalloz, avril 2007.
18. **Jean Marie Monier**, 2012 : « la justice fiscale entre tension et débats », Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation/institut de la décentralisation, institut de la décentralisation, 2012.
19. **Leveau P.A. et G. Sauvage**, 2007 : « Repères pratiques. La fiscalité », édition 2007-2008, NATHAN.
20. **Louis T. et Jean Marie. C.**, 1997 : « droit fiscal », 8<sup>eme</sup> édition, Dalloz.
21. **Monnier J.M.**, « la politique fiscale : objectifs et contraintes », les cahiers français : documents d'actualité, la documentation française, 2008, pp.03-08.
22. **Pascal Salin**, « arbitraire fiscal, comment sortir de la crise ? » édition slatkine, Paris-Genève, 1996.
23. **Patat. J**, « la monnaie, institution financière et politique monétaire », 5eme édition, economica, Paris, 1993.
24. **PIGOU A.**, 1947, « a study in public finance », Mac Millan, Londres.
25. **Schumpeter. J**, 1972 : « la crise de l'État fiscal », Minuit in Michel Bouvier, 2012.
26. **Serlooten, P.** (2017). Droit fiscal des affaires. Edition 2017/2018. Dalloz.

#### Articles :

27. **Bhanumurthy, N.R., S. Das, et S. Bose**, 2012: « Oil Price Shock, Pass-Through Policy, and its Impact on India », National Institute of Public Finance and Policy Working Paper No. 2012-99.
28. **Blair.P.D.&millier R.** (2009): Input-Output Analysis: Functions and Extensions. New York : Cambridge University press.
29. **Bouderbala. MA** : « la réforme fiscale en Algérie », le magazine promotionnel de l'Algérie « El-Djazair.com », consulté le 28 juillet 2017.

30. **Breisinger, C., Thomas, M., & Thurlow, J**, 2009. "Social accounting matrices and multiplier analysis: An introduction with exercises. " Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute.
31. **Caroline Hambye**, 2012 :« analyse entrée-sortie, modèle, multiplicateurs, linkages », bureau fédéral du plan, WP N° 12-12, septembre 2012.
32. **Chatelain. V.J**, « donation et datation en droit public français», RFFP n° 7, 1984.
33. **Constance.R.Dunham & Roger.H.Bezdek**. (1978): Structural change in the American economy, by functional industry group, review of income and wealth, Vol.24, pp.93-104, march 1978.
34. **Decaluwé B., Martens A.** : « le cadre comptable macroéconomique et les pays en développement, Edition Khatala, Canada, 1996.
35. **Fatima-Zohra-Oufriha**, chapitre 7 « la difficile transformation du système bancaire en Algérie ».
36. **Fofana I.** (2007), « Elaborer une matrice de comptabilité sociale pour l'analyse d'impact des chocs et politiques macroéconomiques » centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPEE)
37. **Garcia, Morito, et Carity M.T.Moore**, 2012 : « The cash dividend : The rise of cash transfers in Subsaharian Africa », Washington, banque mondiale.
38. **Hamid Kherbachi & Kamel oukaci** (2001) : Estimation empirique des secteurs clés de l'économie Algérienne pour 1979-1989. Dans les cahiers du CREAD, n°52, 2eme trimestre 2000.
39. **ILMANE.M.C.** : transition de l'économie algérienne vers une économie de marché », étude de la banque d'Algérie, n°1, nov 1990
40. **Jiemin, G. & Mark.A.P.** (2000): Using input-output analysis to measure U.S economic structural change. Macerata, Italy : in the 13th international conference on input-output techniques.
41. **Jorge Ivàn G**, 1998 : « l'impact redistributif des finances publiques en Colombie», revue tiers monde, vol.39, n° 156, évolution des relations de travail, politiques fiscale et inégalité, marché mondial et produits de base, villes africaines.
42. **Article Kamel Oukaci & Hamid Kherbachi** (2001) : Essai d'analyse des changements stucturels de l'économie Algérienne : 1979-1989. dans les cahiers du CREAD, n°56, 2eme trimestre 2001.

43. **Kherbachi Hamid & Romesh Diwan.** (1987): Technical and structural change in algerian economy: 1969-1979. Indian journal of quantitative economics Vol. 3, pp.14-26, n°1, punjab school of economics, Amristar-India.
44. **Lahoti, R., Suchitra. J.Y. et Goutam. P.**, 2012. «Subsidies for Whom: The Case of LPG in India », Economic and Political Weekly. Vol. XLVII, no. 44, November 3, 2012.
45. **Mansour M.**, 2015 : « Tax policy in MENA countries : looking back and forward », WP/15/98.
46. **Michael Keen**, 2013, « Targeting, Cascading and indirect tax design », IMF, WP/13/57.
47. **Mohamed C. Ilmane**, 2006 : « réflexion sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004), cahier du CREAD n°75.
48. **Mourji, Fouzi**, 2011 : « L'incidence fiscale au Maroc – Cas de la TVA », Présentation dans une conférence à FERDI sur la fiscalité et le développement, Octobre 24-25, 2011; téléchargeable sur le site [www.ferdi.fr](http://www.ferdi.fr).
49. **Mundaca, G.**, 2015 : « Energy Subsidies, public investment and endogenous growth », MPRA paper, n°65741
50. **Naas A.**, 2003, « le système bancaire algérien », Maisonneuve & Larose, Paris, 2003.
51. **Paolo Verme et al.**, 2012 : « Reforming subsidies : A toolkit for policy simulations », World bank research, working papers n° 6148.
52. **R Stäglin & Wessels. H.** (1972): Intertemporal analysis of structural change in the German economy: Input-Output Techniques. Amsterdam: North-Holland.
53. **Rahul A., David Coady et Adil Mohommad, Vimal Thakoor, et James P. Walsh**, 2013: « the fiscal and welfare impacts of reforming fuel subsidies in India », WP/13/128.
54. **Raies. A.**, 2011 : « Une politique de baisse des subventions, favorisant la sélection des firmes, est-elle efficace », Recherches économiques de Louvain, 2011, vol. 77, no 1.
55. **Rasmussen.P.N.** (1956): Studies intersectoral relation. Amsterdam : North Holland publishing company.
56. **Royaume du Maroc**, HCP, 2009 : « Simulation de l'impact de politiques économiques sur la pauvreté et les inégalités, modèle d'équilibre général calculable en micro simulation pour l'économie marocaine », rabat, Mai 2009.
57. **Royaume du Maroc**, ministère du commerce extérieur, février 2009, « impact des accords de libre-échange, modèle calculable d'équilibre général ».

58. **S. Kuznets**, 1971 « Emphasis in the original »,
59. **Silva, Joana, Victoria Levin, et Matteo Morgandi**, 2012, « Inclusion and Resilience, The Way Forward for Social Safety Nets in the Middle East and North Africa », (World Bank: Washington DC).
60. **Syrquin Moshe**, 1988 « Croissance économique et changement structurel en Colombie. Une comparaison Internationale. In. Tiers monde tome 29m n°115, 1988. Industrialisation et développement. Modèle, expérience, perspective.
61. **Tapsoba, Jules**, 2012 : « Strategies for Fiscal Consolidation in India », forthcoming IMF Working Paper.
62. **Tarik Benbahmed et al**, 2014 : « Perspectives économiques en Afrique », BAFD, OCDE, PNUD, 2014.
63. **Touati K**, 2012. "Evaluation d'impact des politiques économiques basée sur le modèle des multiplicateurs de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) ", in actes de colloque « Les politiques publiques dans un contexte de crise économique : Champ, finalités, mesure et soutenabilité, 9 et 10 Octobre 2012, Saphir, Alger.
64. **Zerkak S et Achouche M**, 2017 : « Dynamique sectorielle et croissance économique en Algérie », ASJP, n°10/2016.
65. **Zerkak S et Achouche M**, 2017 : « une matrice de comptabilité sociale de l'économie algérienne pour l'année 2013 : méthodologie et résultats », les cahiers du Cread n°117.
66. **Anne.P.Carter** ( May, 1967): Changes in the structure of American Economy, 1947 to 1958 and 1962. Review of economics, Vol.49, n° 2.
67. **Article Anne.P.Carter** (January, 1970): Structural change in the American economy. Harvard Studies in Technology & Society, cambridge Massachusetts, Harvard University Press.
68. **Hazari Bharat R.** (aug, 1970): The review of economics and statistics. empirical identification of key sectors in the Indian economy. Vol. 52, n° 3.
69. **Jones.L.P.** (May, 1976): The measurement of hirschmanian linkage.
70. **Marfan.M & Meller.P.** (January,1981): Small and Large Industry: employment generation, linkage, and key sectors. illinois, USA., university of chicago Press : economic development and cultural change. Vol.29, n°2.
71. **John M. Gowdy & Jack L. Miller & Hamid Kherbachi.** (December, 1987): Energy use in U.S. Agriculture: Early adjustment to the 1973-74 price shock. s.l. : southern journal of agricultural economics.

## **Lois et réglementations :**

72. Circulaire n° 246/ME/DGI/DELF/LF/92
73. Loi de finances pour 2004,
74. Loi n° 88-29 du 19/07/1988 relative à l'abolition du monopole sur le commerce extérieur.
75. Loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
76. Loi n°91-21 du 4 décembre 1991 modifiant et complétant la loi n°86-14 du 19 août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation, des hydrocarbures.
77. Ordonnance n°01-4 du 20/09/2001.
78. LDG n°61/2012.
79. Lettre de la DGI n° 61/2012.
80. Lettre de la DGI, « modernisation de l'administration fiscale : les prochaines étapes », numéro spécial.
81. LF pour 2008.
82. Instruction n°02-2002 du 11 avril 2002 portant introduction de la reprise de liquidité sur le marché monétaire.
83. Instruction n°73-94 du 28 Novembre 1994 relative au régime de réserves obligatoires.
84. LFC pour 2000.

## **Rapports :**

85. FMI, 2016 : « Une réforme des subventions s'impose en Algérie ».
86. Andrew Jewell et Moez Souissi, 2016 : « Algeria, selected issues », rapport du FMI, n° 16/128.
87. Banque centrale, 2010 : « rapport sur la situation monétaire et politique monétaire ».
88. Banque mondiale Fiszbein. A et Norbert Schady, 2009 : « conditional cash transfers : reducing present and future poverty », policy research report, Washington, banque mondiale.
89. Banque mondiale, 2004a : « Algérie : évaluation du programme de soutien à la croissance économique », janvier 2004.
90. Banque mondiale, 2007 : « à la recherche d'un investissement public de qualité, une revue des dépenses publiques », volume I.
91. Banque mondiale, 2013 : « Vers une meilleure équité : les subventions énergétiques, le ciblage et la protection sociale en Tunisie », rapport n°82712-TN, Novembre 2013.

92. Banque mondiale, 2017 : « Rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie, améliorer les résultats éducatifs afin de développer le capital humain, de réduire le chômage des jeunes et de repousser la frontière des possibilités de production » 2017
93. Bulletin d'information de la DGI, op citée
94. Bulletin d'information de la direction générale des impôts, La lettre de la DGI n° 61/2012.
95. Bulletin statistique trimestriel de la banque d'Algérie, n°21, mars 2013.
96. Rapport d'activité de la banque d'Algérie pour 2009.
97. FMI, 1994 : « Mémoire économique : la transition vers une économie de marché », volume I, rapport principal.
98. Banque africaine de développement (BAD), 2003 : « Algérie, revue de l'expérience de la banque en appui à l'ajustement structurel », département de l'évaluation des opérations, septembre 2003.
99. Rapport de la banque d'Algérie pour l'année 2000-2015.
100. Rapport de la banque mondiale, 2007 : « une revue des dépenses publiques », rapport n°36270, volume I, texte principal.
101. Banque mondiale, 2014 : « les subventions corrosives », bulletin trimestriel d'information économique de la région MENA, rapport n° 91210.
102. Rapport de la direction générale des études et de la prévision, 2000 : « la situation économique et financière en 1999 ».
103. Rapport de présentation du projet de loi de finances 2002, ministère des finances, sep, 2001.
104. Rapport de présentation du projet de loi de finances pour 2005.
105. FMI, 2006 : « Algérie : questions choisies », rapport n° 05/52, mai 2006
106. FMI, mai 2016 : « consultations de 2016 au titre de l'article IV
107. Rapport du ministère des finances, 2004 : « la situation économique et financière à fin septembre 2004 », ref, n°240402/MF/DGEP.
108. Rapport FEMISE, 2005 : « profil pays ALGERIE », institut de la méditerranée, France, Economic Research Forum, Egypt., coordinateurs Femise, janvier 2006.
109. Banque africaine de développement (BAD), 2013 : « Subventions alimentaires et aides sociales directes : vers un meilleur ciblage de la pauvreté monétaire et des privations en Tunisie ».
110. Rapport NABNI, 2018 : « réforme des subventions et compensation des pertes de pouvoir d'achat, inventer le modèle algérien de transferts monétaires directs »

111. Rapport Revue des politiques agricoles et services à l'agriculture 1993-1997, rapport de la banque mondiale.
112. Stéphane Lhuillery et al. (décembre, 2013) : « Evaluation de l'impact des aides directes et indirectes à la R&D en France », rapport pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
113. Rétrospectives des comptes économiques 1963-2014, document publié par l'ONS.

**Thèses :**

114. **Amina Abbes**, 2015, « efficacité et limites de la politique économique et conjoncture dans un modèle de type "Mundell-Fleming" », thèse de doctorat en sciences économiques, université de Tlemcen.
115. **Moussa Issa TRAORE**, politique fiscale au Mali, in thèse de doctorat en droit fiscal, de M.Monemou Ouo WAITA, contribution à l'amélioration de la performance en matière d'imposition sur le revenu en république de Guinée, 2015.
116. **Djamila kasmî**, 2008, « diagnostique économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne », thèse de doctorat en sciences économiques, université Lumière LYON 2, nov 2008.
117. **Djenane Abdelmadjid**, 1997 : « réforme économique et agriculture en Algérie », thèse doctorale en sciences économiques, institut des sciences économiques, université Ferhat Abbas, FETIF.
118. **Hamadache. H**, 2015 : « Réforme des subventions au marché de blé en Algérie : une analyse en équilibre général calculable », thèse de doctorat en sciences économiques, université de Montpellier Sup Agro.
119. **Moussa ZOUAOUI**, « l'impact de l'action de l'Etat sur le développement économique en Algérie (1962-2000) », thèse doctorale en sciences économiques, faculté des sciences économiques, et des sciences de gestion, Université MENTOURI-CONSTANTINE
120. **Samir Bellal**, 2001 : « essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie, une approche en terme de régulation », thèse de doctorat en sciences économiques, université de Lumière Lyon 2.
121. **Talahite. F**: « réformes et transformations économiques en Algérie », Économie et finances. Université de Paris-Nord. Paris XIII, 2010.



1. **Touati. K**, 2015, « changements structurels du secteur financier, impact sur les politiques économiques. Approche empirique », thèse doctorale en science économiques, faculté SEGC, université de Bejaia, 2015.
122. Dictionnaire de la Toupie, in : <http://www.toupie.org>
123. Dictionnaire des sciences économiques et sociales.

# ANNEXE

Comptes	Activités	Produits	Travail	Capital	SQS	MEI	Etat	IF	RDM	I-S	Total
Activités		Ventes domestiques									PB+/-VS
Produits	Conso. intermédiaire					CFMEI +CFAI	CFAP	CFIP	Export	ABCF	Demande totale
Travail	RS						RS/AP	RSIF	RSRDM		valeur ajoutée
Capital	EBE										
SQS				EBE SQS	Transferts entre institutions						Dépenses totales des Institutions
Ménages			RS	EBE- MEI							
Etat	ILP	TVA+DTI									
IF											
RDM		Importation									
I-S					S-SQS	S-MEI	S-AP	S-IF	S-RDM		Epargne totale
Total	Total de la production	Offre totale	RS	EBE	Revenu total des institutions					INVEST	

**Tableau n° 65 : la structure de la MCS agrégée.**

Source : établi par nous-même en se basant sur la littérature et la disponibilité de nos données.

**Tableau n°66 : la MCS agrégée (2015) pour l'économie algérienne.**

Comptes	Activités	produits	travail	capital	SQS	ménage	Gouver.	IF	RDM	inv/épargne	total
Activités		19344427									19344427
produits	6914908					6750300	606891	89810	3909789	8485396	26757094
travail	2004459						2834539	89267,6	25650		4953916
capital	9394540										9394540
SQS				3811423	0	16387	464491	35083	115456		4442840
ménage			4953916	5583117	46221	0	1970284	62215	104171		12719924
Etat	1030521	1308634			1604860	1957471,59	0	161468	187067		6250024
IF					216661	210030	115675,8	0	214787		757153,81
RDM		6104033			647715	3806	52715	10754	0		6819023
inv/epar					1927383	3781929	205428,3	308556,211	2262103		8485399,5
total	19344427	26757094	4953916	9394540	4442840	12719923,6	6250024	757153,81	6819023	8485396	

Source : établi par nous-même.

**Tableau n° 67 : la structure de la MCS désagrégée :**

	1(1...19)	2(P1...P19)	20	21	22	23
<b>1. Activité 1-agricultue</b> . . <b>19-Sces fournis aux ménages</b>		Production brute				
<b>2. Produits P1.pdt agricole</b> . . <b>P19</b>	Consommation intermédiaire					Consommation finale des ménages
<b>20. Travail</b>	Rémunération du travail					
<b>21. Capital</b>	Rémunération du capital					
<b>22. SQS</b>				Rémunération du capital		
<b>23. MEI</b>			Rémunération du travail	Rémunération du capital pour les entreprises individuelles	Prestations sociales	
<b>24. Gouverne.</b>	Impôts liés à la production	TVA et DTI			Impôts sur les bénéfices des sociétés	Cotisations sociales et IRG
<b>25. Institutions financières</b>					primes d'assurance, Intérêts et services financiers...)	Primes d'assurance, paiement d'intérêts
<b>26. RDM</b>		Importations			Transferts	Transferts
<b>27. Marge Commerciales</b>		Marges commerciales				
<b>28. Épargnes</b>					Epargne des SQS	Epargne des MEI
<b>Total</b>	total de la production	total des ressources-en produits, au prix du marché	Rémunération des salariés	Rémunération du capital	total des dépenses des entreprises, épargne comprise	total des dépenses courantes des ménage, épargne comprise

Tableau n° 68 : suite.

	24	25	26	27	28	Total
<b>1. Activités</b> 1- Agriculture ..... 19- Services fournis aux ménages						Total de la production
<b>2. Produits</b> P1 produit agricole ..... P19	Consommation finale des Administrations Publiques	Consommation finale des Institutions Financières	Exportations		ABFF et VS	total des utilisations des produits
<b>20. Travail</b>	Rémunération des salariés versés par l'Etat	Rémunération des salariés versés par les IF	Rémunération des salariés versés par le RDM			Rémunération des Salariés
<b>21. Capital</b>						Rémunération du Capital
<b>22. SQS</b>	Subventions à l'exploitation	Indemnités d'Assurances, intérêts versés aux SQS	Transferts versés par le RDM aux SQS			Revenu des SQS
<b>23. MEI</b>	Prestations sociales	Indemnités d'Assurances, intérêts versés aux MEI.	Transferts versés par le RDM aux MEI			revenu des ménages
<b>24. Gouverne.</b>		Transferts et services financiers.	Transferts versés par le RDM au Gouvernement			revenu de l'État.
<b>25. Institutions financières.</b>	Versement d'intérêts et services financiers.		Transferts versés aux Institution Financiers.			revenu des institutions financières.
<b>26. RDM</b>	Transferts.	Transferts et services financiers.				total des recettes courantes du RDM <b>27. Marges commerciales</b> Total des.
<b>27. Marge Commerciales</b>						Total des Marges Commerciales.
<b>28. Épargnes</b>	Epargne du Gouvernement.	Epargne des Institutions Financières.	Epargne du RDM.			épargne totale (nationale et étrangère).
<b>Total</b>	total des dépenses courantes de l'Etat, épargne comprise.	total des dépenses des Institutions financières, épargne comprise.	total des dépenses du RDM.		total de l'investissement de la nation	

Source : établi par nous-même en se basant sur la revue de littérature et la disponibilité de nos données.

**Annexe au chapitre 5**

**Tableau n 69 : la matrice de comptabilité sociale de l'Algérie pour 2015 (MCS)**

**En millions de DA**

I/J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P1	80075	0	0	12811	1335	5917	90	4739	6062	718078	8	0	4655	128	131682	42491
P2	7539	40780	2970	2227	3336	30348	36885	5454	5373	6743	108	18	1005	181	28555	13259
P3	5819	15867	904781	101816	476	1309	450	199889	1142	10679	17	0	38	11	141961	22162
P4	0	0	102609	145983	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P5	395	0	0	1430	8	14659	3947	56822	1809	237	1	0	9	3	0	0
P6	45997	8807	6806	8748	2197	83225	1814	403502	2246	3599	63	1	245	132	75508	19256
P7	2433	348	995	75744	34	3485	2844	801558	632	148	0	0	25	5	1295	293
P8	0	22000	2632	24156	3087	13056	2280	1847	2019	382	113	2	568	175	30287	4759
P9	87888	10863	1231	300	4415	22480	1871	197964	72180	356	548	28	864	2707	114413	28436
P10	182690	0	55	18	0	4939	58	5226	15727	27297	44	64	37	7	19121	46936
P11	3890	2504	0	0	253	10420	545	2650	4053	117	26986	29	2060	33	19056	15627
P12	582	26322	0	0	1805	21089	2425	11	996	10	3292	3532	1876	2095	0	0
P13	11670	4647	9915	53177	2355	19830	5276	147498	7820	1093	232	6	9914	1086	36491	26643

Source : Etabli par nous-même à partir du tableau d'entrée sortie (TES) de 2015 et le tableau économique d'ensemble (TEE) de 2015

## Annexe chapitre 5

**Tableau n° 70 : (suite)**

**En million de DA**

17	18	19	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14
0	0	0	2408136	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	305469	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	4373677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	520797	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	49440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	391647	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	155319	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3697887	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	196431	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1150765	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47351		0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6471	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41685	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44875
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20555	2964	307	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7344	3384	22580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34	868	89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
216	1757	265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	781	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1391	2142	220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
118	2681	333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19791	1	39	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
233	1281	867	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	325	12675	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
850	10560	119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Etabli par nous-même à partir du tableau d'entrée sortie (TES) de 2015 et le tableau économique d'ensemble (TEE) de 2015.

## Annexe chapitre 5

**Tableau n°71 : (suite)**

**En millions de DA**

P15	P16	P17	P18	P19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	Total
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2408136
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305469
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4373677
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520797
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49440
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	391647
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155319
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3697887
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	196431
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1150765
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47351
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6471
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41685
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44875
2511135	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2511135
0	2681815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2681815
0	0	265824	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	265824
0	0	0	255137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255137
0	0	0	0	240567	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240567
0	0	0	0	0	0	0	0	1833011	138004	0	12805	0	192266	3207984
0	0	0	0	0	0	0	0	104722	684	3261	0	0	0	326756
0	0	0	0	0	0	0	0	90427	12987	1047	3339435	0	-41534	4809769
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	272205	520797
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1120	128	9582	0	-12759	77401
0	0	0	0	0	0	0	0	269355	57357	8976	44095	0	3445823	4489991
0	0	0	0	0	0	0	0	2445	5063	741	2515	0	-386586	514799
0	0	0	0	0	0	0	0	75930	120900	1669	0	0	3393991	3703607
0	0	0	0	0	0	0	0	303568	59690	1150	165935	0	397753	1477773
0	0	0	0	0	0	0	0	1112124	64524	15301	27603	0	958957	2500558
0	0	0	0	0	0	0	0	163501	6909	190	1485	0	-5047	257642
0	0	0	0	0	0	0	0	48336	892	10	2036	0	-80935	47373
0	0	0	0	0	0	0	0	58217	13673	3896	4867	0	-37359	392475

Source : Etabli par nous-même à partir du tableau d'entrée sortie (TES) de 2015 et le tableau économique d'ensemble (TEE) de 2015.



## Annexe chapitre 5

**Tableau n° 72 : (suite)**

**En millions de DA**

<b>P14</b>	4923	1386	0	0	300	3428	340	906	373	320	18	0	96	449	13472	50610
<b>P15</b>	17520	7101	63509	32530	3531	31001	3051	4906	3921	2866	116	1	200	47	137889	137055
<b>P16</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>P17</b>	0	8642	60	426	228	2079	233	2311	393	197	10	0	50	15	43305	14252
<b>P18</b>	1997	570	143862	4051	10	146	22	9342	78	24922	2	0	3	1	3563	694
<b>P19</b>	18338	0	0	0	0	0	0	2495	0	1	0	0	0	2	53775	0
<b>20</b>	205447	55376	141002	70126	9608	64422	33056	658323	27326	51915	7524	1051	10565	4889	271710	223974
<b>21</b>	1721020	93802	2320599	-17439	15501	49204	54294	1084610	40398	281175	6601	1576	7532	32280	1327226	1948407
<b>22</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>23</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>24</b>	9912	6454	672651	4693	962	10609	5837	107836	3882	20631	1668	163	1943	630	61825	86962
<b>25</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>26</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>27</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>28</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2408136</b>	<b>305469</b>	<b>4373677</b>	<b>520797</b>	<b>49440</b>	<b>391647</b>	<b>155319</b>	<b>3697887</b>	<b>196431</b>	<b>1150765</b>	<b>47351</b>	<b>6471</b>	<b>41685</b>	<b>44875</b>	<b>2511135</b>	<b>2681815</b>

Source : Etabli par nous-même à partir du tableau d'entrée sortie (TES) de 2015 et le tableau économique d'ensemble (TEE) de 2015.

## Annexe chapitre 5

**Tableau n° 73 : (suite)**

**En millions de DA**

99	8436	287	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2189	2690	340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
184	2433	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	289	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48270	67706	52171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
146096	138464	143194	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
18426	8365	7074	63310	21287	92585	0	3850	281934	22193	728	246990	163343	41962	12212	52367	14998
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	485488	0	238684	0	16867	2864011	105899	4992	713209	551684	110812	26131	195008	47339
0	0	0	251050	0	104823	0	7244	952399	231388	0	321143	634766	57517	2559	103415	15509
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>265824</b>	<b>255137</b>	<b>240567</b>	<b>3207984</b>	<b>326756</b>	<b>4809769</b>	<b>520797</b>	<b>77401</b>	<b>4489991</b>	<b>514799</b>	<b>3703607</b>	<b>1477773</b>	<b>2500558</b>	<b>257642</b>	<b>47373</b>	<b>392475</b>	<b>122721</b>

Source : Etabli par nous-même à partir du tableau d'entrée sortie (TES) de 2015 et le tableau économique d'ensemble (TEE) de 2015.

## Annexe chapitre 5

**Tableau n° 74 : (suite)**

**En millions de DA**

0	0	0	0	0	0	0	0	65707	3454	793	661	0	-33336	<b>122721</b>
0	0	0	0	0	0	0	0	2253382	54437	2629	113503	0	0	<b>2874414</b>
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
0	0	0	0	0	0	0	0	187093	33604	3721	45820	0	0	<b>345059</b>
0	0	0	0	0	0	0	0	0	25970	45718	139445	0	421959	<b>822674</b>
0	0	0	0	0	0	0	0	182482	7623	581	0	0	0	<b>265297</b>
0	0	0	0	0	0	0	0	0	2834539	89266,6	25649	0	0	<b>4953916</b>
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>9394540</b>
0	0	0	0	0	0	3811423	0	16387	464491	35083	115456	0	0	<b>4442840</b>
0	0	0	0	0	4953916	5583117	46221	0	1970284	62215	104171	0	0	<b>12719924</b>
230404	0	19516	16225	24730	0	0	1604860	1957472	0	161468	187067	0	0	<b>6250024</b>
0	0	0	0	0	0	0	216661	210030	115675,8	0	214787	0	0	<b>757153,8113</b>
132875	0	59719	551312	0	0	0	647715	3806	52715	10754	0	0	0	<b>6819020</b>
0	-2681815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	1927383	3781929	205428,3	308556,2	2262103	0	0	<b>8485399,5</b>
<b>2874414</b>	<b>0</b>	<b>345059</b>	<b>822674</b>	<b>265297</b>	<b>4953916</b>	<b>9394540</b>	<b>4442840</b>	<b>12719924</b>	<b>6250024</b>	<b>757153,8</b>	<b>6819020</b>	<b>0</b>	<b>8485398</b>	

Source : Etabli par nous-même à partir du tableau d'entrée sortie (TES) de 2015 et le tableau économique d'ensemble (TEE) de 2015.

**Tableau n° 75 : la matrice des multiplicateurs M :**

I/J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	1,1411	0,0936	0,0820	0,1033	0,1136	0,0854	0,1025	0,0779	0,1068	0,5766	0,0494	0,0613	0,1685	0,0995
2	0,0149	1,1553	0,0103	0,0334	0,0847	0,0963	0,2681	0,0283	0,0390	0,0173	0,0079	0,0093	0,0355	0,0147
3	0,0185	0,0873	1,2540	0,3286	0,0371	0,0268	0,0371	0,0743	0,0206	0,0253	0,0082	0,0090	0,0159	0,0153
4	0,0006	0,0028	0,0409	1,4002	0,0012	0,0009	0,0012	0,0024	0,0007	0,0008	0,0003	0,0003	0,0005	0,0005
5	0,0004	0,0012	0,0003	0,0044	1,0012	0,0251	0,0169	0,0113	0,0065	0,0004	0,0001	0,0001	0,0005	0,0003
6	0,0037	0,0056	0,0019	0,0046	0,0068	1,0212	0,0041	0,0114	0,0026	0,0028	0,0011	0,0012	0,0024	0,0022
7	0,0009	0,0065	0,0025	0,0668	0,0054	0,0061	1,0086	0,0666	0,0023	0,0008	0,0005	0,0004	0,0017	0,0009
8	0,0071	0,0894	0,0085	0,0743	0,0751	0,0476	0,0415	1,0093	0,0180	0,0067	0,0062	0,0045	0,0213	0,0108
9	0,0091	0,0100	0,0033	0,0044	0,0174	0,0124	0,0074	0,0108	1,0544	0,0058	0,0037	0,0029	0,0067	0,0122
10	0,0694	0,0313	0,0268	0,0252	0,0312	0,0293	0,0338	0,0261	0,0611	1,0559	0,0169	0,0247	0,0298	0,0326
11	0,0025	0,0040	0,0018	0,0020	0,0033	0,0074	0,0034	0,0020	0,0059	0,0020	1,1181	0,0023	0,0122	0,0023
12	0,0009	0,0153	0,0006	0,0012	0,0071	0,0100	0,0065	0,0011	0,0018	0,0007	0,0118	1,0810	0,0078	0,0077
13	0,0013	0,0031	0,0014	0,0170	0,0065	0,0068	0,0052	0,0054	0,0052	0,0010	0,0010	0,0005	1,0267	0,0034
14	0,0025	0,0035	0,0016	0,0016	0,0040	0,0048	0,0030	0,0015	0,0019	0,0020	0,0010	0,0010	0,0023	1,0053
15	0,1207	0,1311	0,1126	0,1694	0,1709	0,1542	0,1412	0,0929	0,0918	0,1018	0,0595	0,0689	0,0969	0,1138
17	0,0098	0,0343	0,0083	0,0097	0,0148	0,0137	0,0170	0,0086	0,0086	0,0085	0,0051	0,0059	0,0093	0,0099
18	0,0010	0,0019	0,0132	0,0071	0,0009	0,0008	0,0009	0,0018	0,0009	0,0076	0,0003	0,0003	0,0005	0,0005
19	0,0192	0,0115	0,0101	0,0105	0,0122	0,0096	0,0126	0,0099	0,0081	0,0135	0,0060	0,0072	0,0102	0,0118
P1	0,1880	0,1247	0,1093	0,1376	0,1514	0,1138	0,1365	0,1037	0,1423	0,7681	0,0658	0,0817	0,2244	0,1325
P2	0,0159	0,1662	0,0110	0,0357	0,0906	0,1030	0,2868	0,0302	0,0417	0,0185	0,0085	0,0099	0,0380	0,0157
P3	0,0203	0,0960	0,2793	0,3614	0,0408	0,0295	0,0408	0,0818	0,0227	0,0278	0,0090	0,0099	0,0175	0,0168
P4	0,0006	0,0028	0,0409	0,4002	0,0012	0,0009	0,0012	0,0024	0,0007	0,0008	0,0003	0,0003	0,0005	0,0005
P5	0,0006	0,0019	0,0004	0,0069	0,0019	0,0392	0,0265	0,0178	0,0102	0,0006	0,0002	0,0002	0,0008	0,0005
P6	0,0424	0,0640	0,0215	0,0530	0,0775	0,2425	0,0471	0,1306	0,0302	0,0317	0,0128	0,0134	0,0280	0,0252
P7	0,0031	0,0216	0,0085	0,2215	0,0178	0,0201	0,0284	0,2208	0,0078	0,0026	0,0016	0,0012	0,0058	0,0029
P8	0,0071	0,0896	0,0085	0,0744	0,0752	0,0477	0,0416	0,0093	0,0181	0,0067	0,0062	0,0045	0,0214	0,0108
P9	0,0683	0,0751	0,0245	0,0331	0,1305	0,0932	0,0557	0,0815	0,4092	0,0434	0,0279	0,0218	0,0504	0,0917
P10	0,1508	0,0681	0,0583	0,0547	0,0677	0,0636	0,0735	0,0567	0,1329	0,1214	0,0366	0,0536	0,0647	0,0709
P11	0,0136	0,0218	0,0097	0,0107	0,0182	0,0403	0,0187	0,0109	0,0323	0,0109	0,6425	0,0123	0,0664	0,0126
P12	0,0063	0,1120	0,0044	0,0084	0,0520	0,0731	0,0472	0,0082	0,0129	0,0055	0,0867	0,5931	0,0574	0,0561
P13	0,0122	0,0289	0,0135	0,1598	0,0611	0,0637	0,0487	0,0505	0,0492	0,0097	0,0091	0,0050	0,2511	0,0319
P14	0,0068	0,0097	0,0043	0,0044	0,0111	0,0131	0,0083	0,0042	0,0053	0,0054	0,0027	0,0027	0,0064	0,0146
P15	0,1382	0,1501	0,1289	0,1939	0,1957	0,1765	0,1616	0,1063	0,1050	0,1166	0,0681	0,0789	0,1109	0,1303
P17	0,0127	0,0445	0,0108	0,0127	0,0193	0,0178	0,0220	0,0111	0,0112	0,0111	0,0066	0,0076	0,0121	0,0128
P18	0,0033	0,0062	0,0424	0,0228	0,0028	0,0025	0,0030	0,0059	0,0028	0,0244	0,0008	0,0010	0,0016	0,0015
P19	0,0211	0,0127	0,0112	0,0116	0,0135	0,0106	0,0139	0,0109	0,0089	0,0149	0,0066	0,0079	0,0113	0,0130
20	0,1277	0,2696	0,0792	0,2741	0,2683	0,2379	0,3118	0,2314	0,1880	0,1220	0,1973	0,1962	0,3065	0,1462
21	0,9354	0,6106	0,8157	0,3755	0,5893	0,3700	0,6527	0,4999	0,4016	0,7654	0,2467	0,3682	0,4092	0,8969
22	0,3804	0,2486	0,3317	0,1530	0,2399	0,1507	0,2657	0,2035	0,1635	0,3113	0,1005	0,1499	0,1667	0,3647
23	0,6875	0,6351	0,5674	0,4988	0,6210	0,4593	0,7025	0,5306	0,4284	0,5801	0,3450	0,4166	0,5514	0,6830

Source : établi par l'auteur à partir de la MCS 2015

**Tableau n° 76 : suite.**

I/J	15	17	18	19	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11
1	0,1398	0,1790	0,1199	0,1101	0,8566	0,0875	0,0746	0,1033	0,0726	0,0075	0,0309	0,0777	0,0142	0,2654	0,0091
2	0,0259	0,0407	0,0265	0,1117	0,0112	1,0801	0,0094	0,0334	0,0541	0,0084	0,0809	0,0282	0,0052	0,0080	0,0015
3	0,0830	0,0185	0,0222	0,0231	0,0138	0,0816	1,1403	0,3286	0,0237	0,0023	0,0112	0,0742	0,0027	0,0116	0,0015
4	0,0027	0,0006	0,0007	0,0008	0,0005	0,0027	0,0372	1,4002	0,0008	0,0001	0,0004	0,0024	0,0001	0,0004	0,0000
5	0,0004	0,0003	0,0004	0,0003	0,0003	0,0011	0,0002	0,0044	0,6395	0,0022	0,0051	0,0113	0,0009	0,0002	0,0000
6	0,0049	0,0023	0,0029	0,0025	0,0028	0,0052	0,0017	0,0046	0,0043	0,0891	0,0012	0,0114	0,0004	0,0013	0,0002
7	0,0018	0,0011	0,0022	0,0012	0,0007	0,0061	0,0023	0,0668	0,0034	0,0005	0,3043	0,0665	0,0003	0,0004	0,0001
8	0,0205	0,0143	0,0171	0,0155	0,0053	0,0836	0,0077	0,0743	0,0480	0,0042	0,0125	1,0078	0,0024	0,0031	0,0011
9	0,0107	0,0045	0,0060	0,0049	0,0068	0,0093	0,0030	0,0044	0,0111	0,0011	0,0022	0,0108	0,1402	0,0027	0,0007
10	0,0371	0,0711	0,0371	0,0364	0,0521	0,0293	0,0244	0,0252	0,0199	0,0026	0,0102	0,0261	0,0081	0,4859	0,0031
11	0,0038	0,0025	0,0035	0,0033	0,0019	0,0037	0,0016	0,0020	0,0021	0,0006	0,0010	0,0020	0,0008	0,0009	0,2055
12	0,0011	0,0011	0,0013	0,0098	0,0006	0,0143	0,0005	0,0012	0,0045	0,0009	0,0019	0,0011	0,0002	0,0003	0,0022
13	0,0025	0,0012	0,0054	0,0010	0,0010	0,0029	0,0013	0,0170	0,0041	0,0006	0,0016	0,0054	0,0007	0,0005	0,0002
14	0,0038	0,0020	0,0141	0,0025	0,0019	0,0033	0,0014	0,0016	0,0026	0,0004	0,0009	0,0015	0,0003	0,0009	0,0002
15	1,1611	0,1267	0,1377	0,1303	0,0906	0,1226	0,1024	0,1694	0,1092	0,0134	0,0426	0,0927	0,0122	0,0469	0,0109
17	0,0235	1,0113	0,0186	0,0129	0,0073	0,0320	0,0076	0,0097	0,0095	0,0012	0,0051	0,0085	0,0011	0,0039	0,0009
18	0,0017	0,0008	1,0010	0,0006	0,0008	0,0018	0,0120	0,0071	0,0006	0,0001	0,0003	0,0018	0,0001	0,0035	0,0000
19	0,0321	0,0130	0,0136	1,0133	0,0144	0,0108	0,0092	0,0105	0,0078	0,0008	0,0038	0,0098	0,0011	0,0062	0,0011
P1	0,1862	0,2385	0,1597	0,1467	1,1411	0,1166	0,0994	0,1376	0,0967	0,0099	0,0412	0,1036	0,0189	0,3535	0,0121
P2	0,0277	0,0436	0,0283	0,1195	0,0120	1,1553	0,0100	0,0357	0,0579	0,0090	0,0865	0,0302	0,0055	0,0085	0,0016
P3	0,0913	0,0203	0,0244	0,0254	0,0152	0,0898	1,2540	0,3614	0,0261	0,0026	0,0123	0,0816	0,0030	0,0128	0,0017
P4	0,0027	0,0006	0,0007	0,0008	0,0005	0,0027	0,0372	1,4002	0,0008	0,0001	0,0004	0,0024	0,0001	0,0004	0,0000
P5	0,0007	0,0004	0,0005	0,0004	0,0004	0,0017	0,0004	0,0069	1,0012	0,0034	0,0080	0,0177	0,0014	0,0003	0,0000
P6	0,0561	0,0268	0,0333	0,0291	0,0318	0,0599	0,0196	0,0530	0,0495	1,0212	0,0142	0,1304	0,0040	0,0146	0,0024
P7	0,0059	0,0037	0,0073	0,0040	0,0023	0,0202	0,0077	0,2215	0,0114	0,0018	1,0086	0,2204	0,0010	0,0012	0,0003
P8	0,0206	0,0143	0,0171	0,0155	0,0053	0,0837	0,0077	0,0744	0,0480	0,0042	0,0125	1,0093	0,0024	0,0031	0,0011
P9	0,0804	0,0341	0,0449	0,0368	0,0513	0,0702	0,0223	0,0331	0,0834	0,0081	0,0168	0,0814	1,0544	0,0200	0,0051
P10	0,0806	0,1544	0,0805	0,0791	0,1132	0,0636	0,0530	0,0547	0,0433	0,0055	0,0222	0,0567	0,0177	1,0559	0,0067
P11	0,0205	0,0134	0,0190	0,0178	0,0102	0,0204	0,0088	0,0107	0,0116	0,0035	0,0056	0,0109	0,0043	0,0050	1,1181
P12	0,0080	0,0080	0,0093	0,0719	0,0047	0,1047	0,0040	0,0084	0,0332	0,0064	0,0142	0,0082	0,0017	0,0025	0,0159
P13	0,0239	0,0113	0,0510	0,0097	0,0091	0,0270	0,0122	0,1598	0,0390	0,0056	0,0147	0,0504	0,0065	0,0044	0,0017
P14	0,0103	0,0054	0,0384	0,0067	0,0051	0,0090	0,0039	0,0044	0,0071	0,0011	0,0025	0,0042	0,0007	0,0025	0,0005
P15	0,1844	0,1450	0,1576	0,1492	0,1037	0,1403	0,1172	0,1939	0,1250	0,0154	0,0488	0,1062	0,0140	0,0536	0,0125
P17	0,0306	0,0146	0,0241	0,0168	0,0095	0,0416	0,0098	0,0127	0,0123	0,0016	0,0067	0,0111	0,0015	0,0051	0,0012
P18	0,0054	0,0027	0,0031	0,0021	0,0025	0,0058	0,0386	0,0228	0,0018	0,0002	0,0009	0,0058	0,0004	0,0112	0,0002
P19	0,0354	0,0143	0,0150	0,0147	0,0159	0,0119	0,0102	0,0116	0,0086	0,0009	0,0042	0,0109	0,0012	0,0069	0,0012
20	0,1669	0,2319	0,3129	0,2753	0,0958	0,2520	0,0720	0,2741	0,1714	0,0207	0,0941	0,2310	0,0250	0,0561	0,0363
21	0,8211	0,8067	0,7683	0,8248	0,7021	0,5708	0,7418	0,3755	0,3764	0,0323	0,1969	0,4991	0,0534	0,3522	0,0453
22	0,3340	0,3282	0,3127	0,3356	0,2855	0,2324	0,3016	0,1530	0,1532	0,0131	0,0802	0,2032	0,0217	0,1432	0,0185
23	0,6583	0,7147	0,7727	0,7690	0,5161	0,5937	0,5160	0,4988	0,3966	0,0401	0,2119	0,5297	0,0569	0,2670	0,0634

Source : établi par nous-même à partir de la MCS 2015.

**Tableau n°77 : suite**

I/J	P12	P13	P14	P15	P17	P18	P19	20	21	22	23
1	0,0084	0,0179	0,0364	0,1221	0,1379	0,0372	0,0999	0,1744	0,1044	0,0018	0,1744
2	0,0013	0,0038	0,0054	0,0226	0,0314	0,0082	0,1013	0,0177	0,0106	0,0002	0,0177
3	0,0012	0,0017	0,0056	0,0725	0,0143	0,0069	0,0210	0,0258	0,0154	0,0003	0,0258
4	0,0000	0,0001	0,0002	0,0024	0,0005	0,0002	0,0007	0,0008	0,0005	0,0000	0,0008
5	0,0000	0,0001	0,0001	0,0004	0,0002	0,0001	0,0003	0,0003	0,0002	0,0000	0,0003
6	0,0002	0,0003	0,0008	0,0043	0,0018	0,0009	0,0023	0,0034	0,0020	0,0000	0,0034
7	0,0001	0,0002	0,0003	0,0015	0,0009	0,0007	0,0011	0,0010	0,0006	0,0000	0,0010
8	0,0006	0,0023	0,0040	0,0179	0,0110	0,0053	0,0140	0,0115	0,0069	0,0001	0,0115
9	0,0004	0,0007	0,0045	0,0093	0,0035	0,0019	0,0044	0,0066	0,0039	0,0001	0,0066
10	0,0034	0,0032	0,0119	0,0324	0,0548	0,0115	0,0330	0,0580	0,0347	0,0006	0,0580
11	0,0003	0,0013	0,0008	0,0033	0,0019	0,0011	0,0030	0,0037	0,0022	0,0000	0,0037
12	0,1477	0,0008	0,0028	0,0010	0,0008	0,0004	0,0089	0,0012	0,0007	0,0000	0,0012
13	0,0001	0,1090	0,0012	0,0022	0,0009	0,0017	0,0009	0,0012	0,0007	0,0000	0,0012
14	0,0001	0,0002	0,3676	0,0033	0,0015	0,0044	0,0022	0,0029	0,0018	0,0000	0,0029
15	0,0094	0,0103	0,0416	1,0144	0,0976	0,0427	0,1182	0,2033	0,1217	0,0021	0,2033
17	0,0008	0,0010	0,0036	0,0206	0,7790	0,0058	0,0117	0,0171	0,0103	0,0002	0,0171
18	0,0000	0,0001	0,0002	0,0015	0,0006	0,3104	0,0006	0,0008	0,0005	0,0000	0,0008
19	0,0010	0,0011	0,0043	0,0280	0,0100	0,0042	0,9188	0,0212	0,0127	0,0002	0,0212
P1	0,0112	0,0238	0,0485	0,1627	0,1837	0,0495	0,1330	0,2323	0,1390	0,0024	0,2323
P2	0,0014	0,0040	0,0057	0,0242	0,0336	0,0088	0,1084	0,0190	0,0114	0,0002	0,0190
P3	0,0014	0,0019	0,0061	0,0797	0,0157	0,0076	0,0231	0,0283	0,0170	0,0003	0,0283
P4	0,0000	0,0001	0,0002	0,0024	0,0005	0,0002	0,0007	0,0008	0,0005	0,0000	0,0008
P5	0,0000	0,0001	0,0002	0,0006	0,0003	0,0002	0,0004	0,0004	0,0003	0,0000	0,0004
P6	0,0018	0,0030	0,0092	0,0490	0,0206	0,0103	0,0264	0,0385	0,0230	0,0004	0,0385
P7	0,0002	0,0006	0,0011	0,0051	0,0028	0,0023	0,0036	0,0032	0,0019	0,0000	0,0032
P8	0,0006	0,0023	0,0040	0,0180	0,0110	0,0053	0,0140	0,0115	0,0069	0,0001	0,0115
P9	0,0030	0,0054	0,0335	0,0703	0,0263	0,0139	0,0333	0,0493	0,0295	0,0005	0,0493
P10	0,0073	0,0069	0,0259	0,0704	0,1190	0,0250	0,0717	0,1259	0,0754	0,0013	0,1259
P11	0,0017	0,0071	0,0046	0,0179	0,0103	0,0059	0,0161	0,0204	0,0122	0,0002	0,0204
P12	1,0810	0,0061	0,0205	0,0070	0,0062	0,0029	0,0652	0,0087	0,0052	0,0001	0,0087
P13	0,0007	1,0267	0,0117	0,0209	0,0087	0,0158	0,0088	0,0113	0,0068	0,0001	0,0113
P14	0,0004	0,0007	1,0053	0,0090	0,0042	0,0119	0,0061	0,0081	0,0048	0,0001	0,0081
P15	0,0108	0,0118	0,0476	1,1611	0,1117	0,0489	0,1353	0,2327	0,1393	0,0024	0,2327
P17	0,0010	0,0013	0,0047	0,0267	1,0113	0,0075	0,0152	0,0222	0,0133	0,0002	0,0222
P18	0,0001	0,0002	0,0006	0,0047	0,0021	1,0010	0,0019	0,0026	0,0016	0,0000	0,0026
P19	0,0011	0,0012	0,0048	0,0309	0,0110	0,0046	1,0133	0,0234	0,0140	0,0002	0,0234
20	0,0268	0,0326	0,0535	0,1458	0,1786	0,0970	0,2497	1,0568	0,0340	0,0006	0,0568
21	0,0503	0,0435	0,3280	0,7173	0,6215	0,2383	0,7479	0,2965	1,1775	0,0031	0,2965
22	0,0205	0,0177	0,1334	0,2918	0,2528	0,0970	0,3043	0,1219	0,4787	1,0013	0,1219
23	0,0569	0,0586	0,2498	0,5751	0,5506	0,2396	0,6973	1,2343	0,7387	0,0128	1,2343

Source : établi par nous-même à partir de la MCS 2015.

## Annexe chapitre 5

**Tableau n°78 : impact d'un accroissement unitaire des transferts de l'Etat aux ménages :**

I/J	Comptes endogènes	dx	Dy
1	Agricult, sylvi, pêche	0	0,174375
2	Eau et Energie	0	0,017748
3	Hydrocarbures	0	0,025768
4	Services et Trav. Pub. Pétroliers	0	0,00084
5	Mines et carrières	0	0,000275
6	ISMMEE	0	0,003355
7	Matériaux de Construction	0	0,000979
8	BTPH	0	0,011524
9	Chimie, Plastique, Chaouch	0	0,006552
10	Industries Agro-alimentaires	0	0,057961
11	Textiles, confection,	0	0,003745
12	Cuirs et Chaussures	0	0,001192
13	Bois, Papiers et lièges	0	0,001203
14	Industries diverses	0	0,002947
15	Transport et communications	0	0,203308
17	Hôtels -cafés-restaurants	0	0,017131
18	Services fournis aux entreprises	0	0,00081
19	Services fournis aux ménages	0	0,021216
P1	Agriculture, sylviculture, pêche	0	0,232293
P2	Eau et Energie	0	0,018985
P3	Hydrocarbures	0	0,028338
P4	Services et Trav. Pub. Pétroliers	0	0,00084
P5	Mines et carrières	0	0,000431
P6	ISMMEE	0	0,038461
P7	Matériaux de Construction	0	0,003244
P8	BTPH	0	0,011541
P9	Chimie , Plastiques, Caoutchouc	0	0,049291
P10	Industries Agro-alimentaires	0	0,125946
P11	Textiles, confection, bonneterie	0	0,020375
P12	Cuirs et Chaussures	0	0,008723
P13	Bois, Papiers et lièges	0	0,01133
P14	Industries diverses	0	0,00806
P15	Transport et communications	0	0,23272
P17	Hôtels -cafés-restaurants	0	0,022238
P18	Services fournis aux entreprises	0	0,002612
P19	Services fournis aux ménages	0	0,023397
20	Travail	0	0,056769
21	Capital	0	0,296543
22	SQS	0	0,121899
23	Ménage	1	1,234271

Source : établi par nous-même à partir de la matrice des multiplicateurs.

**Tableau n° 82 : matrice des multiplicateurs inverse M\*.**

I/J	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	1,1411	0,0149	0,0185	0,0006	0,0004	0,0037	0,0009	0,0071	0,0091	0,0694	0,0025	0,0009	0,0013	0,0025
2	0,0936	1,1553	0,0873	0,0028	0,0012	0,0056	0,0065	0,0894	0,0100	0,0313	0,0040	0,0153	0,0031	0,0035
3	0,0820	0,0103	1,2540	0,0409	0,0003	0,0019	0,0025	0,0085	0,0033	0,0268	0,0018	0,0006	0,0014	0,0016
4	0,1033	0,0334	0,3286	1,4002	0,0044	0,0046	0,0668	0,0743	0,0044	0,0252	0,0020	0,0012	0,0170	0,0016
5	0,1136	0,0847	0,0371	0,0012	1,0012	0,0068	0,0054	0,0751	0,0174	0,0312	0,0033	0,0071	0,0065	0,0040
6	0,0854	0,0963	0,0268	0,0009	0,0251	1,0212	0,0061	0,0476	0,0124	0,0293	0,0074	0,0100	0,0068	0,0048
7	0,1025	0,2681	0,0371	0,0012	0,0169	0,0041	1,0086	0,0415	0,0074	0,0338	0,0034	0,0065	0,0052	0,0030
8	0,0779	0,0283	0,0743	0,0024	0,0113	0,0114	0,0666	1,0093	0,0108	0,0261	0,0020	0,0011	0,0054	0,0015
9	0,1068	0,0390	0,0206	0,0007	0,0065	0,0026	0,0023	0,0180	1,0544	0,0611	0,0059	0,0018	0,0052	0,0019
10	0,5766	0,0173	0,0253	0,0008	0,0004	0,0028	0,0008	0,0067	0,0058	1,0559	0,0020	0,0007	0,0010	0,0020
11	0,0494	0,0079	0,0082	0,0003	0,0001	0,0011	0,0005	0,0062	0,0037	0,0169	1,1181	0,0118	0,0010	0,0010
12	0,0613	0,0093	0,0090	0,0003	0,0001	0,0012	0,0004	0,0045	0,0029	0,0247	0,0023	1,0810	0,0005	0,0010
13	0,1685	0,0355	0,0159	0,0005	0,0005	0,0024	0,0017	0,0213	0,0067	0,0298	0,0122	0,0078	1,0267	0,0023
14	0,0995	0,0147	0,0153	0,0005	0,0003	0,0022	0,0009	0,0108	0,0122	0,0326	0,0023	0,0077	0,0034	1,0053
15	0,1398	0,0259	0,0830	0,0027	0,0004	0,0049	0,0018	0,0205	0,0107	0,0371	0,0038	0,0011	0,0025	0,0038
17	0,1790	0,0407	0,0185	0,0006	0,0003	0,0023	0,0011	0,0143	0,0045	0,0711	0,0025	0,0011	0,0012	0,0020
18	0,1199	0,0265	0,0222	0,0007	0,0004	0,0029	0,0022	0,0171	0,0060	0,0371	0,0035	0,0013	0,0054	0,0141
19	0,1101	0,1117	0,0231	0,0008	0,0003	0,0025	0,0012	0,0155	0,0049	0,0364	0,0033	0,0098	0,0010	0,0025
P1	0,8566	0,0112	0,0138	0,0005	0,0003	0,0028	0,0007	0,0053	0,0068	0,0521	0,0019	0,0006	0,0010	0,0019
P2	0,0875	1,0801	0,0816	0,0027	0,0011	0,0052	0,0061	0,0836	0,0093	0,0293	0,0037	0,0143	0,0029	0,0033
P3	0,0746	0,0094	1,1403	0,0372	0,0002	0,0017	0,0023	0,0077	0,0030	0,0244	0,0016	0,0005	0,0013	0,0014
P4	0,1033	0,0334	0,3286	1,4002	0,0044	0,0046	0,0668	0,0743	0,0044	0,0252	0,0020	0,0012	0,0170	0,0016
P5	0,0726	0,0541	0,0237	0,0008	0,6395	0,0043	0,0034	0,0480	0,0111	0,0199	0,0021	0,0045	0,0041	0,0026
P6	0,0075	0,0084	0,0023	0,0001	0,0022	0,0891	0,0005	0,0042	0,0011	0,0026	0,0006	0,0009	0,0006	0,0004
P7	0,0309	0,0809	0,0112	0,0004	0,0051	0,0012	0,3043	0,0125	0,0022	0,0102	0,0010	0,0019	0,0016	0,0009
P8	0,0777	0,0282	0,0742	0,0024	0,0113	0,0114	0,0665	1,0078	0,0108	0,0261	0,0020	0,0011	0,0054	0,0015
P9	0,0142	0,0052	0,0027	0,0001	0,0009	0,0004	0,0003	0,0024	0,1402	0,0081	0,0008	0,0002	0,0007	0,0003
P10	0,2654	0,0080	0,0116	0,0004	0,0002	0,0013	0,0004	0,0031	0,0027	0,4859	0,0009	0,0003	0,0005	0,0009
P11	0,0091	0,0015	0,0015	0,0000	0,0000	0,0002	0,0001	0,0011	0,0007	0,0031	0,2055	0,0022	0,0002	0,0002
P12	0,0084	0,0013	0,0012	0,0000	0,0000	0,0002	0,0001	0,0006	0,0004	0,0034	0,0003	0,1477	0,0001	0,0001
P13	0,0179	0,0038	0,0017	0,0001	0,0001	0,0003	0,0002	0,0023	0,0007	0,0032	0,0013	0,0008	0,1090	0,0002
P14	0,0364	0,0054	0,0056	0,0002	0,0001	0,0008	0,0003	0,0040	0,0045	0,0119	0,0008	0,0028	0,0012	0,3676
P15	0,1221	0,0226	0,0725	0,0024	0,0004	0,0043	0,0015	0,0179	0,0093	0,0324	0,0033	0,0010	0,0022	0,0033
P17	0,1379	0,0314	0,0143	0,0005	0,0002	0,0018	0,0009	0,0110	0,0035	0,0548	0,0019	0,0008	0,0009	0,0015
P18	0,0372	0,0082	0,0069	0,0002	0,0001	0,0009	0,0007	0,0053	0,0019	0,0115	0,0011	0,0004	0,0017	0,0044
P19	0,0999	0,1013	0,0210	0,0007	0,0003	0,0023	0,0011	0,0140	0,0044	0,0330	0,0030	0,0089	0,0009	0,0022
20	0,1744	0,0177	0,0258	0,0008	0,0003	0,0034	0,0010	0,0115	0,0066	0,0580	0,0037	0,0012	0,0012	0,0029
21	0,1044	0,0106	0,0154	0,0005	0,0002	0,0020	0,0006	0,0069	0,0039	0,0347	0,0022	0,0007	0,0007	0,0018
22	0,0018	0,0002	0,0003	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0001	0,0006	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
23	0,1744	0,0177	0,0258	0,0008	0,0003	0,0034	0,0010	0,0115	0,0066	0,0580	0,0037	0,0012	0,0012	0,0029

Source : établi par nous-même à partir de la MCS 2015.



**Tableau n° 83 : suite.**

I/J	15	17	18	19	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11
1	0,1207	0,0098	0,0010	0,0192	0,1880	0,0159	0,0203	0,0006	0,0006	0,0424	0,0031	0,0071	0,0683	0,1508	0,0136
2	0,1311	0,0343	0,0019	0,0115	0,1247	0,1662	0,0960	0,0028	0,0019	0,0640	0,0216	0,0896	0,0751	0,0681	0,0218
3	0,1126	0,0083	0,0132	0,0101	0,1093	0,0110	0,2793	0,0409	0,0004	0,0215	0,0085	0,0085	0,0245	0,0583	0,0097
4	0,1694	0,0097	0,0071	0,0105	0,1376	0,0357	0,3614	0,4002	0,0069	0,0530	0,2215	0,0744	0,0331	0,0547	0,0107
5	0,1709	0,0148	0,0009	0,0122	0,1514	0,0906	0,0408	0,0012	0,0019	0,0775	0,0178	0,0752	0,1305	0,0677	0,0182
6	0,1542	0,0137	0,0008	0,0096	0,1138	0,1030	0,0295	0,0009	0,0392	0,2425	0,0201	0,0477	0,0932	0,0636	0,0403
7	0,1412	0,0170	0,0009	0,0126	0,1365	0,2868	0,0408	0,0012	0,0265	0,0471	0,0284	0,0416	0,0557	0,0735	0,0187
8	0,0929	0,0086	0,0018	0,0099	0,1037	0,0302	0,0818	0,0024	0,0178	0,1306	0,2208	0,0093	0,0815	0,0567	0,0109
9	0,0918	0,0086	0,0009	0,0081	0,1423	0,0417	0,0227	0,0007	0,0102	0,0302	0,0078	0,0181	0,4092	0,1329	0,0323
10	0,1018	0,0085	0,0076	0,0135	0,7681	0,0185	0,0278	0,0008	0,0006	0,0317	0,0026	0,0067	0,0434	0,1214	0,0109
11	0,0595	0,0051	0,0003	0,0060	0,0658	0,0085	0,0090	0,0003	0,0002	0,0128	0,0016	0,0062	0,0279	0,0366	0,6425
12	0,0689	0,0059	0,0003	0,0072	0,0817	0,0099	0,0099	0,0003	0,0002	0,0134	0,0012	0,0045	0,0218	0,0536	0,0123
13	0,0969	0,0093	0,0005	0,0102	0,2244	0,0380	0,0175	0,0005	0,0008	0,0280	0,0058	0,0214	0,0504	0,0647	0,0664
14	0,1138	0,0099	0,0005	0,0118	0,1325	0,0157	0,0168	0,0005	0,0005	0,0252	0,0029	0,0108	0,0917	0,0709	0,0126
15	1,1611	0,0235	0,0017	0,0321	0,1862	0,0277	0,0913	0,0027	0,0007	0,0561	0,0059	0,0206	0,0804	0,0806	0,0205
17	0,1267	1,0113	0,0008	0,0130	0,2385	0,0436	0,0203	0,0006	0,0004	0,0268	0,0037	0,0143	0,0341	0,1544	0,0134
18	0,1377	0,0186	1,0010	0,0136	0,1597	0,0283	0,0244	0,0007	0,0005	0,0333	0,0073	0,0171	0,0449	0,0805	0,0190
19	0,1303	0,0129	0,0006	1,0133	0,1467	0,1195	0,0254	0,0008	0,0004	0,0291	0,0040	0,0155	0,0368	0,0791	0,0178
P1	0,0906	0,0073	0,0008	0,0144	1,1411	0,0120	0,0152	0,0005	0,0004	0,0318	0,0023	0,0053	0,0513	0,1132	0,0102
P2	0,1226	0,0320	0,0018	0,0108	0,1166	1,1553	0,0898	0,0027	0,0017	0,0599	0,0202	0,0837	0,0702	0,0636	0,0204
P3	0,1024	0,0076	0,0120	0,0092	0,0994	0,0100	1,2540	0,0372	0,0004	0,0196	0,0077	0,0077	0,0223	0,0530	0,0088
P4	0,1694	0,0097	0,0071	0,0105	0,1376	0,0357	0,3614	1,4002	0,0069	0,0530	0,2215	0,0744	0,0331	0,0547	0,0107
P5	0,1092	0,0095	0,0006	0,0078	0,0967	0,0579	0,0261	0,0008	1,0012	0,0495	0,0114	0,0480	0,0834	0,0433	0,0116
P6	0,0134	0,0012	0,0001	0,0008	0,0099	0,0090	0,0026	0,0001	0,0034	1,0212	0,0018	0,0042	0,0081	0,0055	0,0035
P7	0,0426	0,0051	0,0003	0,0038	0,0412	0,0865	0,0123	0,0004	0,0080	0,0142	1,0086	0,0125	0,0168	0,0222	0,0056
P8	0,0927	0,0085	0,0018	0,0098	0,1036	0,0302	0,0816	0,0024	0,0177	0,1304	0,2204	1,0093	0,0814	0,0567	0,0109
P9	0,0122	0,0011	0,0001	0,0011	0,0189	0,0055	0,0030	0,0001	0,0014	0,0040	0,0010	0,0024	1,0544	0,0177	0,0043
P10	0,0469	0,0039	0,0035	0,0062	0,3535	0,0085	0,0128	0,0004	0,0003	0,0146	0,0012	0,0031	0,0200	1,0559	0,0050
P11	0,0109	0,0009	0,0000	0,0011	0,0121	0,0016	0,0017	0,0000	0,0000	0,0024	0,0003	0,0011	0,0051	0,0067	1,1181
P12	0,0094	0,0008	0,0000	0,0010	0,0112	0,0014	0,0014	0,0000	0,0000	0,0018	0,0002	0,0006	0,0030	0,0073	0,0017
P13	0,0103	0,0010	0,0001	0,0011	0,0238	0,0040	0,0019	0,0001	0,0001	0,0030	0,0006	0,0023	0,0054	0,0069	0,0071
P14	0,0416	0,0036	0,0002	0,0043	0,0485	0,0057	0,0061	0,0002	0,0002	0,0092	0,0011	0,0040	0,0335	0,0259	0,0046
P15	1,0144	0,0206	0,0015	0,0280	0,1627	0,0242	0,0797	0,0024	0,0006	0,0490	0,0051	0,0180	0,0703	0,0704	0,0179
P17	0,0976	0,7790	0,0006	0,0100	0,1837	0,0336	0,0157	0,0005	0,0003	0,0206	0,0028	0,0110	0,0263	0,1190	0,0103
P18	0,0427	0,0058	0,3104	0,0042	0,0495	0,0088	0,0076	0,0002	0,0002	0,0103	0,0023	0,0053	0,0139	0,0250	0,0059
P19	0,1182	0,0117	0,0006	0,9188	0,1330	0,1084	0,0231	0,0007	0,0004	0,0264	0,0036	0,0140	0,0333	0,0717	0,0161
20	0,2033	0,0171	0,0008	0,0212	0,2323	0,0190	0,0283	0,0008	0,0004	0,0385	0,0032	0,0115	0,0493	0,1259	0,0204
21	0,1217	0,0103	0,0005	0,0127	0,1390	0,0114	0,0170	0,0005	0,0003	0,0230	0,0019	0,0069	0,0295	0,0754	0,0122
22	0,0021	0,0002	0,0000	0,0002	0,0024	0,0002	0,0003	0,0000	0,0000	0,0004	0,0000	0,0001	0,0005	0,0013	0,0002
23	0,2033	0,0171	0,0008	0,0212	0,2323	0,0190	0,0283	0,0008	0,0004	0,0385	0,0032	0,0115	0,0493	0,1259	0,0204

Source : établi par nous-même à partir de la MCS 2015.

**Tableau n° 84 : suite**

I/J	P12	P13	P14	P15	P17	P18	P19	20	21	22	23
1	0,0063	0,0122	0,0068	0,1382	0,0127	0,0033	0,0211	0,1277	0,9354	0,3804	0,6875
2	0,1120	0,0289	0,0097	0,1501	0,0445	0,0062	0,0127	0,2696	0,6106	0,2486	0,6351
3	0,0044	0,0135	0,0043	0,1289	0,0108	0,0424	0,0112	0,0792	0,8157	0,3317	0,5674
4	0,0084	0,1598	0,0044	0,1939	0,0127	0,0228	0,0116	0,2741	0,3755	0,1530	0,4988
5	0,0520	0,0611	0,0111	0,1957	0,0193	0,0028	0,0135	0,2683	0,5893	0,2399	0,6210
6	0,0731	0,0637	0,0131	0,1765	0,0178	0,0025	0,0106	0,2379	0,3700	0,1507	0,4593
7	0,0472	0,0487	0,0083	0,1616	0,0220	0,0030	0,0139	0,3118	0,6527	0,2657	0,7025
8	0,0082	0,0505	0,0042	0,1063	0,0111	0,0059	0,0109	0,2314	0,4999	0,2035	0,5306
9	0,0129	0,0492	0,0053	0,1050	0,0112	0,0028	0,0089	0,1880	0,4016	0,1635	0,4284
10	0,0055	0,0097	0,0054	0,1166	0,0111	0,0244	0,0149	0,1220	0,7654	0,3113	0,5801
11	0,0867	0,0091	0,0027	0,0681	0,0066	0,0008	0,0066	0,1973	0,2467	0,1005	0,3450
12	0,5931	0,0050	0,0027	0,0789	0,0076	0,0010	0,0079	0,1962	0,3682	0,1499	0,4166
13	0,0574	0,2511	0,0064	0,1109	0,0121	0,0016	0,0113	0,3065	0,4092	0,1667	0,5514
14	0,0561	0,0319	0,0146	0,1303	0,0128	0,0015	0,0130	0,1462	0,8969	0,3647	0,6830
15	0,0080	0,0239	0,0103	0,1844	0,0306	0,0054	0,0354	0,1669	0,8211	0,3340	0,6583
17	0,0080	0,0113	0,0054	0,1450	0,0146	0,0027	0,0143	0,2319	0,8067	0,3282	0,7147
18	0,0093	0,0510	0,0384	0,1576	0,0241	0,0031	0,0150	0,3129	0,7683	0,3127	0,7727
19	0,0719	0,0097	0,0067	0,1492	0,0168	0,0021	0,0147	0,2753	0,8248	0,3356	0,7690
P1	0,0047	0,0091	0,0051	0,1037	0,0095	0,0025	0,0159	0,0958	0,7021	0,2855	0,5161
P2	0,1047	0,0270	0,0090	0,1403	0,0416	0,0058	0,0119	0,2520	0,5708	0,2324	0,5937
P3	0,0040	0,0122	0,0039	0,1172	0,0098	0,0386	0,0102	0,0720	0,7418	0,3016	0,5160
P4	0,0084	0,1598	0,0044	0,1939	0,0127	0,0228	0,0116	0,2741	0,3755	0,1530	0,4988
P5	0,0332	0,0390	0,0071	0,1250	0,0123	0,0018	0,0086	0,1714	0,3764	0,1532	0,3966
P6	0,0064	0,0056	0,0011	0,0154	0,0016	0,0002	0,0009	0,0207	0,0323	0,0131	0,0401
P7	0,0142	0,0147	0,0025	0,0488	0,0067	0,0009	0,0042	0,0941	0,1969	0,0802	0,2119
P8	0,0082	0,0504	0,0042	0,1062	0,0111	0,0058	0,0109	0,2310	0,4991	0,2032	0,5297
P9	0,0017	0,0065	0,0007	0,0140	0,0015	0,0004	0,0012	0,0250	0,0534	0,0217	0,0569
P10	0,0025	0,0044	0,0025	0,0536	0,0051	0,0112	0,0069	0,0561	0,3522	0,1432	0,2670
P11	0,0159	0,0017	0,0005	0,0125	0,0012	0,0002	0,0012	0,0363	0,0453	0,0185	0,0634
P12	1,0810	0,0007	0,0004	0,0108	0,0010	0,0001	0,0011	0,0268	0,0503	0,0205	0,0569
P13	0,0061	1,0267	0,0007	0,0118	0,0013	0,0002	0,0012	0,0326	0,0435	0,0177	0,0586
P14	0,0205	0,0117	1,0053	0,0476	0,0047	0,0006	0,0048	0,0535	0,3280	0,1334	0,2498
P15	0,0070	0,0209	0,0090	1,1611	0,0267	0,0047	0,0309	0,1458	0,7173	0,2918	0,5751
P17	0,0062	0,0087	0,0042	0,1117	1,0113	0,0021	0,0110	0,1786	0,6215	0,2528	0,5506
P18	0,0029	0,0158	0,0119	0,0489	0,0075	1,0010	0,0046	0,0970	0,2383	0,0970	0,2396
P19	0,0652	0,0088	0,0061	0,1353	0,0152	0,0019	1,0133	0,2497	0,7479	0,3043	0,6973
20	0,0087	0,0113	0,0081	0,2327	0,0222	0,0026	0,0234	1,0568	0,2965	0,1219	1,2343
21	0,0052	0,0068	0,0048	0,1393	0,0133	0,0016	0,0140	0,0340	1,1775	0,4787	0,7387
22	0,0001	0,0001	0,0001	0,0024	0,0002	0,0000	0,0002	0,0006	0,0031	1,0013	0,0128
23	0,0087	0,0113	0,0081	0,2327	0,0222	0,0026	0,0234	0,0568	0,2965	0,1219	1,2343

Source : établi par nous-même à partir de la MCS 2015.

**Tableau n°85 : impact d'une baisse unitaire des subventions d'exploitation**

I/J	Comptes endogènes	Dx	Dy
1	Agricult, sylvi, pêche	0	-0,380368671
2	Eau et Energie	0	-0,24855364
3	Hydrocarbures	0	-0,331680364
4	Services et Trav. Pub. Pétroliers	0	-0,152984766
5	Mines et carrières	0	-0,23986734
6	ISMME	0	-0,150713968
7	Matériaux de Construction	0	-0,265702703
8	BTPH	0	-0,203488692
9	Chimie, Plasti, Caoutch	0	-0,16349447
10	Industries Agro-alimentaires	0	-0,311268421
11	Textiles, confe,	0	-0,100539069
12	Cuirs et Chaussures	0	-0,149920365
13	Bois, Papiers et lièges	0	-0,1667147
14	Industries diverses	0	-0,364746746
15	Transport et communications	0	-0,333964386
17	Hôtels -cafés-restaurants	0	-0,328203885
18	Services fournis aux entreprises	0	-0,312682015
19	Services fournis aux ménages	0	-0,335623924
P1	Agriculture, sylviculture, pêche	0	-0,285531191
P2	Eau et Energie	0	-0,232361248
P3	Hydrocarbures	0	-0,301607578
P4	Services et Trav. Pub. Pétroliers	0	-0,152984766
P5	Mines et carrières	0	-0,153215608
P6	ISMME	0	-0,013146279
P7	Matériaux de Construction	0	-0,080164643
P8	BTPH	0	-0,203174416
P9	Chimie , Plastiques, Caoutchouc	0	-0,021732284
P10	Industries Agro-alimentaires	0	-0,143246749
P11	Textiles, confection, bonneterie	0	-0,018477676
P12	Cuirs et Chaussures	0	-0,020478642
P13	Bois, Papiers et lièges	0	-0,017706866
P14	Industries diverses	0	-0,133375789
P15	Transport et communications	0	-0,291756741
P17	Hôtels -cafés-restaurants	0	-0,252839281
P18	Services fournis aux entreprises	0	-0,096972496
P19	Services fournis aux ménages	0	-0,30433831
20	Travail	0	-0,121899429
21	Capital	0	-0,478664771
22	SQS	-1	-1,001268178
23	Ménage	0	-0,121899429

Source : établi par nous-même à partir de la MCS inverse.

## Résumé

L'objet de cette thèse est de montrer, à travers la politique fiscale en Algérie, les grands axes et les moyens mis en place pour sa matérialisation, en vue d'évaluer son impact tant sur la croissance économique que sur la pérennité budgétaire. Notre problématique vise à évaluer la contribution de la fiscalité ordinaire à accélérer la croissance économique et assurer la pérennité budgétaire dans un environnement où les recettes fiscales pétrolières ne cessent de diminuer. Dans un premier temps, nous avons estimé empiriquement les changements structurels induits par les réformes économiques et les différents programmes d'investissement sur les secteurs d'activité de l'économie algérienne depuis 1990 à 2015. Nous avons construit une MCS pour 2015 et dérivé des multiplicateurs pour évaluer l'impact d'une augmentation des transferts de l'Etat aux ménages et une baisse des subventions dans l'économie nationale.

**Mots clés:** politique fiscale, pérennité budgétaire, subventions, changements structurels, MCS

## Abstract

The purpose of this thesis is to show, through the tax policy in Algeria, the major axes and the means put in place for its materialization, in order to evaluate its impact on both economic growth and fiscal sustainability. Our problem is to assess the contribution of ordinary taxation to accelerate economic growth and ensure fiscal sustainability in an environment where oil tax revenues are constantly decreasing. As a first step, we have empirically estimated the structural changes induced by the economic reforms and the various investment programs on the sectors of activity of the Algerian economy since 1990 to 2015. We built a SAM for 2015 and derived from multipliers to assess the impact of an increase in state transfers to households and a decrease in subsidies in the national economy.

**Key words:** Fiscal policy, fiscal sustainability, subsidies, structural changes, SAM

## ملخص

الغرض من هذه الأطروحة هو إظهار من خلال السياسة الضريبية في الجزائر، المحاور الرئيسية والوسائل الموضوعية لتجسيدها، وذلك لتقييم تأثيرها على كل من النمو الاقتصادي والاستدامة المالية. تتمثل مشكلتنا في تقييم مساهمة الضرائب العادية في تسريع النمو الاقتصادي وضمان الاستدامة المالية في بيئة تتناقص فيها عائدات ضرائب النفط باستمرار. أولاً، قدرنا تجريبياً التغييرات الهيكلية الناجمة عن الإصلاحات الاقتصادية وبرامج الاستثمار المختلفة في قطاعات نشاط الاقتصاد الجزائري منذ 1990 إلى 2015. لقد أنشأنا مصفوفة محاسبة اجتماعية لعام 2015 ولقد استنتجنا مضاعفات لتقييم تأثير الزيادة في تحويلات الدولة للأسر وانخفاض الدعم في الاقتصاد الوطني

الكلمات المفتاحية: السياسة المالية، استدامة الميزانية، الإعانات، التغييرات الهيكلية، م م ا